LE DEVOIR

fais ce que dois



LE BALDAQUIN
Le Restaurant
disco-club par
excellence en ville
424 saint-françois-xavier vieux montréal 849-4249

Vol. LXIX - No 87 | Ensoleillé. Max. 19 | Montréal, lundi 18 avril 1977 | Férie | 25 CENTS

au sommaire

■ René Dubos: la médecine trop scientifique a perdu ses valeurs humaines —page 2

■ Les producteurs de films québécois sont menacés de disparaître —page 3

■ Sur la longueur d'onde de l'immigration: un éditorial de Georges Vigny

■ Communications et affaires culturelles: une analyse de Michel Roy —page 4

■ Féminin-pluriel: "Femmes", de Michèle Jean —page 7

■ Le patrimoine: choisir entre une habitation ou un stationnement —page 24

L'UN renonce au libre choix de la langue d'enseignement

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Sous la pressante invitation de son chef, M. Rodrigue Biron et de ses 10 députés, l'Union nationale s'est donnée samedi une nouvelle politique linguistique qui dépasse largement le contenu de son programme officiel et dont certains éléments se rapprochent nettement du projet de Charte linguistique récemment déposé par le gouvernement québécois.

Ainsi, et tout en voulant respecter les droits de la minorité anglophone à qui on accole d'ailleurs pour la première fois l'épithète de "collectivité", l'Union nationale accordera désormais une plus large place à la langue française dans tous les secteurs de l'activité québécoise et abandonne notamment toute notion de libre choix en matière de langue d'enseignement.

Sous ce chapître, les quelque 400 unionistes réunis samedi, à Québec, dans le cadre d'une journée d'étude spécialement convoquée pour examiner la politique linguistique de leur parti, ont en effet décidé d'obliger tous les francophones ainsi que les immigrants non-anglophones à inscrire leurs enfants à l'école française. Seul les enfants de parents anglophones ou encore d'immigrants anglophones auront accès à l'école anglaise.

Au cours de la dernière campagne électorale, le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, avait fait de cette question du libre choix en matière de langue d'enseignement l'une des pierres d'assise de la politique linguistique de son parti. Voilà maintenant qu'il l'abandonne au profit d'un meilleur enseignement de la langue anglaise dans les écoles françaises.

Il importe par ailleurs de souligner que l'adoption de cette nouvelle politique linguistique, bien qu'elle n'ait pas donné lieu aux disputes et aux déchirements prévus en certains milieux, a été le fruit d'une procédure d'assemblée pour le moins curieuse et inhabituelle.

Ainsi, en vertu de cette procédure, les délégués, dont on avait d'ailleurs limité le nombre à trois comtés dans le but avoué d'éviter une sur-représentation des anglophones, n'ont pu ni présenter de résolutions ni voter sur quoi que ce soit. Tout au plus étaient-ils invités à s'exprimer et à marquer leur approbation par les habituels applaudissements.

C'est plutôt M. Biron lui-même qui, après avoir entendu tout au long de la journée les multiples interventions d'une vingtaine de militants tout au plus, a dégagé, en fin d'après-midi et sous les applaudissements nourris de la salle, le consensus qu'il avait cru percevoir chez tous les intervenants.

Cette procédure, que personne n'a par ailleurs véritablement contestée, a notamment permis au chef unioniste d'annoncer que son parti abandonnait le libre choix en matière de langue d'enseignement en dépit du fait que de nombreux délégués francophones s'étaient expressément prononcés en faveur de son maintien.

Dans son discours de fin de journée, M. Biron a expliqué avoir compris de ces interventions que les parents francophones ne désiraient pas vraiment le libre choix mais souhaitaient plutôt que leurs enfants acquièrent une connaissance suffisante de la langue anglaise. Il a affirmé qu'un accroissement qualitatif et quantitatif de l'enseignement de cette langue dans les écoles françaises permettrait de rejoindre cet objectif.

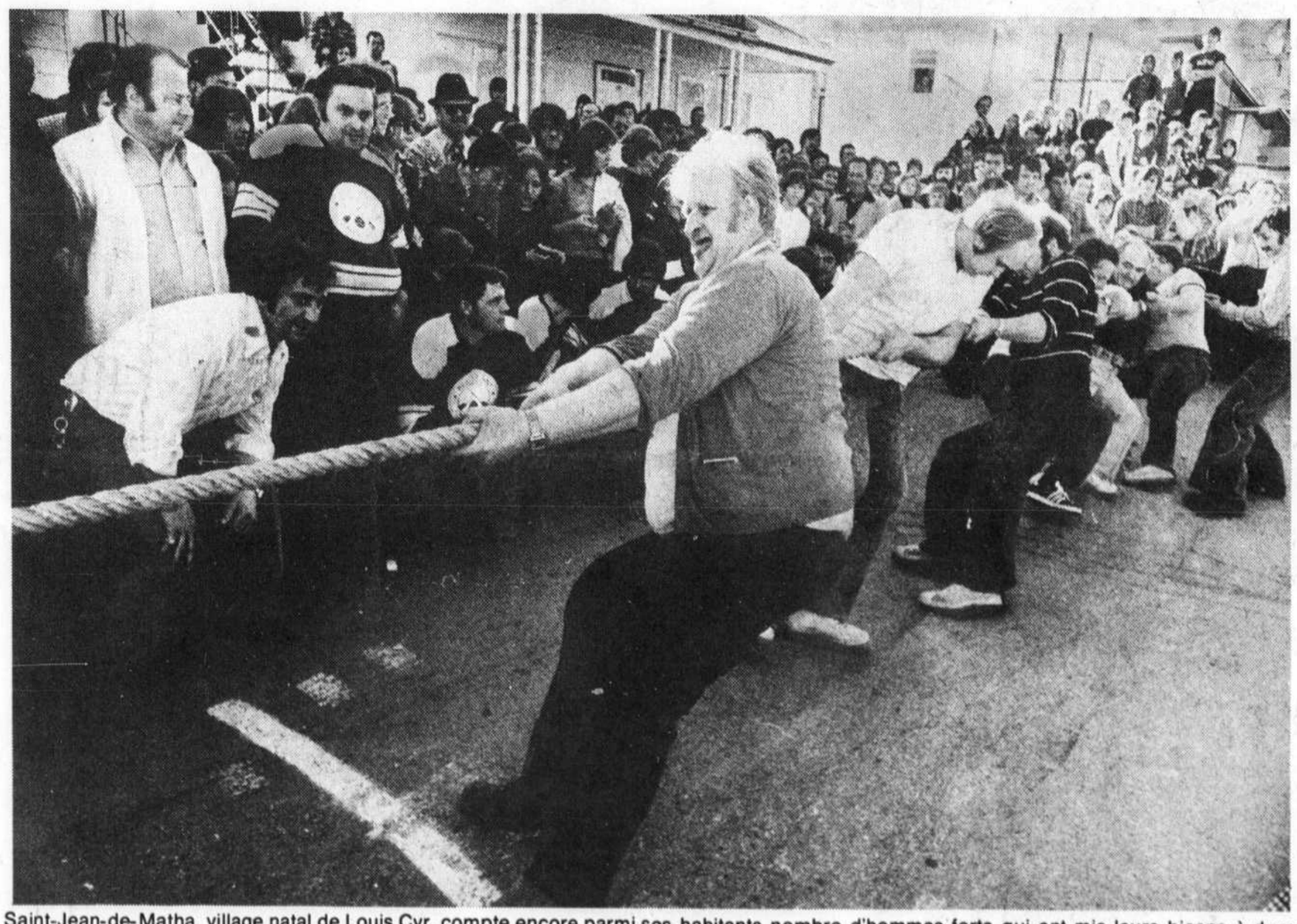
Interrogé au cours de la conférence de presse qui a suivi la réunion sur les motifs justifiant l'adoption d'une telle procédure d'assemblée, M. Biron a expliqué que le court laps de temps dont disposaient les délégués — en fait à peine trois ou quatre heures pour couvrir l'ensemble de la question — de même que l'imminence de la discussion de la Charte linguistique sur le parquet de l'Assemblée nationale, n'avaient pas permis à son parti de convoquer un véritable congrès d'orientation pour discuter à fond de l'attitude à adopter.

Il s'est par ailleurs défendu vigoureusement d'avoir donné une interprétation politiquement accommodante de l'attitude des délégués, s'est félicité du consensus obtenu et a défié les autres partis d'en faire autant.

Quoi qu'il en soit, ce consensus reprenait en tous points les principes directeurs évoqués par M. Biron dans son discours d'ouverture de cette journée d'étude convoquée dans le but "d'éclairer le chef du parti et le caucus des députés sur la politique linguistique de l'UN et la conduite à suivre au moment de la discussion du projet de Charte linguistique à l'Assemblée Nationale.

Ces principes, a expliqué M. Biron, ont déjà fait l'objet d'une entente au sein de tous les députés et découlent de notre conviction de la nécessité d'élargir le cadre de notre politique linguistique en faveur d'une reconnaissance de la langue française comme "outil privilégié d'expression de notre réalité culturelle". On se souviendra que le programme électoral de l'UN disait clairement "qu'une politique de la langue ne vise pas à régir la culture mais bien l'usage de la langue

Voir page 6: L'UN



Saint-Jean-de-Matha, village natal de Louis Cyr, compte encore parmi ses habitants nombre d'hommes forts qui ont mis leurs biceps à dure épreuve au cours du week-end. Après la traditionnelle souque à la corde, l'homme le plus fort de Saint-Jean-de-Matha, M. Donat Gadoury, âgé de 69 ans, a réussi une fois de plus à pousser une brouette chargée de 1,200 livres de sacs de sable. Mais il a perdu son titre à un plus jeune que lui, qui a réussi à pousser 1,300 livres, mais de justesse. (Photo, Alain Renaud)

Selon Vincent Lemieux

La Charte risque de provoquer la crise dont le PQ a besoin

QUÉBEC — Que ce soit voulu ou non de la part des dirigeants péquistes, la Charte linguistique risque de provoquer "l'état de crise qui leur est absolument indispensable pour gagner le référendum."

Voilà l'avis qu'a exprimé au cours du week-end à Québec, le politicologue Vincent Lemieux alors qu'il participait, à titre d'invité, à la journée d'étude de l'Union nationale sur la question de la langue.

M. Lemieux, qui enseige au département de Science politique de l'Université Laval, estime en effet que le gouvernement québécois doit nécessairement provoquer un état de grande tension avec Ottawa s'il espère pouvoir gagner le référendum et que la Charte linguistique, récemment déposée par le ministre Camille Laurin, pourrait bien servir cette fin.

Il appuie son analyse sur le fait que de nombreux sondages d'opinion ont démontré, dans le passé, qu'en cas de crise majeure entre les deux niveaux de gouvernements, une majorité de Québécois ont toujours appuyé le gouvernement provincial.

M. Lemieux en conclut que les dirigeants québécois ont un intérêt stratégique évident à provoquer leurs collègues canadiens et à tenir le référendum dans un climat de tension aiguë où Québec et Ottawa apparaitraient, aux yeux de la population, comme d'irréductibles adversaires.

Dans cette perspective, ajoute-t-il, il ne faut pas se surprendre que la Charte linguistique contienne certains éléments extrêmement radicaux qui auraient expressément pour but de provoquer les dirigeants canadiens.

Au nombre de ces éléments, le politicologue n'en retient que deux pour l'instant: d'abord, les dispositions visant à abolir le caractère constitutionnel des prescriptions de l'article 133 de l'AANB au chapitre de la langue de l'administra-

Voir page 6: Lemieux

Laurin exige des arguments solides

par Rodolphe Morissette

"Qu'on nous apporte des arguments solides pour rejeter le Livre blanc; alors — mais alors seulement on bougera... Mais on ne nous a pas encore présenté de tels arguments", a dit et répété au cours du week-end le ministre d'État au Développement culturel, M. Camille Laurin, lors de sa tournée de présentation du Livre blanc.

Vendredi soir, vers 18 h 45. Le Dr Laurin entre seul dans la cafétéria de Radio-Canada, rue Dorchester. Rejoignant ensuite quelques connaissances de la Maison, attablées à quelques pas de là, M. Laurin s'approche d'eux en disant, rieur: "Je viens me faire engueuler par les anglophones..." Une heure après, en effet, on procédait, au studio 46, à l'enregistrement de l'émission "Quebec Report", qui devait passer le lendemain sur les ondes de CBMT.

Tout ce week-end et jusqu'à ce soir, M. Laurin s'adresse en anglais à des auditoires non francophones: à quelque 400 personnes convoquées samedi soir à l'auditorium Frank Dawson de l'Université McGill par le jeune mouvement dénommé "Participation Québec". Dimanche midi, M. Laurin a participé à une ligne ouverte à la station de radio CFCF. Hier soir, il rencontrait la Fédération des parents grecs. Aujourd'hui, enfin, le ministre participe à une ligne ouverte au réseau anglais de Radio-Canada (CBM, à 12 h 30).

C'est avec un flegme remarquable, voire désarmant, que M. Laurin a affronté les questions des journalistes qui l'ont interrogé pendant l'émission "Quebec Report". Insistant à plusieurs reprises sur le fait que le gouvernement reste ouvert au dialogue sur le Livre blanc, M. Laurin a noté que de sérieux arguments seraient nécessaires pour modifier la législation envisagée, notamment au cha-

Voir page 6: Laurin

Le parti de M. Tindemans consolide ses positions

BRUXELLES (d'après AFP et Reuter) — Le Parti social-chrétien (centre droite) du premier ministre sortant, M. Léo Tindemans, a consolidé ses positions aux élections législatives qui ont eu lieu hier en Belgique.

Selon les derniers résultats partiels connus, les sociaux-chrétiens, qui formaient déjà la principale formation politique du parlement, obtiennent près de 40 pour cent des suffrages, soit une progression de 7 pour cent par rapport aux élections de 1974.

Le parti de M. Tindemans obtient ses meilleurs scores dans le nord néerlandophone du pays. En Wallonie, dans le sud francophone, le Parti socialiste confirme sa solide implantation, tandis qu'il continue de s'effriter en Flandre et surtout perd beaucoup de terrain à Bruxelles, au profit du parti linguistique local: le Front des francophones.

Le Parti linguistique francophone de Wallonie, le Rassemblement wallon, qui est à l'origine de la crise gouvernementale, s'est effondré, perdant notamment à Liège, un de ses fiefs, plus de la moitié de ses voix. Le Parti libéral wallon, qui bénéficiait depuis quelques mois de l'apport des transfuges du Rassemblement wallon a nettement progressé. A Liège, il recueille 25 pour cent des voix. Ce qui en fait le second parti de la métropole industrielle de la Belgique après le Parti socialiste.

Alors que M. Tindemans et le Parti démocrate-chrétien progressent sensiblement en Flandre, le Parti libéral flamand, mené par le ministre des finances M. Willy de Clercq, semble en perte de vitesse. Enfin, le parti linguistique extrémiste flamand, la Volksunie, maintient à peu près ses positions.

Sur la base de ces premiers résultats, M. Léo Tindemans se succéderait à lui-même à la tête du gouvernement belge. M. Tindemans s'est déjà déclaré, avant les élections, en faveur d'une coalition tripartite, rassemblant les démochrétiens, les socialistes et les libéraux. Toutefois, les socialistes redoutent de s'associer aux libéraux qui sont très conservateurs sur le plan économique et social. En conséquence, les négociations qui s'ouvriront au lendemain de ces élections seront longues et difficiles, alors que la crise économique et les difficultés linguistiques pèsent sur la vie politique du pays.

Si M. Tindemans se résout à une simple reconduction de sa formation actuelle (démo-chrétiens et libéraux), on aboutira à une sous-représentation de la Wallonie et de Bruxelles. Les observateurs estiment qu'il devra plus vraisemblablement envisager la mise sur pied d'une grande coalition avec les socialistes, comme ce fut le cas souvent depuis 1945. Mais, les résultats de la consultation ne vont pas faciliter les tractations délicates entre les grands partis traditionnels.

Le vote est obligatoire en Belgique et les quelque six millions d'électeurs se sont pressés toute la matinée dans les bureaux de vote, ouverts de 8 h à 13 h seulement.

Dans le dernier Parlement, les sociaux-chrétiens détenaient 72 des 212 sièges de la Chambre des représentants — chambre basse — contre 59 aux socialistes et 30 aux libéraux.

Les résultats définitifs de ces onzièmes élections législatives d'après-guerre en Belgique seront probablement connus aujourd'hui au début de l'après-midi.

"Je suis prêt à redevenir premier ministre, nous n'avons pas été désavoués," a déclaré hier soir à la télévision belge, M. Tindemans.

"Dans ces élections, l'économique et le social ont joué un rôle prépondérant. Les questions communautaires n'ont pourtant pas été oubliées, mais les électeurs belges n'ont pas voté pour l'extrémisme," a poursuivi M. Tindemans.

"Je souhaite qu'une majorité stable se dégage de ce nouveau parlement. Mais il faut d'abord examiner les chiffres. Il faut en connaitre toutes les possibilités avant de développer une stratégie politique", a conclu le premier ministre.

Le gouvernement sortant de M. Tindemans se réunira ce matin et présentera ensuite sa démission au roi, comme l'exige la tradition, après des élections générales, a déclaré M. Joseph Michel, ministre de l'Intérieur hier soir.

Le ministre a ajouté que les négociations pour la formation du nouveau gouvernement commenceront aussitôt après.

Pour le premier ministre belge, c'est un vote de confiance pur et simple que les électeurs lui ont accordé.

Les socialistes, parti d'opposition, sont la seule autre formation à avoir mieux figuré qu'aux dernières élections. Ils réaliseront probablement un gain d'un siège.

De l'avis de M. Willy Claes, co-président du Parti, celui-ci a fait assez bonne figure pour être envisagé comme partenaire d'une coalition.

Les libéraux, qui participent à la coalition sortante, ont perdu du terrain dans les Flandres, mais ils ont compensé cette perte en Wallonie. Leur situation à la Chambre demeurera inchangée, avec trente-trois sièges.

Nombre d'observateurs pensent que M. Tindemans tentera de former une grande coalition avec libéraux et socialistes, mais il s'est refusé hier soir à toute précision sur ses projets à cet égard.

Pareille coalition rallierait une majorité suffisante au Parlement pour faire adopter les législations propres à aplanir les difficultés économiques actuelles de la Belgique et à faciliter la mise en oeuvre du programme de dévolution prévoyant un surcroit d'autonomie pour les différentes régions: Flandres, Wallonie et Bruxelles.

Selon M. Tindemans, la consultation populaire a montré que la préoccupation première de l'électeur est la situation économique (le taux de chômage est de huit pour cent, l'un des plus élevés de la CEE) plutôt que la question de la dévolution.

Cette analyse semble corroborée par les résultats obtenus par les partis fédéralistes dans les Flandres et en Wallonie. Le Yorksunie (néerlandophone) a perdu deux sièges, et le Rassemblement Wallon, sept.

PERFECTA 6/36

GROS LOT MINIMUM $100,000.00 VENDREDI

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

3	13	15	30	32	33

	NOMBRE DE GAGNANTS	PRIX
6 SUR 6	1	202,545.50
5 SUR 6	50	1,845.80
4 SUR 6	2933	87.40
5 SUR 6+	1	61,527.30

NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 + : 24

Ventes totales : $1,068,183.00

Mini-loto

TIRAGE: 703
VENDREDI 15 AVRIL 1977
42 Séries émises - 90,000 chacune

NO	SÉRIE	NUMÉRO	PRIX
1er	27	39271	$50,000
2e	16	63198	$50,000
3e	3	91510	$50,000
4e	37	44193	$50,000

GAGNANTS POSSIBLES	NUMÉROS SANS SÉRIE		PRIX
164	39271		$1,000
	63198		
	91510		
	44193		
14952	271	198	$25
	510	193	

La chasse aux phoques aux Îles-de-la-Madeleine

2) Réhabiliter la chasse dans l'opinion mondiale

HAVRE-AUX-MAISONS (Iles-de-la-Madeleine) — La saison de chasse aux phoques du Groënland 1977 a été marquée par une augmentation significative des quotas de capture (de 130,000 à 170,000 têtes) et par une recrudescence non moins significative de la campagne de protestation contre cette chasse.

Inspirée par le souci de maintenir une balance écologique viable entre les différentes ressources biologiques de l'Atlantique Nord-Ouest (les phoques sont de gros prédateurs de poisson, dont ils consomment annuellement plus d'une tonne per capita), la décision du ministre des Pêcheries, M. Roméo LeBlanc, de hausser les quotas de capture et de rouvrir la chasse par gros bateaux phoquiers à l'intérieur du Golfe Saint-Laurent, marque un tournant décisif dans l'histoire de la chasse aux phoques. Après une période de valse-hésitation de près de 12 ans et des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars pour la recherche

—par—

Pol Chantraine
collaboration spéciale

scientifique sur les "loups-marins", le gouvernement canadien semble s'être enfin rangé du côté des chasseurs.

Malheureusement, la décision de M. LeBlanc est tombée dans une opinion publique mondiale généralement peu encline à la recevoir, et elle a fourni aux adversaires de la chasse aux phoques (des gens qui se disent "écologistes" mais qui excluent l'être humain et la lutte naturelle entre les espèces pour la survie de leur écologie; d'autres, style madame Bardot, qui ne font que transposer leurs frustrations émotives personnelles sur les "bébés" phoques; d'autres encore, qui ne sont que des profiteurs en quête de publicité facile), elle a fourni à tous ces grands défenseurs de la "nature" une occasion merveilleuse de se hisser de nouveau à l'avant-scène de l'actualité et d'exacerber la sensiblerie de millions d'individus en vue de faire abolir le "massacre".

Et leur stratégie a fonctionné à merveille! La France et la Belgique s'apprêtent, si ce n'est déjà fait, à passer une législation visant à interdire l'importation de fourrures de phoques, et le Congrès américain a été saisi d'une résolution dans le même sens.

Finalement, l'augmentation des quotas de capture, alliée au boycottage de la fourrure de phoques qu'elle a déclenché, risque de nuire en premier chef aux chasseurs, car les pelletiers ne manqueront pas d'invoquer l'augmentation de leurs inventaires et la diminution du marché pour faire tomber le prix des peaux. Déjà, celui-ci a dégringolé de façon spectaculaire dans plusieurs encans européens.

La solution? Elle consiste d'abord à réhabiliter la chasse aux phoques dans l'opinion publique internationale, et ensuite à bâtir une industrie ou un artisanat de la fourrure naturelle — et non artificielle, comme le voudrait l'indicible Franz Weber — dans les communautés où se chasse le phoque.

Pour les chasseurs, cette réhabilitation passe par la mise en échec de la campagne de propagande contre la chasse, mise en échec physique, si nécessaire, et par la diffusion d'informations objectives sur la chasse dans les pays où cette activité est la plus décriée.

Depuis deux ans, les autorités gouvernementales tentent de mettre des bâtons dans les roues des détracteurs de la chasse aux phoques en sévissant avec rigueur contre toutes les infractions aux règlements de la chasse commises par Green Peace ou le Fonds International pour la Protection des Animaux, particulièrement en ce qui a trait au survol du troupeau à une altitude inférieure à 2,000 pieds et à l'atterrisage d'aéronefs à moins d'un demi mille marin d'un phoque. Mais les chasseurs estiment qu'il faut aller plus loin, et expulser purement et simplement les ennemis de la chasse des endroits où celle-ci se pratique.

Aux Iles-de-la-Madeleine, suite à l'"ostracisation" de Brian Davies, l'Association des chasseurs de loups-marins s'apprête à faire une demande au Conseil de Comté afin qu'il déclare "personna non grata" sur le territoire de l'archipel toute personne qui voudrait y séjourner pendant la saison de la chasse dans le but de lui nuire. A Saint-Anthony (T.-N.),où les chasseurs n'ont pas réussi à se débarrasser de la présence de ce même Brian Davies — un détachement d'une centaine d'agents de la G.R.C. a été dépêché sur les lieux afin d'assurer sa protection, ce qui a dû faire regretter à plusieurs de s'être joints à la Confédération canadienne en 1949! —, il faut également s'attendre à ce que l'Association des pêcheurs, dirigée par M. Roy Pilgrim, exerce des pressions auprès des autorités locales dans le but d'obtenir une législation similaire.

Dans un deuxième temps, les deux Associations feront des pressions auprès du ministère fédéral de l'Environnement pour qu'il intensifie sa campagne de publicité sur la chasse en Europe. Au début de l'hiver, plusieurs biologistes, dont le Dr Keith Ronald, doyen de la faculté de biologie de l'Université de Guelph, et les Dr D. E. Mercer et Paul Montreuil, d'Environnement Canada, ont participé à des débats télévisés en Europe pour présenter surtout l'aspect écologique de la chasse. Il faudrait maintenant, selon ces Associations, que des chasseurs puissent participer à des débats semblables afin de souligner l'aspect culturel et humain de cette activité.

(À suivre)

René Dubos

La médecine trop scientifique a perdu ses valeurs humaines

par Marie Laurier

C'est devant un auditoire hélas fort clairsemé que le célèbre microbiologiste français René Dubos, conférencier d'honneur au premier congrès de la Fédération des médecins internes et résidents du Québec, a exprimé vendredi soir sa pensée sur la médecine moderne. Une cinquantaine de professionnels tout au plus sur les 2,100 membres de la fédération ont assisté à cette causerie qui était pourtant le clou de ces assises et dont la thématique "Médecins à vie, maintenant ou jamais" invitait pourtant à une réflexion en profondeur à laquelle les conviait un professeur de renommée internationale. Surtout à l'heure où l'on s'interroge sur les moyens d'humaniser la médecine...

Mais les participants assidus au congrès auront au moins appris que les travaux et les études de René Dubos, de l'Université Rockfeller de New York, l'ont conduit, lui, à croire que la médecine, en devenant trop scientifique, a perdu une grande partie de ses valeurs humaines. Rappelons qu'il a exposé cette idée dans un livre paru en 1974 sous le titre "Choisir d'être humain" et qui constitue pour ainsi dire une sorte de testament d'une longue et fructueuse carrière consacrée à la recherche en biologie.

Sa thèse repose sur un postulat fort simple et vérifiable: la médecine n'est vraiment efficace que dans le cas des maladies pour lesquelles il existe des techniques vraiment scientifiques de prévention ou de traitement basées sur une connaissance exacte de la pathogénèse (vaccins, drogues curatives, simples opérations chirurgicales). Si bien qu'un grand pourcentage des malades qui croient avoir besoin de soins médicaux, ne souffrent en réalité que de malaises ou de maladies qui se termineraient spontanément, sans traitement.

Le professeur Dubos qui décrit la maladie comme étant "une perte de la liberté" demandant une intervention rapide et même impersonnelle en fonction, il le répète, d'une connaissance précise de la cause déterminante, rappelle que "tout le reste est du bavardage". Il admet toutefois que cette attitude ne satisfait pas les désirs créés par l'immense tradition de la médecine ancienne en grande partie basée sur l'effet psychologique qu'exerçait la présence du médecin. "Il est évident, dit-il, que dans beaucoup de cas où la guérison n'est pas possible, la médecine peut néanmoins aider le malade soit par des traitements purement symptomatiques, soit en conseillant un mode de vie compatible avec certaines insuffisances physiologiques." Il s'agit là, selon lui, d'un des rôles les plus importants du médecins à se rappeler que leur rôle social est avant tout "d'aider le malade à vivre avec sa maladie" et d'en diminuer les symptômes dans la mesure du possible.

Dans son analyse des origines sociales de la recherche médicale, le professeur Dubos accorde une place de choix au phénomène millénaire de "la foi qui guérit" qu'il considère comme une sorte de médecine parallèle ou miraculeuse exercée par des groupes de guérisseurs. Ces derniers fondent alors leur action sur d'anciennes pratiques orientales et indiennes, sur des formes ésotériques de méditation ou de nutrition, et sur d'innombrables influences psychiques ou religieuses telles que celles fondées sur la foi et la prière.

Et en dépit du raffinement de la science moderne, ce n'est pas pour rien que l'on assiste ces dernières années à un retour en force au recours de techniques paramédicales qui semblent n'avoir aucun rapport avec la médecine officielle, que ce soit la méditation transcendantale, le yoga, le spiritisme, les sciences occultes, la divination, etc.

Citant Sir William Osler qui commença sa carrière médicale à Montréal et qui devint avant 1900 le plus célèbre médecin du monde occidental, aux Etats-Unis et en Angleterre, le professeur Dubois souligne qu'il devait ses succès comme guérisseur à l'atmosphère de confiance qu'il créait autour de ses malades. Cet homme était convaincu qu'un grand pourcentage des guérisons qu'il avait observées étaient la conséquence de la foi que les malades avaient en lui et de leur réponse psychologique à l'atmosphère humaine qui existait dans ses services hospitaliers, notamment celui de Baltimore qu'il se plaisait à nommer en plaisantant "La foi en Saint-Johns Hopkins". Osler, rappelle son disciple, créait le même genre de miracles médicaux observés en Grèce dans les temples d'Esculape et plus près de nous à Lourdes ou à Sainte-Anne-de-Beaupré...

"Sous une forme ou sous une autre, soutient René Dubos, la foi qui guérit est souvent une réalité, même si les détails de ses modalités biologiques nous échappent encore."

Pourtant, a poursuivi le conférencier, la recherche médicale officielle s'est jusqu'ici presque refusée à admettre que des phénomènes tels que l'auto-suggestion, la "foi qui guérit" et d'autres méthodes thérapeutiques d'un caractère plus ou moins mystique sont un aspect légitime de la science:" Cependant, l'on peut prédire que l'intensité de la confiance accordée par le grand public aux guérisseurs qui fonctionnent en dehors de la médecine officielle et traditionnelle, forcera bientôt les écoles de médecine et les instituts de recherche à s'intéresser d'une façon plus active aux mécanismes des relations réciproques entre l'esprit et le corps. Et par conséquent, aux possibilités thérapeutiques de ces mécanismes.

"Quant à moi, conclut le professeur Dubos, j'y vois une ouverture énorme pour la médecine de l'avenir."

La rénovation urbaine: une priorité pour Jean Drapeau

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, ne mijote plus de grand projet, si ce n'est de s'occuper dorénavant de rénovation urbaine. Interviewé en fin de semaine sur les ondes d'une station de radio anglaise de Montréal, M. Drapeau a expliqué qu'une des priorités de son administration municipale pour l'année budgétaire 1977-78 serait la rénovation urbaine, secteur que ses adversaires politiques lui reprochent d'avoir négligé dans le passé.

Avec l'aide du gouvernement, estime M. Drapeau, il serait possible de rénover quelque 4,000 logements par an. La ville de Montréal n'a inscrit que quatre millions de dollars au chapitre de la rénovation dans son récent budget, mais, a souligné M. Drapeau il n'y a pas que la ville d'impliquée dans le financement de la rénovation: les propriétaires eux-mêmes sont appelés à contribuer.

Grâce à des subventions provenant d'autres paliers du gouvernement, poursuit M. Drapeau, il serait possible de consacrer de $25 à $30 millions à la rénovation.

Interrogé sur le budget de la ville qui comprend cette année une "taxe spéciale olympique" qui doit permettre le remboursement par Montréal de sa dette olympique de $215 millions, M. Drapeau ne s'est pas étonné qu'elle ait été critiquée par ses adversaires politiques.

Jamais un parti d'opposition n'a commenté favorablement un budget, a-t-il souligné, et il est normal que cela se produise dans ce cas.

Nos adversaires ont toujours été prompts à critiquer nos projets, telles sont les règles du jeu. Cela ne veut pas dire que notre budget n'est pas bon.

Les revenus du tourisme dimimuent

OTTAWA (PC) — Au point de vue touristique, le Canada a subi un déficit de $1.19 milliard en 1976, comparativement à $727 millions en 1975.

Statistique Canada précise que les Canadiens avaient dépensé $3.12 milliards à l'étranger, mais que les visiteurs au Canada n'avaient dépensé que $1.93 milliard.

Le nombre des touristes américains a diminué, mais celui des autres pays a augmenté surtout à cause des Jeux olympiques de Montréal.

De l'argent dépensé par les Canadiens à l'étranger, $1.96 milliard ont été aux États-Unis (23 pour cent de plus qu'en 1975) et $1.16 milliard ailleurs (22 pour cent de plus qu'en 1975).

Bérubé: projet d'un nouveau ministère

Le ministre québécois des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, vient d'annoncer son intention de proposer au gouvernement la création d'un nouveau ministère regroupant les secteurs des terres, de l'eau et de l'environnement.

Invité à prendre la parole devant les délégués au congrès de l'Association québécoise des techniques de l'eau, M. Bérubé a précisé que ce projet de nouveau ministère avait été ébauché avec son collègue titulaire de l'Environnement, M. Marcel Léger.

Le nouveau ministère consacrera, a-t-il expliqué, l'existence et le rôle d'un gestionnaire du domaine public foncier, de même que ceux d'un gestionnaire de l'eau.

Il réunirait l'actuelle Direction générale du domaine territorial du ministère des Terres et forêts, l'actuelle Direction générale des eaux du ministère des Richesses naturelles et les services de protection de l'environnement.

RIVE GAUCHE

NOTRE GRANDE VENTE BAT SON PLEIN

BOUTIQUE POUR HOMMES — PREMIER ÉTAGE

	px courant	px spécial		px courant	px spécial
Chemises "Paul D Avril"	$28	2 pour $14	Pantalons Quasar	$69	$24
Chemises "Paul D Avril"	$28	ch. $14	Jeans Quasar	$69	$14
Chemises "Opec"	$32	ch. $14	Cravates soie 100%	$22	$8
Vestes et blousons en daim	$179	$75	Imperméables	Spécial	$60
Costumes Quasar 2 pcs	$179	$69			

GRAND CHOIX DE COSTUMES VENTE DE 30% À 70%

MLLE RIVE GAUCHE — DEUXIÈME ÉTAGE

	px courant	px spécial		px courant	px spécial
Jupes et pantalons en coton "Out Lander"	$20	$9	Magnifiques hauts et chandails importés de France	$20, $45	$5
Pantalons "Ray Marjorie" Jupes "Laurent Servet"	$65	$9	Jupes pantalons et vestes en velour cotelé	$45	$9
Chemises unies et imprimées	$30, $45	$14	Maillots de bain 2 pcs importés de France	$19	$1
Cols roulés unis "Virgule"	$14	$3			

DES NOUVEAUTÉS ARRIVENT TOUS LES JOURS

HAUTE COUTURE ÉLÉGANT-MADAME — TROISIÈME ÉTAGE

	px courant	px spécial		px courant	px spécial
Imperméables "Barton" et "Lucien Daunois"	$185	$125	Ensembles Safari "H. Lans"	grand spécial	$69
Chemises imprimées avec cravate "Daniel Duval"	$53	$37	Jupes imprimées "Charles Andria"	$80	$56
Pantalons avec et sans pli "Lucien Daunois"	$80	$56	Robes et ensembles en soie "Wilfrid Grintain"	$180	$126

Des spéciaux arrivent tous les jours

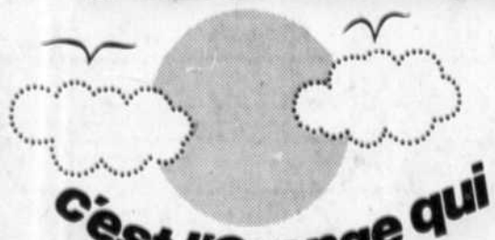
1254 ouest, rue Sainte-Catherine

Acceptons Chargex et Master Charge et les importantes cartes de crédit

Vancouver

A 7h30, prenez notre vol Montréal-Toronto, et là, profitez de notre excellente correspondance 747 sans escale vers Vancouver.

3 autres vols directs par jour de Montréal.



c'est l'Orange qui nous mène en haut

CP Air

LE DEVOIR Page 3 Montréal, lundi 18 avril 1977

macep
PERSONNEL pour postes PERMANENTS et TEMPORAIRES
Domaines: technique - administratif
1010 O. rue Ste-Catherine, suite 624
Montréal, Qué. H3B 3R5 - Tél.: (514) 875-5096

Cri d'alarme au congrès de l'APFQ

Les producteurs de films menacés de disparaître

par Jean-Pierre Tadros

QUÉBEC — S'il fallait encore faire la preuve que notre cinéma se porte toujours au plus mal, le congrès des producteurs de films vient de nous la donner. Car c'est un véritable cri d'alarme que les membres de l'Association des producteurs de films du Québec (APFQ) n'ont cessé de lancer pendant les deux jours qu'aura duré leur congrès annuel qui s'est terminé hier à Québec. En fait, si l'on en juge par les différentes interventions des producteurs, leur avenir dans cette province serait littéralement menacé.

Il y a, tout d'abord, le ministère du Revenu du Québec qui serait en train d'étouffer les productions québécoises en allant percevoir (rétroactivement) des taxes dont les producteurs se pensaient exempts, et enlever aussi les maigres avantages fiscaux dont ces productions pouvaient se prévaloir.

Et puis, il y a la presse (surtout torontoise) qui, par son attitude négative face aux récentes et fort nombreuses coproductions dont ont pu bénéficier les producteurs québécois et canadiens, serait sur le point de mettre à terre... et les coproductions et l'industrie cinématographique. C'est du moins ce que nous ont affirmé plusieurs producteurs.

Enfin, il y a eu la déclaration du ministre des Communications, M. Louis O'Neill, qui n'a pas arrangé les choses. Celui-ci allait en effet déclarer au dîner d'ouverture du congrès, qu'il était "loin d'être convaincu que l'implantation de la télévision payante au Québec soit souhaitable". Or, comme nous l'indiquions dans notre édition du samedi, l'avènement de la télévision payante est non seulement souhaitée par certains producteurs, mais ils seraient déjà en train de mettre en place son infrastructure. On comprendra que cette déclaration du ministre ait absolument déplu à plusieurs.

Toutes ces raisons et quelques autres, comme l'attitude de Radio-Canada face aux productions québécoises de l'industrie privée, font que rien ne va vraiment plus pour les producteurs de films au Québec. La présidente sortante de l'APFQ, Mme Aimée Danis, allait d'ailleurs avoir la franchise de le déclarer dès le dîner d'ouverture du congrès. Faisant un bilan sommaire de l'année écoulée, elle allait laconiquement déclarer que les bonnes nouvelles sont rares. Ainsi, dira-t-elle, "cette année, Montréal et le Québec ont définitivement cessé d'être le centre de production cinématographique du pays".

Pour Mme Danis, ce centre cinématographique est maintenant nettement installé à Toronto. Et pour elle, les producteurs québécois sont loin d'en être coupables. "Malgré la qualité comparable des services que nous offrons, indique la présidente de l'APFQ, les publicitaires ont continué de produire à Toronto, même en français. Cela permet à leurs clients de jouir d'un mode de taxe de vente allégée comme celui dont ils jouissent déjà depuis longtemps au fédéral. Depuis plus de trois ans, nous essayons de sensibiliser le gouvernement du Québec à cette situation, mais rien ne se fait. Après avoir payé la taxe de vente sur tous les éléments qui contribuent à la production d'un film, il nous faut encore facturer 8% de vente sur le plein montant de la production. En d'autres mots, à Toronto le client paie pour un film de $50,000, $4,000 de moins qu'au Québec!"

En matière de longs métrages, "le ministère fédéral du Revenu a accepté des programmes d'amortissement accéléré qui permettent aux bénéficiaires de contrebalancer par des avantages fiscaux le risque exceptionnel qu'ils prennent". Le ministère québécois du Revenu refuserait cependant de "regarder du même oeil les investisseurs honnêtes attirés par des avantages fiscaux destinés à favoriser la production".

Mme Aimée Danis reconnaît cependant que cette attitude négative du ministère québécois du Revenu n'est pas la seule cause du fléchissement de la production du long métrage. "Déçus par certains échecs, inquiets de la désaffection du public pour les films québécois, attendant aussi le coup de pouce du Québec promis et même chiffré à $4 millions annuellement; déçus et inquiets donc, investisseurs et producteurs ont beaucoup ralenti leurs efforts et il ne s'est produit dans les 12 derniers mois que très peu de longs métrages. Pendant ce temps, à Toronto et au Canada anglais, ça bougeait... et on produisait, souvent avec nos réalisateurs et nos techniciens!"

On comprend donc la gravité de la situation; on comprend aussi que le discours du ministre ait été reçu avec froideur (aucune question ne lui sera posée à la fin, comme on avait invité l'assistance à le faire), et même avec une certaine irritation. L'avenir du Bureau de surveillance du cinéma, de la Cinémathèque nationale, même celui du doublage des films, intéressent de façon fort lointaine des producteurs de plus en plus menacés.

Il reste cependant un voeu, clairement exprimé par la présidente de l'APFQ. Et c'est que l'Institut québécois du cinéma devienne véritablement le conseiller du ministère des Communications en matière cinématographique. "Il y a au conseil de cet Institut des représentants des techniciens, des créateurs, des distributeurs, des exploitants de salle et des producteurs, en plus des représentants du public-consommateur. Que peut-on demander de plus?" Et Mme Aimée Danis ajoute: "Nous savons tous, monsieur le ministre, que le parti politique auquel vous adhérez n'a pas cessé depuis ses débuts de prôner une véritable consultation, et vous devez sûrement vous féliciter d'être l'un des rares ministres à pouvoir compter sur les recommandations d'un organisme absolument représentatif de notre industrie du film." Voilà donc une perche bien tendue!

Que va-t-il maintenant se passer? Le sous-ministre des Communications, M. Gérard Frigon, a promis d'organiser dans les plus brefs délais une rencontre entre M. O'Neill et son collègue des Finances, M. Jacques Parizeau, afin de discuter des problèmes fiscaux touchant les producteurs de films. Il a d'autre part reconnu que son ministère avait un dossier, remis par l'APFQ depuis un an, sur ces problèmes de fiscalité: "Nous avons le dossier depuis un an, mais quelqu'un s'est assis dessus et n'a rien fait; qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus?"

Lors de l'atelier sur la fiscalité, M. Gérard Frigon, entouré de deux fonctionnaires du Revenu "venus s'informer", allait reconnaître que si les mesures fiscales n'étaient pas assouplies, et si la rétroactivité de ces mesures n'était pas éliminée, son ministère serait peut-être obligé de subventionner l'industrie du film... pour qu'elle puisse payer ses taxes! La solution a fait sourire tout le monde, mais y en a-t-il d'autres?

Les producteurs ont finalement très peu parlé de la télévision payante. Un atelier, samedi après-midi, avait été pourtant retenu pour débattre de la question. Les propos du ministre la veille, l'article du DEVOIR paru le matin même et annonçant l'association de quatre des producteurs présents avec un groupe de câblodistributeurs pour la mise en marche de cette télévision payante, ont considérablement ralenti l'ardeur des débats. Un comité sera donc formé pour étudier la question de la participation de l'APFQ aux audiences du CRTC, prévues pour le 30 mai.

Le problème des coproductions a été longuement débattu, et on en trouvera un compte rendu ailleurs. Et l'APFQ a profité de son congrès pour rendre public le mémoire qu'elle vient de soumettre au Secrétaire d'Etat sur ses relations avec la société Radio-Canada. Humblement, les producteurs notent dans ce mémoire: "Nous frappons à votre porte plutôt qu'à celle de Radio-Canada parce que votre ministère connaît mieux que la Société les énormes problèmes qui confrontent l'industrie canadienne du film et parce que nous avons toujours trouvé chez vous une oreille plus attentive."

Après avoir longuement démontré la "place ultra-réduite des productions canadiennes dans les 2,600 heures de programmation de Radio-Canada", les producteurs font au Secrétaire d'Etat une série de recommandations. Parmi celles-ci, naturellement, on retrouve le voeu de voir "Radio-Canada établir une politique cohérente d'achat d'émissions canadiennes produites par l'entreprise privée". En conséquence, les producteurs demandent que la Société consacre "à cette fin une portion beaucoup plus importante de son budget".

Les perspectives sont donc plutôt sombres pour les producteurs de films du Québec. Une lueur d'espoir cependant: l'Institut québécois du cinéma. Et M. Rock Demers, son président, est venu assurer les producteurs que cet Institut et ses membres étaient prêts à relever le défi de remettre sur pied l'industrie québécoise du cinéma.

Un nouvel exécutif a été nommé à la fin du congrès. Il se compose de Denis Héroux, président; Louise Ranger, vice-présidente; André Collette, secrétaire-trésorier; François Champagne, Pierre Valcour, François Floquet et Gaston Cousineau, directeurs.

Les militants de l'UN et la politique linguistique

La majorité était favorable au statu quo

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Même si M. Rodrigue Biron a cru déceler chez ses troupes le désir explicite de modifier le programme de leur parti en faveur d'une plus grande affirmation de la langue française, il reste que la très grande majorité de ceux qui ont participé, samedi, à la journée d'étude de l'Union nationale sur la politique linguistique, semblaient plutôt favorables au statu quo.

En fait, même si on leur avait refusé tout d'abord de présenter des résolutions ou encore de voter, les quelque 300 participants à l'atelier portant sur cette question, se partageaient très nettement en deux clans: un premier, largement majoritaire en faveur d'une reconduction pure et simple du programme du parti et un second, tout à fait minoritaire, en faveur de changements d'importance.

Même si chacun des deux groupes était représenté aux micros de manière à peu près égale, tous pouvaient facilement remarquer que les interventions des délégués anglophones, allophone et de tout autre partisan du statu quo étaient applaudies à tout rompre tandis que la salle accueillait très timidement, et quelquefois dans le silence le plus complet, celles des défenseurs de l'affirmation française.

Au chapitre de la popularité, c'est d'ailleurs l'historien Robert Rumilly, dont la renaissance semble aller de pair avec celle de l'Union Nationale, qui a reçu la claque la plus impressionnante.

Or, M. Rumilly, qui était le premier à intervenir sur cette question, a prié les dirigeants de l'Union nationale "de ne pas dévier, dans les grandes lignes, des directives adoptées aux assises d'octobre 1976" et qui constituent la trame du programme électoral du parti sur cette question.

"Une déviation grave ne serait pas justifiée et ferait perdre toute crédibilité", a ajouté M. Rumilly en précisant que le parti devait conserver le libre choix en matière de la langue d'enseignement pour tous les citoyens résidant au Canada au moment de l'adoption de la Charte linguistique.

Cette attitude a été reprise par plusieurs intervenants qui ont tous souligné la nécessité de s'en tenir au programme du parti, en affirmant que c'est grâce à ce programme que l'UN a pu augmenter considérablement son pourcentage du vote populaire aux dernières élections.

Ainsi, plusieurs ont soutenu qu'il était important de conserver le libre choix de la langue d'enseignement afin de permettre aux francophones d'acquérir la connaissance indispensable de la langue anglaise.

Un néo-québécois d'origine ukrainienne, M. Steve Olynik, a interpellé M. Biron en ces termes: "Vous nous avez fait venir ici pour obtenir des éclaircissements sur la politique linguistique. Or, les réponses, elles sont toutes contenues dans le programme de l'UN."

D'autres sont même allés plus loin, déplorant notamment qu'on perde du temps à discuter de cette question de la langue alors que les vrais problèmes sont ailleurs.

Un délégué est allé jusqu'à dire, sous les applaudissements nourris de la salle que "le problème linguistique avait été créé par des frustrés et des complexés".

Bref, l'opinion générale était très nettement en faveur du maintien du programme du parti et même dans certains cas, d'un élargissement de la place de la langue anglaise afin "de ne pas perdre les investissements, les emplois, les possibilités d'avancement et pour reconnaître, somme toute, que le Québec n'est qu'un petit ilôt en Amérique du Nord."

A l'inverse, quelques braves ont osé défier la salle et soutenir l'opinion contraire. Quelques-uns ont timidement suggéré que l'Union nationale revienne à ses origines nationalistes tandis que d'autres, nettement plus audacieux, sont allés jusqu'à appuyer ouvertement le projet de Charte linguistique.

Un ancien candidat unioniste, M. Joseph-Léopold Gagné, a soutenu, sous une majorité de regards réprobateurs sinon franchement scandalisés, que l'UN devait appuyer le projet du gouvernement péquiste non seulement parce qu'il était valable mais surtout parce que son adoption permettra d'éviter l'indépendance.

Mal lui en prit puisqu'un peu plus tard au cours de la réunion, une majorité de délégués, Maurice Bellemare à leur tête, ont tenté, pour des raisons de respect de la démocratie, de lui interdire de prendre la parole à plus d'une reprise.

Un jeune délégué du comté de Drummond a de plus demandé en vain aux participants de retirer à la langue anglaise son caractère d'officialité. Il désirait, a-t-il expliqué, que son parti aille aussi loin que libéraux et péquistes en cette matière et prédisait qu'à défaut de l'adoption d'une telle mesure, non seulement l'UN demeurerait-elle éternellement le parti de la troisième voie mais qu'elle deviendrait très rapidement celui du troisième âge.

En somme, seulement quelques délégués, au maximum 20% de la salle, semblaient souhaiter quelques changements.

Et pourtant, a annoncé M. Rodrigue Biron à la fin de la journée, ces changements, sans être aussi radicaux que quelques-uns désiraient qu'ils soient, auront lieu.

Il est à se demander cependant si les délégués au prochain congrès général du parti ratifieront ces modifications et si le "consensus" dont se félicitait M. Biron au sortir de cette journée tiendra très longtemps.

Le Livre blanc est coercitif mais pas diabolique (Patterson)

"Il est difficile de s'empêcher de parler de la nature coercitive de certains aspects du Livre blanc sur la politique linguistique. Mais j'estime que nous (anglophones) devrions cesser de le qualifier de "répressif" et de "diabolique".

Telle est la déclaration qu'a faite hier midi sur les ondes de la station radio CFCF M. Alex Patterson, avocat de Montréal et co-président du Positive Action Committee. Ce comité est formé d'avocats, d'enseignants, d'hommes d'affaires et de parents qui ont des enfants à l'école. Son objectif est de participer activement au débat sur la politique linguistique proposée par le gouvernement Lévesque.

"Je n'ai jamais vu, au cours de mes 20 années de pratique du droit, quelqu'un persuader un juge ou un avocat qu'il a raison et que l'autre a tort à force d'affirmer que ce dernier est un lunatique, un fou ou un dictateur," a dit M. Patterson.

L'avocat montréalais a souhaité que certaines parties du Livre blanc soient retravaillées, et que certains passages disparaissent, mais le ton des demandes en ce sens, a-t-il ajouté, doit être raisonnable et modéré.

Un peu auparavant, au cours de la même émission ("In Conversation"), M. Camille Laurin, ministre du Développement culturel et grand architecte du projet de Charte du français, a incité les anglophones à lire attentivement le Livre blanc et d'essayer d'en comprendre le contexte avant de s'alarmer. "J'ai souvent l'impression que certains porte-parole pourtant éminents ne l'ont même pas lu et n'en parlent que par oui-dire...".

Selon M. Patterson, les deux aspects du Livre blanc qui font le plus peur aux anglo-Québécois sont ceux portant sur la langue d'enseignement et des affaires.

Si le chapitre sur la langue d'enseignement prenait force de loi dans sa forme actuelle, a-t-il dit, c'en serait fini du système scolaire anglais à l'élémentaire et au secondaire. Puis le reste s'ensuivrait. Si, d'autre part, le monde des affaires ne n'oppose pas d'oublie à l'esprit de la législation projetée à son sujet, elle ne prise guère cependant, son caractère positif.

M. Patterson a conclu son intervention en souhaitant que ses frères anglophones prennent conscience, pendant les auditions en commission parlementaire, de l'altitude intransigeante qu'ils ont pu avoir dans le passé, mais parralèlement, que le gouvernement admette que la politique proposée va trop loin à certains égards.

aujourd'hui

De 10 h à 19 h, à l'hôpital Général de Montréal, se déroulent aujourd'hui et demain les journées "Action-Nutrition" à l'intention de tous ceux qui aimeraient se mettre au régime.

●

A 12 h 30, au déjeuner de la Chambre de commerce du district de Montréal, à l'hôtel Mont-Royal, le conférencier invité est M. Earl McLaughlin, président de la Banque royale du Canada.

●

A 12 h 30, les étudiants du Cégep John Abbott de Sainte-Anne-de-Bellevue organisent un grand débat sur la langue, auquel participeront le député UN de Pointe-Claire, M. William Shaw, le député libéral de Mont-Royal, M. John Ciaccia et le député péquiste d'Anjou, M. Pierre-Marc Johnson.

●

A 19 h 30, à l'auditorium du pavillon Lalement du collège Brébeuf, conférence de M. Jacques Dufresne intitulée: "Une ville pour tous".

●

A 20 h, à la polyvalente Emile-Nelligan, 4750, rue Henri-Julien, le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, s'adresse aux membres des 41 comités de parents de la région II de la CECM.

●

A 20 h, au TNM, présentation de la pièce "L'Attente", créée en 1975 par un groupe de détenus du pénitencier de Cowansville. Ce spectacle marque l'ouverture de la Semaine du prisonnier (18 au 22 avril), qui sera marquée d'une série de manifestations.

●

Au Centre des congrès à Québec débute le congrès annuel de l'Association des industries de l'automobile. A cette occasion, le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, prendra la parole ce matin à 9 h 30 devant les délégués.

●

A Montréal, à l'hôtel Bonaventure, se poursuit le congrès de l'Association québécoise des techniques de l'eau. Le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, prendra la parole à 12 h devant les délégués.

●

Au Château Frontenac à Québec, commence le 32 e congrès des relations industrielles, organisé par le département des relations industrielles de l'université Laval.

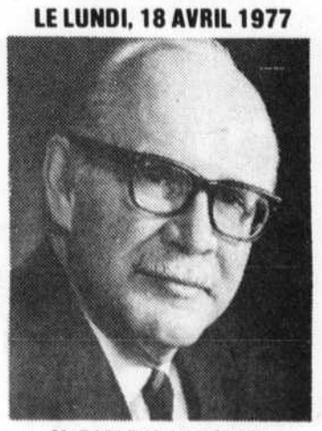
●

Jusqu'au 24 avril, c'est la semaine québécoise de la bicyclette, organisée par la Fédération québécoise de cyclotourisme. Les cadres et les militants de la Fédération se chargeront durant cette semaine d'informer le grand public des avantages très concrets de la bicyclette.

●

Il y a clinique de sang de la Croix-Rouge à **Dorval**, au Centre communautaire, 1335, Bord du lac, de 14 h 30 à 21 h; à **Saint-Basile-le-Grand**, à l'école Jacques Rocheleau, 10, rue Préfontaine, de 15 h 30 à 17 h 30 et de 19 h à 21 h et à **Montréal**, à l'Association canadienne royale des forces de l'air, 4450 ouest, rue Sherbrooke, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 21 h.

La Chambre de commerce de Montréal
Déjeuner-causerie hebdomadaire
LE LUNDI, 18 AVRIL 1977



M. EARLE McLAUGHLIN
Président de la Banque Royale du Canada
Titre: **Pourquoi je suis ici**
Hôtel Sheraton
Mont-Royal
12h30
Le public est admis
Billets à l'entrée $8.
Pour les membres, des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.
Renseignements: **866-2861**

ASSURANCE-AUTOMOBILE
SI PAS PLUS D'UNE RÉCLAMATION DEPUIS 3 ANS
POSSIBILITÉ D'ÉCONOMISER ENTRE $50 ET $200
André G. Guérin : 282-1415
(Agent d'assurances générales)

Telbec
LA MAISON DES COMMUNICATIONS
* **Transmission de vos messages** et communiqués aux média du Québec et du Canada.
* **Service de traduction.**
* **Service-hebdos:** vos communiqués par courrier aux hebdomadaires régionaux du Québec.
* **Service sonore:** vos déclarations offertes aux stations radiophoniques.
* **CLIP:** service de coupures de presse.
* **Location de téléimprimeur Telbec:** vous recevez tous les communiqués de nos clients.
Pour recevoir notre documentation, postez votre carte d'affaires à:
Jean Lecompte,
TELBEC INC.,
1440 ouest, rue Sainte-Catherine,
suite 720, Montréal, Qué.
Au téléphone: (514) 871-9881

Le Relais CHEVROLET LTÉE
DIVISION LOCATION
roulez à bon compte dans une voiture de location du Relais Chevrolet
CAMARO 77 $156. par mois
MONTE CARLO 77 $162. par mois
CHEVROLET IMPALA 77 $155. par mois
NOVA '77 $139. par mois
CHEVELLE MALIBU 77 $146. par mois
CORVETTE 77 $275. par mois
CHEVY-VAN 77 $164. par mois
(Taux basés sur 36 mois - Location nette)

LES MENSONGES QUE MON PÈRE ME CONTAIT
À voir par toute la famille!
ce soir et demain POUR TOUS
au cinéma OUTREMONT
277 4145 · 277 2001
1248 rue Bernard



présenté par LE NOUVEAU RÉSEAU
L'Horoscope d'Élise
dès le 20 avril
jusqu'au 29 avril
et du 1er au 7 mai
14 ans
au cinéma OUTREMONT
277 4145 · 277 2001
1248 rue Bernard

éditorial

Sur la longueur d'onde de l'immigration

Il est aujourd'hui évident que deux thèses s'affrontent en ce qui a trait à l'immigration au Canada, et à mesure que les pièces s'accumulent on a davantage conscience qu'elles sont irréconciliables. Sans chercher à couper "les coins ronds", il est impérieux de reconnaître que les partisans de l'une et de l'autre thèses sont généralement logiques à l'intérieur de leur système, à l'intérieur de leur conception philosophique, devrait-on dire, mais ils évoluent sur deux lignes parallèles qui ne se rencontreront qu'à l'infini... Même si de remarquables documents ont été rédigés et de spectaculaires prises de position ont émaillé le débat, nous en sommes pratiquement au point de départ. L'immigration est-elle un droit, ou est-elle un privilège...

●

Mettons entre parenthèses le contenu de la dernière lettre de M. Cullen à son collègue québécois, en date du 12 avril, qui pose un problème de juridiction entre Ottawa et Québec et qui, à ce titre, appelle en soi tout un débat.

Les deux nouvelles pièces qui sont parvenues — il est hors de question de revenir sur tout ce qui a été déjà dit — sont une longue lettre explicative du ministre fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration à un député et le message, en date du 5 avril, des chefs des Églises au peuple canadien. Jamais les deux thèses n'avaient été aussi explicitement exposée. "Le projet de loi nous semble restreindre indûment le droit des individus à changer de pays et ne tient pas compte de la responsabilité que nous avons de partager avec le plus grand nombre possible de personnes l'espace vital dont nous jouissons", déclarent les chefs des Églises. Ils préconisent une législation de l'immigration fondée sur "le principe adopté en 1974 par la conférence mondiale de la population tenue sous l'égide des Nations unies, selon lequel l'homme est la suprême valeur dans le monde et la population le trésor le plus précieux de chaque pays".

À quoi, par anticipation et bien carrément, M. Cullen rétorque: "...l'immigration est considéré comme un privilège depuis longtemps; depuis que le Canada n'est plus une colonie, les diverses lois qu'il a adoptées ont été appliquées en vertu de l'hypothèse selon laquelle le Canada, à titre de nation souveraine, a le droit de déterminer qui, exception faite de ses propres citoyens, peut être admis en vertu de ce privilège. Aucune nation au monde n'a renoncé à sa souveraineté en faisant de l'admission des étrangers un droit (...)"

Mais gardons-nous de conclure que les chefs des Églises pèchent par irréalisme ou que M. Cullen a raison sur toute la ligne. Il est évident que le Canada "est de ce monde" et qu'il a à réglementer l'admission d'"étrangers" en fonction de ses propres priorités. Ce que précisément les chefs des Églises reconnaissent. Mais ils ajoutent — et c'est là qu'ils touchent du doigt le fond du problème: "Selon ce projet (le bill C-24), nous n'accorderions chaque année le privilège d'entrée dans notre pays qu'à un nombre limité d'immigrants et à condition, encore, qu'ils nous servent de moyens pour atteindre nos fins"! M. Cullen passe complètement à côté de cet élément capital, que l'on a ici même souligné à plus d'une reprise. Le ministre, parrain du bill, répond de manière brillante à l'accusation "Un projet de loi restrictif", mais il n'est pas sur la même longueur d'onde.

Ainsi, le bill C-24 établira les "niveaux d'immigration" en se fondant sur les "conditions démographiques" ainsi que sur les "besoins économiques" du Canada. Ces besoins, faut-il le rappeler, n'étant pas les mêmes d'une province à l'autre, la consultation des provinces par le fédéral devient donc une obligation. C'est fort beau, mais ça escamote l'essentiel. Ces "niveaux d'immigration" — ou cible, ou objectif,-prennent pour seuls et uniques critères deux éléments négatifs, ou plus clairement, de nature à abaisser pour un temps indéterminé le plafond; le mouvement est déjà largement amorcé et la législation ne viendra que conférer un cadre à cette dure réalité. Nous accordons volontiers à M. Cullen le bénéfice de la bonne foi qu'il revendique; nous avons conscience que "l'organisation du Gouvernement canadien et la multitude de formules d'équilibre et de contre-poids qui font corps avec cette organisation" empêchent que "les ministres ou les fonctionnaires commettent des abus". C'est d'ailleurs pourquoi ce débat se poursuit ici: nous pensons qu'à l'intérieur de notre système les choses sont perfectibles... Mais pourquoi ne pas reconnaître que le "niveau" d'immigration retenu s'alimente à la même source que le Rapport 25 du Conseil des sciences du Canada qui, sans explorer les autres options, retient celle de 50,000 à 100,000 immigrants par an (immigration nette) pour qu'en fonction du "taux de fécondité" canadien, la population canadienne se situe entre 28 et 32 millions en l'an 2001? Ce qui, sous forme de recommandation, se lit comme suit: "Les autorités compétentes devraient revoir constamment le nombre désiré d'immigrants et réviser complètement la politique d'immigration au moins tous les cinq ans".

La fait est que ce critère vient conjuguer ses effets "abaisseurs" à ceux du second critère, celui des besoins économiques — en clair, le niveau du chômage — qui, en lui-même, et pour un temps indéterminé, est de nature à entraîner un fléchissement redoutable du plafond. En d'autres mots, tout en reconnaissant la totale souveraineté canadienne, tout en admettant la nécessité de se protéger et tout en applaudissant des deux mains l'incorporation dans la loi de la définition onusienne du réfugié, on doit aboutir à la conclusion des chefs des Eglises: le privilège d'entrée est eccordé à condition que les "élus" — qui dit privilège dit, à l'autre bout, "élus" — "nous servent de moyens pour atteindre nos fins".

Qui plus est, ce seuil de 28-32 millions en l'an 2001, qui semble érigé en absolu, n'a jamais été clairement justifié. Il est clair que M. Cullen ne cherche pas à tromper le public, mais dans le cadre de la préparation de cette législation qui nous lie pour des années à venir — jusqu'à l'an 2001? — combien de Canadiens savent le pourquoi de ce "paramètre"?

Le taux du chômage — appelé suavement "besoins économiques" — est connu, et il fluctue; un jour lointain, et avec beaucoup de chance, ce taux pourra baisser, mais il est invraisemblable qu'il recule en deçà d'un 5-6% alors que le taux actuel de fécondité est inférieur au taux de remplacement des générations; ce qui signifie que, de toute façon, la conjugaison de ces deux éléments ne pourra pratiquement jamais aboutir à des "niveaux" révisés à la hausse...

Les auteurs du projet de loi C-24 sont sans doute très honnêtes et très compétents mais pourquoi n'appellent-ils pas les choses par leur nom?

●

En général, les règlements précisent — et limitent — la portée des principes énoncés dans la loi. En vertu de quel critère devons-nous aujourd'hui mettre dans des règlements ce qui, de toute évidence, doit figurer dans le texte de loi?

Pourquoi devons-nous étendre les pouvoirs accordés aux agents d'immigration et rendre exécutoires leurs suppositions? Il n'est pas question de croire que tout "tous les hommes politiques et tous les fonctionnaires forment les rouages de quelque sinistre dessein", comme dit M. Cullen, mais la priorité est à la prévention des abus. Une fois l'abus commis, il est inutile de chercher à réparer les dégâts: tout comme un chirurgien, les agents d'immigration travaillent sur le tissu humain! Le Canada souverain a le droit de se protéger, mais la contre-partie est que le moindre faux pas, à un échelon quelconque de la hiérarchie, entraîne des conséquence tragiques pour des êtres humains frappant en toute bonne foi à notre porte!

Au point où en est le débat et compte tenu des effets prévisibles de la nouvelle législation, le gouvernement canadien, en toute souveraineté mais surtout fidèle à une tradition d'hospitalité, ne devrait-il pas mettre en oeuvre une opération de repêchage, une sorte d'"Opération Mon Pays" version Cullen?

Georges VIGNY

Le mot du silencieux

Le prévenu n'est pas averti

par ALBERT BRIE

Nos enfants ne sont pas aussi intelligents que nous le proclamons dans nos moments d'euphorie, et pas aussi bêtes que nous le hurlons dans nos moments d'impatience. En général, ils sont comme nous, aussi ordinaires que nous le sentons dans nos moments de lucidité.

●

La sottise cruelle d'un père pour son fils s'exprime parfois en ces termes: "Ne compte pas sur moi pour t'aider. Tu auras la misère que j'ai eue. Débrouille-toi!" Parce que, sur son chemin, il a rencontré des imbéciles qui lui ont nui, faut-il que le cher papa prenne leur succession?

●

Nous n'avons rien à gagner à être modestes, si ce n'est l'approbation de ceux qui ne peuvent rien pour nous.

●

Si l'on veut me détourner de faire une chose facile, on n'a qu'à me dire: "N'importe quel imbécile pourrait la faire!" Je me dis qu'il serait dommage de priver cet imbécile d'une si belle occasion de prouver qu'il ne l'est pas autant qu'on le dit.

●

S'il est vrai qu'on a souvent besoin d'un plus petit que soi, il ne faut pas abuser d'un recours qui peut se retourner contre soi. En effet, il peut arriver que le petit profite de la situation pour s'enfler de son importance et vous dégonfler de votre prépondérance.

●

On trompe son ennui, mais c'est lui qui nous fait cocus.

●

La mode, qu'elle soit dans les idées ou dans le vêtement, est la seule hardiesse des braves conformistes.

●

Le bien commun, qui s'en soucie? Pourtant, d'après ce qu'on dit, c'est l'affaire de tout le monde. Seulement voilà: je n'ai encore rencontré personne qui ne veuille se distinguer de tout le monde. Quand chacun s'exclut, tout le monde se désintègre.

●

Le moins que l'on puisse attendre d'un parti d'opposition serait qu'il comble d'aise les braillards les plus considérables.

●

"Des goûts et des couleurs on ne dispute point." Cette recommandation est valable uniquement pour ceux qui n'ont pas de couleurs et de goût pour la dispute.

●

Se savoir écouté est un si grand plaisir pour le causeur qu'il se laisse aller à mentir, plutôt que de voir le charme se rompre.

●

Un homme averti en vaut deux, lesquels, forcément, ne sont prévenus qu'à moitié.

●

Nos idées fixes? Façon de dire, puisque ce sont celles que nous agitons le plus.

●

"Vous dites que vous ne croyez en rien. Bon! Alors, si je vous dis que je vous crois, vous ne le croirez donc pas?"

●

Je connais plusieurs femmes qui gagnent à travailler tout juste assez d'argent pour se procurer ce qui leur est indispensable pour se présenter au travail.

●

Si vous ne voulez pas vous ennuyer, mettez-vous de côté du temps pour ne rien faire.

●

Quand on nettoie une pièce, on sort les meubles. Pourquoi alors, quand on se met en frais de nettoyer le monde, laisse-t-on les hommes continuer d'y patauger.

●

Je ne vous recommande pas, comme le faisait un directeur de conscience, de vous endormir chaque soir avec l'idée que vous ne vous réveillerez pas le lendemain matin. Je l'ai fait. Pour être honnête, je dois dire que, jusqu'ici, j'ai constamment été déçu.

lettres au DEVOIR

L'Ordre des Ingénieurs et l'École de Technologie supérieure

Le 24 mars dernier, Le Devoir publiait un numéro spécial de 24 pages sur l'enseignement technique et professionnel. La haute qualité des articles fait honneur au journal dont le souci de fournir une information objective et bien faite est reconnu.

La plupart des articles traitent du secteur professionnel du Cégep et des améliorations à y apporter pour le rendre plus attrayant et plus rentable. On y trouve également deux articles rédigés par les autorités de l'École de technologie supérieure qui traitent du nouveau baccalauréat en technologie dont les premiers diplômés viennent tout juste de sortir.

Dans le premier de ces articles, les auteurs parlent d'une "filière continue dans notre système d'enseignement" comme d'un outil de valorisation du Cégep professionnel. On y souligne que des élèves du secondaire peuvent ainsi choisir la "filière professionnelle de préférence à la filière générale à laquelle ils se seraient difficilement adaptés ou qu'ils auraient abandonnée avant de terminer leurs études. Le marché du travail recevrait de cette façon un important noyau d'hommes formés selon une voie optimale pour eux, sans détour et sans perte de temps." (sic). A cette lecture, on peut donc conclure que les cours dispensés à l'ETS complètent la formation acquise au Cégep professionnel en y ajoutant un meilleur bagage de sciences fondamentales et des cours spécialisés axés vers la pratique d'une certaine technologie.

Le second article "L'ETS 'déplafonne' le Cégep par un baccalauréat en technologie", signé par Roland Dugré, directeur général de l'ETS, traite très brièvement du cours offert par l'ETS et plutôt longuement du rôle et de la carrière de ses diplômés. C'est surtout ici qu'une mise au point s'impose.

Dans un premier temps, il faut souligner que l'ETS a été créée à la suite d'une recommandation bien spécifique d'une opération de planification sectorielle appelée "OSA — Opération sciences appliquées" au ministère de l'Éducation du Québec en 1973. L'OSA recommandait alors de cesser, pour un certain nombre d'années, de créer des programmes additionnels dans les facultés de génie et de songer plutôt à combler une lacune qui existait dans le monde du travail entre le technicien issu du Cégep et l'ingénieur issu de la faculté de génie. La mission de l'ETS était donc de combler le vide entre ces deux formations, c'est-à-dire, de préparer des diplômés aptes à jouer le rôle d'intermédiaires; cette mission n'a pas changé depuis lors. L'auteur le souligne d'ailleurs... "Les trois programmes (technologie de l'électricité, de la mécanique et de la construction civile) visent à donner au diplômé une formation pratique mais poussée lui permettant de comprendre les projets d'ingénierie..."

En second lieu, quand il s'agit de valoriser le rôle du diplômé de l'ETS, l'article en question met quelque peu en veilleuse cette mission de l'ETS (combler le vide entre la formation du technicien et celle de l'ingénieur) au profit du bachelier en technologie, qui est alors montré non plus comme un intermédiaire entre le technicien et l'ingénieur, mais bien comme une autre sorte d'ingénieur, plus pratique que les autres, mais ayant en fin de compte les mêmes fonctions, les mêmes perspectives de carrière, le même traitement et les mêmes responsabilités! Une telle assertion faite par l'auteur du texte s'écarte de la mission de l'ETS, va complètement à l'encontre de la recommandation de l'OSA et de la raison même de la création de l'ETS et, de plus, fournit au public lecteur une image erronée de la réalité.

A l'instar de diplômés étrangers d'établissements semblables à l'ETS, il se peut que le bachelier en tecynologie de l'ETS, à la recherche d'un statut professionnel reconnu, fasse une demande d'admission à l'Ordre des ingénieurs du Québec. Dans un tel cas, l'Ordre procèdera comme d'habitude à l'examen du dossier du candidat afin de déterminer si la formation reçue correspond à celle qui est dispensée dans les facultés ou écoles de génie dont les programmes sont accrédités; sinon, il assignera un programme d'examens que le candidat devra réussir afin de pouvoir être admis à l'Ordre et pratiquer la profession d'ingénieur. Les examens assignés à un candidat n'ont nullement pour but de restreindre l'accès à la profession, mais bien de s'assurer que le candidat possède la formation minimale nécessaire pour bien assumer ses responsabilités professionnelles futures vis-à-vis du public. C'est là proprement le rôle de l'Ordre des ingénieurs: **assurer la protection du public**. Le Code de déontologie de l'Ordre impose d'ailleurs aux ingénieurs l'obligation de "tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne".

L'Ordre des ingénieurs reçoit chaque année plus de 2,000 demandes d'admission, dont quelque 15% proviennent de personnes qui n'ont pas la formation requise et doivent donc réussir un certain nombre d'examens pour être admis à la pratique de la profession. L'Ordre est une des rares corporations professionnelles dont les portes demeurent ouvertes à des personnes autres que les diplômés de programmes accrédités, et ceci est vrai pour tout le Canada; les critères d'accréditation sont uniformes au pays, les matières des examens assignés dans chaque spécialité du génie sont les mêmes et les questions d'examens sont composées par des professeurs enseignant la matière dans les facultés de génie à l'intérieur de chaque province.

L'Ordre reçoit chaque année plusieurs demandes de diplômés d'établissements étrangers semblables à l'ETS, particulièrement d'Allemagne, où ces programmes existent depuis longtemps et sont bien rodés. De tels diplômés doivent réussir de 7 à 10 examens avant de pouvoir être admis à la pratique du génie ici. Il semblerait raisonnable de supposer que des candidats diplômés de l'ETS seraient traités **au moins** de la même façon, en plus de satisfaire aux critères concernant les sciences intermédiaires du génie et les mathématiques avancées qui sont bien couvertes dans la plupart des établissements étrangers.

En conclusion, si les diplômés de l'ETS font une demande d'admission et se conforment aux recommandations et directives de l'Ordre, ils pourront alors devenir membres et pratiquer comme ingénieurs. Mais n'est-ce pas là contourner la mission spécifique de l'ETS et ignorer la raison même de la recommandation de l'OSA?

Robert MASSE,
secretaire,
Ordre des Ingénieurs du Québec
Montréal, le 31 mars 1977

Communications et affaires culturelles

par MICHEL ROY

C'est aux Communications, bien plus qu'aux Affaires culturelles, que M. Louis O'Neill a acquis la maîtrise des dossiers et manifesté clairement une volonté d'agir. Tout se passe comme s'il avait vraiment trouvé sa vocation à la direction du premier de ces deux portefeuilles tandis qu'il chercherait encore, à l'égard du second, à définir des orientations qu'il n'arrive pas à dégager facilement de toutes les hypothèses, propositions et contraintes qui s'accumulent dans ses cartons.

On a beaucoup dit que le célèbre "livre vert" de M. Jean-Paul L'Allier contenait des réponses à toutes les questions et constituait une somme imposante dans laquelle le Parti québécois, reconnaissant ses propres objectifs — encore que ceux-ci n'avaient mais été précisément définis — puiserait sans peine les éléments d'une politique culturelle accordée à la conception qu'il se fait de la société québécoise. Mais, dans la réalité concrète de l'exercice quotidien du pouvoir, le défi est apparu plus difficile.

En réalité, le document remarquable de M. L'Allier indique des voies, lance des idées, ouvre des perspectives et suggère des structures. Mais, comme il s'agissait à l'époque d'un texte destiné à la réflexion et à la discussion des milieux intéressés, on s'est vite rendu compte dans le cabinet de M. O'Neill qu'il ne suffisait pas de transcrire en termes politiques le généreux dessein de M. L'Allier. Il fallait d'abord vérifier toutes les données du "livre vert", en éprouver le réalisme, faire des choix: opération plus fastidieuse que l'on croyait et dont l'accomplissement a révélé des lacunes sérieuses et d'imposantes difficultés.

Ainsi, la mise en place d'un Conseil québécois de la culture, appelé à devenir tout à la fois l'inspirateur, le conseiller, le moteur et l'instrument de mise en oeuvre de la polituqe culturelle, semblait répondre à l'origine aux aspirations d'un gouvernement du Parti québécois: les créateurs, les animateurs, les artistes réclamaient cet organisme "décisionnel et dépolitisé". Toutefois, ceux qui assument à présent le pouvoir sont amenés à reconnaître qu'un tel Conseil de la culture, s'il était conçu comme M. L'Allier l'a suggéré, enlèverait au ministère des Affaires culturelles, sinon sa raison d'être, tout au moins une partie de ses fonctions. Au surplus, l'idéal de décentralisation et de démocratie dans les arts et la création ne répond pas toujours dans les faits à l'esprit et aux préoccupations du gouvernement. Celui-ci s'inspire davantage des vieilles traditions françaises de centralisation plutôt que de l'esprit britannique qui porte l'exécutif à déléguer davantage ses pouvoirs à des institutions comptables au Parlement plutôt qu'au gouvernement.

M. O'Neill, on doit le reconnaître, insiste pourtant sur cet objectif de décentralisation dans les affaires culturelles: c'est du reste ce qui l'amène à retenir du "livre vert" le projet de conseils régionaux de la culture. Il semble toutefois que l'on confonde ici décentralisation et déconcentration... Quoi qu'il en soit, le ministre a fait savoir que ses collaborateurs, de même qu'un groupe de députés ministériels, se penchaient sur la question de la politique et des structures culturelles. Il ne reste qu'à attendre — durant combien de temps? — les résultats de cette recherche qui porte, dit-on, sur la notion même de culture.

Les communications

Aux Communications, on l'a vu, M. O'Neill a vite franchi le cap des réflexions déchirantes. La continuité ici ne suscitait pas les mêmes pièges qu'aux Affaires culturelles: M. L'Allier avait déjà défini une politique que M. O'Neill n'avait aucune raison idéologique de récuser. M. Denis Hardy en avait de même assumé la responsabilité. En quelques semaines, M. O'Neill a repris à son compte les grandes orientations de ses prédécesseurs: câblodistribution, téléphonie, radiotélévision. A l'égard du nouveau projet de loi fédéral sur les télécommunications, déposé aux Communes par Mme Jeanne Sauvé, ses réactions sont sensiblement celles qu'avaient déjà exprimées les autres gouvernements québécois dans le passé. Seuls le ton et le vocabulaire diffèrent.

Envers l'avenir de Radio-Québec, le ministre n'est pas moins généreux, en paroles, que ceux qui l'ont précédé. Comme eux, il pense que l'Office de la radio-télévision du Québec est promis à un développement vigoureux et à des oeuvres remarquables. Mais, aussi longtemps qu'un plan d'ensemble, une vocation plus précise et un programme de développement n'auront pas été repensés et approuvés pour l'ORTQ, celui-ci devra fonctionner à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire de $17 millions qui lui est attribuée, comme l'an dernier sous les libéraux. Les limites ne sont pas seulement attribuables à l'austérité budgétaire; elles tiennent aussi à la conjoncture politique et constitutionnelle: tant que le Québec n'aura pas acquis en matière de communications les compétences qu'il revendique, ou en matière politique la souveraineté qu'il recherche, le développement de Radio-Québec devra s'inscrire dans la perspective des buts qu'il s'est fixés: l'éducation et la culture.

M. O'Neill a également remis de l'ordre dans le domaine du cinéma. La Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel, créée par la Loi de juin 1975, est maintenant pourvue d'un personnel et fonctionne efficacement. L'Institut québécois du cinéma, également né de cette Loi, a complété ses cadres et pourra bientôt jouer son rôle. Au surplus, le Bureau de surveillance du cinéma, que cette même loi avait inconsidérément aboli, mais dont le rôle indispensable avait justifié le maintien, sera officiellement rétabli et, précise M. O'Neill, "aura la plus grande autonomie possible à l'intérieur de nos appareils juridiques". Le ministre a vite compris qu'il eût été absurde de supprimer cette institution pour confier à un service de son ministère les tâches de classifications et d'informations des films. La preuve est aujourd'hui faite que M. Hardy, lorsqu'il décida de tuer le Bureau de surveillance — avec l'accord de l'Opposition péquiste — cherchait principalement à s'octroyer des pouvoirs accrus et à écarter de leurs postes des fonctionnaires compétents et professionnels dont la faute capitale avait été de ne pas penser comme lui en toutes choses.

M. O'Neill, avec réalisme, entend au surplus créer une Cinémathèque nationale, ainsi que le prévoit la Loi, mais en la bâtissant sur l'acquis, c'est-à-dire avec les matériaux de l'actuelle cinémathèque québécoise dont l'action s'est révélée fructueuse depuis 13 ans. Cette institution sera dotée d'un statut d'autonomie et deviendra "le gardien obligé de notre patrimoine cinématographique". C'est là, désormais, que seront déposées les productions cinématographiques, de sorte que sera instituée pour le cinéma le "dépôt légal" qui existe déjà pour l'imprimé.

Le ministre se préoccupe en outre du doublage des films québécois et de leur circulation dans les circuits commerciaux français. Il y a longtemps que les milieux du cinéma attendaient des décisions concrètes dans ce domaine. Or M. O'Neill compte se rendre en France prochainement pour négocier une entente.

Au chapitre du contingentement, c'est-à-dire l'obligation faite par la Loi du cinéma à des exploitants de salle de projeter un certain nombre de films québécois, le ministe se montre plus prudent. Les dispositions du législateur lui paraissent trop coercitives et il s'efforcera de favoriser la diffusion du film québécois "de qualité" grâce à "une approche de type incitatif avec un petit caractère impératif". En somme, il s'agit dans ce secteur de préserver la liberté de choix du consommateur tout en stimulant le développement des entreprises québécoises "indépendantes en matière d'exploitation". Ce n'est pas une équation facile à résoudre. Mais l'opération sera facilitée si les films québécois répondent aux attentes du public.

Or tel est l'un des problèmes fondamentaux du cinéma d'ici. Réunis ce week-end à Québec, les producteurs de films de la province —comme à l'ordinaire— se sont beaucoup plaints des conditions qui leur sont faites. Ils ont fort peu discuté de cinéma et insisté surtout sur les problèmes d'investissements et de fiscalité. Ce sont, n'en doutons pas, des problèmes réels que le gouvernement peut en partie résoudre, par exemple en rétablissant des exemptions sans lesquelles les producteurs du Québec se trouvent dans une situation fâcheusement inégale à l'égard de leurs concurrents ontariens.

La question de l'investissement est plus complexe. Lorsque le cinéma québécois était prospère, à la fin des années 60 et au début des années 70, des entreprises et de riches particuliers se bousculaient au vestiaire pour investir dans des productions québécoises. Ils ne le font plus. N'y cherchons pas de mystères: la conjoncture économique l'explique en partie; la disparitions des avantages fiscaux en est une autre cause; mais la raison principale réside ailleurs: elle s'appelle la désaffection du public pour le cinéma québécois. Bref, les films québécois, à quelques heureuses exceptions près, ne sont pas rentables parce que les consommateurs de la province ne les aiment point. Certes, les Québécois peuvent se tromper et bouder parfois des films qui, en réalité, sont excellents. Mais il est impossible que tous les Québécois se trompent toujours à l'égard de tous les films d'ici.

À cet égard, le rôle que doit jouer l'Institut québécois du cinéma sera primordial. Doté d'un budget relativement modeste, il pourra subventionner des productions dont les projets lui apparaîtront valables, compte tenu d'un ensemble de critères à la fois culturels, économiques et sociaux. Le cinéma se portera mieux quand les publics, tous les publics, aimeront davantage les films d'ici et que les cinéastes auront les moyens d'en produire davantage.

la parole du jour

"Si quelqu'un ne commet pas d'écart de langage, c'est un homme parfait: il est capable de refréner tout son corps. Quand nous mettons aux chevaux un mors dans la bouche pour nous en faire obéir, nous dirigeons tout leur corps... Bêtes sauvages et oiseaux, reptiles et animaux marins de tout genre sont domptés et ont été domptés par l'homme. La langue, au contraire, personne ne peut la dompter: c'est un fléau sans repos." — Epître de Jacques 3, 2-8 (entre 50 et 60 après JC)

Le nouveau mythe de la responsabilité collective

Monsieur le directeur,

Mes parents, qui appartenaient à la "race dominante anglophone", sont maintenant décédés. Mon père fut ouvrier toute sa vie. Je vois encore les bûlures sur ses bras et son visage crispé de fatigue. Ma mère aidait à boucler le budget en faisant des travaux de couture pour les autres. Tous ceux qui connaissaient mes parents les aimaient et les respectaient. Personne ne les aurait appelés des exploiteurs des Québécois francophones. Personne, je veux dire sauf le docteur Camille Laurin qui semble être imbu de vengeance au point de déclarer très clairement la semaine dernière que tous les québécois anglophones doivent assumer le fardeau de leur collectivité même si peut-être dix pour cent seulement sont vraiment coupables d'exploitation.

Non, docteur Laurin! Je ne tiens pas tous les anglophones, non plus que tous les francophones, collectivement responsables de l'exploitation par un mince pourcentage d'anglophones ou un pourcentage encore plus petit de francophones et je ne présume catégoriquement pas que les fiers francophones, dont j'essaie de comprendre les aspirations et les inquiétudes, soient d'aucune façon collectivement responsables pour la logique pervertie du docteur Laurin.

Si le docteur Laurin compare ce qu'il implique être l'exploitation des Québécois francophones par les anglophones à la responsabilité collective du monde entier durant le règle d'Hitler en Allemange, alors son raisonnement devient outrageux.

Le nationalisme québecois peut aider à apporter la justice à un peuple, mais le nationalisme du docteur Laurin, qui se nourrit d'une poussée négative de colère et de rancure peut très aisément enflammer tous les québecois et les faire échouer.

Le Québec anglophone est en train de changer et je crois qu'il ne refusera pas de changer davantage du fait que les changements sont voulus par les canadiens-français. Le docteur Laurin devraiet savoir que la capacité de bâtir un Québec qui donnerait pleine expression aux aspirations de ses citoyens requiert un sens positif de la proportion et de l'accomodation. Voilà comment doit agir un "bon gouvernement".

Frances ATKIN RAPPAPORT
Laval, le 13 avril 1977.

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Lavoie

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. A l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Un diagnostic étonnant du Livre blanc sur la langue

Est-il vrai que le français n'est employé au travail que par les ouvriers ordinaires et les gagne-petit?

par

Yvan Allaire et Roger Miller

■ Les auteurs de cette libre opinion sont professeurs au département des Sciences administratives de l'Université du Québec à Montréal.

Le Livre blanc publié récemment par le gouvernement du Québec pose la question: "une politique de la langue française est-elle vraiment exigée par les circonstances actuelles?" (p. VII) et les auteurs d'enjoindre qu'on ne peut se borner en cette matière à des constatations générales et qu'ainsi donc un premier chapitre résumera "les éléments principaux de la situation de la langue française au Québec" (p. VIII).

C'est une tâche délicate et complexe que de formuler un diagnostic avisé quant à la situation de la langue française dans les milieux de travail au Québec. A notre avis, cependant un tel diagnostic plaiderait en faveur d'une loi universelle dont l'objet serait de protéger les droits linguistiques au travail des Québécois d'expression française. De même une loi universelle en vue d'accroître l'utilisation du français dans la gestion et le gouvernement des entreprises s'impose afin de s'assurer que toutes les entreprises fassent des efforts dans ce sens et non seulement celles dont la direction est consciente de la responsabilité sociale ou de sa dépendance sur des contrats et avantages gouvernementaux. Il est d'ailleurs malheureux (mais explicable) qu'il n'y ait pas eu depuis longremps au Québec et au Canada des législations protégeant les droits linguistiques individuels au sein des milieux de travail. En effet, les libertés individuelles que l'on considère comme normales dans le cadre politique devraient aussi s'appliquer dans les milieux de travail.

Cependant, le diagnostic dont fait état le Libre blanc intitulé "La plitique québécoise de la langue française" surprend et inquiète par la lecture et l'interprétation particulières qui y sont faites des documents de recherche publiés depuis quelques années quant à l'état du français dans l'entreprise. Le diagnostic que porte le Livre blanc sur l'état du français dans l'entreprise est le suivant:

a) l'anglais est la langue des affaires:

b) dans l'entreprise, le français est, dans une très large mesure, la langue des petits emplois et des faibles revenus;

c) nos attitudes collectives quant aux possibilités d'utilisation du français sont ambigues.

Le Livre blanc, faisant référence aux recherches de la Commission Gendron et de Serge Carlos en particulier, affirme que: "L'anglais prédomine nettement dans les communications générales de travail: 82% du total des communications se fait en anglais, 84% à Montréal et 70% en province."

Dans son bloc note du 4 avril, M. Claude Ryan soulignait avec justesse l'erreur importante qui s'était glissée dans le texte du Livre blanc. En effet, les chiffres cités précédemment font référence aux Québécois **d'expression anglaise** alors que le Livre blanc laisse nettement l'impression que ce pourcentage de 82% s'applique à toutes les communications de travail.

Les recherches empiriques indiquent bien au contraire que l'utilisation du français au travail est beaucoup plus répandue que l'analyse intuitive ne le laisserait croire. Suite à un sondage réalisé auprès d'un échantillon de 5,000 employés pour le compte de la Commission Gendron, on a constaté que:

(1) Les employés francophones utilisent le français en moyenne dans 86.7% de leur temps de travail, les anglophones dans 17.9% de leur temps de travail et ceux dont la langue maternelle est ni l'anglais et ni le français dans 34.7% de leur temps de travail.

(2) Dans la zone montréalaise, le pourcentage général d'utilisation du français diminue pour les francophones à 78.9% alors que le pourcentage général d'utilisation du français des Québécois d'expression française situés hors de Montréal est de 92.8%

(3) A Montréal, seulement 5% des Québécois d'expression française travaillent à peu près uniquement en anglais, 46% travaillent à peu près uniquement en français et 48% travaillent en français et en anglais. (Tableau 2)

(4) Dans l'ensemble du Québec, seulement 3% des Québécois d'expression française utilisent à peu près uniquement la langue anglaise au travail, 32% les deux langues et 64% à peu près uniquement le français.

L'emploi des langues selon la profession et le revenu

M. Camille Laurin, réagissant aux commentaires de M. Claude Ryan, (Le Devoir, 9 avril 1977) admet que le Livre blanc contient une ambiguité "qui sera levée dans l'édition imprimée du Livre blanc...". Cependant, M. Laurin, s'appuyant sur des arguments qui laissent songeur, insiste que le diagnostic contenu dans le Livre blanc n'est en rien infirmé par ces données. En effet, affirme-t-il, "dans une usine ordinaire, un ouvrier est confronté à une tâche bien définie; celle-ci ne requiert pas souvent un dialogue avec le contremaître et jamais avec les patrons d'un échelon plus élevé. Il est évident qu'un ouvrier, dans cette situation, n'a guère à parler anglais". Doit-on comprendre que ce chiffre de 86.7% d'utilisation du français par les francophones ne s'applique qu'aux ouvriers de premier échelon? Ce serait avoir bien mal lu les études sur ce sujet car, l'analyse plus approfondie des données de la Commission Gendron est extrêmement révélatrice. En effet, comme l'indiquent les tableaux 1, 2, 3 et 4 les pourcentages généraux d'utilisation du français sont très élevés quels que soient la catégorie d'occupation, le secteur d'activité, le niveau d'éducation ou le salaire. En somme, en 1971, l'utilisation du français par les Québécois d'expression française était généralisée alors que l'utilisation du français par le Québécois d'expression anglaise ne l'est pas.

Le tableau indique que les ouvriers d'expression française du secteur primaire utilisent le français dans 97.4% de leur temps de travail, les cadres dans 83.2%, les contremaîtres dans 87.7% du temps de travail, le pourcentage le plus faible étant de 78.7% chez les employés de bureaux d'expression française. Par contre, les pourcentages d'utilisation du français par les personnes dont le français n'est pas la langue maternelle sont inférieurs: la fourchette allant de 14.3% à 39.6%. Le tableau 2 donne les pourcentages généraux de l'utilisation du français au travail par les Québécois selon leur niveau de revenu en 1971. S'il est vrai que le pourcentage semble baisser à mesure que s'élève le revenu, il faut remarquer qu'il passe de 93% pour ceux dont le revenu est inférieur à $2,000, à 78.9% pour ceux dont le revenu est supérieur à $20,000. Le tableau 3 permet de constater que l'utilisation du français par les Québécois de langue maternelle française est très élevée quel que soit le type d'industrie: de 80.9% pour les institutions financières à 95.3% pour l'industrie primaire.

De même le tableau 4 indique que bien que l'utilisation du français diminue quand le Québécois d'expression française a plus de 9 ans de scolarité, les pourcentages généraux d'utilisation du français sont très élevés allant de 79.4% pour ceux dont le niveau de scolarité est de 12 à 14 ans et 84.4% pour les diplômés universitaires de 1er et 2ième cycles.

Une extropolation inadmissible

Un second aspect du diagnostic au sujet duquel le Livre blanc nous semble particulièrement faible tient aux attitudes collectives supposément ambiguës des Québécois francophones. Afin de montrer qu'"en réclamant de travailler en français, beaucoup ont peur de compromettre leurs chances de succès", les auteurs du Livre blanc citent un long passage de l'étude de Serge Carlos. La citation tend à montrer que les francophones dans l'entreprise voient des barrières importantes à l'utilisation accrue du français au travail; la crainte de voir les promotions retardées ou bloquées, la peur d'indisposer les collègues de travail, la crainte de perdre son emploi, la crainte d'être isolé dans son milieu de travail.En fait, ces résultats comme l'indique la citation, ne valent que pour les personnes de langue maternelle française qui **travaillent presqu'exclusivement en anglais;** c'est-à-dire 3% de l'ensemble des travailleurs francophones.

Voir page 6: Français

TABLEAU 1

POURCENTAGES D'UTILISATION DU FRANÇAIS, PAR GROUPE LINGUISTIQUE ET PAR CATÉGORIE D'OCCUPATION

OCCUPATION	Francophones	Anglophones	Autres
Administrateur	**83.2**	16.4	**35.0**
Professionnel	**88.1**	15.7	**26.5**
Employé de bureau	**78.7**	14.3	**33.1**
Vendeur	**83.3**	19.6	**39.6**
Employé des services	**87.1**	21.1	**36.3**
Employé des transports	**85.0**	19.1	**26.3**
Contremaitre	**87.7**	22.3	**34.2**
Ouvrier du secondaire	**90.6**	24.0	**37.8**
Ouvrier du primaire	**97.4**	12.4 *	**100.0** *

Source: Serge Carlos: L'Utilisation du français dans le monde du ravail du Québec (Commission Gendron 1973)

TABLEAU 2

POURCENTAGES D'UTILISATION DU FRANÇAIS, PAR GROUPE LINGUISTIQUE ET PAR CATÉGORIE DE SALAIRE ANNUEL

SALAIRE ANNUEL	Francophones (Tous)	Autres	Anglophones
Moins de $ 2,000	93.0	**16.7** *	—
$ 2,000 à $ 2,999	92.0	**38.2** *	12.2
$ 3,000 à $ 3,999	92.7	**43.6** *	13.7
$ 4,000 à $ 4,999	90.0	**31.4**	18.7
$ 5,000 à $ 5,999	88.1	**37.2**	21.9
$ 6,000 à $ 6.999	87.6	**46.2**	25.9
$ 7,000 à $ 7,999	86.1	**37.0**	17.5
$ 8,000 à $ 8,999	82.7	**23.7** *	24.5
$ 9,000 à $ 9,999	81.8	**32.3** *	19.7
$10,000 à $11,999	79.0	**29.3** *	19.1
$12,000 à $14,999	80.1	**15.3** *	8.9
$15,000 à $19,999	78.9	**19.3** *	15.2
$20,00 ou plus	80.4	**22.5** *	9.9

Source: Serge Carlos: L'Utilisation du français dans le monde du travail du Québec (Commission Gendron 1973)

TABLEAU 3

POURCENTAGES D'UTILISATION DU FRANÇAIS, PAR GROUPE LINGUISTIQUE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Francophones	Anglophones	Autres
Industrie primaire	**95.3**	19.3	**49.5** *
Industrie manufacturière	**84.2**	20.1	**30.6**
Industrie de la construction	**94.1**	23.7 *	**44.6**
Services d'utilité publique	**81.5**	14.8	**21.0** *
Commerce	**86.6**	23.0	**43.7**
Finance, Assurance Immeuble	**80.9**	14.4	**23.9** *
Services personnels et sociaux	**89.1**	15.6	**38.5**
Administration publique	**85.2**	.24.5	**42.4** *

Source: Serge Carlos: L'Utilisation du français dans le monde du travail du Québec (Commission Gendron 1973)

TABLEAU 4

POURCENTAGES D'UTILISATION DU FRANÇAIS, PAR GROUPE LINGUISTIQUE ET PAR NIVEAU D'INSTRUCTION

ÉDUCATION	Francophones	Anglophones	Autres
Doctorat	**83.2**	11.3 *	**26.8** *
Bac spécialisé License, Maitrise Diplôme professionnel	**84.4**	10.7	**29.4**
Bac ès arts Diplôme sans grade 15 ans et plus	**83.0**	17.4	**32.0**
12 ans à 14 ans de scolarité	**79.4**	18.1	**24.2**
9 à 11 ans de scolarité	**84.8**	20.7	**32.2**
6 à 8 ans de scolarité	**92.2**	25.0	**41.2**
2 à 5 ans de scolarité	**95.3**	34.2 *	**47.2**

Source: Serge Carlos: L'Utilisation du français dans le monde du travail du Québec (Commission Gendron 1973)

LIBRE OPINION

Juifs et catholiques: une nouvelle approche

par

ELIE FEUERWERKER

"Essuyez les cadrans de vos montres! Elles retardent sur le siècle. Tirez vos lourds et coûteux rideaux! Vous ne soupçonnez même pas que dehors, l'aube pointe." **(Alexandre Soljénitsyne — Le Chêne et le Veau.)**

Dans son éditorial pascal du 9 avril 1977 intitulé "l'intolérable provocation", Claude Ryan en parlant du peuple juif manifeste une attitude en plusieurs points positive. Il s'appuie pour cela sur le théologien Hans Kung et son ouvrage récent sur le devenir chrétien.

Signalons entre autres certains passages de l'article:

1—"Parce qu'il fut d'abord et avant tout un Juif ordinaire, le Christ put sembler plus proche des Pharisiens (dont on a probablement dit plus de mal qu'ils n'en méritaient, signale Kung)."

Dans la littérature chrétienne, les Pharisiens ont souvent eu le mauvais rôle, comme le remarque justement Kung. Les mythes ont la vie longue. Combien ont seulement lu l'ouvrage de Claude Gruber-Magitot: "Jésus et les pharisiens" (Robert Laffont, Paris, 1964, 453 p.).

2—"Une légende trop longtemps entretenue voulait autrefois que le Christ ait été mis à mort "par le peuple juif". Nous l'avons longtemps reprise à l'ancien office religieux du Vendredi saint. Vatican II a heureusement disposé de ce mythe."

Or, ce qui aujourd'hui est reconnu comme un mythe a, au cours des siècles, été la cause directe de sang versé. Il est évidemment bon, même si un peu tard, d'admettre qu'une interprétation ait été non seulement erronée mais malfaisante. Le rôle de Jean XXIII restera attaché à ce progrès.

Dans cette même optique vient de paraître (voir Le Monde du 9 avril 1977, — et publié par le Saint-Siège le 6 avril 1977) après six jours de réflexion, le communiqué officiel du Comité international de liaison entre l'Eglise catholique et le judaïsme, qui s'était réuni à Venise du 28 au 30 mars 1977, sur le thème: "Mission et témoignage de l'Eglise".

Les conclusions du document se lisent ainsi:

1—L'Eglise reconnait le dessein de Dieu dans l'actuel judaïsme;

2—elle s'engage donc, solennellement, à renoncer à tout prosélytisme à son égard;

L'Eglise reconnait ainsi: "la permanence du judaïsme dans le plan de Dieu", se sent "très proche" du judaïsme.

Une réserve cependant, le Comité est consultatif et n'engage que lui-même, jusqu'à nouvel avis.

On peut formuler les commentaires que voici:

1—cette reconnaissance de facto (ou de jure?) d'une situation réelle et bien vivante, qui, pour certains, pourrait être une découverte, devrait plutôt être une redécouverte. Le judaïsme existe. Il n'a nul besoin d'être reconnu. Il est, antérieur aux autres religions monothéistes. A-t-on vu des enfants "reconnaitre" leurs parents...?

2—le judaïsme ne s'est jamais engagé dans une quelconque croisade, contre des infidèles... Il n'y eut en aucun temps de campagne de conversion, ce qui n'élimine pas une éventuelle adhésion spontanée ou réfléchie au judaïsme (voir le cas par exemple des Khazars.);

3—si le judaïsme n'accepte que difficilement des conversions, ce n'est pas par esprit sectaire ou de ségrégation. En ce faisant est soulignée l'entière nécessité de devoir se comporter selon la foi embrassée avec ce qu'elle peut comporter d'éléments attracteurs et d'éventuelles "difficultés". Il s'agit d'Etre ou ne pas Etre;

4—puisque le prosélytisme est découragé, il s'agira de voir dans quelle mesure, cela s'appliquera en particulier au niveau de certains ordres religieux dont celui de Notre-Dame de Sion créé par Marie-Théodore Ratisbonne;

5—ainsi on s'éloigne enfin peut-être de cette conception "moyenâgeuse" illustrée au fronton de la Cathédrale de Strasbourg où la Synagogue est représentée les yeux bandés.

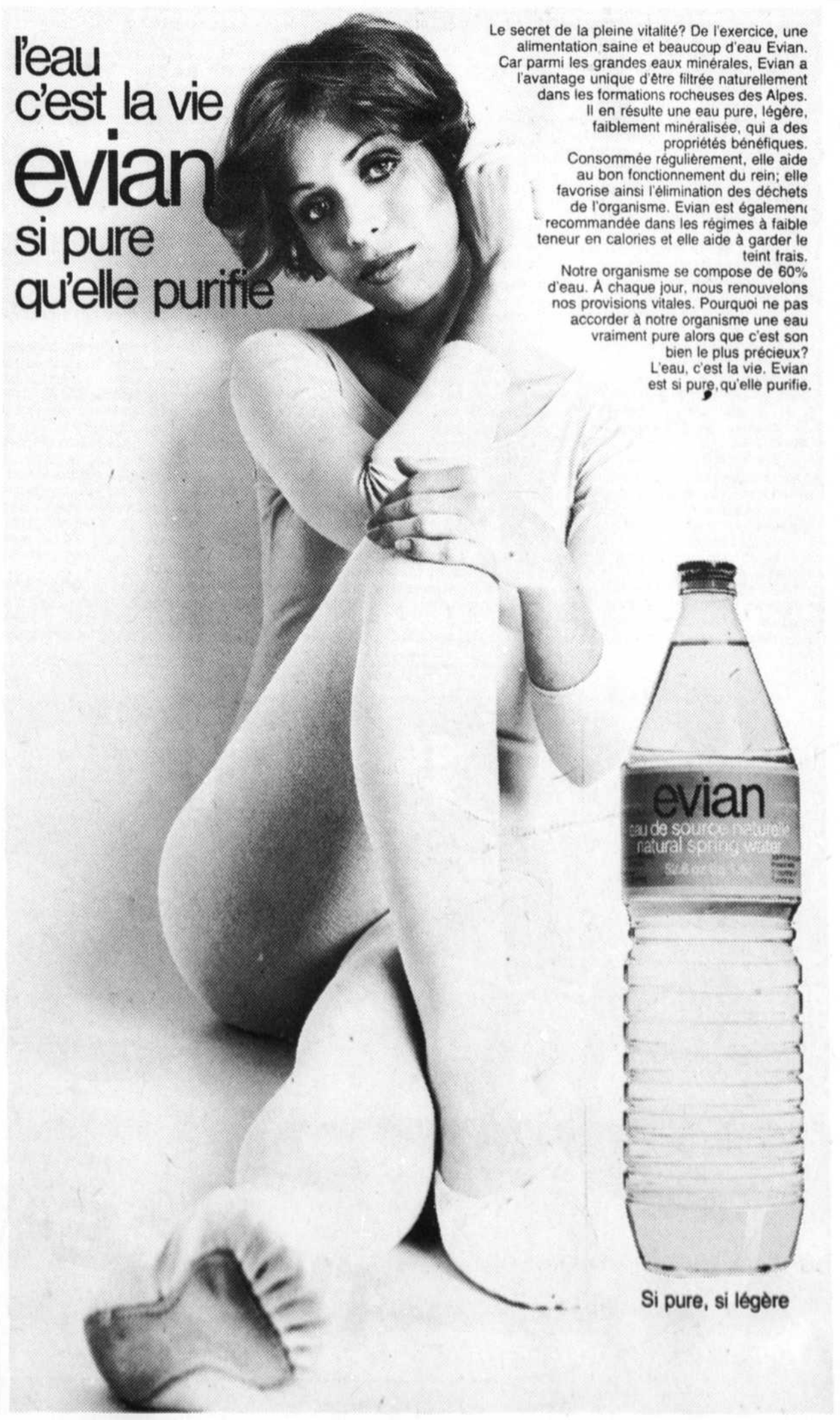
Cette prise de position de l'Eglise catholique revêt une importance particulière au Québec, si l'on pense aux malentendus qui ont parsemé son histoire, alors que la cohabitation des deux communautés date des premiers jours de l'arrivée sur ce sol.

Que l'on pense simplement au système d'éducation. Il n'y a pas si longtemps que des progrès ont été arrachés.

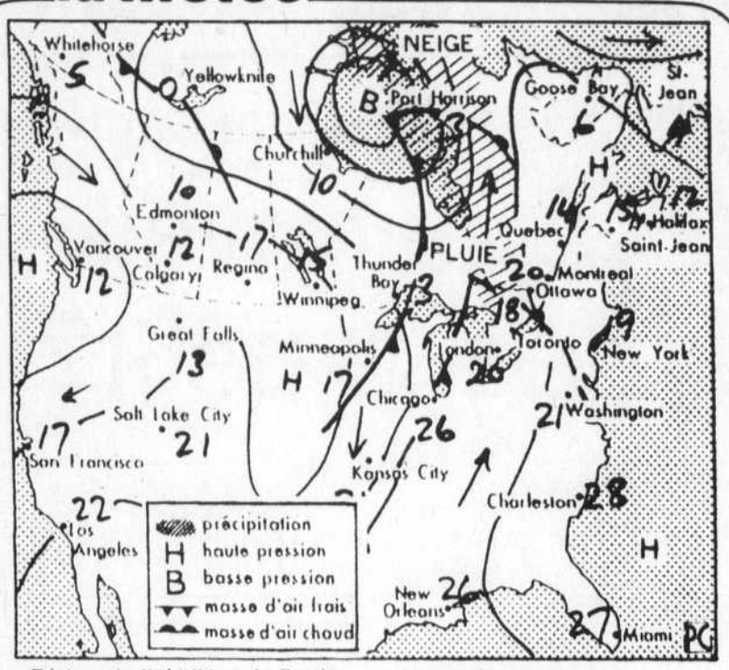
Que l'on envisage le problème économique. Il y a dix ans à peine, l'on ne pouvait faire partie d'une caisse populaire au Québec, à moins d'être catholique etc...

Ainsi à l'hostilité doit succéder le dialogue qui signifie une absence de volonté de domination et un respect mutuel.

Alors seulement l'on pourra parler d'harmonie.



la météo



Régions de l'Abitibi et de Pontiac-Témiscamingue: ennuagement suivi d'averses en fin de journée; maximum 16. Mardi: averses et dégagement en après-midi.

●

Régions de Chibougamau et du nord de la Haute-Mauricie: ensoleillé avec passages nuageux, ennuagement en soirée; maximum 13. Mardi: nuageux et averses.

●

Régions de l'Outaouais, Montréal et des Laurentides: ensoleillé puis ennuagement en soirée; maximum 19 sauf 16 dans les Laurentides. Mardi: nuageux et averses.

●

Régions de Québec, Trois-Rivières, du sud de la Haute-Mauricie, des Cantons de l'Est et du lac Saint-Jean: ensoleillé; maximum 14 sauf 17 dans les Cantons de l'Est. Mardi: nuageux et averses.

●

Régions de Rimouski et de Baie-Comeau: ensoleillé; maximum 8. Mardi: ennuagement suivi d'averses.

●

Régions de Sept-Iles et de la Gaspésie: ensoleillé; maximum 8. Mardi: ennuagement en après-midi.

suites de la première page

L'UN

comme moyen de communication."

Ces principes qui guideront maintenant toute la politique linguistique de l'Union nationale, sont les suivants:

● Assurer la prééminence de la langue française pour faire du Québec une province essentiellement française."Il faut que le Québec devienne aussi massivement français que l'Ontario est anglais", a dit M. Biron, en reprenant mot à mot une phrase du ministre responsable de la Charte linguistique, M. Camille Laurin;

● respecter, par souci de justice et d'équité, les droits de la collectivité anglophone du Québec.

De cette nécessité d'assurer la prééminence du français découle, a ajouté M. Biron, un certain nombre de lignes directrices qui dépassent largement le cadre de son programme électoral et ressemblent etrangement à plusieurs éléments de la Charte linguistique.

Ainsi, le chef de l'Union nationale estime que:

● l'affirmation du fait français est indissociable de l'affirmation économique, politique et sociale du Québec;

● tout Québécois a un droit inaliénable de vivre entièrement en français au Québec;

● tout Québécois a le droit de s'instruire et de travailler en français. M. Biron devait donner ici son accord à une mesure proposée par la Charte linguistique et en vertu de laquelle aucun travailleur ne pourra perdre son emploi ou être rétrogradé pour la seule raison qu'il ne parle que le français;

● tout Québécois a le droit d'utiliser la langue française dans toute assemblée délibérante et qu'il a le droit d'exiger que le gouvernement, les organismes publics, les associations de salariés et les entreprises diverses faisant affaire au Québec communiquent avec lui en français.

En revanche, l'Union nationale souhaite également respecter les droits des anglophones du Québec dont elle dit qu'ils forment, au même titre que les francophones, "une collectivité articulée". De mémoire, c'est la première fois qu'un parti politique québécois fait pareille affirmation.

Ainsi, l'UN se refuse à restreindre le développement de cette collectivité minoritaire mais désire plutôt s'assurer que celle-ci devienne "authentiquement québécoise et participe au développement et à l'épanouissement d'une culture proprement québécoise."

Cependant, le texte de M. Biron ne leur reconnaît au sujet des principes, qu'un seul droit: celui d'être informé dans leur langue des mesures politiques qui les intéressent.

Le chef unioniste a toutefois ajouté, plus tard dans la journée, que les anglophones ont également droit à leur système scolaire de même qu'ils peuvent utiliser leur langue devant les tribunaux.

Soulignons, en terminant, que s'il est vrai que cette nouvelle politique linguistique s'éloigne passablement de l'esprit qui animait sous ce chapitre le programme électoral de l'UN, elle n'en modifie pas pour autant un article majeur, celui de la reconnaissance du caractère officiel de la langue anglaise au Québec.

Ainsi, l'Union nationale continuera de défendre que le français est la langue nationale du Québec tandis que le français et l'anglais en constituent les langes officielles.

M. Biron a d'ailleurs expliqué, en conférence de presse, que c'est principalement à cause de cet article que son parti s'opposera à l'adoption de la Charte linguistique. "Nous n'accepterons pas, a-t-il dit, que la langue anglaise soit mise sur le même pied que l'italien, le portugais ou le grec."

LAURIN

pitre où il est question d'interdire l'accès à l'école anglaise aux enfants dont les parents auront fréquenté tous deux l'école élémentaire en d'autres provinces canadiennes que le Québec.

A ce sujet, M. Laurin a expliqué que si le critère de la fréquentation scolaire, par les parents, dans d'autres provinces devait être admis, la vérification concrète en serait fort compliquée. D'autant plus difficile, a-t-il ajouté, que l'éducation relève de la compétence des provinces.

Interrogé ensuite sur le caractère "étrange" de la disposition du Livre blanc qui recommande de ne considérer comme authentique que la traduction française du jugement d'un juge unilingue anglais dont le texte original serait écrit en anglais, M. Laurin a répondu, avec un sourire immuable, que des moyens étranges sont souvent nécessaires pour corriger des situations passées elles-mêmes étranges.

Et à quand une Charte de l'anglais au Québec, lui a-t-on demandé. Réponse: Si le Livre blanc est appliqué, qui respecte pleinement les droits des minorités, une telle charte serait superflue. Au sujet des futurs immigrants, M. Laurin a déclaré qu'"aucun pays au monde n'accepterait que l'une de ses minorités assimile systématiquement les nouveaux arrivants".

Au sujet des réactions scandalisées des anglophones, M. Laurin a admis que personne n'aime le changement, mais qu'avec le temps, l'émotion laissera la place à la raison et qu'un nouveau "contrat", une nouvelle "entente" interviendra, grâce au travail de la commission parlementaire sur le sujet, entre les divers groupes ethniques du Québec. Un journal anglophone du dimanche fustigeait cette affirmation du ministre en titrant: "L'irrationnel Laurin réclame des arguments rationnels".

Au suiet de la langue de travail, M. Laurin a confié au DEVOIR après l'enregistrement de l'émission qu'un contremaître unilingue anglais qui dirige le travail d'une majorité de francophones "n'est pas à sa place". Parler français et s'adresser à ces travailleurs en français doivent faire partie de sa compétence de contremaître en l'occurrence... Tout comme on exige d'un francophone qui veut être promu à un poste de direction dans une compagnie à direction anglaise qu'il soit bilingue.

Samedi soir, M. Laurin a repris à peu près les mêmes arguments devant un groupe de quelque 400 personnes, pour la plupart d'expression anglaise, convoquées par le mouvement Participation Québec à l'auditorium de l'Université McGill. Le mouvement, formé récemment autour de son président, M. Michael Proupas, comprend une cinquantaine de Montréalais d'origines variées et qui estiment que la notion de "Québécois" devrait s'appliquer à tous les citoyens de la province, et non être restreinte à un groupe ethnique ou linguistique. Le mouvement ne préconise pas moins que tous les "Québécois" entendus en ce dernier sens se devraient de parler le français. Le mouvement qui se donne pour mission de protéger les droits, les langues et les cultures respectives des divers groupes minoritaires, rejette la proposition du Livre blanc qui, a toutes fins utiles fera, après la promulgation de la loi, des Canadiens anglais des autres provinces des immigrants au point de vue de la fréquentation de l'école.

M. Laurin en a profité pour définir le concept de "nation" et a indiqué que celui-ci s'applique à un groupe ethnique appartenant à une même culture, parlant une même langue, possédant ses propres institutions et partageant un même projet culturel collectif.

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a déclaré pour sa part vendredi soir que le gouvernement résistera à toute forme de pression ou de chantage pour faire modifier le contenu de la politique linguistique proposée.

M. Lévesque s'adressait à une réunion de militants péquistes au Manoir Notre-Dame-de-Grâce. Le premier ministre a ajouté que ceux qui veulent des modifications au projet de la Charte du français pourront le faire par le truchement de la commission parlementaire.

Enfin, M. Lévesque a dit qu'il ne s'attendait pas à ce que des changements importants soient apportés au document gouvernemental, puisque "celui-ci reflète un consensus au sein du cabinet".

M. Lévesque a répété qu'il restait "tiraillé" quant à l'idée d'interdire l'accès de l'école anglaise aux Canadiens anglais issus des autres provinces, ajoutant que de bonnes raisons politiques justifieraient une plus grande ouverture.

LEMIEUX

tion publique et des tribunaux et, en deuxième lieu, l'obligation pour tout citoyen en provenance des neuf autres provinces canadiennes d'inscrire ses enfants à l'école française s'il n'est pas déjà domicilié au Québec au moment de l'adoption de la Charte.

M. Lemieux s'est de plus inquiété des effets néfastes d'une trop grande coercition en ce qui a trait à la francisation des entreprises. Il a affirmé que des mesures trop contraignantes sous ce chapitre pourraient éloigner du Québec un certain nombre de sièges sociaux de grandes entreprises.

Le politicologue a toutefois prévenu les unionistes que la Charte linguistique, tout en contenant selon lui certaines dispositions excessives, ne s'en inscrit pas moins "dans un processus irréversible" visant à faire du français la langue commune à tous les Québécois.

De son côté, le directeur du DEVOIR, M. Claude Ryan, également invité à participer à cette journée d'étude, a brossé un large tableau de l'évolution de la politique linguistique au Québec depuis la fin du régime Lesage.

Soutenant, à l'instar des membres de la commission Gendron, que la situation du français n'était pas aussi tragique que certains veulent bien le laisser croire, M. Ryan a particulièrement insisté sur l'importance de bien connaître l'état de la question avant de poser quelque geste législatif que ce soit.

Selon lui, la Charte linguistique contient de "graves erreurs" au chapitre de l'exposé des faits, erreurs qui conduisent le gouvernement à proposer des mesures nettement excessives.

M. Ryan s'est particulièrement élevé contre le sort que la Charte réserve à la communauté anglophone. Voulant répondre à ceux qui prétendent qu'aucun pays au monde ne reconnaît de droit constitutionnel à ses minorités, le directeur du DEVOIR a cité une liste d'au moins une dizaine de pays dont la Constitution contient des prescriptions précises au sujet des droits linguistiques des groupes minoritaires. C'est notamment le cas, a-t-il souligné, de la Suisse, de l'Italie, de la Roumanie, de l'Irlande, de la Hongrie et de quelques autres pays européens.

M. Ryan a enfin soutenu que tout projet de loi linguistique devrait établir une distinction entre ce qui prévaut dans la région de Montréal et la situation dans le reste de la province.

Selon lui, tout projet de loi qui ne tient pas compte des différences profondes qui distinguent la région de Montréal de l'ensemble de la province est mauvais et voué à l'échec.

au fil des mots

Un atout douteux

par Louis-Paul Béguin

Une phrase dans une offre d'emploi d'une grande société anglophone me laisse songeur. On dit que le candidat au poste de préposé à l'entretien travaillera à Montréal, et on ajoute: bilingualism will be an asset. Autrement dit, si le salarié connaît le français, tant mieux, ce sera un atout. Il doit donc travailler en anglais. Voilà ce qu'on entend depuis longtemps par "bilinguisme" et "être bilingue". Reconnaissance bien mince du fait français, mais compréhensible, si l'on sait que la langue française n'a pas sa place, vraiment sa place, dans les usines. Oh, bien sûr, les ouvriers parlent français. Entre eux, à la pause-café, et parfois dans les réunions. Mais les termes techniques français de leur travail? Quelle est alors vraiment la langue de travail, dans un milieu où leur langue maternelle n'est qu'un atout, un talent de plus autrement dit?

Depuis la parution du Livre blanc sur la langue française, les peureux de tous bords s'évertuent, tout à coup, à nous vanter les mérites du bilinguisme. On hurle à la mort quand il semble que l'Etat veuille faire du français la langue des milieux de travail, la langue technique naturellement. Dans le fond, avec le bilinguisme officiel au Québec, rien ne changerait: les anglophones continueraient à parler leur langue, et les francophones seraient eux, bilingues au travail. Le statu quo, mes amis! Je lis qu'un député anglophone découragé vient de dire que le Québec repousse le bilinguisme alors que le fédéral l'institue. Mais tout est là, cher Monsieur. C'est justement cela qui est dans la logique des choses.

Savoir une langue en plus de la sienne est effectivement un atout. Au Québec savoir l'anglais est naturellement un atout. De là à dire que le bilinguisme québécois, que certains voudraient nous imposer faute de mieux (entendez l'unilinguisme anglais), est la seule politique idéale à suivre en matière de langue, il y a un pas, que dis-je, un fossé, qu'il ne faut pas franchir, sous peine de se retrouver dans l'anglophonie jusqu'au cou, à brève échéance. Pourquoi être forcés d'apprendre l'anglais, si tous les francophones sont bilingues? Cette façon de raisonner des anglophones se comprend. De là à en être dupes...

À défaut de père, 200 jeunes garçons attendent un grand frère

par Marie Laurier

Fondé en octobre 1975 sous le modèle d'un organisme anglophone semblable à New York et à Toronto, Les Grands frères de Montréal s'intéressent à de jeunes garçons de huit à 14 ans vivant dans des foyers où la présence masculine est inexistante ou insuffisante. Cette situation est créée par le décès du père, la séparation des parents et chez les mères célibataires.

Ils sont 125 adultes issus de tous les milieux, hommes célibataires ou mariés ayant plus de 21 ans, à s'occuper d'autant de protégés en leur consacrant plusieurs heures par semaine. Cette forme d'aide sociale se fait sur une base individuelle et est destinée à combler progressivement les lacunes d'une éducation qui se fait unilatéralement par la mère.

"A l'heure actuelle, quelque 200 jeunes garçons et leurs mères attendent un "grand frère", souligne le conseiller de l'organisme, M. Austin McGrath. Ces enfants nous sont référés par les agences sociales et les institutions scolaires. Outre qu'ils n'ont pas de père et ne subissent par conséquent aucune influence masculine, ils ont aussi fort probablement quelques difficultés à se comporter convenablement chez eux, à l'école ou dans la communauté."

La présence d'un homme sympathique auprès d'eux est de nature à prévenir des problèmes d'inadaptation et à contrer certaines attitudes qui pourraient plus tard être préjudiciables à ces enfants.

Le "grand frère" choisi en fonction de sa maturité et de son désir d'aider son "petit frère" après une analyse sérieuse de sa motivation, prend alors l'initiative d'instaurer un climat d'amitié avec son protégé. Il lui propose alors de l'accompagner dans différentes activités culturelles, sportives ou autres, d'assurer la continuité des rencontres hebdomadaires, bref de lui servir de mentor ou de guide dans sa jeune existence.

Les Grands frères de Montréal sont subventionnés par deux fondations privées et des activités collectives sont prévues deux ou trois fois par année pour tout le monde. La partie de sucre de samedi au Mont Saint-Grégoire en était une et durant l'été, on prévoit l'organisation d'une épluchette de blé d'inde.

Mais M. McGrath insiste sur le fait que le programme des Grands frères est fondamentalement individuel et qu'une assiduité dans les rencontres est strictement exigée.

Le local de l'organisme est situé au 1224 ouest, rue Saint-Catherine.

FRANÇAIS Suite de la page 5

Ces personnes, qui, pour des raisons valables ou non, travaillent presqu'exclusivement en anglais, devaient, indiquer les problèmes qui s'appliqueraient à leur cas **s'il ne se parlait que le français au travail.** Évidemment, à moins que les raisons de leur travail en anglais ne soient frivoles ou artificielles, le passage à une situation où ils n'utiliseraient subitement que le français au travail pourrait se traduire par des promotions bloquées ou la perte de leur emploi.

Quant aux Québécois francophones qui travaillent dans les deux langues (32%), la perception des obstacles s'estompe et aucun ne dépasse le seuil de 60% retenu par Carlos comme seuil d'importance. En bref, les Québécois francophones qui travaillent dans les deux langues ne s'objectent pas intensément à travailler en français en raison d'obstaces à leur propre carrière.

Donc, le Québécois francophone qui travaille uniquement en anglais, une situation de très faible incidence, ne voit pas comment il pourrait d'une manière rationnelle utiliser plus fréquemment le français sans mettre en jeu son emploi ou compliquer ses relations interpersonnelles. Cependant, il peut bien souhaiter que le français devienne la langue de travail au Québec et être d'avis que ce changement est réalisable s'il est effectué dans l'ensemble des entreprises.

Quoique le diagnostic quant à l'utilisation du français dans l'entreprise et aux obstacles à sa généralisation nous semble fragmentaire, les mesures prévues au Livre blanc au chapitre de la francisation des entreprises sont valables. Ces mesures devraient assurer d'une part le respect des droits linguistiques des Québécois d'expression française et d'autre part faire en sorte que le français tienne une place importante dans les documents officiels et les documents de gestion de l'entreprise. Ce double objectif peut néanmoins être atteint tout en respectant les droits essentiels des Québécois d'expression anglaise et tout en permettant l'utilisation de l'anglais lorsque la dimension extra-québécoise et la structure de l'entreprise l'exigeront. Les mesures envisagées conduiront fort probablement au bilinguisme effectif des sièges sociaux et administratifs et à l'utilisation presque universelle du français dans les entreprises dont les activités sont limitées au Québec.

18 avril

par la PC et l'AP

La ville de San Franciso était secouée par un tremblement de terre il y a 71 ans aujourd'hui, le soir du 18 avril 1906. Le séisme causa la rupture des conduites de gaz et des bornes d'incendie, ce qui rendit les pompiers impuissants à lutter contre les flammes allumées par les fuites de gaz. La catastrophe fit périr 452 personnes et causa quelque $350 millions de dégâts.

1974 — Le président Anouar el-Sadate annonce que l'Égytpe entend ne plus dépendre de Moscou pour ses fournitures d'armements.

1972 — Le Bangladesh est admis au sein du Commonwealth britannique.

1964 — Le Dr Helen Hogg, professeur d'astronomie à l'Université de Toronto, devient la première femme à présider l'Institut royal du Canada.

1946 — La Société des Nations est officiellement dissoute; ses biens physiques sont transferes aux Nations unies.

1910 — Au Québec, 25 ouvriers des chemins de fer périssent dans un glissement de terrain à La Tuque.

1793 — Publication du premier numéro de l'Upper Canada Gazette.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

BOURGET Aurore. — A Montréal, le 17 avril 1977 à l'âge de 85 ans, est décédé, Madame veuve Georges Ernest Bourget née Aurore Galarneau; elle laisse dans le deuil ses enfants Bernard (Jacqueline Nault)et Robert ainsi que plusieurs petits enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 20. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée, no 2095 rue Salabery à 10 heures, pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeau 1650 rue Viel où le service sera célébré à 10 h 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON, Fleurange. — A Outremont, le 16 avril 1977, est décédé, subitement Mme veuve Jean-Batiste Gagnon, née Fleurange Dupont. Elle laisse dans le deuil ses enfants Jean-Gabriel, Hélène (épouse de David H. Wood) un petit-fils Michael, ses soeurs Rollande, épouse de Roch Provencher, Suzette veuve de Paul Emite Florant, un frère Gaston époux de Madeleine Biron ainsi que des neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 20. Le convoi funèbre partira du Salon Alfred Dallaire & J.S. Vallée Ltée no 1111 rue Laurier ouest à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière catholique de Nicolet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5h à 7 heures.

1er PRIX $1½ MILLION
Super Loto
TIRAGE LE 22 AVRIL
RÉSEAU TVA 10h.

féminin pluriel

Me dire que j'y suis pour quelque chose

par Renée Rowan

Femmes:

Me lever,
Me demander pourquoi je me lève.
Faire manger les enfants,
Habiller les enfants,
Moucher les enfants,
Mettre les enfants dehors.
Répondre à la porte,
Répondre au téléphone.
Ne pas trouver de réponses à mes questions.
Consoler un enfant,
Prendre le courrier,
Rentrer le lait.
Laver le frigidaire.
Laver le plancher de la salle de bain,
Me laver de tout.
Faire ce qu'il faut faire.
Me demander pourquoi il faut le faire.
Éplucher les patates,
Faire cuire les patates,
Jeter les épluchures,
Racheter des patates.
Regarder rire les enfants,
Regarder grandir les enfants,
Me dire que j'y suis pour quelque chose,
Me dire que je n'y suis pour rien.
Être une femme,
Être une mère,
Être la femme de...
Être la mère de...
Être la fille de...
Être MOI.
Aller travailler,
Me demander en travaillant ce qu'il y a pour souper,
Me faire dire que je suis distraite,
Me dire que je suis partout à la fois,
Me dire que je ne suis nulle part à la fois.
Avoir envie d'envoyer tout promener,
Ne rien pouvoir envoyer promener.
Me dire que je commence à comprendre,
M'enrager, crier, pleurer.
Plier le linge,
Savoir qu'en d'autres lieux vous faites la même chose,
Savoir que de plus en plus on se le dit,
ESPÉRER

Michèle Jean

(Tiré du Journal des Femmes "Les têtes de pioche")

●

Le Centre de la femme de l'Estrie, avec la participation du Conseil consultatif fédéral de la condition de la femme et le Conseil du statut de la femme, organise sous le thème *Femme d'ici* trois journées d'information et d'échanges sur la condition féminine.

Cette initiative, la première du genre dans la région de Sherbrooke, a pour but de faire prendre conscience à la femme de ses droits, de ses possibilités et de ses responsabilités. Elle est rendue possible grâce à la collaboration d'organismes gouvernementaux tant provinciaux que fédéraux et d'organismes régionaux.

Femme d'ici permettra à toute femme qui le désire de recevoir de l'information ou des conseils des organismes. Des personnes-ressources seront disponibles pour répondre à toutes les questions qui se posent à la femme.

Divers sujets seront abordés à l'occasion des colloques et rencontres: divorce, solidarité, droits, femme et son devenir, stéréotypes de la femme au foyer et au travail, discrimination. L'assistance aura la possibilité d'échanger avec les panellistes.

Une projection continue de films sur la condition féminine faisant partie de la série "En tant que femme" suscitera également une réflexion.

Femme d'ici prendra place au Carrefour de l'Estrie, les 28, 29 et 30 avril. Chansonniers, mimes et autres comédiens apporteront à cet événement un élément de détente.

●

Le 14 octobre dernier se tenait dans un grand hôtel de Québec un colloque soulignant la semaine de l'assurance au Canada. Une dizaine de conférenciers ont entretenu les assureurs participants de l'avenir de leur profession. Comme il est fréquent dans ce type de manifestation, quelques activités spéciales avaient été prévues à l'intention des épouses des assureurs. Au programme: conférence sur l'achat et l'entretien des bijoux, démonstration de cosmétiques et démonstration culinaire.

Pourquoi, demande le Conseil du statut de la femme dans la dernière livraison de son Bulletin (avril 1977), ne pas avoir prévu également une série de conférences pour les épouses au cours desquelles on aurait pu leur expliquer par exemple pourquoi aucune assurance-salaire n'est disponible pour les femmes au foyer? On ne veut pas reconnaître la valeur économique de tout ce qu'une femme accomplit à la maison, mais il en coûte pourtant des sous pour la remplacer tant bien que mal lorsque la maladie l'empêche de vaguer à ses occupations.

Autres sujets intéressant les femmes, et bien à propos, ajoute le Conseil: pourquoi, jusqu'à tout récemment, sinon encore aujourd'hui, certaines polices d'assurances indiquaient-elles qu'il pourrait y avoir révision des termes du contrat d'une assurée après un certain nombre d'années, alors que les conditions des polices pour hommes étaient garanties à vie; pourquoi des conditions d'adhésion à une police différentes selon le sexe.

●

Parlant du Bulletin du CSF, soulignons son nouveau visage, fort attrayant. Les changements majeurs dans la présentation se retrouvent également dans le contenu. L'information transmise est sensiblement du même type que celle à laquelle les abonnées ont été habituées, mais le cadre est différent et beaucoup plus structuré: CSF-Bulletin a adopté la formule des chroniques. Au nombre de neuf, ce sont: chiffres à l'appui, coup d'oeil, trait d'union, nouvelles du CSF, ça se fait ailleurs, la ligne d'arrivée, à l'index et finalement Et cetera. Le nouvel habit, 8½ x 11, permet une mise en page beaucoup plus ajourée et plus facile pour le lecteur.

Toujours à propos du Conseil du statut de la femme, mentionnons qu'il entreprendra dès mercredi une tournée provinciale qui l'entraînera à travers les principales villes des régions économiques du Québec.

Ces rencontres réservées aux déléguées d'associations et de groupements féminins a pour but de fournir de l'information sur les travaux du CSF, de recevoir de l'information sur les actions entreprises dans les différentes régions et enfin, de développer des mécanismes d'information et d'échange entre le CSF et les régions.

La présidente du Conseil, Laurette Champigny-Robillard, le chef du service de Consult-Action, Claudette Boivin et la directrice de l'information au Conseil, Huguette O'Neill seront à Saint-Jérôme le 21 avril et à Longueuil le 22.

●

Lorsque des femmes sont réunies en congrès, elles peuvent penser à autre chose qu'à apprendre à nettoyer leurs bijoux pour peu qu'on leur propose des choses intéressantes.

Samedi dernier, les femmes des membres du club Richelieu section Rive sud, ont eu la possibilité à l'occasion de leur congrès régional, de se renseigner sur la situation des femmes collaboratrices de leur mari dans une entreprise à but lucratif. On sait que beaucoup de membres du club Richelieu sont propriétaires et que très souvent leur femme travaille avec eux. Les membres des Auxiliaires des hôpitaux du Québec réunis en congrès à Montréal mercredi discuteront du même sujet.

L'Office franco-québécois reçoit des stagiaires, artisans, métiers de la construction, et leurs épouses, collaboratrices de leur mari dans une entreprise financière. Ils connaissent le rapport de l'AFEAS sur cette question et viennent ici pour rencontrer des québécois vivant des situations semblables. Il y aura présentation d'un diaporama sur le sujet et échanges entre les deux groupes.

Ascenseurs

Le Board of Trade s'adresse à Couture

Les effets de la grève des mécaniciens d'ascenseurs deviennent de plus en plus néfastes pour la santé et la sécurité du public, et le gouvernement provincial devrait prendre des mesures immédiates pour y mettre fin.

Telle est la substance d'un télégramme que vient d'adresser au ministre du Travail, M. Jacques Couture, le Montreal Board of Trade.. Le président du Board of Trade, M. Bernard J. Finestone, suggère à M. Couture que les mécaniciens d'ascenseurs retournent au travail dès maintenant tandis que se poursuivront les négociations entre les parties syndicale et patronale.

M. Finestone souligne les graves inconvénients de cette grève dans les hôpitaux et évoque la possibilité d'incendie dans les gratte-ciel pour démontrer jusqu'à quel point ce long arrêt de travail des mécaniciens d'ascenseurs peut avoir de graves conséquences.

Cette grève cause en outre de graves préjudices à l'économie de la région, souligne aussi M. Finestone dans son télégramme.

Les Communes reprennent le débat sur le budget

OTTAWA (PC) — Après un long congé de Pâques qui aura duré 11 jours, la Chambre des Communes se remet en branle aujourd'hui alors que reprendra le débat sur le budget laissé en plan le 5 avril.

Il semble cependant que le menu législatif demeurera assez mince après ces quatre jours de délibérations. Tous les partis porteront alors leur attention sur les élections complémentaires qui auront lieu le 24 mai, dans cinq circonscriptions du Québec et une de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Le 31 mars, le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, déposait son budget qui a fait l'objet de discutions pendant deux jours au Parlement. Le 5 avril, le premier ministre Trudeau annonçait enfin la date des élections partielles juste avant que n'ajourne la Chambre des Communes.

L'opposition profitera sans doute de la reprise de la session pour monter à la charge du gouvernement au sujet de son budget. Elle pourra d'ailleurs ajouter à son arsenal les données les plus récentes de Statistique-Canada indiquant que le nombre de chômeurs au pays a atteint un sommet sans précédent au cours du mois de mars.

On peut s'attendre à ce que les conservateurs, appuyés en cela par les néo-démocrates, introduisent une motion de non-confiance à l'égard du gouvernement sur cette question.

M. Trudeau qui a pris quelques jours de congé sur la côte ouest des Etats-Unis et qui en a profité pour faire du ski dans l'Utah, entreprend aujourd'hui une tournée de trois jours dans les Prairies. Il prononcera notamment ce soir à Winnipeg un discours devant l'Association canadienne des Radiodiffuseurs, discours que la Société Radio-Canada a jugé assez important pour interrompre le cours normal de ses émissions. Demain et mercredi, le premier ministre visitera quelques villes de la Saskatchewan et s'adressera à des étudiants avant de mettre le cap sur Ottawa.

Quant au leader de l'opposition, M. Joe Clark, il a profité de l'ajournement de la Chambre pour essayer d'élargir les assises de son parti au Québec. Il a mis un terme vendredi à une visite de trois jours dans la région montréalaise en assistant à un match des Expos. M. Clark a participé aux assemblées de mise en nomination dans les comtés de Verdun et Terrebonne.

Les feux de l'actualité ne porteront guère au cours du prochain mois sur le travail parlementaire. Le menu législatif demeure assez mince alors que les deux plus importants projets de loi, celui sur l'immigration et celui sur l'assurance-chômage, en sont toujours à l'étape de l'étude devant les comités de la Chambre.

Le Bill C-24, ou Bill sur l'immigration, suscitera encore de nombreuses interventions. Il permet au gouvernement de limiter le nombre d'immigrants et d'envoyer certains de ceux-ci dans les régions éloignées du Canada.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

FORMATION PERSONNELLE ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

CONNAISSANCE DU QUÉBEC
- Québec: hier et aujourd'hui — 3 cr.

ÉDUCATION PHYSIQUE
- Activités générales d'exploration I — 3 cr.
- Motricité et apprentissage moteur — 3 cr.

LANGUES
- Anglais oral (niveau I) — 3 cr.
- Anglais oral (niveau II) — 3 cr.
- Anglais oral (niveau III) — 3 cr.
- Anglais oral (niveau IV) — 3 cr.
- Espagnol élémentaire II — 3 cr.

MONDE DU TRAVAIL
- Droit du travail I — 3 cr.
- Administration du personnel — 3 cr.

TECHNIQUES ET MÉTHODES
- Méthode de recherche — 3 cr.
- Méthode de travail intellectuel — 15 h.
- Techniques d'évaluation et de recherche — 3 cr.

PÉDAGOGIE
- Enseignement et apprentissage par objectifs — 3 cr.
- Atelier d'animation sur les approches pédagogiques — 3 cr.
- Stage sur les styles et l'animation pédagogiques — 3 cr.

SCIENCES NATURELLES
- Physiologie humaine — 3 cr.

SCIENCES SOCIALES
- L'organisation scolaire: système social — 3 cr.
- Économique I — 3 cr.
- Notion et évolution des valeurs chez les jeunes — 3 cr.
- Communication — 3 cr.
- Éléments de sociologie — 3 cr.
- Problèmes de comportement psycho-social — 3 cr.

TRIMESTRE DE PRINTEMPS-ÉTÉ 1977

On peut s'inscrire dès maintenant.
Date limite d'inscription: **PRINTEMPS: 2 mai**
Cours d'anglais oral: 6 avril
ÉTÉ: 4 juillet

Brochure sur demande
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary, 6e étage
Tél.: 343-6090 (après 17 heures: 343-6992)

ARCHITECTES
DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

LONGPRÉ MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART HEIN

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
MADELEINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

L'AUTHENTIQUE
Château d'aujourd'hui
M. Serge Lafrance, s.d.e.
382-4710

OGILVY

Cadeaux exclusifs réduits de moitié !

nos prix courants de $7.50 à $235

maintenant $3.75 à $117.50

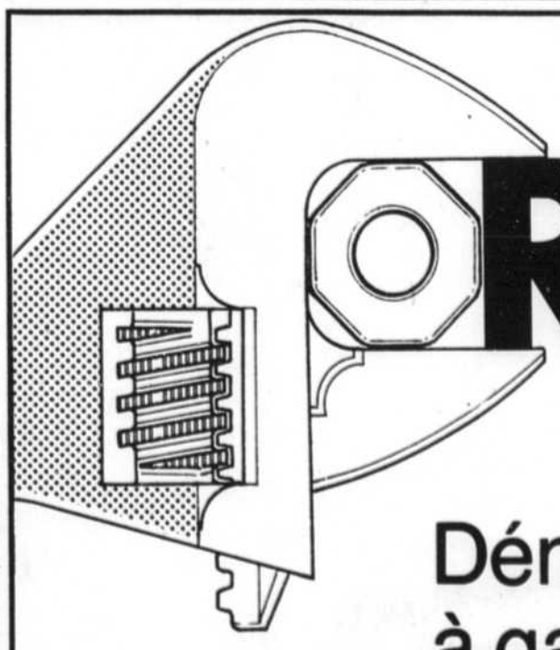
Voilà l'occasion rêvée d'offrir à cette personne très spéciale un cadeau exclusif choisi parmi notre collection des plus originales. Une gamme incroyable de fins objets de porcelaine, de céramique et autres, en plus de marques renommées dont Wedgewood et Spode. Tout est réduit de 50% et les premiers arrivés seront les premiers servis. Pourquoi ne pas vous offrir une de ces petites merveilles ?

Achats en personne

Ogilvy, Les Cadeaux, au quatrième

Centre-ville seulement, angle Ste-Catherine et de la Montagne

OGILVY



RÉPARATIONS
et entreposage

Déneigeuses et tondeuses à gazon chez Eaton

Il est à peu près temps de faire entreposer et vérifier votre déneigeuse. Eaton passera la prendre, la vérifiera et vous la rendra à l'automne, tous ces services pour seulement **29.95**

Voici la liste des vérifications qui seront effectuées
1. vérification des courroies, dents et chaînes
2. vérification des coussinets cylindriques
3. vérification de l'engrenage et de la tige
4. inspection de l'allumage
5. synchronisation du moteur
6. réglage du détenteur
7. nettoyage du filtre à air
8. changement d'huile et graissage
9. vérification du filtre à essence
10. nettoyage et ajustement du carburateur
11. vérification des bougies d'allumage
12. vérification de la compression et du joint de culasse
13. vérification du clapet de liaison
14. lavage sous pression

Pièces et lubrifiant non compris. Présentation d'une évaluation des frais pour tout travail supplémentaire. Frais d'évaluation minimes si le travail supplémentaire n'est pas accepté par le client. Eaton se réserve le droit de refuser tout travail supplémentaire.
Eaton apportera tout autant de soin à la vérification de votre tondeuse, motoculteur ou tracteur.
Pensez-y maintenant!

Tondeuse électrique	**19.50**
Tondeuse à essence	**21.50**
Motoculteur	**21.50**
Tondeuse à siège	**26.95**

Rayon 1053
Téléphonez 342-2060

EATON'S

Ali Bhutto promet de lever l'interdiction des réunions

LAHORE (d'après AFP et Reuter) — Le premier ministre pakistanais M. Ali Bhutto, a tenté une nouvelle fois hier de désarmorcer la crise politique que traverse le pays en faisant deux nouvelles concessions à ses opposants. Il a annoncé la levée de l'interdiction des réunions et déclaré que le pays serait complètement placé sous le régime de la loi islamique avant six mois.

"J'essaye de tranquilliser, de normaliser la situation", a-t-il expliqué à un parterre de journalistes étrangers et pakistanais, au cours d'une conférence de presse à Lahore. On pensait que la levée de l'article 144, qui interdit la tenue des réunions politiques de plus de quatre personnes, serait bien accueillie par l'opposition, qui réclamait depuis longtemps le droit à l'expression.

Cependant, les premières réactions officieuses de l'opposotion pakistanaise aux nouvelles propositions de M. Ali Bhutto sont négatives.

Certains membres importants de l'Alliance nationale pakistanaise (PNA) estiment en effet que M. Bhutto "veut entraîner l'opposition sur des voies détournées".

On fait remarquer d'autre part, au siège central du PNA, que M. Bhutto n'a pas voulu reconnaître que "les élections ont été truquées" et qu'il est improbable que "l'opposition accepte qu'on transforme des élections illégales en élections acceptables".

Le PNA a anoncé qu'il publierait dans la nuit un communiqué sur les nouvelles propositions du premier ministre, dont le voeu d'appliquer les lois shariat à la société pakistanaise apparaît plutôt dans les milieux politiques comme un effort pour satisfaire les éléments ultra-conservateurs des partis religieux de l'opposition et démobiliser les bataillons serrés de Pakistanais qui se sont engagés dans le combat politique depuis les élections au nom de l'Islam.

L'introduction immédiate de la prohibition complète dans tout le pays, la fermeture des night-clubs et l'interdiction des jeux d'argent n'auront sans doute que peu d'effet sur l'immense majorité de la population, qui ne boit que du thé et n'a pas assez d'argent pour jouer aux courses.

Mais, le premier ministre semble avoir donné acte à l'opposition qu'elle luttait pour une plus grande moralité dans la vie politique et sociale du pays et décide d'agir avec vigueur dans ce domaine.

Six journaux de Madrid critiquent dans un éditorial commun l'attitude de l'armée

MADRID (d'après Reuter et AFP) — Six journaux espagnols ont publié samedi un éditorial commun critiquant les réticences publiquement exprimées par l'armée à l'annonce de la légalisation du Parti communiste et accusent certains milieux anti-démocratiques de chercher à semer le trouble dans l'armée et de créer un climat dangereux.

Les forces armées ont certaines tâches précises que la loi leur impose de remplir. Elles doivent servir le gouvernement, précise l'éditorial.

"Ces tâches ne comprennent pas l'expression d'opinions restrictives sur des décisions politiques des gouvernements de ce pays," ajoute-t-il.

Ont notamment publié l'éditorial les quotidiens El Pais (libéral) et YA (catholique) ainsi que Arriba journal du mouvement national, récemment interdit par le gouvernement en prévision des élections du 15 juin prochain.

La publication par l'ensemble de la presse modérée de Madrid et de Barcelone de cet éditorial commun illustre bien la gravité de la crise que l'Espagne vient de traverser.

Si les généraux du Conseil supérieur ont regagné leur région militaire, la marine reste encore pratiquement en état de sécession. On dit que les amiraux d'active solidaires du ministre démissionnaire, l'amiral Gabriel Pita da Veiga, refusent de reconnaître l'autorité du nouveau ministre de la Marine, l'amiral Pascual Pery Junquera, président d'une compagnie privée de navigation et que le gouvernement a dû sortir du cadre de réserve.

Une seule fois, dans le passé, les journaux espagnols avaient publié un éditorial commun: au moment de la vague de violence, d'assassinat et d'enlèvements de la semaine tragique de fin janvier dernier.

Comme en janvier, l'éditorial vient à la défense du gouvernement de M. Adolfo Suarez et du processus démocratique en cours. Les quotidiens dénoncent d'abord "les forces anti-démocratiques qui ont tenté sans succès d'utiliser à leurs fins les forces armées" mais ils n'en critiquent pas moins directement l'initiative du Conseil supérieur de l'armée et l'ingérence brutale des militaires dans la vie politique, pour la première fois depuis la mort du général Franco.

Par ailleurs, la préparation des élections du quinze juin devient cette semaine l'objectif prioritaire du gouvernement de M. Adolfo Suarez.

Le premier ministre va s'adresser peut-être dès aujourd'hui à la nation pour expliquer les raisons qui l'ont poussé à légaliser le Parti communiste, et tenter de mettre un terme à l'agitation provoquée par la première immixtion de l'armée dans le domaine politique.

A moins de deux mois de la première consultation libre en 41 ans, M. Suarez pourrait procéder aussi à un léger remaniement ministériel: plusieurs ministres - les rumeurs parlent de trois — pourraient demander à quitter le gouvernement pour renforcer les structures des partis en formation au centre de l'échiquier politique. Les trois ministres démissionnaires pourraient être MM. Landelino Lavilla, ministre de la Justice, Andres Reguera, ministre de l'information et du Tourisme et Enrique de la Mata, ministre des Syndicats.

Le premier pourrait rejoindre le Parti populaire de M. Pio Cabanillas et les deux autres prendre la direction de la future Union démocratique espagnole, qui doit regrouper plusieurs partis démocrates-chrétiens.

Malgré les problèmes internes en suspens, le roi Juan-Carlos et M. Adolfo Suarez vont devoir consacrer plusieurs journées cette semaine à la politique étrangère. Le souverain quittera l'Espagne demain pour un voyage de cinq jours en Allemagne Fédérale. C'est le deuxième pays européen où il se rend en visite officielle après la France.

M. Adolfo Suarez se rendra le 24 avril à Mexico qui vient de rétablir les relations diplomatiques avec l'Espagne, puis passera deux jours à Washington pour discuter surtout des projets américains en matière d'énergie nucléaire.

Carter attend que Cuba consente à mettre fin à son intrusion en Afrique

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — Le consentement de Cuba à "mettre fin à son intrusion injustifiée dans les affaires de l'Afrique et d'autres nations" est une condition préalable à la normalisation des relations américano-cubaines, a déclaré le président Jimmy Carter dans une interview accordée vendredi à des directeurs de journaux et de chaînes de radio, et dont le texte a été publié samedi.

La question de Cuba a été soulevée lorsqu'il a été demandé au président Carter s'il était d'accord avec une déclaration de l'ambassadeur américain à l'ONU, M. Andrew Young, selon laquelle la présence de forces cubaines en Afrique a une influence stabilisatrice. M. Carter a répondu qu'il était d'accord, dans le contexte dans lequel cette déclaration a été faite.

"J'ai demandé publiquement que le corps expéditionnaire cubain soit retiré d'Afrique. J'ai, bien entendu, lu dans son intégralité la déclaration d'Andy Young, et je l'approuve. Les forces cubaines ont manifestement stabilisé la situation," a-t-il dit.

A la question de savoir si le retrait du corps expéditionnaire cubain serait une condition préalable à la normalisation des relations entre Washington et La Havane, le président Carter a alors répondu: "Je ne dirais pas qu'avant que nous ayons des relations normales avec Cuba, ils devraient retirer tous les Cubains des autres pays de la terre. Mais, la disposition de Cuba à cesser son intrusion dans les affaires de l'Afrique et d'autres nations serait une condition préalable à la normalisation, oui."

C'est par ailleurs aujourd'hui qu'une délégation d'industriels américains du Minnesota arrivera à La Havane, afin d'étudier "les possibilités d'un éventuel échange commercial avec Cuba dans l'avenir" annonce l'agence Prensa Latina.

Le voyage de cette délégation, qui comprend environ cinquante personnes, est organisé par la Chambre de commerce de la zone urbaine de Minneapolis et par M. Kirby Jones, directeur de l'entreprise Asociados de Alamar qui a déjà organisé la visite à Cuba de quinze représentants des firmes américaines les plus importantes.

La Ligue arabe tente de désamorcer le conflit Egypte-Libye

LE CAIRE (Reuter) — La Ligue arabe déploie actuellement des efforts pour tenter d'obtenir une désescalade de la tension entre l'Égypte et la Libye, dont les relations se sont de nouveau gravement détériorées ces derniers jours.

Néanmoins, la Ligue n'envisage pas de réunir son conseil pour débattre de cette question, a déclaré hier à Reuter son secrétaire général adjoint, M. Sayed Nofal, démentant l'information publiée la veille au soir par le journal cairote "Al Massa.

La Ligue, a-t-il d'autre part indiqué, ne compte pas non plus distribuer à ses membres les notes qu'elle a reçues des gouvernements de Tripoli et du Caire, qui s'accusent mutuellement de menées subversives.

Carrières et Professions

TECHNICIEN JUNIOR

Technicien junior spécialisé en produits de caoutchouc pour multi-nationale située dans les Cantons de l'Est (chaussures et produits en caoutchouc pour l'industrie). Doit être bilingue. Une expérience dans la fabrication des boyaux d'arrosage à incendie serait un avantage.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae à:

M. P. Lafontaine
Gérant des relations industrielles
American Biltrite (Canada) Ltd.
C.P. 310
Sherbrooke, Qué.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION

Cette association recherche une personne ayant une grande expérience de l'administration scolaire pour diriger le Secrétariat de l'Association, dont les bureaux se trouvent à Toronto. La personne en question doit avoir une parfaite connaissance des politiques et des pratiques en vigueur dans le domaine de l'éducation au Canada, aux niveaux fédéral et provincial. Ses fonctions consisteront à élaborer des recommandations de politiques, à diriger les activités de recherche, à coordonner les comités permanents, à préparer et superviser les réunions de la dite Association.

Qualifications: Ce poste requiert un administrateur ayant une expérience considérable de l'éducation au Canada, une personne qui a démontré son habileté à diriger, ainsi que sa compétence en administration scolaire. La connaissance des deux langues officielles est souhaitable. La rémunération est à discuter.

Faire parvenir sa candidature avant le 15 juin 1977 au:

Président du Comité de Sélection,
Association Canadienne d'Éducation,
P.O. Box 2208, Postal Station P,
Toronto, Ontario, M5S 2T2

Ce poste est ouvert aux hommes et aux femmes.

Université Laval

PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC

La Faculté de droit de l'Université Laval est à pourvoir un poste de professeur de carrière en droit public.

Qualification requise:

— doctorat ou expérience équivalente.

Communiquer confidentiellement le curriculum vitae à l'adresse suivante, d'ici le 1er mai 1977:

Me Pierre Verge, c.r.
Doyen
Faculté de droit
Université Laval
Ste-Foy, Québec
G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

LA VILLA MONT-ROYAL

Résidence pour personnes du troisième âge

requiert

DIRECTEUR(TRICE) DE SOINS INFIRMIERS

Qualifications:
— membre de l'O.I.I.Q.
— bacc. en nursing.
— minimum de cinq (5) ans d'expérience pertinente dans l'administration des soins infirmiers.
— bilingue.
— serait responsable de toutes les activités et fonctions du département des soins infirmiers.

Conditions de travail:
— salaire selon les qualifications et l'expérience.
— excellents avantages sociaux.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 avril à:

L'Administrateur
Villa Mont-Royal
275, Brittany
Ville Mont-Royal, Qué.

L'HÔPITAL MONTFORT

recherche

DIRECTEUR du PERSONNEL

HÔPITAL DE 256 LITS SITUÉS DANS L'EST D'OTTAWA

Sous l'autorité du Directeur des services administratifs, il doit: planifier, organiser, coordonner et évaluer les activités relatives au recrutement du personnel, à son perfectionnement et à son rendement; négocier et mettre en application les conventions collectives de travail; aviser et assister les divers autres chefs de services sur toute question pertinente au personnel; superviser l'administration des salaires.

Préparation universitaire au l'équivalent, en rapport avec le domaine des relations du travail et de l'administration du personnel. Bilingue. Cinq années ou plus d'expérience dans une fonction identique ou connexe. Connaissance de l'anglais essentielle.

Adresser curriculum vitae à:

Directeur des services administratifs,
Hôpital Montfort,
713, chemin Montréal,
Ottawa, Ontario.
K1K 0T2

CONTRÔLES ÉLECTRIQUES INDUSTRIELS

Dessinateur/concepteur
de $20,000 à $22,000 par année et plus

Notre client, un entrepreneur industriel à son propre compte bien établi à Montréal, recherche une personne spécialisée dans le dessin et la conception dans le domaine de l'électricité (préférablement expérimenté dans la conception et le dessin de contrôle industriel, travail à partir des schémas, préparation des maquettes de systèmes de préparation des maquettes de systèmes de canalisation et de câblages, pour travailler à un projet concernant un système de manutention de matériaux automatisés.

La personne choisie deviendra directeur(trice) de projets et un important membre de la direction, excellentes chances d'avancement.

Veuillez contacter M. J. Flagg à:

Quadrata
5800 boul. Cavendish, suite 501
Montréal, P.Q.
tél.: 481-7775

CONCEPTEUR
Systèmes de régulation

Honeywell est actuellement à la recherche d'une personne qualifiée pour occuper un poste stimulant et très intéressant. Le titulaire devra posséder de 7 à 8 ans d'expérience pratique dans les secteurs du chauffage, de la ventilation et/ou de la climatisation. Une expérience au sein d'une maison d'ingénieurs-conseils serait souhaitable. Nous cherchons une personne bilingue, possédant au moins un diplôme collégial et préférablement, douée d'aptitudes en gestion.

Ce poste permanent offre une gamme complète d'avantages sociaux défrayés par la compagnie et d'excellentes conditions de travail. Le salaire sera proportionnel à l'expérience et aux qualifications.

Pour obtenir une entrevue, veuillez communiquer avec:

M. J.C. LeBlanc
484-3501, poste 200

Honeywell

6277 ouest, rue St-Jacques
Montréal, Québec H4B 1T9

BRUNET

DE CÔTE-DES-NEIGES EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES

MONUMENTS

AUCUN AGENT

ÉCONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

La carte-réponse simplifie votre déménagement

Les mois de mai et juillet sont les deux périodes de l'année pendant lesquelles on déménage le plus. Il va sans dire que les préposés aux bureaux du Service de la clientèle mettent tout en œuvre pour donner suite aux innombrables avis de déménagement qu'ils reçoivent. Afin que nous puissions vous assurer entière satisfaction si vous déménagez, veuillez remplir la carte-réponse insérée avec votre facture d'électricité et nous la retourner le plus tôt possible.



C'est un moyen sûr et rapide de nous communiquer tous les renseignements relatifs à votre changement de domicile.

Rabin cède la place à Péres

TEL AVIV (Reuter) — Comme il l'avait annoncé à ses proches collaborateurs la semaine dernière, le président du Conseil israélien, M. Yitzhak Rabin, a cédé ses fonctions hier à son ministre de la Défense, M. Shimon Péres.

Un communiqué officiel publié à l'issue de la réunion hebdomadaire du cabinet israélien indique que M. Rabin a informé ses ministres de sa décision de prendre un congé de longue durée à partir de vendredi prochain, au lendemain du 29e anniversaire de la fondation de l'État d'Israël.

M. Péres, qui a succédé à M. Rabin à la tête du parti travailliste israélien le 10 avril, assumera l'intérim de la présidence du Conseil jusqu'aux élections législatives du 17 mai prochain.

M. Rabin se retire de la vie politique en raison d'un mini-scandale financier qui a valu à son épouse d'être condamnée hier matin par un tribunal de Tel Aviv à une amende de 250,000 livres israéliennes (16,000 sterling). M. Rabin a été lui-même condamné à une amende de 15,000 livres israéliennes la semaine dernière.

Il leur est reproché d'avoir enfreint la législation sur les changes en gardant deux comptes dans une banque de Washington.

Aux termes de la loi israélienne, un président du Conseil ou un ministre ne peut pas démissionner d'un gouvernement qui expédie les affaires courantes comme celui de M. Rabin, démissionnaire depuis le retrait du Parti national-religieux de la coalition gouvernementale il y a plus d'un mois.

Mais, le ministre de la Justice a estimé que le président du Conseil pouvait se retirer sous le prétexte d'un congé de longue durée. Jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement, après les élections, M. Rabin demeurera cependant officiellement responsable des affaires de l'État et il en sera régulièrement informé à sa résidence à Tel Aviv.

Owen précède à Luanda le sommet de la ligne de front

(D'après Reuter et AFP) — M. David Owen est arrivé hier à Lagos après avoir rencontré brièvement à Luanda le président Agostinho Neto, d'Angola.

Venant de Salisbury où il avait eu un deuxième entretien avec M. Ian Smith, premier ministre rhodésien, le secrétaire au Foreign Office était arrivé dans la capitale angolaise au moment où s'y ouvrait un sommet des pays dits de "première ligne" (Mozambique, Zambie, Tanzanie, Botswana, Angola) consacré à la Rhodésie.

A Lagos, M. Owen a conféré avec certains dirigeants nigérians. La question rhodésienne et d'autres problèmes africains ont été abordés, précise un porte-parole du Foreign Office.

La radio nigériane captée à Londres rapporte que M. Owen a indiqué que la Grande-Bretagne avait proposé d'oeuvrer de concert avec les États-Unis pour présider une nouvelle conférence sur la Rhodésie.

Le secrétaire au Foreign Office a exprimé l'espoir que cette nouvelle conférence permettrait d'arriver à un règlement permettant l'accession au pouvoir de la majorité noire de Rhodésie.

A Luanda, M. Owen s'était également entretenu avec M. Paulo Jorge, ministre angolais des Affaires étrangères, et M. Roberto de Almeida, vice-premier ministre.

Après avoir, au cours d'une conférence de presse, affirmé que la Grande-Bretagne respecte "l'indépendance de l'Angola, son intégrité territoriale, son désir de non-alignement et le maintien des relations avec les pays occidentaux et socialistes", M. Owen a indiqué, au sujet au problème rhodésien qu'il était "sceptique" sur la sincérité de M. Ian Smith, lorsque ce dernier affirme vouloir abandonner le pouvoir et céder la place à la majorité.

Sur la Rhodésie, M. Owen a également indiqué qu'il n'était pas question de demander au Front patriotique d'abandonner la lutte armée avant d'être assuré que la règle de la majorité pourra être respectée.

Le secrétaire au Foreign Office a, d'autre part, affirmé qu'il n'était pas capable de supprimer le gouvernement de Salisbury mais qu'il essayait "de rassembler toutes les parties intéressées par ce problème", soulignant que les pays de "première ligne" avaient indiqué qu'ils continueraient à appuyer la lutte armée sans trouver incompatible une recherche de solution pacifique."

Une intense activité diplomatique régnait hier à Luanda à la veille du sommet des États "de première ligne". Parallèlement au sommet des pays de "première ligne," qui doit durer deux jours, se déroulera une réunion des présidents des principaux mouvements de libération.

Le président Agostinho Neto rendra compte aux quatre autres chefs d'État de "première ligne" des entretiens qu'il a eus hier avec le secrétaire d'État britannique.

D'autre part, l'arrivée à Luanda du secrétaire général de l'OUA, M. William Eteki, y a provoqué de vives critiques de la position de l'Organisation de l'unité africaine à propos du Zaïre, et plus particulièrement de la position du président en exercice qui continue à parler d'une "agression".

Fin de l'aide française à Mobutu

Les Zaïro-Marocains remportent de premiers succès

(D'après Reuter et AFP) — Tandis que l'aide logistique française prenait fin, le Zaïre à fait état ce week-end des premiers succès remportés par son armée et la contingent marocain sur les forces qui occupent depuis plus d'un mois une partie de la province du Shaba, ex-Katanga.

Samedi soir, l'Agence Zaïre presse (AZAP) indiquait que, au prix de lourdes pertes de part et d'autre, les forces zaïroises avaient fait reculer d'une vingtaine de kilomètres les envahisseurs dans la nuit de mercredi à jeudi. L'agence ajoutait que, samedi soir, soit au moment où le pont aérien français prenait fin, comme devait le confirmer le lendemain l'Élysée, les forces marocaines étaient entrées en action aux côtés des soldats zaïrois.

Dans une nouvelle dépêche sur les combats, l'AZAP a annoncé hier la poursuite de l'"offensive vigoureuse" des forces zaïro-marocaines et fait état de pertes "nombreuses" dans les rangs de ceux que l'on croit être, en grande partie, des anciens gendarmes katangais venus d'Angola.

L'AZAP a précisé que les succès des forces combinées favorables au président Mobutu avaient permis de faire un prisonnier, qui est grièvement blessé et sera ultérieurement interrogé. Selon l'AZAP, des armes ont été saisies ainsi que des documents en langue étrangère, dont la traduction, prévoit-elle, va "réserver des surprises" sur les complicités dont bénéficient les envahisseurs.

A Paris, l'Élysée a annoncé hier matin que les onze avions — dont dix appareils de transport de type Transall — qui avaient acheminé l'aide militaire marocaine au Zaïre avaient quitté l'ancienne colonie Belge samedi soir à 20h30, "mission accomplie".

A Kinshasa, le président Mobutu s'est déclaré "optimiste" sur l'issue des combats. Son ministre des Affaires étrangères, M. Karl Bond, a reçu les ambassadeurs des pays de la CEE pour leur fournir des précisions sur "l'agression" dont le Zaïre est victime, en prévision des entretiens que les ministres de la Communauté auront sur cette question à Londres, aujourd'hui.

A Addis Abeba, l'Organisation de l'unité africaine a indiqué que, devant "le grand danger d'internationalisation" de la "crise" du Zaïre, le secrétaire général de l'OUA, M. William Eteki Mboumoua était parti pour Luanda, où il "réunira des informations" en vue de tenter de trouver "une solution africaine".

A Nouakchott, un meeting de "soutien total et agissant" au président Mobutu s'est déroulé samedi soir en présence de dirigeants du Parti du peuple mauritanien.

A Rabat, le sous-secrétaire américain aux Affaires politiques, M. Philip Habib, a déclaré samedi après avoir été reçu par le roi Hassan que "les États-Unis avaient envoyé au Zaïre pour quinze millions de dollars de matériel, de rations, de pièces de rechange mais pas d'armes". "Ils continueront à soutenir ce gouvernement si le besoin s'en fait sentir," a-t-il ajouté.

Cependant, M. Habib, a déclaré que les États-Unis" sont et demeureront contre toute ingérence étrangère en Afrique".

Dans une conférence de presse, M. Habib a estimé que "les problèmes africains doivent être résolus dans un contexte africain et par des méthodes pacifiques".

A propos de l'intervention du contingent militaire marocain au Zaïre, il a déclaré que son gouvernement estimait que "cette décision avait été prise en conjonction avec le gouvernement légal du Zaïre". Il a ajouté que les États-Unis" soutiennent totalement l'intégrité territoriale du Zaïre" et souligné que "depuis le franchissement des frontières zaïroises, le gouvernement américain avait pris un certain nombre de décisions tendant à aider le gouvernement de Kinshasa à défendre l'intégrité territoriale du pays". "Si la situation le demandait, nous continuerons à soutenir le Zaïre jusqu'à ce qu'il parvienne à bouter les envahisseurs hors de son territoire," a annoncé M. Habib.

A Alger, par ailleurs, l'agence Algérie presse-service (APS) a estimé samedi que "la situation au Zaïre restait au centre des préoccupations de nombreuses nations africaines, qui regardent avec une crainte justifiée les événements, dans la mesure où l'internationalisation du conflit pourrait s'étendre au-delà des frontières de ce pays."

Aux Nations-Unies, où il s'est entretenu samedi avec quelques journalistes, le ministre soudanais des Affaires étrangères, M. Mansour Khaled, a déclaré que le Soudan soutenait le Zaïre mais ne pouvait lui apporter une aide militaire parce qu'il devait lui-même se défendre contre des forces "soviétiques ou d'inspiration soviétique."

A Dakar, le ministre sénégalais des Affaires étrangères, M. Assane Seck, a annoncé l'envoi "dans les jours prochains" de plusieurs tonnes de médicaments au Zaïre, avec lequel le Sénégal, a-t-il dit, "se solidarise". "Le Zaïre est attaqué par des mercenaires, il s'agit de gendarmes katangais, mais tout le monde sait dans quel pays ils étaient depuis dix-sept ans", a-t-il déclaré en faisant allusion à l'Angola. "Il est clair qu'ils n'ont pas pu s'organiser et partir au Zaïre sans la bénédiction des autorités de ce pays," a-t-il ajouté en invitant les pays africains à "apporter leur soutien effectif au Zaïre agressé de l'extérieur."

A Dar Es Salaam, l'hebdomadaire gouvernemental Sunday News s'en est pris en terme violents à l'"ingérence impudique de la France dans les affaires intérieures du Zaïre."

Par ailleurs, le président Jimmy Carter a approuvé la semaine dernière la vente de six avions de transport militaires C-130 au Soudan, qui auparavant n'avait jamais reçu de fournitures militaires américaines, a annoncé samedi le Département d'État.

L'achat des six appareils, dont le coût total est de l'ordre de 50 millions de dollars, sera, croit-on savoir, financé par l'Arabie séoudite.

La décision de M. Carter, qui devra être approuvée par le Congrès, intervient alors que diverses informations signalent l'arrivée d'un flot d'armes Soviétiques en Éthiopie dont les relations avec le Soudan voisin sont devenues extrêmement tendues.

La CIA lèverait des mercenaires

NEW YORK (AFP) — La CIA soutient en secret le recrutement aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne de centaines de mercenaires envoyés au Zaïre pour aider les troupes du président Mobutu Sese Seko à combattre les envahisseurs venus d'Angola, écraivait hier Newsday, le journal de Long Island, près de New York.

Newsday, qui précise tenir ses informations de membres des services de renseignements, ajoute que la CIA est en contact étroit avec un résident de Californie, M. David Bufkin. Ce dernier, indique Newsday, dirige aux Etats-Unis une campagne de recrutement de mercenaires destinés au Zaïre. La presse californienne avait déjà la semaine dernière fait savoir que M. Bufkin avait entrepris de recruter plusieurs dizaines d'hommes ayant l'expérience des combats, précisant que les salaires mensuels allaient de 1,200 à 2,000 dollars.

"Newsday ajoute que la CIA apporte un soutien financier à la campagne de recrutement. Le journal indique en outre que la CIA a refusé de coopérer avec le département de la Justice dans une enquête effectuée actuellement sur M. Bufkin. Ce dernier avait déjà, semble-t-il, recruté des mercenaires pour combattre en Angola. Trois d'entre eux furent tués, trois autres capturés et passés en jugement. L'un de ces derniers a été condamné à mort et exécuté par le gouvernement angolais.

Le département de la Justice a fait connaître, son intention de poursuivre Bufkin en justice pour avoir violé les lois américaines sur la neutralité en cas de conflit.

CHAQUE CONTRIBUTION EST IMPORTANTE



Maintenant qu'il dirige le gouvernement, le Parti Québécois croit plus que jamais que son financement doit provenir de l'ensemble de la population.

Ce financement démocratique constitue pour nous une garantie en même temps qu'une promesse d'intégrité.

Si vous désirez contribuer au financement du Parti Québécois ou en devenir membre, veuillez utiliser le coupon ci-dessous.

Veuillez indiquer à quelle fin vous utilisez ce coupon:
adhésion ☐ financement (sans adhésion) ☐
changement d'adresse ☐
Nom: Prénom:
Adresse: Code postal (très important)
Localité: Comté:
Nouvelle adresse: Code postal: (très important)
Localité: Comté:
Occupation: Téléphone: Date de naissance:
Adhésion: 1 an/$3.00 ☐ 2 ans/$6.00 ☐ 3 ans/$9.00 ☐ $
Financement: montant $
TOTAL: $
Retour: 8785 Ave du Parc, Montréal, H2N 1Y7

Avis public

concernant les séances de révision des listes des électeurs en vue des élections du 13 juin 1977.

La Commission des écoles catholiques de Montréal

Les commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal (C.E.C.M.) se réuniront en séance publique spéciale le **28 avril à 20 heures** à l'école Polyvalente Georges Vanier, 1205 est rue Jarry. Les commissaires feront l'examen des demandes de correction à la liste électorale et entendront les parties intéressées et leurs témoins.

Laurent Portugais, directeur du scrutin

Le Bureau des écoles protestantes du grand Montréal

Avis public est par les présentes donné qu'une réunion du Bureau des écoles protestantes du grand Montréal aura lieu le **mercredi 27 avril 1977 à 19h30** au siège social du Bureau, situé au 6000 avenue Fielding.
Au cours de cette réunion, et s'il y a lieu, des réunions ajournées, les recommandations du président d'élection au sujet des changements de la liste des électeurs seront examinées. Les électeurs ont le droit de se présenter à cette réunion pour soumettre les preuves relatives aux demandes de changement soumises par écrit au cours des quinze jours suivant le dépôt de la liste préliminaire en date du 1er avril 1977.
La Liste des électeurs entre en vigueur le 2 mai 1977, telle que révisée et approuvée lors de la réunion, et elle reste en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle liste devienne en vigueur.
Cet avis public est donné conformément aux articles 110, 111 et 112 de la Loi de l'instruction publique.

R.G. Magnussen, président d'élection

La Commission scolaire Sainte-Croix

(Municipalité scolaire du centre-nord de Montréal)

Avis public est par la présente donné que les commissaires de la Commission scolaire Sainte-Croix tiendront une séance le **26 avril 1977** au Centre administratif, 1100 Côte Vertu à Ville de Saint-Laurent, à **20h30**, pour l'examen des demandes de révision déposées du 4 avril au 16 avril 1977 au bureau du président d'élection et concernant les inscriptions, les corrections ou les radiations à faire à la liste des électeurs.
A cette fin, les commissaires d'écoles feront l'examen de chaque demande de révision et, s'il y a lieu, entendront sous serment les parties intéressées et leurs témoins.
Un avis spécial sera envoyé à l'adresse de toute personne faisant l'objet d'une demande de correction, d'inscription ou de radiation sur la liste des électeurs.
Donné à Ville de Saint-Laurent, ce 18 avril 1977.

Pierre Grou, président d'élection

La Commission scolaire Baldwin-Cartier

Avis public est par les présentes donné que les commissaires d'écoles de la Commission scolaire Baldwin-Cartier, tiendront une séance de révision, à **19 heures, le 28 avril 1977,** à la Salle des Délibérations, 130 Ambassador, Pointe-Claire, pour examiner les demandes de révision déposées aux bureaux de révision entre le 4 et le 16 avril 1977, au sujet des additions, corrections ou radiations à la liste électorale préliminaire.
A cette fin, les commissaires examineront les recommandations du président d'élection et, si nécessaire, ils entendront les personnes intéressées, sous serment, et avec témoins.
Chaque personne intéressée dans une demande de correction, d'addition ou de radiation recevra un avis spécial à cet effet.

Raynald Laplante, président d'élection

La Commission scolaire de Lakeshore

Avis public est par les présentes donné que les commissaires de la Commission scolaire de Lakeshore tiendront une réunion spéciale le **26 avril 1977** à l'école secondaire Beaconsfield, 84 Beaconsfield Court, Beaconsfield, Québec à **20 heures** pour l'examen des demandes de révision déposées du 4 avril au 16 avril 1977 aux bureaux de révisions de cette commission et concernant les corrections, les inscriptions ou les radiations à faire à la liste des électeurs.
A cette fin, les commissaires d'écoles feront l'examen des demandes de révisions et s'il y a lieu, entendront sous serment les parties interessées et leurs témoins.
Toute personne ayant demandé une correction, inscription ou radiation sur la liste des électeurs entre le 4 avril et le 16 avril 1977 recevra avant cette réunion spéciale du **26 avril 1977** une copie de la recommandation qui sera présentée aux commissaires.
Donné à Beaconsfield, Québec, ce 18e jour d'avril 1977.

Leslie J. B. Clark, président d'élection

La Commission scolaire Jérôme-Le Royer

Avis public est par la présente donné conformément aux dispositions de l'Article 110 de la Loi de l'instruction publique, que mesdames et messieurs les commissaires de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer tiendront une séance le **27 avril** au siège social de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, 550-53e avenue, Pointe-aux-Trembles, à **19 heures,** pour l'examen des demandes de révision déposées du 4 avril au 16 avril 1977 au bureau du président d'élection et aux centres de révision, concernant les inscriptions, les corrections ou les radiations à faire à la liste des électeurs.
A cette fin, les commissaires d'écoles feront l'examen de chaque demande de révision et, s'il y a lieu, entendront sous serment les parties intéressées et leurs témoins.
Un avis spécial sera envoyé à l'adresse de toute personne qui fait l'objet d'une demande de correction, d'inscription ou de radiation sur la liste des électeurs.

Mathieu Soucy, président d'élection,
La Commission scolaire Jérôme-Le Royer

La Commission des écoles catholiques de Verdun

Avis public est par les présentes donné que les commissaires de la Commission des écoles catholiques de Verdun tiendront une séance pour l'examen des demandes de révision déposées du 4 au 16 avril 1977 au bureau du président d'élection et concernant des inscriptions, des corrections ou des radiations proposées relatives à la liste des électeurs.
Cette séance aura lieu à la salle des commissaires de la C.E.C.V.
1100, 5ième avenue, Verdun.
le mercredi 27 avril 1977 à 20 heures.
Les commissaires d'écoles feront l'examen de chaque demande de révision et, s'il y a lieu, entendront sous serment les parties intéressées et leurs témoins.
Un avis spécial sera envoyé à l'adresse de toute personne qui fait l'objet d'une telle demande d'inscription, de correction ou de radiation.

Conrad Bouvier, président d'élection
de la Commission des écoles catholiques de Verdun.



300,000 enfants comptent sur moi! Le 13 juin je vote

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

TAXI 273-6331 DIAMOND
Au lieu d'utiliser de l'argent comptant,
Pourquoi n'auriez-vous pas un compte courant avec nous !
Association des Taxis Diamond Ltée
909 St-Grégoire
Appelez 273-1725

NE LAISSEZ PAS LES CONDITIONS ROUTIERES RENVERSER VOTRE MONDE.


Conduire avec Prudence est une Affaire de Famille

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Prenez avis que Claude H. Foisy, avocat, et Dame Louise Dubuc Foisy, professeur, résidant et domiciliés au 2 rue Hillcrest à Châteauguay, province de Québec, présenteront le 27 mai 1977 une requête en Cour supérieure du Palais de Justice de Montréal afin de modifier leur régime matrimonial. Martineau, Waler, Allison & Ass."

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que NORMAND BORDAGE, pour le compte de TRANSPORT NORMAND BORDAGE ENRG, 2200, Daniel #4, Longueuil, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

Deveau, Lavoie & Hétu
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Jean-Guy Perreault pour le compte de Transport Jean-Guy Perreault Enrg., 124 — 5e avenue, Ville St-Pierre, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIEME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIEME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HETU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Jerry Dzindzio pour le compte de Transport Jerry Dzindzio Enrg., 6678 Jeanne-Mance, à Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HÉTU
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que YVAN TREMBLAY pour le compte de Transport Yvan Tremblay Enrg., 7421 2e avenue, St-Michel, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HETU
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
division des divorces

No 500 12-060872-763

Greffe des divorces
District de Montréal

Thérèse LEBOEUF, domiciliée et résidant en les cité et district de Montréal,

requérante.

-vs-

Ghislain MORIN, d'adresse inconnue,

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Ghislain MORIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal ce 4 avril 1977

CI. DUFOUR
Registraire adj. des divorces

LABERGE TOULET & LORD,
1010 est Ste-Catherine
Suite 530,
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

DEMANDE DE TRANSFERT
REG. 2(1976)-ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE la compagnie, JACQUES RODRIGUE TRANSPORT INC., du 1301, rue Valleyfield, Saint-Vincent de Paul, Laval, PQ, détentrice du permis général numéro 19043-V, étant aussi détentrice d'attestations de camionnage en vrac, portant le numéro M-501230, s'adresse auprès de la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'elle possède sur le permis général 19043-V et sur les attestations de camionnage en vrac, portant le numéro M-501230, à la compagnie, TRANSPORT MARCEL RODRIGUE INC., du 1301, rue Valleyfield, Saint-Vincent de Paul, Laval, PQ.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: le 18 avril 1977
2ème publication: le 19 avril 1977
3ème publication: le 20 avril 1977

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU,
200 ouest, St-Jacques,
suite 900, Montréal, P.Q.

PAR: LOUIS LAVOIE
PROCUREUR

Prenez avis que la requérante, Transport Amédée Cayer Inc., s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin de rajouter dans son permis portant le no: 7041-V les droits additionnels suivants: 1- Prendre à louage à court terme deux véhicules et les utiliser pour donner les services autorisés par son permis. 2- Prendre à louage à long terme les véhicules et les utiliser pour donner les services autorisés par son permis le tout jusqu'à concurrence de 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des Transports du Québec.

Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les (5) jours de la troisième publication de cet avis, à la Commission des Transports du Québec, au 585 boul. Charest Est, Québec, P.Q.

Me Marc M. Delage,
procureur de la requérante.

1ère publication: 18 avril 1977
2ème publication: 19 avril 1977
3ème publication: 20 avril 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Michel Plamondon, pour le compte de Transport Michel Plamondon Enrg., 17 Plamondon, Stoneham, district de Québec, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIEME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIEME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HETU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que ALAIN BELLEHUMEUR, pour le compte de Transport Alain Bellehumeur Enrg., 1548 Lépine, à Joliette, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HÉTU
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Jean-Paul Grondin pour le compte de Transport Jean-Paul Grondin Enrg., 2805 St-Pierre, à St-Hyacinthe, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & Hetu
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-001829-777

MICHAEL ASHWORTH, électricien, résidant et domicilié en la Cité de LaSalle,

Demandeur

-vs-

JOCELYNE AUGER, de lieux inconnus,

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défenderesse, JOCELYNE AUGER, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, 14 avril 1977.

(S) A. BEAULIEU
Protonotaire, C.S.M.

BARRIÈRE, NEUER & LAMARCHE
Avocats,
1024 Notre-Dame,
Lachine, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que JEAN LAPLANTE pour le compte de Transport Jean Laplante Engr., 388 Boisbriand, McMasterville, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & Hetu
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No. 500-12-067-391-775

VERNON BECKFORD, domicilié et résidant au 3756 A rue Prud'Homme, en les cité et district de Montréal,

Requérant

c.

DAME VERNIE MILLER, d'adresse inconnue,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée, Mme VERNIE MILLER BECKFORD, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou Contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 23 mars 1977.

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL,
Avocats du Requérant,
6655 Côte-des-Neiges, #405,
MONTREAL, P.Q.
H3S 2B4
Tél.: 731-3234

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 mars 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Frank Hutson faisant affaire seul sous la raison sociale de Secutronix Reg'd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4e jour d'avril 1977, sous le numéro 2769862.

Ce 11e jour d'avril, 1977
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
R. Girard, Officier d'Administration

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que ROGER GUILLEMETTE pour le compte de Transport Roger Guillemette Enrg., 227 St-Joseph, Asbestos, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HETU
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Richard Poulin pour le compte de Transport Richard Poulin Enrg., 1070 Montarville, App. 7, à Boucherville, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd., selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

Première parution: 15 avril 1977
Deuxième parution: 16 avril 1977
Troisième parution: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HÉTU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Guy Rémy, pour le compte de Transport Guy Rémy Enrg., 3515 rue Petit, St-Hubert, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HETU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que André Boucher pour le compte de Transport André Boucher Enrg., C.P. 159, Côteau du Lac, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HÉTU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Rosaire Fontaine pour le compte de Transport Rosaire Fontaine Enrg., Route Rurale #2, C.P. 305, Drummondville, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977
DEVEAU, LAVOIE, & HETU
Procureurs du requérant

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NO 20266-V

CANADIAN MACHINERY MOVERS LTD

Requérante.

PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — RÉG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS QUE la requérante CANADIAN MACHINERY MOVERS LIMITED, détentrice du permis no. 20266-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE — FARDIER — De la frontière Québec-Ontario (Port D'Entrée, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette) à Montréal pour le transport d'équipement automatique servant à la manutention du courrier ledit équipement nécessitant l'utilisation de fardiers, et retour avec marchandises refusées et/ou avariées pour le compte de McINNIS EQUIPMENT LTD.

RESTRICTION: Le présent service doit être opéré conjointement avec le permis complémentaire de la Régie des Transports de l'Ontario, no. X1124.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports-505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 18 avril 1977
2ème publication: 19 avril 1977
3ème publication: 20 avril 1977

SIGNÉ Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St-Jacques, ouest, Suite 900
Montréal, Québec

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 17 mars 1977 par lequel J.H. McKinnon Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré aux bureaux de la Division d'enregistrement de Montréal, le 7ème jour d'avril 1977 sous le No. 2770770.

Banque de Montréal
le 14ème jour d'avril 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que RÉNALD SIMONEAU pour le compte de Transport Rénald Simoneau Enrg., 168 Heneker, à Sherbrooke, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HÉTU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-012662-776

JEAN-GUY DORÉ

Partie demanderesse

-c-

JACQUES MOREAU

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse JACQUES MOREAU est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, ce 13 avril 1977
Protonotaire, C.S.M.
A. BEAULIEU

Mes COUSINEAU, VAILLANCOURT & CADIEUX, avocats
453 avenue Church
Verdun, P.Q.
Tél.: 767-5376

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-068385-776

CLEONE POTVIN

requérante

vs

DENIS BEAUDOIN

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé DENIS BEAUDOIN, est par les présentes requis... de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame est à Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 13 avril 1977

ME GERVAISE BRISSON, avocat
320 rue St-Georges
Laprairie

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire-adjoint

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 28 mars, 1877 à Société de factoring BNE limitée — Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payables à Rosie Pelican Inc. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 avril, 1977 sous le numéro 2770303. 12 avril, 1977 Société de factoring BNE limitée.

12 avril, 1977
Socité de Factoring BNE limitée

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Jean-Guy Giguère pour le compte de Transport Jean-Guy Giguère Enrg., 3320 Evelyne, à Verdun, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HÉTU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que ROLLAND DESHAIES pour le compte de Transport Rolland Deshaies Enrg., 328 De Jumonville, Boucherville, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HÉTU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que CLEMENT GRONDIN, pour le compte de TRANSPORT CLEMENT GRONDIN ENRG., 832 Decelles, Montréal, dit district, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HÉTU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Réal Grondin pour le compte de Réal Transport Enrg., R.R. 2, St-Nicéphore, Cté Drummond, permis 23149-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977
PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HÉTU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-006284-770

ROSAIRE LABERGE, journalier, domicilié et résidant au 3380 Prince Charles, à St-Hubert, district de Montréal,

Partie demanderesse,

-contre-

NICOLE LÉVESQUE, adresse inconnue

Partie défenderesse.

-et-

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Mis en cause

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse NICOLE LÉVESQUE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation est laissée au Greffe de la Cour à son intention. Que la partie défenderesse prenne avis qu'à défaut par elle de déposer une comparution dans les délais indiqués, la partie demanderesse procèdera à obtenir jugement contre elle par défaut.

St-Hubert, le 12 avril 1977

(S) CLAUDE DUFOUR
Registraire

Lamarre, Lafontaine & Ass.
Avocats
3258 Grande-Allée,
St-Hubert
678-9936

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 14 mars 1977 par lequel Viau Products Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 4e jour d'avril 1977 sous le numéro 2769679. Banque de Montréal, 7655 boul. Décarie, Montréal P.Q.

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 28 mars, 1977 à Société de factoring BNE limitée — Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payables à Ambiance U.S.A. Sportswear Ltd. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 avril, 1977 sous le numéro 2770304.

12 avril, 1977.
Société de factoring BNE limitée

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Idolas Duchesne, pour le compte de Transport Idolas Duchesne Enrg., 132 Carré Dallaire, App. 1, Neufchâtel, Québec, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HÉTU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que André Vallières pour le compte de Transport André Vallières Enrg., 5708 Faribault, Rock Forest, district de St-François, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, HETU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que FLORENT LEPAGE, pour le compte de TRANSPORT FLORENT LEPAGE ENRG, 2900, Truteau, #410, Longueuil, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HETU
Procureurs du requérant

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 23 février 1977 par lequel Mega Gold Design Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 14e jour de mars 1977 sous le numéro 2764147. Banque de Montréal, 7655 Boul. Décarie, Montréal P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Pierre Durand pour le compte de Transport Pierre Durand Enrg., 21 Longpré, à Joliette, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HÉTU.
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Serge Vanasse pour le compte de Transport Serge Vanasse Enrg., 295 de l'Eglise, à Ste-Rosalie, s'adresse à la Commission des Transports du Québ

Gilles Houde



Valentine monte sur la plus haute marche

Si l'enthousiasme, le désir de vaincre des joueurs et le support des spectateurs sont de critères importants dans les succès d'une équipe, il se pourrait bien que les Expos en surprennent plus d'un. Depuis l'arrivée des joueurs à Montréal l'enthousiasme de ces derniers augmente de jour en jour car disent-ils, nous avons avec nous un stade extraordinaire, une foule impressionnante et aussi une température très convenable. Compte tenu de ces trois facteurs, nous avons constaté que depuis trois jours, le désir de vaincre des Expos se reflète chez le plus modeste des joueurs comme chez les vedettes Perez et Cash. Quant aux amateurs de baseball, ils ne cessent de surprendre les nouveaux joueurs non seulement par le nombre mais surtout par leurs connaissances du jeu.

Pour un joueur américain du sud, c'est toujours une surprise de réaliser que le baseball ici, est aussi connu que le hockey. La défaite du match d'ouverture n'a pas découragé les joueurs qui, samedi et hier, nous ont offert du baseball de première qualité. Deux victoires en trois matchs et peut-être la consécration d'une nouvelle vedette. En effet, les amateurs locaux n'ont pas tardé à reconnaître "bruyamment" la performance du jeune Ellis Valentine. Le numéro 17 des Expos fut d'abord le premier à frapper un circuit lors de la joute d'ouverture, expédiant la balle près de l'entrée où arrivaient, l'été dernier, les athlètes du monde entier. Pour les vrais amateurs, un premier circuit dans un nouveau stade, c'est presque un fait historique. Hier, notre voltigeur de droite devint officiellement héros à la huitième manche, en faisant disparaître (une fois encore) la balle par-dessus la clôture, marquant ainsi le point de la victoire. Il n'en fallait pas plus pour que les amateurs de baseball fassent monter sur le podium Ellis Valentine. Il s'y trouve maintenant entre Tony Perez et Dave Cash: et nous sommes persuadé que les 105,068 amateurs des trois premières parties au Stade olympique, lui souhaitent d'y demeurer. ●

Si tous admettent que nous avons le plus beau stade au monde, il ne faudrait pas pour autant que la Régie des installations olympiques cesse de travailler rapidement. Pendant les Jeux olympiques, durant la fin de la saison de football et maintenant en pleine saison de baseball, on a encore l'impression, en entrant au stade, d'être en plein chantier de construction. La poussière, les panneaux de bois temporaires, la mauvaise signalisation, les bouts de tuyaux et enfin la majestueuse grue mécanique jaune sur le mât, sont des éléments tristes pour nos yeux. C'est un sujet de conversation inutile qui ne se tiendrait pas si une fois pour toutes, on se décidait à terminer les travaux. Nous sommes conscient des problèmes, mais tous les grands hommes prétendent qu'il y a toujours plus de solutions. ●

Avant le match d'ouverture de vendredi, nous avons assisté à une démonstration des meilleurs joueurs de baseball de 15-16 ans du Québec. Cette équipe d'élites, une initiative de la Fédération de baseball du Québec, fut une découverte et à la fois une agréable surprise pour plusieurs amateurs et experts du baseball. Plusieurs journalistes sportifs vont jusqu'à dire, que quelques uns des jeunes joueurs atteindront les ligues majeures. On nous a rapporté étalement que dès cette saison, l'équipe des élites, évoluera dans le circuit junior du Québec, et cela malgré l'âge des joueurs. Ces espoirs du baseball sont dirigés par Larry Beseki et nous leurs souhaitons d'atteindre les mêmes sommets que quelques autres québécois avant eux. Parmi ceux qui ont réussi au baseball majeur soulignons les noms de Ronald Piché, Gus Dugas, Georges Maranda, Raymond Daviault, Jean Pierre Roy, Ted Harkness, et Claude Raymond. Ces "anciens" participèrent à la cérémonie d'ouverture de vendredi, lancèrent des balles aux "élites" et nous rappelèrent de bons vieux souvenirs. ●

Plusieurs siècles avant nous, le propriétaire de quatre magnifiques chevaux blancs déclarait à qui voulait l'entendre que ses bêtes étaient les plus rapides au monde. Un jour, il les fit courir devant l'expert Ben Hur qui déclara au propriétaire à peu près ceci: "Vous avez, en effet, les plus beaux et les plus rapides chevaux que je connaisse, mais ils ne gagneront pas de courses importantes car ils ne forment pas une équipe." Au sujet de l'équipe Canada qui nous représente actuellement en Europe pour les championnaux mondiaux de hockey sur glace, nous pourrions appliquer les paroles de Ben Hur. D'ailleurs, Fred Shero a déclaré que le seul espoir du Canada reposait uniquement entre les mains de joueurs pris individuellement, car il est trop tard pour "fabriquer une équipe". Ceux qui ont vu le match de samedi entre le Canada et la Tchécoslovaquie admettront facilement le bien fondé de l'observation de Shero. Nos joueurs rivalisent adéquatement avec les adversaires au chapitre de l'habilité, mais au chapitre du jeu d'équipe la différence est énorme. Pendant ce temps, nous avons les meilleurs joueurs de hockey au monde au Canada et particulièrement à Montréal, mais nous ne sommes pas nombreux à le savoir. Une grande partie de l'univers croit que nos champions patinent présentement en Europe.

Lafleur marque le but gagnant

Canadien donne le coup de grâce aux Blues

ST-LOUIS — Le Canadien a agi conformément aux prédictions en éliminant les Blues de St-Louis en quatre matchs. L'équipe de Scotty Bowman a enregistré hier soir une victoire de 4-1, grâce à des buts de Steve Shutt, Guy Lafleur, Peter Mahovlich et Bob Gainey.

C'est le champion des compteurs, Guy Lafleur, qui a passé le but gagnant au gardien Ed Staniowski, en deuxième vingt. Pour sa part, Peter Mahovlich est sorti avec éclat de la léthargie dont on le disait accablé, en marquant le but d'assurance et en jouant un match défensif-offensif du tonnerre.

Jim Patey a enregistré le seul but des Blues, pour qui cette élimination n'est pas une surprise à proprement parler. Leur faiblesse réelle au long de la saison ne leur aurait pas, logiquement, donné le droit d'affronter le Canadien en éliminatoires. Les voici maintenant en vacances, et certains d'entre eux pourraient prendre le chemin de l'Europe, où Équipe-Canada attend des renforts.

Pour sa part, l'équipe montréalaise prend le chemin du retour avec la perspective d'un congé dont l'issue des séries Boston-Los Angeles et Philadelphie-Toronto marquera la fin. En fait, le Canadien n'a pas eu à travailler très fort, les Blues étant plutôt des adversaires pro forma.

Cette victoire du Canadien a terni l'excellent travail du gardien recrue Ed Staniowski, qui a effectué de l'excellente besogne en repoussant 27 tirs.

Patey avait créé l'égalité au début de la période médiane en prenant Ken Dryden en défaut avec un tir voilé. Mais Lafleur a rétabli la situation après un brillant jeu de Shutt, qui avait coupé une passe de Claude Larose au centre de la glace.

Les Blues se sont défendus avec acharnement et Dryden a dû se surpasser à quelques reprises. Il a été particulièrement efficace devant Bernie Federko et Garry Inger.

Le Canadien dominé 31-25 au chapitre des tirs au but et il a marqué 18 buts dans la série contre quatre seulement pour les Blues.

Samedi, les Blues avaient tenté de jouer la rudesse dans l'espoir de stopper le Canadien mais comme dans les autres matchs de la série, les champions sortants de la LNH les ont fait déchanter en l'emportant 5-1.

D'entrée, les Blues ont frappé le Canadien et l'arbitre Wally Harris dut intervenir dès la première minute de jeu. Jerry Butler, des Blues, a d'abord plaqué très sévèrement Bob Gainey et les deux joueurs ont engagé un combat au terme duquel le joueur du St-Louis a écopé de deux majeures. Gainey s'est pour sa part vu décerner une majeure et une mineure. Ted Irvine s'en est pris ensuite à Jim Roberts du Canadien et les deux joueurs ont mérité une pénalité de deux minutes chacun.

Ce début de match a du reste quelque peu troublé l'arbitre puisque celui-ci a immédiatement permis au Canadien de jouer en avantage numérique alors que le Tricolore aurait dû jouir d'une priorité d'un joueur seulement après la fin des pénalités à Gainey. Cet impair de Wally Harris a évidemment soulevé l'ire de Francis.

Quoi qu'il en soit, le défenseur Serge Savard a profité de cet avantage pour marquer le premier de ses deux buts de la période.

Canadien 4, Blues 1

Première période

1—MONTRÉAL: Shutt (3)
Mahovlich, Robinson 18:21
Pénalités: Mahovlich M 5:42; Butler SL 7:09; Houle M 9:54; Thomson SL12:35; Butler SL 17:12; Gainey M, Seiling SL 19:55.

Deuxième période

2—ST-LOUIS: Patey (1)
Gassoff 2:46
Pénalités: Sutter SL, Risebrough M, Tremblay M, Pederko SL 8:43.

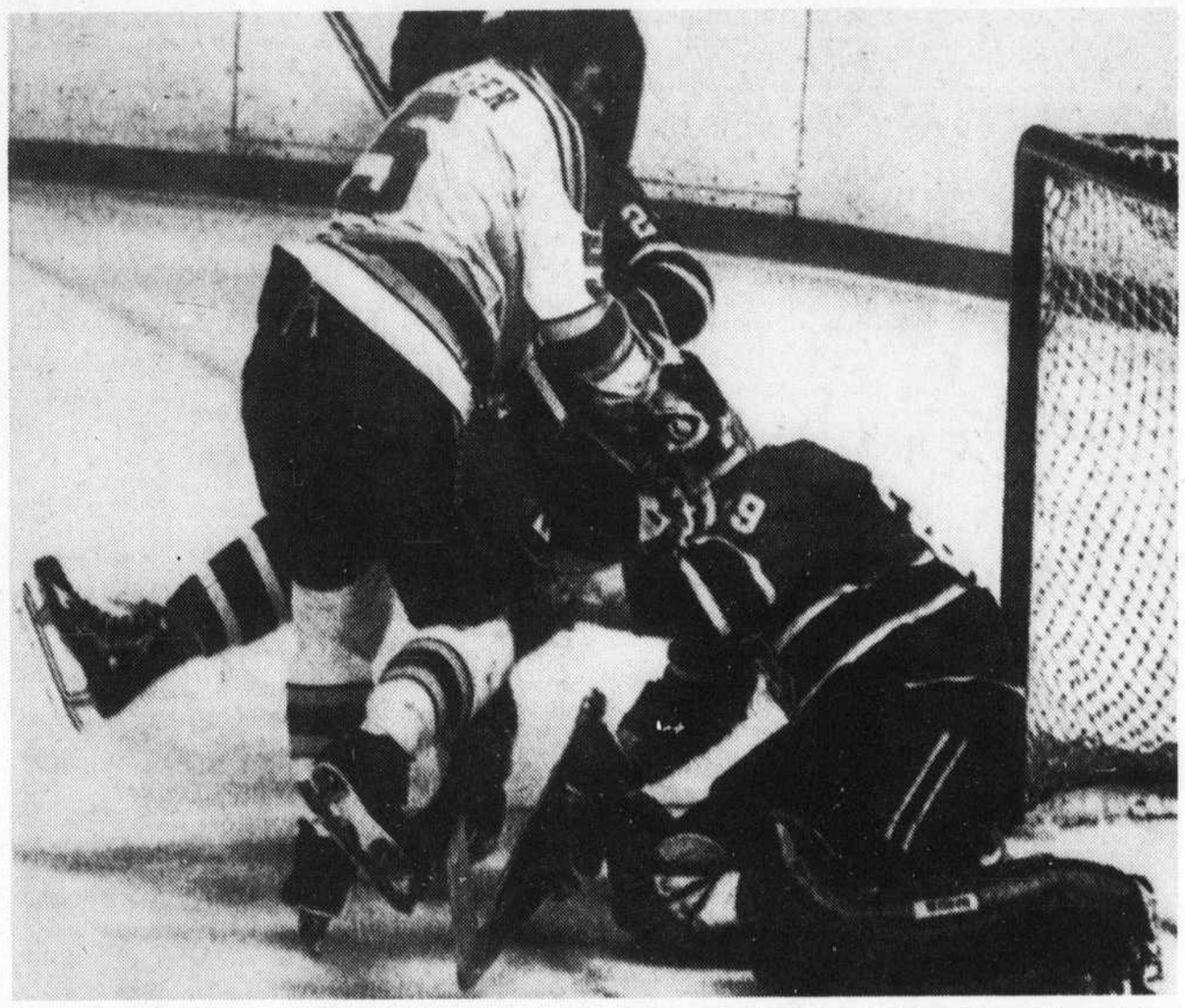
Troisième période

3—MONTRÉAL: Lafleur (5)
Shutt 2:34
4—MONTRÉAL: Mahovlich (1)
Lafleur, Shutt 14:49
5—MONTRÉAL: Gainey (2)
Jarvis, Savard 19:55
Pénalités: Gassoff SL 4:07; Tremblay M 12:20; Houle M 19:14.

Tirs au but:

Montréal:	11	10	10	—31
St-Louis:	10	6	9	—25

Gardiens: Dryden, Montréal; Staniowski, St-Louis.
Assistance: 13,763.



Le gardien Ken Dryden (29) et Rick Chartraw (27) unissent leurs efforts pour empêcher Bob Plager des Blues de St-Louis de pousser la rondelle dans les buts. Cet épisode s'est passé en première période du dernier match de la série quart-de-finale Montréal-St-Louis, que le Canadien a finalement remportée, quatre victoires contre aucune. Les Montréalais l'ont emporté 4-1 hier soir. (Téléphoto AP)

Reg Leach prolonge le suspense en marquant en prolongation à Toronto

TORONTO (d'après CP) — Un but de Reg Leach, son deuxième de la soirée, à 19:10 en première prolongation, a donné aux Flyers de Philadelphie un gain de 6-5 sur les Maple Leafs de Toronto hier soir. Cette victoire des Flyers porte à égalité la série que se disputent Toronto et Philadelphie, où se poursuit demain soir une série dont le suspense et la brillance ne laissent de rappeler celle de l'an dernier, entre ces deux équipes.

Pendant ce temps, à Buffalo, les Islanders de New York ont disposé des Sabres de Buffalo, 4-3, et remporté leur série quart-de-finale.

De retour à Toronto, où les Flyers ont dominé presque tout au long de la prolongation, créée par trois buts rapprochés en troisième période. Leach a donné la victoire aux siens en captant une rondelle libre au milieu de la glace et a déjoué le défenseur Mike Pelyk. Il a décoché un puissant tir, que l'on a entendu siffler entre les jambières de Mike Palmateer, qui était en position d'infériorité face à Leach.

C'était la deuxième victoire des Flyers en prolongation sur la glace du Toronto, en deux soirées. Les Leafs avaient pour leur part remporté les deux premiers matchs à Philadelphie.

La défaite des Leafs ternit la très belle performance de Lanny MacDonald, auteur de quatre buts. Les Flyers sont revenus d'une défaite certaine avec trois buts au cours des dernières 4 minutes et 49 secondes. Mel Bridgman, à 14:11, Tom Bladon et Bobby Clarke, à 16 secondes d'intervalle à la 18e minute, ont permis aux leurs de niveler un désavantage de 5-2.

Au début de la période, McDonald avait inscrit ses troisième et quatrième buts pour ainsi devenir le premier joueur des Leafs de l'histoire moderne à marquer trois buts ou plus deux fois au cours des mêmes séries. Borje Salming a marqué l'autre filet des Leafs.

Clarke et Leach, qui en étaient à leurs premiers filets des séries, ont marqué respectivement en première et en deuxième pour les Flyers, qui ont vu trois de leurs joueurs être chassés du match:

André Dupont a été chassé par Bruce Hood après une bagarre en deuxième contre Pelyk, puis Gary Dornhoefer et Ross Lonsberry ont suivi en troisième.

Darryl Sittler, capitaine des Leafs, a brisé une autre marque d'équipe des séries en récoltant trois passes. Il a maintenant 18 points en sept manches. L'ancien record de 18 points avait été établi en 1962 par Tim Horton.

Revenons à Buffalo, où Bill MacMillan a homologué son deuxième but gagnant des séries, à 7:42 en dernier vingt.

Les Sabres, qui se débattaient contre l'élimination, ont à deux reprises détenu une avance d'un but, mais les Islanders ont trouvé le moyen de revenir.

Expos 2, Phillies 1

Circuit décisif de Valentine

Il y a eu "Jonesville". Il y a maintenant "Valentown". Le voltigeur de droite Ellis Valentine a tout fait depuis le début de la saison pour se faire remarquer et les partisans des Expos de Montréal ne sont pas restés insensibles à ces exploits. Encore hier après-midi devant 29,115 spectateurs réunis au Stade olympique, Valentine a procuré une victoire de 2-1 aux Expos en claquant un circuit en solo à la huitième manche contre le lanceur Steve Garber des Phillies de Philadelphie. Il s'agissait de son troisième circuit de la jeune saison et son huitième point produit de l'année, un sommet chez les Expos. De plus, Valentine a démontré des qualités défensives peu communes, si bien que les joueurs des Phillies ne se sont pas risqués à prendre un but supplémentaire à ses dépens au cours de la série de trois matchs, remportée par les Expos. Les Phillies, au reste, se souviendront longtemps de Valentine et des Expos puisque les joueurs de Dick Williams leur ont déjà infligé quatre défaites en cinq rencontres. Un dossier peu enviable pour une formation qui a l'intention de remporter le championnat de la section.

Si Valentine a retenu l'attention avec son dramatique circuit, le lanceur partant des Expos Steve Rogers, a pour sa part lancé un match magnifique, limitant les puissants Phillies à seulement trois coups sûrs en 7.2 manches. Rogers a dû quitter le jeu après s'être blessé à l'épaule droite en tentant de saisir le relais du voltigeur Del Unser. Will McEnaney lui a succédé au monticule et il a rapidement mis fin à la remontée des Phillies à la huitième en retirant le frappeur d'urgence Ollie Brown sur trois prises. McEnaney a été crédité de la victoire, sa première contre un échec.

Mais c'est surtout Steve Rogers qui au a permis aux Expos de menotter l'offensive des Phillies. Il a en effet retiré les 14 premiers frappeurs à lui faire face avant que Jerry Martin n'obtienne un simple timide après deux retraits à la cinquième reprise. Martin fut toutefois retiré en tentant de voler le deuxième-but. Rogers a terminé la rencontre avec neuf retraits sur des prises à son crédit et seulement un but sur balles.

Rogers a la mauvaise habitude de perdre sa concentration au cours d'un match mais hier contre les Phillies, il a dominé la situation sans commettre la moindre hésitation.

Les Expos ont compté leur premier point à la troisième à la suite d'un double de Andre Dawson, d'un coup retenu sacrifice de Rogers, et d'un simple de Dave Cash. Les Phillies ont enregistré leur unique point à la huitième manche grâce à un double de Ted Sizemore et à un simple de Bob Boone.

Le circuit de Valentine, frappé avec autorité, a été réussi de justesse puisque la balle a frôlé le poteau des balles fausses.

"Je croyais que la balle serait fausse, a expliqué Valentine. C'est pourquoi je suis demeuré au marbre afin de la guider."

Malgré son circuit, Valentine a confié que son élan n'était pas encore au point, mais qu'il retrouvait son rythme au fil des matchs. Avis aux lanceurs rivaux.

Cuisante défaite d'Équipe-Canada

PRAGUE (AFP) —La première confrontation entre Canadiens et Tchécoslovaques avant la coupe du monde qui débutera dans quelques jours à Vienne a nettement tourné à l'avantage des Tchécoslovaques qui ont battu leurs visiteurs par 7 à 2, samedi soir à Prague.

Les champions du monde ont démontré qu'ils sont en parfaite forme et qu'ils peuvent valablement prétendre garder le titre conquis de haute lutte sur les Soviétiques à Katowice. Devant les Canadiens ils ont pratiqué un hockey superbe, combinant le meilleur des tactiques européennes et nord-américaines, un jeu à la fois tout en finesse et en force, et ils ont prouvé qu'ils ne redoutent plus le contact.

Marian Stastny a déjoué le gardien Tony Esposito à deux reprises au cours du premier vingt, qui s'est terminé à l'avantage des Tchécoslovaques, 3-1. Erick Vail a marqué l'unique but du Canada durant le premier tiers et, après une deuxième période sans but, Pierre Larouche a réduit l'écart à un seul but au commencement du dernier engagement.

Les Tchécoslovaques ont toutefois dominé le jeu par la suite, marquant en outre quatre buts. Une foule très partisane de 16,000 spectateurs a assisté à la rencontre. Les deux équipes s'affrontent à nouveau aujourd'hui.

Le championnat débutera jeudi à Vienne.

sommaires

Ligue Nationale

Islanders 4, Sabres 3

1ère période

1—BUFFALO: Guèvremont (3) 2:49
2—ISLANDERS: Harris (3)
Gillies, Trottier 10:29
Pénalités: MacMillan INY 6:43; Gare B 10:11; Parisé INY, Korab B 12:41; D. Potvin INY 14:35.

2ème période

3—BUFFALO: Luce (3)
Perreault, Guèvremont 6:16
4—ISLANDERS: Westfall (1)
Henning 9:54
5—ISLANDERS: D. Potvin (2)
Westfall, Lewis 18:51
Pénalités: Gillies INY, majeure, Gare B, mineure, majeure, 0:17; Martin B 3:16; Bourne INY 4:02; Desjardins B (servie par Luce) 4:02; Harris INY 4:58; Howatt INY, mineure, majeure, Hart INY, Robert B, majeures, Martin B 8:38; Smith INY (servie par Henning), Schoenfeld B, 10:16; Drouin INY, Korab B, 12:10; Korab B 14:23; Gillies INY, Korab B, 16:53.

3ème période

6—BUFFALO: Robert (5)
Perreault 4:57
7—ISLANDERS: MacMillan (2)
St-Laurent 7:42
Pénalités: Hait B 1:45; Schoenfeld B 8:57.

Tirs au but

Islanders	6	7	8	—21
Buffalo	5	14	10	—29

Gardiens: Smith, Islanders; Desjardins, Buffalo.
Assistance: 16,433.

Flyers 6, Maple Leafs 5

Première période

1—PHILADELPHIE: Clarke (1)
MacLeish, Leach 13:28
Pénalités: Bladon P 5:39; Boutette T 12:58; Dupont P 13:48; Williams T, Stephenson P (servie par Dorbhoefer) 15:16; Dailey P 15:38; Carlyle T 18:44.

Deuxième période

2—TORONTO: McDonald (5)
Meely, Boutette 4:03
3—TORONTO: Salming (3)
McDonald, Sittler 6:16
4—PHILADELPHIE: Leach (1)
Bladon 11:21
5—TORONTO: McDonald (6)
Turnbull, Salming 18:45
Pénalités: Dailey P 5:14; Dupont P majeure, inconduite de match, Pelyk T 11:04; Holmgren P 17:17.

Troisième période

6—TORONTO: McDonald (7)
Williams, Sittler 6:24
7—TORONTO: McDonald (8)
Sittler, Boutette 12:44
8—PHILADELPHIE: Bridgman (1)
Dailey, MacLeish 14:11
9—PHILADELPHIE: Bladon (1)
Holmgren, Barber 18:11
10—PHILADELPHIE: Clarke (2)
Bladon, Dailey 18:27
Pénalités: Bridgman P, Boutette T 2:50; Boutette T 10:26; Dornhoefer F, Lonsberry P 12:20; Lonsberry P inconduite, inconduite de match, Dornhoefer P inconduite de match, 12:44.

Prolongation

11—PHILADELPHIE: Leach (2)
MacLeish 19:10
Pénalité: Kelly P 6:53.

Tirs au but:

Philadelphie:	10	10	17	8	—45
Toronto:	12	12	10	8	—42

Gardiens: Stephenson, Philadelphie; Palmateer, Toronto.
Assistance: 16,485.

Samedi
Canadien 5, Blues 1

Première période

1—MONTRÉAL: Savard (1)
Lafleur, Lemaire 2:57
2—MONTRÉAL: Savard (2)
Robinson, Wilson 19:45
Pénalités: Gainey M mineure, majeure, Butler SL double majeure, Roberts M, Irvine SL 0:56, Savard M 13:29, Chartraw M, Sutter SL majeures 14:58, Gassoff SL double mineure 16:06, Engbloom M 18:06.

Deuxième période

Aucun but.
Aucune pénalité.

Troisième période

3—MONTRÉAL: Shutt (2)
Lafleur 1:35
4—MONTRÉAL: Chartraw (1)
Jarvis 8:46
5—MONTRÉAL: Lemaire (2)
Robinson 13:10
6—ST-LOUIS: Larose (1)
MacMillan, Unger 16:50
Aucune pénalité.

Tirs au but

MONTRÉAL	17	10	8	—35
ST-LOUIS	12	13	12	—37

Gardiens: Dryden (M); Johnston (SL).
Assistance — 15,775.

Association Mondiale

Oilers 7, Aeros 2

1ère période

1—EDMONTON: Campbell (1)
Sather, Hamilton 2:55
2—HOUSTON: G. Howe (1)
Dund, Popeil 8:21
3—EDMONTON: Langevin (1)
Ullman, Busniuk 8:51
4—EDMONTON: Callighen (3)
Wilkins, Flett 13:57
Pénalités: Freston Hou 0:59, Patenaude Edm, Connor Hou 2:06, Huskowski Hou, Boddy Edm 5:05, Wilkins Edm, Patenaude Edm 6:57, Connor Edm 7:25, Callighan Edm 10:35, Patenaude Edm 16:02.

2ème période

5—EDMONTON: Callighan (4)
Flett, Hamilton 2:23
6—HOUSTON: Mark Howe (2)
Ruskowski, Taylor 4:20
7—EDMONTON: Kirk (1)
Boddy, Callighan 17:21
Pénalités: Connor Hou 1:02, 19:57, Ruskowski Hou 2:01, Busniuk Edm, Ruskwski Hou 12:21, Patenaude Edm 14:20, Beaton Edm majeure, inconduite, Mclead Hou 19:16.

3ème période

8—EDMONTON: Rota (2)
Ullman, Beaton 15:46
9—EDMONTON: Campbell (2)
Boston, Langevin 18:56
Pénalités: Grahame Hou 1:36, Boddy Edm 11:34, Tonelli Hou 17:42.

Tirs au but

Houston	7	12	8	—27
Edmonton	14	17	9	—40

Gardiens: Grahams, Houston; Broderick, Edmonton.
Assistance: 14,754.

baseball

Ligue Nationale

Samedi
Montréal 4, Philadelphie 3
Pittsburgh 3, St-Louis 1
New York 4, Chicago 1
Los Angeles 5, San Francisco 0
Atlanta 4, Houston 3
San Siego 5, Cincinnati 4

Hier
Montréal 2, Philadelphie 1
St-Louis 4, Pittsburgh 3
New York 6, Chicago 0
Atlanta 5, Houston 4
Los Angeles 7, San Francisco 6
Cincinnati 4, San Diego 1

Aujourd'hui
Pittsburgh, Kison (1-1) à Montréal, J. Brown (1-0), 14 h 15
Philadelphie, Lerch (0-1) à Chicago, Burris (1-1), 14 h 30
San Diego, Sawyer (0-1) à Atlanta, LaCorte (1-0), 19 h 30
New York, Swan (0-1) à St-Louis, Forsch (2-0), 20 h 30
Los Angeles, Rhoden (1-0) à Cincinnati, Billingham (1-0), 20 h 35

Ligue Américaine

Samedi
Boston 8, Cleveland 4
Milwaukee 4, New York 3
Chicago 3, Toronto 2
Minnesota 3, Oakland 1
Detroit 8, Kansas City 5
Californie 6, Seattle 4
Baltimore à Texas, 2, remis

Hier
Chicago 4, Toronto 2
Minnesota 10, Oakland 2
Kansas City 6, Detroit 5
Seattle 11, Californie 7
Boston 4-5, Cleveland 1-10
Baltimore 5-6, Texas 0-1

Aujourd'hui
Detroit, Sykes (0-0) à Boston, Jenkins (0-1), 12h
Toronto, LeManczyk (1-1) à New York, Figeroa (0-1), 14h
Cleveland, Dobson (0-0) à Baltimore, R. May (0-2), 19h30
Texas, Alexander (1-0) à Seattle, Laxron (1-1), 19h30
Minnesota, Goltz (0-0) à Kansas City, Leonard (0-0), 20h30

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	6	3	.667	—
MONTRÉAL	4	3	.571	1
NEW YORK	5	4	.556	1
CHICAGO	4	4	.500	1½
PITTSBURGH	4	4	.500	1½
PHILADELPHIE	1	6	.143	4

Section Ouest

LOS ANGELES	7	2	.778	—
HOUSTON	5	4	.556	2
ATLANTA	5	4	.556	2
SAN DIEGO	4	6	.400	3½
CINCINNATI	4	6	.400	3½
SAN FRANCISCO	3	6	.333	4

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	6	2	.750	—
CLEVELAND	4	3	.571	1½
TORONTO	5	5	.500	2
BALTIMORE	3	4	.429	2½
DETROIT	3	7	.300	4
BOSTON	2	5	.286	3½
NEW YORK	2	6	.250	4

Section Ouest

CHICAGO	6	2	.750	—
OAKLAND	7	3	.700	—
KANSAS CITY	5	3	.625	1
TEXAS	4	3	.571	1½
MINNESOTA	5	5	.500	2
CALIFORNIE	5	7	.417	3
SEATTLE	5	7	.417	3

hockey

Coupe Stanley
(Séries quart-de-finale, 4 de 7)

Vendredi
Philadelphie 4, Toronto 3
Islanders NY 4, Buffalo 3
Boston 7, Los Angeles 6

Samedi
Montréal 5, St-Louis 1

Hier soir
Montréal 4, St-Louis 1
Philadelphie 6, Toronto 5
Islanders NY 4, Buffalo 3
Boston à Los Angeles

Mardi
Toronto à Philadelphie
Los Angeles à Boston, si nécessaire

Trophée Avco
(Séries quarts-de-finale, 4 de 7)

Samedi
N.-Angleterre 6, Québec 4
Indianapolis 3, Cincinnati 1
San Diego 5, Winnipeg 4

Hier soir
Edmonton 7, Houston 2
Winnipeg à San Diego

Mardi
N.-Angleterre à Québec

Ligue Majeure du Québec
(Séries demi-finale de 8 points)

Hier soir
Québec 6, Montréal 0
(Québec remporte la série 9-1)
Sherbrooke 5, Cornwall 4
(Sherbrooke remporte la série 9-3)

COUPE STANLEY

Série "E"

	pj	g	p	pp	pc	pts
MONTRÉAL	4	4	0	19	4	8
ST-LOUIS	4	0	4	4	19	0

Série "F"

TORONTO	4	2	2	15	13	4
PHILADELPHIE	4	2	2	13	15	4

Série "G"

BOSTON	3	3	0	21	11	6
LOS ANGELES	3	0	3	11	21	0

Série "H"

ISLANDERS NY	4	4	0	16	10	8
BUFFALO	4	0	4	10	16	0

TROPHÉE AVCO

Série "A"

	pj	g	p	bp	bc	pts
QUÉBEC	4	3	1	20	12	6
N.-ANGLETERRE	4	1	3	12	20	2

Série "B"

INDIANAPOLIS	4	4	0	19	9	8
CINCINNATI	4	0	4	9	19	0

Série "C"

HOUSTON	3	2	1	12	12	4
EDMONTON	3	1	2	12	12	2

Série "D"

WINNIPEG	3	2	1	13	7	4
SAN DIEGO	3	1	2	7	13	2

La transexuelle fait équipe avec King

Première victoire de Renée Richards

PORT WASHINGTON (New York) (AFP) — Billie Jean King, sextuple championne de Wimbledon, a écrasé la jeune Caroline Stoll 6/1, 6/1, dans la finale du tournoi de Port Washington doté de 20,000 dollars, puis a enlevé la finale du double avec sa nouvelle partenaire, la "transexuelle" Renée Richards.

King/Richards ont battu Jane Stratton et Pat Bostrom 6/3, 6/0.

C'est la première victoire de Richards, 42 ans, dans une fianel de doubles sur le circuit américain, l'ophialmologiste de Newport Beach, en Californie, a abandonné sa profession pour s'adonner au tennis professionnel. La controversée transexuelle, qui n'est pas reconnue par l'Association des joueuses professionnelles (W.T.A.), avait payé la rançon de son âge en s'inclinant devant la jeune Stoll, 16 ans, samedi, en demi-finales. King, qui fête un come-back après son opération du genou, subie l'automne dernier, n'a eu aucun problème face à sa jeune adversaire. Elle a gagné 3,500 dollars dans ce tournoi, qu'elle a donné à un fonds pour jeunes joueuses créé à la mémoire de l'Australienne Karen Krantzcke, décédée dimanche dernier, dans le tournoi de Tallahassee, en Floride.

●

TUCSON Arizona (AFP) — L'Américaine Chris Evert, "reine" du tennis mondial, a enlevé hier à Tucson pour la troisième année consécutive les "séries mondiales" en battant l'ex-Tchécoslovague Martina Navratilova 63, 7/6.

La joueuse de Fort Lauderdale, âgée de 22 ans, a encaissé le premier prix de 50.000 dollars pour sa quatrième victoire de l'année sur Navratilova, qui ne l'a battue, qu'une fois, dans le premier tournoi de la saison, en janvier, à Washington. Evert a porté ses gains annuels à 225.000 dollars.

Les "séries mondiales", créés en 1975, réunissent les quatre meilleurs joueuses mondiales. Evert avait battu la Britannique Virginia Wade en demi-finale, tandis que Mavratilova avait éliminé Sue Barker. Le match de consolation entre les deux Britanniques a été annulé, la jeune Barker souffrant de tendinite au bras droit.

Navratilova, qui a obtenu 25.000 dollars pour sa deuxième place (Wade en a gagné 15.000 et Barker 10.000), a eu des difficultés à placer son premier service (49 pour cent de réussite contre 58 pour Evert) et a fait plus de fautes (54 contre 35). Le match a été particulièrement serré au deuxième set, les joueuses se trouvant souvent à égalité à la fin des jeux. Mais Evert, imperturbable, a gagné les balles importantes et le tie-breaker par 5 points à 3.

●

HOUSTON — (AFP) — L'Italien Adriano Panatta, "tombeur" de Jimmy Connors, s'est qualifié hier pour la finale du tournoi de Houston comptant pour le championnat de la W.C.T. en battant l'Américain Eddie Gibbs 6/2, 6/2.

Le champion des internationaux d'Italie et de France, en grande forme, sera opposé à l'Américain Vitas Gerulaitis dans la finale aujourd'hui. Le Newyorkais a battu Ilie Nastase par abandon après cinq jeux. Le Roumain qui s'est blessé à la cheville, était incapable de courir et a abandonné après avoir perdu les cinq premiers jeux.

Panatta a été brillant au service et a réussi de nombreuses volées gagnantes contre Gibbs.

Nicklaus repousse l'assaut de Lietzke

CARLSBAD Californie (AFP) — Jack Nicklaus, "l'ours d'or" de Columbus, a repoussé l'assaut de Bruce Lietzke, un des chefs de file des "jeunes loups" du golf américain, et remporté, après match de barrage, le "tournoi des champions", doté de 225,000 dollars de prix, à Carlsbad, en Californie.

C'est la cinquième victoire du golfeur de 37 ans dans ce prestigieux tournoi réunissant tous les vainqueurs des derniers douze mois sur le circuit américain. C'est également la deuxième victoire de l'année de Nicklaus après celle remportée, en février, dans le "Jackie Gleason inverrary classic", en Floride, et la 62ème de sa carrière aux Etats-Unis.

Nicklaus, qui, la semaine dernière, s'était avoué vaincu par Tom Watson dans le "Masters", tournoi du grand chelem, s'est retrouvé à égalité avec Lietzke, 25 ans, double vainqueur cette année, avec un total de 281, soit sept sous la normale, à l'issue des 72 trous règlementaires.

Nicklaus, qui avait pris le co-mandement la veille, avait tourné un 71, tandis que Lietzke, auteur d'un 66, six sous le par, avait fait une remontée sensationnelle de la onzième à la première place.

Le match de barrage entre le "grand maître" et "l'étoile montante" du golf américain ne fut décidé qu'au troisième trou.

Nicklaus a encaissé 45.000 dollars pour sa victoire et s'approche de la marque des trois millions de dollars (2.959.272) de prix gagnés dans des tournois depuis ses débuts professionnels en 1961.

D'autre part, à Hilton Head Island, Sandra Palmer a remporté hier le tournoi international de golf féminin par la marge de deux coups devant Jane Blalock. La victoire a rapporté $12,000 à Mlle Palmer, qui a remporté la victoire même si elle a laissé échapper une avance de cinq coups au cours du dernier parcours.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée : 11:00 A.M. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, bas, grand 5½ chauffé, eau chaude fournie, face au parc Kennedy, $200. Tél: 276-0609 (après 4 hres) 20-04-77

LAVAL
Nouvel immeuble d'appartement 3½, 4½, 5½. Un mois gratuit. 3100 rue Alton Goldbloom, à la fin du boul. Notre-Dame est.
Tél: **687-5555**
389-8444
2-5-77

EDOUARD-MONTPETIT, face à l'Université, 2½, demi-sous-sol rénové, à louer sans bail. Libre 1er mai. $150. tél.: 738-4614 19-4-77

PRÈS UNIVERSITE McGILL, petit appartement non meublé, 2 pièces pour une personne dans maison convertie, tranquille. Libre de suite $165 chauffé. Le Dwelling 844-3941 courtier 19-4-77

ROCKHILL, luxueux studio meublé, près Université de Montréal, 11e étage, balcon, piscine intérieure, sauna, du 15 mai au 31 août. $200. par mois. Tél.: 731-6988 ou 738-9509 20-4-77

ANTIQUITÉS

VIEILLES MAISONS QUEBECOISES en pièces sur pièces, doivent être déménagées ou démontées, dimension 52 X 26. Entre 7h. et 9h. PM. Tél: 514-479-8594 22-04-77

ANTIQUITES A VENDRE

PIANO reconditionné, 80 à 100 ans à vendre, prix à discuter. Tél: 326-5080 19-4-77

ENSEMBLE DE CHAMBRE en frêne, cirka 1880, lit 54", bureau avec miroir, chifonnier porte-serviette, poignée de cuivre, parfaite condition. Tél.: 273-3821 21-4-77

LOUIS XV, superbe table boule, secrétaire, commode et tapis savonnerie, authentique. Tél.: 935-3830. 21-4-77

ACHATS

ACHATS de volumes canadiens. Tél.: 677-3861 2-5-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

VOILIER Shark 24 pieds couche 4, moteur 10 forces, remorque, excellente condition. $7,500. Tél: 271-4466 20-4-77

CHALETS À LOUER

ST-SAUVEUR, partagerais ma maison (3 milles du village) grand, terrain, foyer, piscine, avec personne responsable, $170 par mois tout compris. Tél.: 1-227-2980. 21-4-77

ST-DONAT: Sur lac Archambault, 5 minutes des pentes de ski, 2 chambres à coucher, moderne, tout meublé, termes à discuter. Bateau "Princecraft". 60 chevaux-vapeurs Johnson. Tél: 688-8053 ou 465-1610 20-4-77

LUXUEUX CHALETS SUISSES à louer dans les Laurentides, à la semaine ou au mois. Court de tennis, plage privée, piscine chauffée. Site idéal pour repos, voyage de noces. Tél.: 430-0430 J.N.O.

ST-JOVITE: Chalets sur vaste domaine aménagé. Lacs (baignade-enfants). Priorité: respect et amour de la nature. Maximum 6 personnes. Chalet. Location: semaine, mois, saison (mai, fin septembre). Information: 521-8898 19-4-77

LANORAIE chalets meublés, très propres, commodités, 5 et 6 pièces, près fleuve, près village, grande terrasse ombragée, aménagée, proximité golf tennis. Odilon DesRosiers 1-887-2240 24-4-77

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE. Vacances-repos. Luxueux Bavarois, foyer pierre, meubles Thibault. Saison, semaine, fin de semaine (été: piscine chauffée, terrain de jeux) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-5-77

CHALETS À VENDRE

LA SUISSE AU CHANTECLAIR
Exclusif au Canada, déjà **200 chalets Suisses et Bavarois,** de conception architecturale authentique, construits et en construction.
Centre d'été et d'hiver: plage sablonneuse privée - court de tennis - adjacent à des pentes de ski.
Pour choisir votre plan exclusif ou recevoir des photos de chalets, appeler
844-8342 ou 430-0430
19-4-77

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR D'ANGLAIS expérimenté, cours à domicile. Accent mis sur la conversation. Tél: 733-2484. 19-04-77

DICTION, pause de voix, interprétation, adultes et enfants, formation personnelle ou pré-conservatoire. Inf.: 255-6381 22-4-77

CHAMBRES À LOUER

COTE-DES-NEIGES, près Université de Montréal, genre appartement meublé, cuisinette, fille seulement. $17. par semaine. Tél: 738-0207 19-4-77

DEMANDES D'EMPLOI

SECRÉTAIRE EXÉCUTIF
Personnalité agréable, bonne présentation, excellente ortho graphe française et anglaise, bilingue, fournira solides références. Recherche emploi régulier chez éditeurs ou sociétés à caractère artistique ou socio-culturel. Offres sérieuses seulement. **Écrire C.P. 465, Succursale N, Montréal H2X 3N3 ou tél.: 288-0499**
19-4-77

ÉQUITATION

MANEIGE ST-MARC: cours d'équitation et randonnées équestres lorsqu'on est devenu suffisamment maître de son cheval. Pour inscriptions: 584-3384 31-4-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnairement bas. Prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 26-4-77

LOGEMENTS À LOUER

PIE IX et Hochelaga, bas, 5 pièces fermées plus salle à manger ouverte, libre 1er juillet. $275. Tél: 622-3220 19-4-77

VILLE ST-LAURENT, rue Crevier, sous-location, 2e étage, 5½ pièces, libre le 20 avril, ménage fait. Poêle et réfrigérateur fournis, $148. par mois. Tél: 748-6057 Stationnement 22-4-77

NDG, bas duplex, 6½ meublé, laveuse-sécheuse, chauffé. Taxes d'eau payées. $350 par mois. Location temporaire du 1er juillet 77 au 1er juillet 78. Tél: 481-8317 après 5 heures. 25-4-77

CDN près Université de Montréal haut de duplex, 2 chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine équipée, avec dinette. Entrée séparée, tapis. $500 chauffé juin. Le Dwelling 844-3941 courtiers 20-4-77

OUTREMONT, haut de duplex près Université. Luxueux 8½, très grandes pièces, boiseries chêne, tapis mur à mur, 2 salles de bains, sortie pour lessiveuse et sécheuse, balcon, garage, disponible 1er juillet. $800. S'adresser à dossier 302, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 25-4-77

LOGEMENTS À LOUER

HAUT DE DUPLEX, Côte Ste-Catherine, près Université de Montréal, luxueux 8½, fixtures, garage, chauffé, eau chaude, tapis mur à mur 2 balcons, poêle, réfrigérateur, laveuse de vaisselle, machines à laver et à sécher le linge, service de concierge. Disponible 1er juillet, $575. Tél.: 739-9191 20-4-77

PRES McGILL, immense 7½ à sous-louer, appartement tout meublé, 1er mai au 1er septembre, ensoleillé, tranquille, 2 salles de bains. Près de De la Montagne. $300. par mois. Tél: 284-8878 20-4-77

MAISONS A LOUER

STE-ROSE: ville de Laval, maison pierre naturelle, grand terrain paysagé, 8½ pièces plus grand espace de rangement, libre 1er juillet, loyer $375 par mois. Tél: (514) 622-4550 20-4-77

DUVERNAY
"Ranch" house, 7 pièces, poêle, tapis, beau terrain, près Pont Papineau, autobus et centre d'achats. $450 par mois. Libre.
Tél: 661-5211
19-4-77

OUTREMONT
Cottage semi-détaché situé au 257 Bloomfield comprenant 6 chambres à coucher. Location $850./mois avec option d'achat si désiré. Jean-Michel Martin 866-9641 (b) ou 277-8678 (r)
TRUST GENERAL
courtiers
21-4-77

OFFRES D'EMPLOIS

TRADUCTEUR chevronné demandé, français vers toute langue occidentale. Mme Poulard 871-0182 21-4-77

DACTYLO TEMPORAIRES
Demandés immédiatement 2 dactylos temporaires, vitesse et précision nécessaires. Un minimum de 50 mots à la minute demandé. Salaire élevé. Appelez
Rosemary Rossignol
878-1122
QUANTUM NANAGEMENT
19-4-77

SECRÉTAIRE TEMPORAIRE
Une grande corporation de radio-diffusion cherche 6 secrétaires pour 2 semaines, bonne sténo, dicta nécessaires, anglais un atout.
Appelez Cathy Viger
878-1122
QUANTUM MANAGEMENT
19-4-77

OFFRES D'EMPLOIS

DACTYLO TEMPORAIRE
Un dactylo bilingue est demandé pour travailler pour une période d'un mois dans une grande compagnie de transport à Montréal.
Appelez Christine Porter
878-1122
QUANTUM MANAGEMENT
19-4-77

COMPAGNIE D'HUILE CANADIENNE en EXPANSION
A besoin d'une personne digne de confiance pour un territoire de ventes industrielles. Nous sommes une firme en pleine expansion établie depuis 1933. Larges commissions plus bonus et occasion d'avancement. Pour obtenir une entrevue écrivez une lettre et parlez de vous.
B.L. Hendrix,
Sales Manager,
Southwestern Petroleum Canada Ltd. Box 789,
Ft. Worth,
Tx 76101
22-4-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Hull: 777-2865, Sherbrooke: 565-7598. J.N.O.

ETRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Cottage 10 pièces, situé sur rue paisible, foyer au sous-sol, 6 chambres à coucher, cuisine moderne, buanderie et "powder room" au premier, salle de bains privée, avec chambre des maîtres. Fenêtres Rusco. Garage. Occupation rapide.
Duplex de pierre luxueux 7 pièces, salle de bains attenante, plus sous-sol 4 pièces avec foyer, garage pour 2 voitures, occupation rapide.
Renseignements: F. Savoie.
AUDETTE & AUDETTE
courtier
273-3653
19-4-77

NOUVEAU BORDEAUX
Cottage détaché en pierre et brique, 5 chambres à coucher au premier. Salle à manger, salon, grand boudoir et cuisine au rez-de-chaussée, 4 salles de bains dont une adjacente à la chambre principale. Sous-sol fini en panneaux de bois. Bar. Terrain 60 x 108 paysagé. Garage au niveau.
Gilles Pedriau, 272-4952
739-3265
TRUST GENERAL
courtiers
19-4-77

OUTREMONT
sur le boulevard Mont-Royal près de Maplewood 2 grands cottages en brique de 10 pièces chacun — 5 chambres à coucher — foyers — 2 à 3 garages — nouvelle construction très moderne — finition au choix de l'acheteur.
SECTEUR SNOWDON
sur Van Horne à l'ouest de Décarie — grand suplex 2 x 5½ plus bachelor — 2 garages — construction 10 ans — excellente condition — rez-de-chaussée libre pour 1er juillet 1977
TRUST GENERAL
courtiers
Jacques Normandin: **866-9641 (b), 768-2404 (r)**
20-4-77

ST-HILAIRE
Idéal pour professionnel! Bungalow 15 pièces, 3 foyers, 6 salles de bains. Piscine intérieure. Plusieurs extras. M.L.S. **Jacqueline Lemieux, 659-2344**
FIDUCIE DU QUÉBEC
courtier
19-4-77

AHUNTSIC OUEST, 11,530 Tanguay, luxueux split-level, 9 pièces, libre immédiatement. 255-2498. 21-4-77

LONGUEUIL: Services de transport CTCUM. Joli cottage neuf. 3 ou 4 chambres. Garage. Foyer si désiré. Il en reste peu. Faites vite si occupation 1er juillet. Roger Lefebvre 651-5710 ou 677-3593. Immeubles Beaudry Inc courtiers 19-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

IMMEUBLES Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE — **Trust Royal** *courtier*

OUTREMONT
rue Maplewood
Cottage détaché en pierres, 3 ou 4 chambres à coucher, salon/salle à manger, cuisine avec dinette en baie, construction supérieure. Tina Tessari 735-2681, 334-4084

OUTREMONT
Cottage impeccable, 3 chambres avec den, 2½ salles de bain, salon avec foyer, salle à manger, cuisine moderne, salle de jeu, entrée garage. Micheline Coderre 735-2681, 274-3239
19-4-77

C.D.N.
Duplex 3 ou 4 chambres, grande salle à manger et grand salon, cuisine planifiée, garage, jardin, bas libre à l'acheteur. Haut loué $300. Informations. **Anne-Marie Larue 935-8541, rés.: 342-4173**

WESTMOUNT
Maison de ville élégante, situé en haut, pièces spacieuses, cuisine moderne et salles de bains, "sun-deck" avec vue sur la ville. Appartement au sous-sol possible. **Shirley Cohen 935-8541, rés.: 489-1968**

BROSSARD
Occupation à votre choix
Bungalow 6½ pièces, salle de jeux, garage, autobus, presque à la porte, comptant $3,000. Exclusif **Mme Mendevil 670-2039 ou 465-2510**
19-4-77

LONGUEUIL: Grand bungalow 41 x 26 brique et aluminium. Salle à manger. Salle de jeux. Foyer au salon. Paysagé. Près de tout. Louis Bertrand 651-5710 ou 656-6704 Immeubles Beaudry Inc courtiers 19-4-77

PARTICULIER, grande maison victorienne à St-Lambert. Tél: 672-6889 24-4-77

REPENTIGNY
À voir ! Face parc, bungalow brique 10 pièces, sous-sol foyer pierre, garage, terrain 70 x 128. MLS. Mance Lapierre, 354-2950.
DES ROSIERS, courtier
19-4-77

FLORIDE
Fort Lauderdale, condominium $29,500 meublés, 1,000 pieds de la mer, près boutiques. Vente ou location.
Tél: 334-8336
CANADA PERMANENT
courtier 21-4-77

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirst de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

TAILLEURS

DROLET: Vous avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits, paletots sur mesure $149. Tél: 388-2532, 351 Guizot est. 19-4-77

ANNONCEZ DEMAIN DANS LE DEVOIR QUELQU'UN VOUS LIRA

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Si vous déménagez...
Veuillez remplir la carte-réponse insérée avec votre facture d'électricité et nous la retourner.
Hydro-Québec

BELOEIL
Prévert, maison hors de l'ordinaire, 9 pièces dont salon 14.8 x 23, salle de séjour 14 x 35, chambre 12 x 24. Plafond cathédrale. Foyer. Piscine intérieure chauffée 36,000 p.c. paysagé. Terrasses. Immenses fenêtres. $89,500. Propriétaire
Tél.: 467-8913
19-4-77

OUTREMONT
cottage semi-détaché situé au 257 Bloomfield i0 pièces plus sous-sol. Boiseries en acajou. Possibilité de location à $850./mois avec option d'achat. Prix $85,000. Jean-Michel Martin 866-8641 (b) ou 277-8787 (r)
TRUST GENERAL
courtiers
21-4-77

BROSSARD, $48,000. Bungalow pierre et brique. Foyer en pierre. 3 chambres à coucher, 2 salles de bains. Sous-sol fini. Garage. Quartier et paysage matures, tranquillité. Près des écoles, transport et magasinage, récréation. Beaucoup d'extras. Hypothèque 6¼%, 15 minutes du centre-ville. Vente privée. Tél: 678-0546 25-4-77

BELOEIL
Quasi centenaire, a cependant conservé tout son charme victorien, cottage brique, 14 pièces, chauffage, central. **Appelez Gisèle Snape 467-1120 ou 467-3212**
MONTREAL TRUST
courtiers
19-4-77

235 ANS, Bord du fleuve, à Boucherville. Cottage pierre et bois de style "Early American" et victorien. Possibilité de bureau d'affaire, tel que médecin avocat, notaire. etc. René Lafrenière 651-5710 Immeubles Beaudry Inc courtiers 19-4-77

LONGUEUIL: Cottage pierre et brique. 3 chambres. Chauffage électrique Garage. Propriété très accueuillante. Louise Lafrenière 651-5710 ou 674-9712 Immeubles Beaudry Inc courtiers 19-4-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

le bridge

Au bridge, il faut savoir compter

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

NORD
♠ 954
♥ R8
♦ 82
♣ AD10652

OUEST
♠ R7
♥ D52
♦ AV10763
♣ 73

EST
♠ V1032
♥ V1074
♦ 94
♣ R84

SUD
♠ AD86
♥ A963
♦ RD5
♣ V9

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 SA	2 ♦	3 SA	passe
passe	passe		

Entame: le sept de carreau par Ouest

Les livres de bridge enseignent que la carte d'entame est responsable de cinquante pour cent des chutes de contrats adverses. Il en est de même de la carte jouée sur cette entame par le déclarant dès la première levée.

Pour juger de l'importance de cette carte, il est intéressant d'observer la donne ci-dessus. En faisant l'analyse de sa main et de la main du mort, le déclarant compte ses levées gagnantes; elles sont peu nombreuses mais ses levées probables sont au nombre de neuf, même si l'impasse du Roi de trèfle ne réussit pas. Pour l'oeil exercé, le succès de ce jeu réside dans le bon maniement des carreaux, couleur dans laquelle l'entame vient d'être faite.

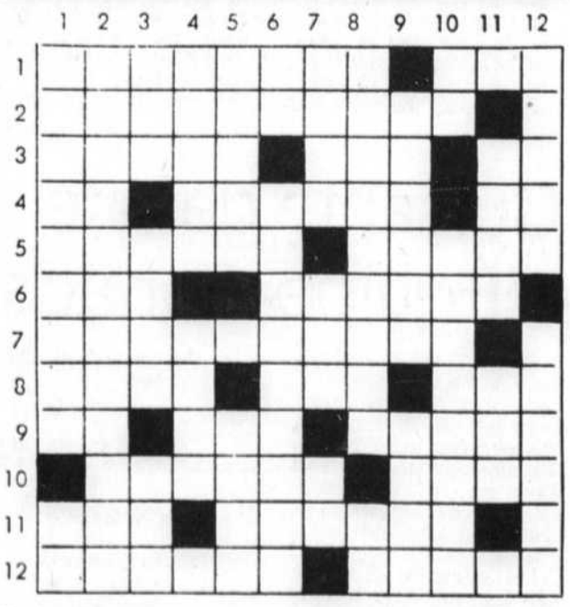
Sud doit construire son plan sur la certitude presque absolue que la main d'Ouest contient six carreaux afin de justifier sa surenchère, Est n'a donc que deux carreaux.

Base sur ce fait, s'il est possible de conduire Est à ne s'emparer de la main qu'en troisième levée avec son Roi de trèfle, l'impasse ne réussissant pas, il ne pourra plus communiquer avec son partenaire dans la couleur du carreau. Alors Sud, sans être nécessairement un devin, mais prévoyant le partage des cartes, ne prendra pas le premier carreau de son Roi ou de sa Dame mais seulement le deuxième et son plan est des meilleurs. Il laissera filer le neuf de carreau joué par Est; sur le retour, il jouera la Dame et quelle que soit la carte jouée par Ouest, les communications dans cette couleur avec son partenaire ne seront plus possibles.

Sud fait donc une levée de carreau, tente l'impasse en trèfle, elle ne réussit pas, Est ayant le Roi. En suivant la passe des cartes nous constatons qu'Est ne peut empêcher le déclarant de faire cinq levées de trèfle, l'As et le Roi de coeur et l'As de pique en plus du carreau déjà gagné. C'est donc neuf levées et le contrat est réussi. Et si Sud en première carte avait joué un gros honneur de carreau, la main serait passée à Est dès la deuxième levée par le Roi de trèfle. Celui-ci aurait joué le quatre de carreau et Ouest jubilant de son mieux aurait bel et bien encaissé cinq levées de carreau; celles-ci additionnées au Roi de trèfle déjà gagné auraient produit deux levées de chute.

Il serait bon d'ajouter au texte des livres de bridge que ce ne sont pas toujours les As et les Rois qui gagnent les contrats, mais bien la bonne manipulation des cartes dirigée par la logique et le raisonnement du joueur habile.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Se faire sentir par élancements. — Oiseau grimpeur. grimpeur.
2—Matériaux éboulés.
3—Lutin. — Enlève. — Quatre saisons.
4—Astate. — Arbrisseau épineux de la famille des rosacées. — Cobalt.
5—Imprimant. — Rien.
6—Roi de Juda. — Dernier, final.
7—D'Islande.
8—Vrai. — Préfixe égalitaire. — Refus.
9—Éminence. — La plus vile populace. — Ingénue.
10—Pratique l'écobuage. — En outre, de plus.
11—Solipède. — Langue de terre resserrée entre deux mers et réunissant deux terres.
12—Rapproche les tisons pour les faire mieux brûler. — Plante grimpante.

Verticalement

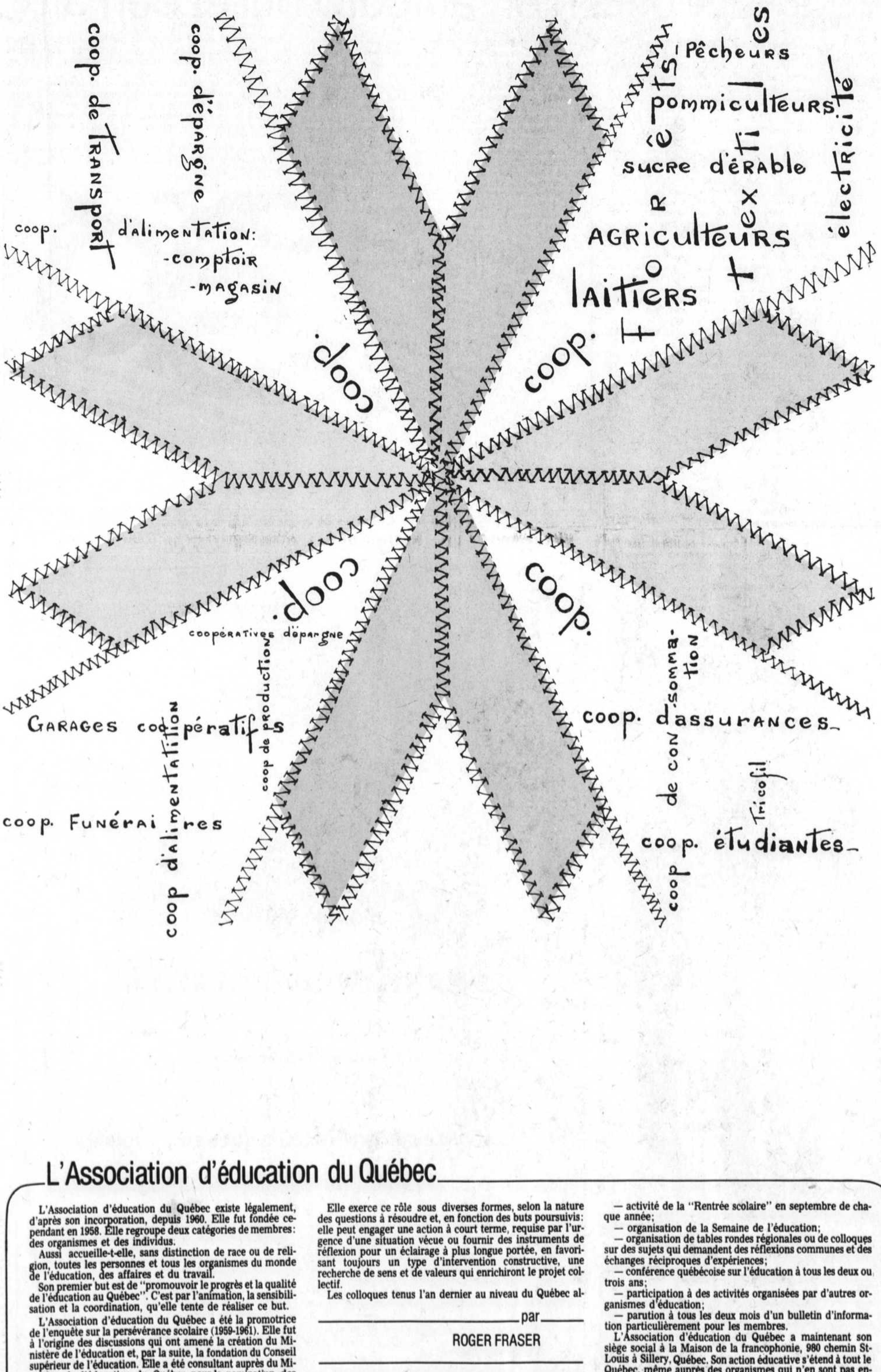
1—Bénéficiaire d'un legs. — Fleuve de France.
2—Action d'abêtir.
3—Refus. — Rend un son enroué. — Démonstratif.
4—Préparera les aliments par le moyen du feu. — Interjection servant d'appel téléphonique.
5—Troisième partie de l'intestin grêle. — Oiseau de l'ordre des échassiers.
7—Émotion. — Fatigué. — Sert à lier.
8—Action de retenir. — Mercure.
9—Ver marin. — A de l'affection pour.
10—Platine. — Affabilités.
11—Maladie de la peau. — Ornement en forme d'oeuf.
12—Canoë. — Diminution du nombre des globules rouges du sang.

Solution de samedi



LE DEVOIR
édition spéciale
l'éducation coopérative
18 04 77

Les coopératives hier, aujourd'hui et demain



par YVAN GAUTHIER

On dit souvent que la concurrence est inscrite dans l'instinct de l'homme mais on oublie qu'on peut en dire tout autant de la coopération. Au cours du XIXe siècle les Québécois des villes et des campagnes résolvaient déjà beaucoup de leurs problèmes à l'aide de la coopération. Les mutuelles incendies pour cultivateurs permettaient de venir en aide à un cultivateur qui voyait ses bâtiments détruits par un incendie. Ces mutuelles qui sont des coopératives authentiques datent de 1850 et il en existe encore plus de 200 dans les différents comtés et paroisses du Québec (pour la plupart affiliées à la Fédération des mutuelles incendies pour cultivateurs).

Dans les villes des organisations "entraide" furent créées durant les années 1860 pour venir en aide aux familles aux prises avec des difficultés financières notamment à l'occasion du décès du chef de famille. De ces organisations d'entraide une entreprise coopérative, les Artisans Coopvie, a survécu et compte aujourd'hui 470,000 membres qui sont détenteurs d'une police d'assurance-vie. Dans les campagnes les cultivateurs ont bien essayé, au XIXe siècle de s'approvisionner en commun pour leurs semences mais leurs efforts n'ont pas abouti à la création d'entreprises coopératives capables d'assurer la permanence de cet approvisionnement en commun. Il faudra attendre après 1900 pour assister à la naissance de réelles coopératives agricoles au Québec.

De 1900 à 1920 on assiste vraiment à la naissance du phénomène coopératif au Québec. Alphonse DESJARDINS parcourt le Québec et la Nouvelle-Angleterre en prêchant la bonne nouvelle coopérative et en participant à la fondation de nombreuses caisses populaires. A la même période plusieurs curés et agronomes gagnés par la ferveur coopérative profitent de toutes les tribunes à la campagne pour promouvoir la formule coopérative. Durant cette période on assiste à la création de plusieurs coopératives agricoles (pour l'approvisionnement en matières premières et pour la mise en marché de la production).

De 1920 à 1935 on assiste à divers phénomènes à l'intérieur des coopératives québécoises. En 1922 trois grandes coopératives agricoles fusionnent pour donner naissance à la Coopérative fédérée de Québec, une des grandes entreprises du Québec d'aujourd'hui. Au début des années 20 les caisses populaires de diverses régions se regroupent en unions régionales et en 1932 quatre unions régionales de caisses populaires (Montréal, Trois-Rivières, Québec et Gaspé) se regroupent pour former la Fédération de Lévis des caisses populaires Desjardins.

Parallèlement à ce phénomène de regroupement de coopératives dans les secteurs des coops agricoles et des caisses populaires on assiste à la naissance de plusieurs coopératives de mise en marché chez les pêcheurs de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine à partir de 1923 mais toutes ces dernières (sauf une) disparaissent au début des années 30 avec l'arrivée de la crise économique.

De 1935 à 1960 on assiste à trois courants bien distincts à l'intérieur du mouvement coopératif québécois: d'abord les caisses populaires se consolident et on assiste à la création de la Société d'assurances des caisses populaires et de l'Assurance vie Desjardins dans le sillage des caisses populaires. Les coopératives agricoles ont pris beaucoup d'essor notamment à cause de la guerre et de l'après-guerre.

Comme deuxième courant il y eut l'apparition de nouvelles coopératives dans des secteurs déjà exploités. Les coopératives de pêcheurs renaquirent de leurs cendres à la fin des années 30, se regroupèrent en une fédération (Pêcheurs unis du Québec) et connurent une rapide expansion durant et après la deuxième guerre mondiale. Dans le secteur de l'épargne et du crédit, à côté des caisses populaires qui étaient surtout implantées dans les milieux ruraux, apparurent les credit unions (caisses d'économie) affiliées à la ligue des caisses d'économie ainsi qu'à la Cendel Credit Union League qui opéraient sur le milieu de travail (contrairement aux caisses populaires qui opèrent sur une base territoriale) et regroupaient les employés de grandes entreprises privées ou publiques.

Le troisième phénomène qu'on remarque à l'intérieur du mouvement coopératif québécois est l'apparition d'une multitude de coopératives dans les nouveaux secteurs. Il y eut les chantiers coopératifs dans le domaine forestier qui connurent du succès mais aussi beaucoup de déboires à partir de 1935 en Gaspésie, au Lac Saint-Jean et dans le Nord-Ouest québécois.

Les coopératives de consommation apparurent également à la fin des années 30, celle de Rockmaure en 1934, la Familiale à Montréal en 1937, etc. Les magasins coops affiliés à l'Alliance des coopératives de consommation (future Fédération des magasins coops) connurent de grands succès dans les campagnes dans les années 40 et 50 mais peu dans les centres urbains.

Des coopératives d'habitation apparurent également à la fin des années 30 et connurent certains succès pendant plus de vingt ans. Ces organismes étaient des coopératives de construction adaptés à des petits centres urbains qui institutionnalisaient le phénomène de corvée où un groupe de sociétaires construisaient tous ensemble une maison unifamiliale pour chacun et lorsque l'opération était terminée la coopérative était dissoute.

À partir de 1944 il y eut pendant plusieurs années une vague de création de coopératives en milieu étudiant sous l'instigation de la J.E.C. (Jeunesse étudiante catholique). Certaines coopératives étudiantes de cette première vague ont survécu jusqu'à aujourd'hui comme par exemple la Coopérative des étudiants de l'École polytechnique de l'université de Montréal (plus de 650,000 dollars de chiffre d'affaires en 1975-76).

Dans les campagnes, il y eut également dans les années 1950 la création de caisses d'établissement qui sont affiliées à la Fédération des caisses d'établissement et qui étaient à l'origine des quasi-caisses populaires se spécialisant dans les prêts aux jeunes agriculteurs.

De 1960 à 1969 les organisations coopératives connaissent une période de consolidations, de fusions, de regroupements. Certaines organisations coopératives sortent de cette période renforcées avec une taille de grande entreprise (coopératives agricoles, coopératives d'épargne et de crédit) alors que d'autres se réorganisent avec beaucoup de difficulté (coopératives de consommation, d'habitation et forestières).

Trois nouvelles organisations coopératives apparaissent au début des années 1960. D'abord il y a la Fédération des caisses d'économie qui se dissocie de la ligue des caisses d'économie (Credit Union League) à cause de ses quasi-unilingues anglais. Il y a également l'apparition des caisses d'établissement au Lac Saint-Jean d'abord, ensuite un peu partout en province (suivie de la création d'une fédération de caisses d'établissement) qui se spécialisent dans les prêts commerciaux et industriels aux petites entreprises canadiennes-françaises. La fin des années soixante nous amène également une deuxième vague de coopératives étudiantes avec la constitution d'une fédération de coopératives étudiantes.

De 1969 à 1976 les coopératives connaissent d'une certaine façon leur révolution tranquille. On assiste à de grandes réussites, des demi-succès et des échecs. Le Mouvement Desjardins devient une grande entreprise qui regroupe sous un même chapeau la Fédération de Lévis des caisses populaires Desjardins et diverses institutions financières comme l'Assurance vie Desjardins, la Sauvegarde, la Sécurité et la Société d'assurance des caisses populaires et la Fiducie du Québec. Le même Mouvement Desjardins contrôle 51% de Place Desjardins, 83% du groupe Vachon et a lancé une société majeure de prêt commercial et industriel, la Société d'investissement Desjardins.

Certaines coopératives agricoles comme la Coopérative de Granby, la Coop Fédérée sont devenues de très grandes entreprises. Ces dernières années elles ont réussi des opérations de grande envergure comme l'achat et le regroupement de laiteries (Québec Lait, par exemple) l'achat de Québec Poultry, etc.

Du côté des demi-succès on peut parler de la Fédération des magasins qui s'est réorientée à partir de 1968 vers les centres urbains mais qui a connu des conflits de structures assez aigus en 1974 et 1975 avec les Cooprix de Montréal et avec l'IPIC. Depuis un an cependant la situation semble s'être stabilisée. Il est cependant important de signaler l'apparition après 1969 et l'éton-

Suite à la page 14

L'Association d'éducation du Québec

L'Association d'éducation du Québec existe légalement, d'après son incorporation, depuis 1960. Elle fut fondée cependant en 1958. Elle regroupe deux catégories de membres: des organismes et des individus.

Aussi accueille-t-elle, sans distinction de race ou de religion, toutes les personnes et tous les organismes du monde de l'éducation, des affaires et du travail.

Son premier but est de "promouvoir le progrès et la qualité de l'éducation au Québec". C'est par l'animation, la sensibilisation et la coordination, qu'elle tente de réaliser ce but.

L'Association d'éducation du Québec a été la promotrice de l'enquête sur la persévérance scolaire (1959-1961). Elle fut à l'origine des discussions qui ont amené la création du Ministère de l'éducation et, par la suite, la fondation du Conseil supérieur de l'éducation. Elle a été consultant auprès du Ministère de l'éducation du Québec pour la nomination des membres du Conseil supérieur de l'éducation. Elle a également été l'initiatrice de la "Semaine de l'éducation".

Pour faciliter la rencontre des organismes et des personnes qui désirent travailler de concert à identifier les [illegible] qui assureront la qualité de la relation éducative et à trouver les modes efficaces d'engagement à la responsabilité individuelle et collective en ce sens, l'Association assume un rôle d'information, d'animation et de services.

Elle exerce ce rôle sous diverses formes, selon la nature des questions à résoudre et, en fonction des buts poursuivis: elle peut engager une action à court terme, requise par l'urgence d'une situation vécue ou fournir des instruments de réflexion pour un éclairage à plus longue portée, en favorisant toujours un type d'intervention constructive, une recherche de sens et de valeurs qui enrichiront le projet collectif.

Les colloques tenus l'an dernier au niveau du Québec allaient bien en ce sens; exemple: colloque sur "l'éducation économique" en mai 1976 à Sherbrooke, colloque à Hull en mars 1976, sur le "Québec et la région de la Capitale nationale" [illegible] à Québec en avril 1976 sur le "conflit scolaire actuel au Québec".

par ROGER FRASER

Pour le moment, son programme d'action, en plus des réunions de l'assemblée générale, de son conseil d'administration et de son bureau de direction, se résume ainsi:

— activité de la "Rentrée scolaire" en septembre de chaque année;
— organisation de la Semaine de l'éducation;
— organisation de tables rondes régionales ou de colloques sur des sujets qui demandent des réflexions communes et des échanges réciproques d'expériences;
— conférence québécoise sur l'éducation à tous les deux ou trois ans;
— participation à des activités organisées par d'autres organismes d'éducation;
— parution à tous les deux mois d'un bulletin d'information particulièrement pour les membres.

L'Association d'éducation du Québec a maintenant son siège social à la Maison de la francophonie, 980 chemin St-Louis à Sillery, Québec. Son action éducative s'étend à tout le Québec, même auprès des organismes qui n'en sont pas encore membres.

Elle croit que l'expérience d'engagement et de participation vécue en situation d'urgence devrait inviter chacun de nous à s'impliquer d'avantage, grâce à des mécanismes de concertation mieux rodés, pour faire évoluer et améliorer le projet éducatif dans notre société.

M. Roger Fraser est directeur général de l'Association d'éducation du Québec.

Message de M. Alfred Rouleau



C'est avec grand plaisir que j'ai accepté de collaborer à cette Semaine de l'Éducation, à titre de président d'honneur. Notre participation à cette activité a été principalement acquise en raison du thème retenu: l'Éducation Coopérative.

Nous tenons à félicier et remercier l'Association d'Éducation du Québec pour le choix de ce thème. L'Association, dont le but est de promouvoir le progrès et la qualité de l'éducation au Québec, sait encourager l'étude de toute question d'éducation qui s'avère d'intérêt commun.

En vue d'assurer une continuité avec le thème de la Semaine de l'Éducation de l'an dernier, l'Éducation économique, l'Association de l'Éducation du Québec, consciente des besoins en ce domaine, a voulu mettre en relief un des volets les plus authentiquement québécois de notre économie: la réalité coopérative.

L'effort de réflexion que désire promouvoir l'Association sur l'Éducation coopérative ne peut coïncider avec l'intérêt grandissant qu'on témoigne de toutes parts à la coopération en raison de son apport hautement significatif au double plan économique et socio-communautaire.

Parmi les objectifs de cette semaine, il en est un qui vise la sensibilisation de la population aux réalisations coopératives dans notre milieu. Or, on note au Québec que plus de la moitié des citoyens sont engagés dans une ou plusieurs coopératives. N'est-ce pas avec fierté qu'on peut considérer ce vaste mouvement qui représente chez nous une force économique non négligeable. De plus, combien il est encourageant de constater que trois quarts de siècle à peine ont suffi aux institutions coopératives pour faire preuve de l'efficacité de cette formule. Aptes à répondre à des besoins variés, elles ont aussi démontré leur capacité de s'adapter à un monde en transformation et hautement technicisé.

Tout en occupant un champ relativement restreint dans l'ensemble de la vie économique, elles se sont implantées dans certains secteurs jusqu'à jouer un rôle-clé: mentionnons l'agriculture, les assurances, la consommation, l'épargne et le crédit, et les pêcheries.

Il n'est pas surprenant d'entendre dire qu'en dehors de l'État et du secteur public, les coopératives prises globalement sont les entreprises les plus importantes au service du peuple québécois et dont il est propriétaire.

En second lieu, nous sommes appelés à considérer l'effet d'entraînement exercé par ves réalisations: les possibilités de la coopération sont illimitées et les succès obtenus jusqu'ici sont appelés à être le point de départ vers d'autres sommets et le stimulant de nouvelles initiatives.

C'est dans cette veine que le gouvernement manifeste un intérêt particulier envers la réalité coopérative, qu'il la reconnaît et veut l'appuyer.

Par ailleurs, il revient aux institutions coopératives existantes d'approfondir la notion d'intercoopération en vue d'une coordination plus adéquate dans l'action et le progrès.

Finalement, nous formulons le voeu que le dernier objectif, celui de susciter le désir de l'éducation coopérative, ait auprès des jeunes un impact positif et réel. Les jeunes constituent l'actif le plus précieux de l'avenir.

Si la coopération jouit présentement d'une opinion publique favorable, car elle semble répondre aux aspirations, aux besoins et à la mentalité des Québécois, il apparaît opportun de mettre davantage en lumière son originalité par rapport aux autres types d'institutions économiques et de préparer les nouvelles générations à mettre à son service la créativité et le dynamisme qui les caractérisent.

Cette tâche incombe tout autant aux responsables de coopératives qu'aux agents d'éducation. Diverses approches d'ordre pédagogique sont possibles allant de l'exposé en classe aux échanges de groupe, ou à la visite d'une coopérative du voisinage.

Il est à souhaiter que l'on tirera profit de cette Semaine de l'Éducation par diverses initiatives visant à éveiller le souci d'approfondir la nature de l'institution coopérative et à susciter en tous le désir d'en exploiter à fond les potentialités.

Permettez-nous, en terminant, d'offrir nos meilleurs voeux de succès à tous ceux et celles qui mettront en oeuvre leurs ressources pour favoriser cette éducation coopérative dans leurs milieux respectifs.

Les coopératives au Québec, hier, aujourd'hui et demain

Suite de la page 13

nante vitalité des comptoirs alimentaires (on en compte plus de soixante actuellement) dont quelques-uns sont affiliés à la Fédération des magasins coops.

Parmi les échecs on peut mentionner la cessation des opérations de la Fédération des coopératives étudiantes, de la Fédération des coops Habitat et la mise en tutelle par REXFOR (entreprise parapublique) de la Fédération des chantiers coopératifs du Nord-Ouest québécois.

Les coopératives bien établies continueront dans l'avenir leur marche vers le statut de grandes entreprises mais il deviendra impérieux de définir de nouveaux modes de participation des membres dans ces grandes coopératives. Ces dernières devront également inventer de nouveaux modes de gestion (administration, communications, mise en marché) plus compatibles avec leur philosophie coopérative. En remontant aux sources de la philosophie coopérative les grandes coopératives redécouvriront l'intercoopération bien comprise et elles seront amenées dans les limites du raisonnable à aider au démarrage de nouvelles coops et soutenir le développement de secteurs (alimentation, habitation surtout) pris dans le cercle vicieux de la stagnation.

Les coopératives de consommation et les petites coopératives d'habitation ont un potentiel de développement énorme en autant que les grandes coopératives leur prêtent vie et le gouvernement aussi. Les coops d'alimentation et d'habitation sont le type de coopératives qui peuvent le plus défendre le consommateur contre l'exploitation et changer de façon significative le visage de notre société de consommation en autant qu'on leur permette d'atteindre 20% de leurs marchés respectifs d'ici une dizaine d'années.

Les coopératives étudiantes doivent être ressuscitées et soutenues puisqu'il s'agit de notre jeunesse et de la relève de demain. L'éducation à la coopération a trop été négligée ces dernières décennies.

Les coopératives de production comme Tricofil doivent être encouragées comme expériences pilotes mais elles ne doivent pas accaparer les priorités du développement coopératif (qui doivent demeurer les coops de consommation, d'habitation et coops étudiantes) pour les dix prochaines années.

Dans le démarrage de nouvelles coopératives et dans le développement de secteurs stagnants, l'État doit jouer un rôle d'appui financier mais surtout un appui en ressources humaines. L'appui financier majeur (en terme de mise de fonds) pour le démarrage de nouvelles coopératives et le développement de secteurs stagnants du monde doit, à mon humble avis, provenir des grandes coopératives, sous la forme de ristourne collective d'une partie de leurs surplus annuels d'opération. Ce mode de financement ne doit s'associer à eux que pour renforcer financièrement l'entreprise.

Si les caisses populaires du grand Saint-Jérôme avaient décidé pendant deux ans de verser conjointement un tiers de leurs bénéfices annuels aux parts privilégiées de Tricofil, les problèmes financiers de cette dernière entreprise ne se poseraient peut-être plus. Si vingt grosses caisses de la région de Montréal décidaient, pendant trois ans de verser un tiers de leurs surplus annuels d'opération, aux parts privilégiées de la Coopérative des consommateurs de Montréal, le développement des Cooprix de Montréal serait probablement assuré.

La ristourne collective n'est pas légale actuellement mais les organisations coopératives qui veulent en effectuer une trouvent toujours un moyen d'y arriver d'une façon ou d'une autre.

Même si le phénomène de la coopération fait partie du paysage québécois depuis plus de trois quarts d'un siècle, les institutions d'enseignement lui ont toujours accordé peu d'importance, le considérant comme marginal. De 1920 à 1940 diverses institutions d'enseignement se sont intéressées, mais de façon marginale, au phénomène de la coopération (École de pêche de Gaspé, École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, École d'agriculture d'Oka et Institut agricole de Saint-Hyacinthe). Durant les années 40 notamment, trois professeurs de l'École des hautes études commerciales (HEC maintenant affiliée à l'Université de Montréal), messieurs Esdras Mainville, Victor Barbeau et François-Albert Angers ont beaucoup fait pour la promotion de la coopération à l'intérieur des HEC et aussi à l'extérieur, dans le secteur des coopératives de consommation notamment. Il est intéressant de noter que monsieur Angers continue encore aujourd'hui.

En 1963 l'université Sir George Williams, engageait monsieur Georges Davidovic pour donner un courssur la coopération en anglais (et il le répète en français); ce cours se donne encore aujourd'hui. Plus récemment, au début des années 1970, à l'université Laval, monsieur Beauchamp, professeur au département a monté un cours sur la sociologie de la coopération. À la même époque monsieur Jean Caron, économiste et avocat montait un cours de droit de la coopération, à la Faculté de droit de l'université Laval. La Faculté de l'université de Sherbrooke donne également un cours de droit de la coopération depuis deux ou trois ans.

En 1963 l'université Sir George Williams engageait monsieur Georges Davidovic pour donner un cours sur la coopération en sauf le cours par correspondance sur la coopération offert par le Service de l'extension de l'enseignement de l'université Laval de 1945 à 1962. Des professeurs d'économie, de comptabilité ou d'agronomie vendus à l'idéologie coopérative en parlaient dans leurs cours d'économie, de comptabilité ou d'agronomie, et quand les professeurs quittaient leurs postes pour toutes sortes de raisons, la diffusion du phénomène coopératif disparaissait avec eux.

Un phénomène nouveau est apparu avec la création de la Chaire de coopération de l'université de Sherbrooke en 1967. Désormais, on assiste à un effort institutionnel pour étudier, analyser et enseigner la réalité coopérative. Depuis 10 ans cette chaire a pris de l'expansion, s'est constitué un patrimoine (centre de recherche, publications, etc.). En 1973, sous la pression de ses étudiants, l'École des hautes études commerciales (HEC) mettait sur pied la chaire de gestion des coopératives qui travaille depuis, à monter une documentation, un corps de connaissances et des cours d'un aspect particulièrement ardu et surtout inexploité: la gestion des coopératives.

En janvier 1977 la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal entre également dans la mêlée en lançant un certificat de 30 crédits comportant plusieurs cours spécifiquement sur la coopération. D'autres institutions universitaires suivront sûrement dans un proche avenir et elles ne feront que combler un retard.

L'enseignement du phénomène de la coopération ne sera introduit, à tous les niveaux de l'enseignement (élémentaire, secondaire, collégial et universitaire), en autant que l'on formera au plus vite et en grand nombre, des personnes-ressources capables de donner de tels cours, car il en manque terriblement actuellement.

■ *M. Yvan Gauthier, économiste, est responsable du certificat de coopération à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.*

Nous voulons croître, oui; mais avec vous!

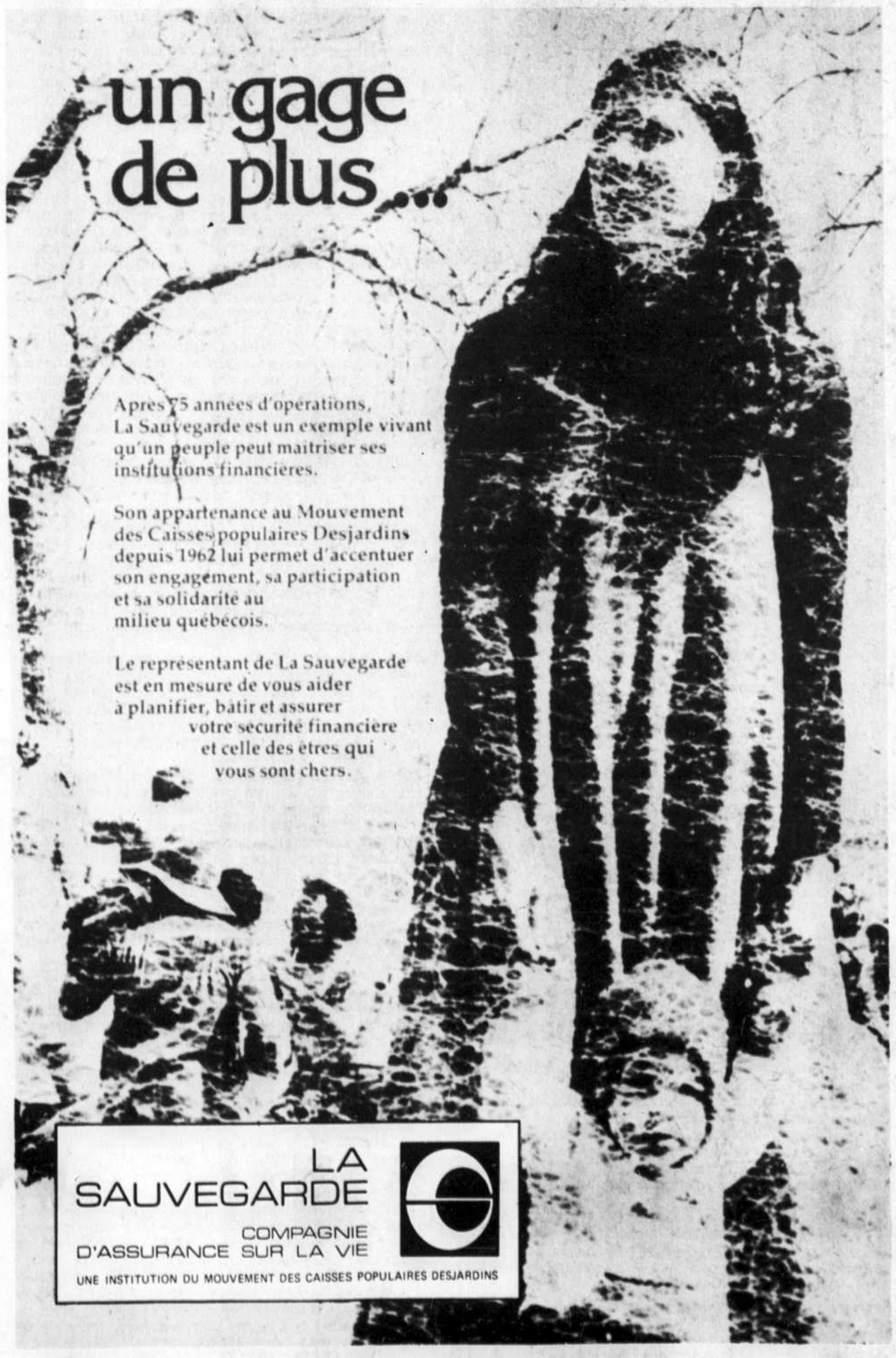
Lorsque l'autofinancement d'une entreprise et son pouvoir d'emprunt ne lui permettent plus:
- de maintenir un taux de croissance égal ou supérieur à celui de ses concurrents;
- de profiter à temps d'occasions d'affaires qui ne se présentent que rarement;
- de faire le plein usage des ressources humaines et technologiques dont elle dispose;

une injection de capital-équité est souvent la solution pour assurer la continuité et le progrès de cette entreprise. Dans une optique, la S.I.D. recherche un investissement minoritaire pouvant répondre aux besoins financiers des P.M.E. de toutes les régions du Québec. c'est un organisme québécois d'envergure: ses services, sa compétence professionnelle et ses capitaux contribueront à la croissance de votre entreprise.

sid

Société d'investissement Desjardins

1, Complexe Desjardins, Bureau 1222
Montréal, Qué. H5B 1B2
Téléphone: (514) 281-7676



la coopérative de

DORCHESTER

ABATTOIR DE VOLAILLES

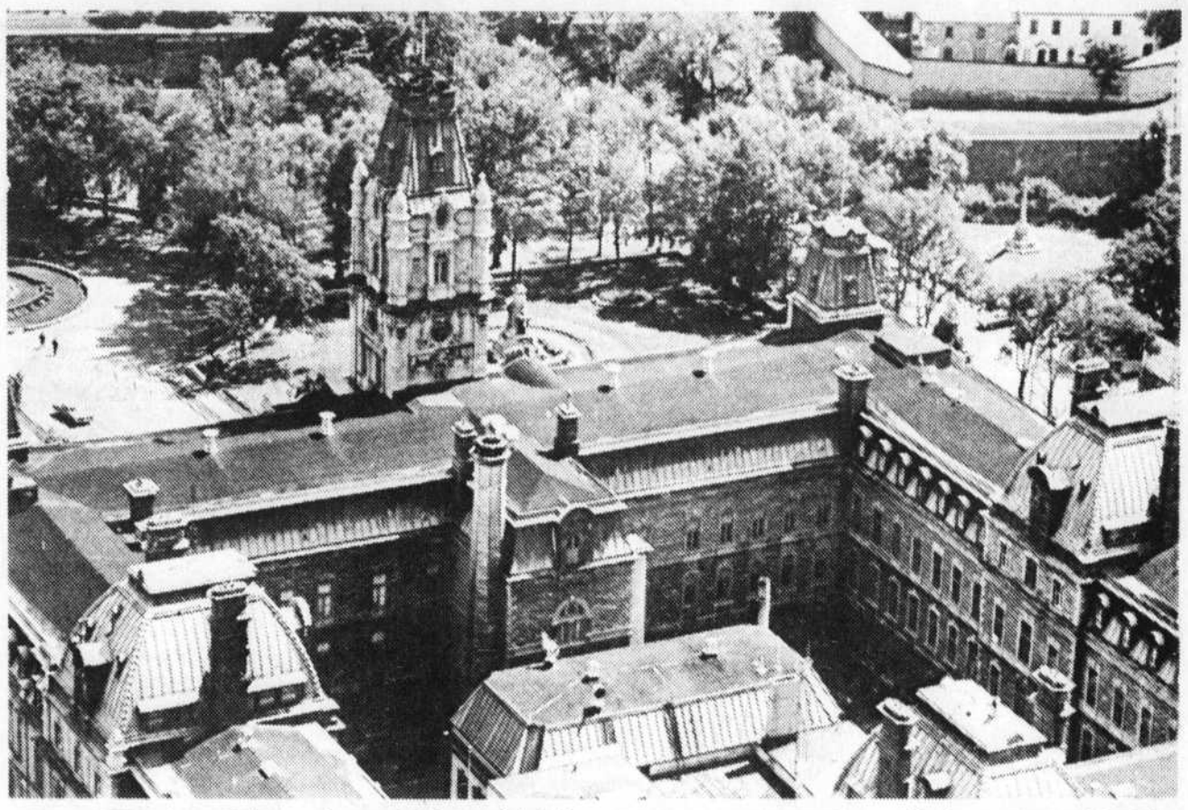
Aménagement ultra moderne

Au service des producteurs de chair de volaille

220 rue Principale, St-Anselme, Québec G0R 2N0
Tél.: (418)-885-4451

Qui doit assumer le développement des coopératives?

L'État ou le Mouvement coopératif



par MICHEL NADEAU

Qui sera le timonier de la Société de développement coopératif?

Pour illustrer la croissance du mouvement coopératif au Québec depuis le début du siècle, il faut toujours revenir aux deux seuls exemples disponibles: l'épargne et l'agriculture. Car force est de constater que dans les autres domaines, en dépit d'efforts nombreux, les coopératives n'ont atteint que des résultats très modestes.

La création prochaine de la Société de développement coopérative (SDC), annoncée par le premier ministre dans son message inaugural, vise précisément à étendre la formule coopérative dans différents secteurs d'activités et à stimuler la croissance des coopératives existantes.

Ce nouvel organisme devra, à l'intérieur de l'univers coopératif québécois, se tailler une place aux côtés du Conseil de la Coopération du Québec (CCQ) qui regroupe une vingtaine d'institutions et de fédérations coopératives et du Service des associations coopératives (SAC) du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières (MCCIF) qui participe également au développement coopératif.

C'est le président de la Fédération de Québec des Caisses populaires, M. Alfred Rouleau qui lançat l'idée d'une Société de développement lors des assises annuelles du mouvement Desjardins en mars 1974.

Pour celui-ci, l'État et le mouvement coopératif devaient s'associer, "sur la base 50-50", dans la mise sur pied d'un organisme qui apporterait appui financier et support technique, aux coopératives naissantes et existantes.

En février dernier, M. Rouleau revenait à la charge en précisant ses vues sur l'ensemble du développement coopératif: d'abord, le Conseil de la Coopération doit demeurer le centre de planification et l'architecte de l'édifice coopératif au Québec. La SDC jouerait le rôle de maître d'oeuvre en agissant au niveau des moyens: fournir une aide technique aux coopératives, mettre à la disposition de celles-ci des ressources financières, assumer de façon temporaire la gestion des coopératives en difficultés et coordonner les programmes de formation pour les dirigeants des coopératives.

Tant qu'à l'État, il doit par son Service des associations coopératives être l'ingénieur du projet en surveillant l'application des lois et suivant l'évolution de l'ensemble.

Quelques jours plus tard, le ministre Madame Lise Payette faisait parvenir au Conseil de la Coopération copie d'un mémoire devant être présenté au Conseil des ministres. Apparaît alors un changement de cap important; le gouvernement devient un acteur important sur la scène coopérative. Le ministre nomme la majorité des membres de la Société de développement coopératif qui "est tenue de préparer des plans de développement pour l'ensemble et pour chacun des secteurs de l'activité coopérative."

Au-delà de ces formulations tortueuses, on trouve deux points de vue bien distincts.

Dans l'entourage de Madame Payette, on constate aisément une volonté évidente de faire avancer le dossier. (Depuis près de deux ans, le gouvernement du Québec a en mains l'étude de M. Roland Parenteau qui propose la création d'un tel organisme).

Et le gouvernement du Parti québécois entend privilégier la formule coopérative ainsi que l'affirment ses dirigeants et son programme. Et cet appui se fera même s'il faut bousculer un peu certains dirigeants du mouvement reconnus pour le grand soin qu'ils mettent à mûrir leurs décisions. On se promet bien de faire avancer un peu plus rapidement "cette charette de 75 ans". Et on a entendu un porte-parole du gouvernement recommander au mouvement Desjardins "d'envoyer en Floride certains dirigeants où en étendant leurs vieux os, ils rendraient davantage service à l'idéologie coopérative".

A vrai dire, la formule n'est pas galante. Surtout lorsqu'on cherche à s'entendre avec un partenaire qui a quand même certains actifs: un bilan de $8 milliards et 75 ans d'existence.

Il faut dire cependant que l'engouement pour le développement coopératif n'est pas d'égale intensité au sein du mouvement; plusieurs dirigeants ne voient dans la SDC qu'un bon moyen pour se débarrasser des demandes gênantes d'aides de la part des coopératives en pleine crise de croissance.

Ainsi, le CCQ n'a jamais fait preuve d'un dynamisme débordant. Doté d'un maigre budget de $200,000 (le double si on ajoute la revue Ensemble) ses moyens sont limités. Des entreprises importantes comme La Sauvegarde ou Fiducie du Québec ne sont tenues qu'à une contribution de $10,000 environ.

Le CCQ ne peut donc apporter qu'un appui très limité aux quelque soixante coopératives nouvelles qui apparaissent chaque année mais dont les deux tiers sont aussitôt vouées à la disparition.

La réaction de l'État est alors de prendre les choses en mains tout en invitant son opulent partenaire à y aller d'une contribution appréciable.

Le document du MCCIF qui serait "dans l'anti-chambre du conseil des ministres" précise:

- Huit des treize membres du conseil d'administration de la SDC seraient désignés par le ministre dont deux choisis à partir d'une liste de 12 personnes provenant des secteurs non structurés. (Les secteurs non structurés sont ceux qui ne sont pas regroupés en fédération; en compte 550 coopératives dans cette situation. Elles ne représentent cependant que 3% ou 4% des avoirs coopératifs totaux). Les autres seraient désignés par le CCQ.
- Québec assume les frais d'administration pour un montant annuel de $500,000; tout excédent est partagé à parts égales entre le gouvernement et le mouvement coopératif.
- Pour ce qui est du budget d'investissement, le gouvernement et les coopératives contribueraient chacun pour un montant minimum de $500,000 annuellement.

En ne donnant pas clairement le contrôle de la SDC aux coopératives et en liant la contribution de l'État à celle des organismes coopératifs, le projet est apparu, aux yeux de certains coopérateurs, comme une tentative de mainmise de l'État sur cette force qui unit près de 4 millions de Québécois. On a gité le spectre du coopératisme d'État!

Accrocher ainsi le budget de la SDC aux contributions des coopératives ne peut que ravir certains dirigeants-coopérateurs qui limiteront leurs efforts. Ce lien peut devenir un frein important à l'impulsion qu'a besoin la formule coopérative au Québec surtout dans les secteurs de la consommation et de l'habitation.

Après mûres réflexions, le COQ croit de plus en plus que l'État doit assumer entièrement le financement du nouvel organisme. Le comité interministériel qui a étudié ce dossier sous le gouvernement Bourassa proposait la formule État 60%-Coopératives 40%. Mais aujourd'hui on remet en question le bien-fondé d'une contribution éventuelle.

L'argument est simple et important: Bell Canada, l'Alcan, Bombardier ne contribuent pas au financement de la Société de développement industriel (SDI). Et pourtant l'entreprise privée détient la majorité des sièges au conseil d'administration de cet organisme.

On est d'avis que l'État doit assurer les risques du capital-actions. Les coopératives seraient prêtes à consentir à des taux préférentiels des prêts pour un montant égal à X fois les contributions de l'État au fonds de la caisse de crédit de la SDC. (On a écarté la possibilité pour la Société d'investissement Desjardins de jouer un rôle à ce niveau; on sait que la SID a refusé un prêt à la Fédération des magasins Coop en posant des conditions trop rigoureuses).

Le mouvement coopératif veut s'attaquer sérieusement au secteur de la consommation et c'est dans ce domaine prioritaire qu'il entend mettre la plus grande partie de ses ressources disponibles. A l'instar de la Suède, on veut multiplier les Cooprix par une formule de participation au niveau régional des institutions financières coopératives, des consommateurs et des fédérations.

Les investissements dans ce secteur requièrent des sommes importantes. Une part plus grande du marché de la consommation permettra l'expansion des coopératives dans le domaine agro-alimentaire et au niveau de la production de biens.

Mais ce changement se fera-t-il au rythme habituel du mouvement Desjardins? Il est vrai que la démocratie est une fille capricieuse qui se tarde à donner son consentement. Mais dans le mouvement Desjardins cette vertu devient parfois désespérante.

Toutes ces propositions et les améliorations à apporter n'ont pas été échangées dans le cadre d'un débat fondamental sur l'évolution future du secteur coopératif au Québec. Il est important que les dirigeants du Mouvement Desjardins et le ministère responsable de ce secteur précisent davantage leurs objectifs au sein d'un dialogue en profondeur.

Tant que cet échange véritable n'aura pas eu lieu, les deux grandes allées (et peut-être les deux seules) du développement économique pour les francophones du Québec continueront de se maintenir à la périphérie du grand capitalisme venu d'ailleurs.

PRODUITS DE QUALITÉ
FABRIQUÉS PAR
La Coopérative Agricole de Granby
et sa filiale QUÉBEC LAIT
- CRINO
- YOPLAIT
- YOPI
- QUÉBON
- BANQUET
- GLACIER

La Coopérative Agricole de Granby
10 rue Laval, Granby, Qué.

des voyages d'affaires?
des vacances sans souci?
Constellation
L'AGENCE de VOYAGES
QUI A RÉPONSE À TOUT
VOYAGES CONSTELLATION Ltée
215, rue St-Jacques
Montréal, Québec
281-3298
Permis du Québec
75-01-50259

Les étudiants d'aujourd'hui
sont les consommateurs
de demain

La société de consommateurs actuelle et future vous commande, chers (ères) étudiants (es), la meilleure formation possible.

PENSEZ-Y MAINTENANT
POUR AGIR PLUS TARD

CO-OP®

Les Cooprix
Les Magasins Co-op
Les Clubs de Consommateurs
affiliés à la

FÉDÉRATION DES MAGASINS CO-OP

Montréal - Québec - Mont-Joli - La Tuque

LES COOPÉRANTS
assurance-vie
assurance générale

CHEZ NOUS
C'EST
RASSURANT

Assurance individuelle
vie, rentes de retraite
enregistrées, analyse de succession

Assurance générale
automobile, incendie
vol, responsabilité et protection de ferme

Assurance collective
vie, accidents maladie, régimes de retraite

Siège social
1259, rue Berri, Montréal H2L 4C7 Tél.: 288-1502

La coopérative à l'élémentaire

Un moyen d'intégrer les enfants à l'univers adulte

par JEAN-CLAUDE HÉTU

Ce n'est pas sans une certaine nostalgie que je profite de l'occasion de m'adresser au lecteur pour faire personnellement le point sur ce qu'on appelle la coopérative à l'école. Pour ma part, après quelques années de recul, cette approche de l'enseignement encore peu développée m'apparaît toujours riche et des plus adaptée à une époque où la "participation" et la "conscience" des phénomènes collectifs font partie intégrante de notre mythologie culturelle. Mais avant de préciser certaines possibilités qui pourraient modifier l'usage de cette technique et l'enrichir, il importe de la replacer dans son contexte pour en saisir le sens.

Dans les faits l'école apparaît toujours comme le lieu de l'apprentissage de connaissances et de techniques. On se plaît bien sûr, en maints endroits, à prétendre que la visée fondamentale de l'école est le développement des enfants, leur épanouissement, etc. Cet épanouissement n'en doit pas moins se solder surtout par une certaine somme d'apprentissages modernisés ou pas. Certains pensent agir de façon révolutionnaire en appliquant de nouveaux concepts tels que l'école à aire ouverte, les classes-neige ou vertes, l'école active, etc. Ayant participé à ces activités, je ne peux m'empêcher de relever que, malgré l'exténuement des maîtres qui s'en chargent et le sourire des élèves qui en bénéficient, l'apprentissage demeure parallèlement à tout ceci, unidirectionnel, c'est-à-dire décidé et orienté par le savoir adulte. La présence, côte à côte, d'un processus d'apprentissage traditionnel et d'activités apparemment plus gratuites, destinées à l'épanouissement des enfants suscitent des interrogations. Par ailleurs, plusieurs de ces innovations impliquent des activités bien "bourgeoises". (Une semaine de ski ou une semaine à la montagne que bien des parents ne pourront jamais offrir à leurs enfants). On peut ainsi se demander si les innovations qui s'effectuent dans l'enseignement ne seraient pas tout simplement le reflet des valeurs véhiculées par la classe moyenne de notre société. Ces quelques points veulent illustrer qu'à travers l'apprentissage et l'éducation, l'école a fondamentalement pour finalité d'intégrer les enfants à un univers adulte et qu'il est fort difficile de se situer si l'on oublie d'en faire une analyse préalable.

Ainsi, dans un univers adulte où dominent les notions de travail et les préoccupations d'ordre économique, il n'est pas étonnant que l'apprentissage de connaissances et de techniques caractérise l'activité scolaire. Jusqu'à ce jour et peut-être pour longtemps la possession d'un bagage intellectuel n'a fait que garantir une intégration adéquate à cet univers économique. Toutefois l'importance accrue des relations humaines dans l'industrie modifie cette tradition. Le "bien-être" de l'employé, garantie de son rendement, est un souci de même nature que ceux sous-jacents à bien des innovations pédagogiques. les problèmes de fond demeurent les mêmes, seules les apparences changent. Ne peut-on pas penser que le concept de société des loisirs correspond à celui de classes-neige, le concept de mobilité de la main-d'oeuvre à celui d'école à aire ouverte. Ces remarques n'ont pas pour but de dénigrer des expériences ou des philosophies nouvelles mais d'insister sur le fait que l'école est un univers de socialisation dans une société donnée, de réaffirmer que l'école est un phénomène collectif; l'ensemble de ces faits donne à penser que l'apprentissage et le développement socio-émotif n'a de sens que par l'insertion dans une collectivité particulière.

C'est à ce point qu'il faut rappeler que la coopérative fut chez Freinet une application du socialisme tel qu'entendu par le grand pédagogue et signifiait le contrôle par les élèves de la "caisse" de l'école. Le caractère économique de cette activité correspond à une interprétation de la réalité de son époque. Dans ses applications au Québec la coopérative a connu une nouvelle orientation sous le couvert de l'école active, elle-même soumise à l'influence socio-culturelle américaine. La coopérative devint une structure plus globale, visant à assurer le développement total de l'enfant, développement qui devrait se manifester par la socialisation et l'autonomie, la créativité et l'adaptation. Il est certain que le passage d'un continent à l'autre implique une traduction culturelle et l'émergence d'une nouvelle idéologie. Selon cette nouvelle idéologie la socialisation est l'apprentissage du fonctionnement en groupe; ce dernier implique que l'enfant apprenne à manifester ses désirs, ses colères et ses passions et, d'autre part, à collaborer et à travailler en groupe. La socialisation y implique la coordination de deux pôles: l'affirmation de soi et le respect d'autrui. Une telle coordination produirait un sentiment d'acceptation de soi et une capacité de collaboration. Cette exigence conduit alors l'enseignant à favoriser le développement de l'autonomie et de la responsabilité, le dynamisme se situant dans l'individu à travers le groupe. On retrouve là l'influence de la psychologie sociale américaine à tendance individualiste. De cette manière, l'objet de la coopérative devint au Québec un exercice d'expression de conflits socio-émotifs, de réglementation et de solution de ces conflits, de répartition de tâches et de rôles dans un groupe. Ces quelques principes connaissent dans les faits une gamme d'applications diverses. On retrouve le style pause-café, réunion hebdomadaire d'échanges libres, le style dynamique de groupe avec les conflits socio-émotifs comme vedette, le style mystique, réunion dans le noir autour d'une chandelle, etc., les variantes dépendant pour une bonne part de la capacité du maître de faire face aux expressions d'agressivité et de se dégager de son rôle d'autorité.

Pour ceux qui l'on tentée, l'expérience de la coopérative est à la fois fascinante et frustrante; fascinante du fait de constater l'autonomie incroyable dont les enfants sont capables, leur capacité de faire face à un problème et de le résoudre; frustrante du fait qu'on ne sait comment stimuler davantage cette capacité. Pour ce faire, on peut utiliser des études sur le développement social mais il faut aussi retourner à l'idée originelle comme quoi l'école est un lieu d'intégration à une culture donnée. Dans la mesure où l'école est un milieu créé par l'adulte, l'enfant ne peut qu'aspirer s'y retrouver dans son désir de participer à cette vie d'adulte. Il est exact que cette participation ne peut plus se limiter à l'acquisition de la lecture et de l'écriture et que la comptabilité scolaire est une réalité fort secondaire pour les enfants. L'adaptation au phénomène de groupe est une finalité également insuffisante. Le fait sociologique important est que les étudiants constituent aujourd'hui une classe sociale face aux adultes dont le savoir et les traditions s'avèrent de moins en moins adaptés et qu'eux-mêmes mettent en question. L'objectif collectif devient de plus en plus de se débrouiller collectivement (adulte ou jeune) face à des situations pour lesquelles il n'y a pas de réponses et de normes. L'autonomie et la socialisation ne constituent plus, pour les élèves, la capacité de s'organiser avec un groupe de pairs mais de développer une conscience de groupe face à d'autres groupes incluant ceux qui regroupent les adultes. Ces remarques s'insèrent dans l'analyse de ce qu'on appelle la pédagogie institutionnelle l'analyse de l'école comme institution dans laquelle maîtres et élèves ont des rôles institués et conflictuels.

Considérant que les élèves sont de fait insérés dans un processus collectif, l'objectif de la "coopérative" à l'école pourrait être double: soit de favoriser le développement de l'identité individuelle à travers l'intégration dans le groupe et l'identité collective dans l'interaction entre les groupes. À l'intérieur d'un groupe de pairs s'exercent l'affirmation de soi et la coordination des intérêts; par ailleurs la relation du groupe des élèves avec le groupe des maîtres et ceux définis par la hiérarchie institutionnelle met en jeu les schèmes d'autorité, les schèmes d'affirmation et d'opposition, les schèmes de réciprocité. Ces relations et ces schèmes sont en jeu dans les sports, dans l'attribution des tâches, dans l'apprentissage et toute autre activité impliquant plusieurs individus à la fois.

Analysons maintenant une forme concrète de coopérative (celle que j'ai connue en 4e année) à la lumière de ces objectifs. Ce premier type de coopérative se caractérise d'abord par une infrastructure; 1) la présence dans la classe d'un conseil élu démocratiquement qui veille à la coordination des activités; 2) un babillard sur lequel les élèves indiquent au long de la semaine, les informations, les suggestions et les critiques dont ils veulent faire état; 3) une réunion hebdomadaire où, sous la direction du conseil, s'effectuent la distribution des tâches, la discussion des problèmes et la résolution des conflits socio-émotifs annoncés au babillard. Lors de ces réunions, le maître n'intervient que sur la demande expresse des participants. Cette infrastructure doit amener des relations d'un certain type, un climat particulier observable dans les activités de la semaine, climat excluant l'autorité ad hoc du maître et permettant l'expression du vécu immédiat, ainsi que la prise en charge par le groupe des problèmes relatifs aux situations qui se présentent. Pour ainsi dire, plutôt que présenter le maître comme un émetteur et l'élève comme un récepteur, la coopérative vise à les transformer en interlocuteurs.

Paradoxalement l'objet principal qui réunit tout ce monde et par où la relation au maître est primordiale, soit l'apprentissage (et ce qu'il implique), est exclu du contrôle que détient le conseil. Il s'ensuit que les réunions hebdomadaires portent principalement sur les conflits socio-émotifs et les projets spéciaux tels que les classes-neige ou encore les événements sociaux majeurs extérieurs à l'école. Ce type de coopérative correspond à l'idéologie brièvement énoncée plus haut, laquelle est caractérisée de façon prédominante par une conception psychologique du fonctionnement en groupe. L'impact effectif de ce processus porte quasi exclusivement sur la motivation et le bon fonctionnement en groupe des élèves. Cette restriction à la dimension du fonctionnement en groupe provient peut-être du fait que les maîtres considèrent que le développement socio-émotif passe nécessairement par l'expérience et qu'à ce niveau (expérience de groupe) il est possible de traiter les élèves sur un pied d'égalité. Il est assez facile (quoique ardu pour le débat) d'abandonner le schème d'autorité au sujet d'activités secondaires et gratuites (au sens de non nécessaires). Mais un oeil averti pourrait en plusieurs occasions, déceler chez le maître une manipulation subtile des élèves. Ceux qui connaissent l'animation en savent quelque chose. Il est possible de penser que si le schème d'autorité demeure en place au sujet de l'apprentissage, celui-ci peut réapparaître sous des formes subtiles au sujet des relations humaines.

Un premier pas pour corriger cette situation serait d'impliquer le groupe d'élèves dans le contrôle de son propre apprentissage via la coopérative. L'apprentissage constitue pour eux une réalité massive (heures/semaines) et non seulement cette réalité à laquelle sont confrontés les élèves est-elle issue d'un point de vue propre aux adultes mais aussi la forme et les modalités qu'elle prend dans la vie quotidienne des élèves. Le rapport de compétence en faveur du maître est explicite en ce qui concerne l'apprentissage; c'est à lui que se confond le schème d'autorité. Il est efficacement difficile d'être un interlocuteur avec des élèves qui sont moins compétents. Mais ne peut-on pas penser que c'est là un des aspects essentiels du phénomène éducatif et que les objectifs de la coopérative seraient bien pauvres s'ils excluaient la solution à ce problème.

C'est à la suite de l'expérimentation de ce type de coopérative et de ces observations qu'au cours d'une année suivante certaines modifications ont été effectuées en vue de réaliser l'implication des élèves dans le contrôle de leur apprentissage:

1) le maître présente au début de l'année un diagramme comprenant l'ensemble des éléments qu'exige le programme;

2) il est proposé aux élèves de se constituer chaque vendredi avant-midi, lors de la réunion hebdomadaire, un projet d'étude d'une semaine à l'aide de ce diagramme; ce projet comprend des éléments communs à toute la classe et des éléments propres à chacun;

3) le maître propose tous les vendredis matins une récapitulation relative au projet d'étude dont les résultats servent aux élèves pour déterminer leur projet d'étude suivant:

4) le maître se définit à la fois comme une ressource et un participant, c'est-à-dire avec les mêmes droits que les élèves (utilisation du babillard, affirmation de soi, etc.).

L'ensemble des autres modalités caractérisant le type de coopérative précédemment expérimenté (conseil, babillard, réunion hebdomadaire, climat) est demeuré en place. Il fut bien expliqué que les résultats des examens proposés aux élèves demeuraient leur propriété et qu'en aucun cas ils ne seraient utilisés en vue de constituer un bulletin ou pour informer les parents. De cette manière nous espérions présenter le maître comme une ressource instrumentale à la disposition des élèves et que ceux-ci devaient apprendre à l'utiliser et à l'évaluer. Plutôt que d'être exclu de la coopérative, le maître et tout ce qu'il représente en devenait ainsi un objet primordial. L'objectif de ces modifications était de vérifier s'il était possible d'utiliser l'apprentissage comme un élément éducatif et non seulement instructif et d'en faire le lieu du développement d'une identité de groupe. L'expérience réalisée ne prétend pas répondre totalement à cet objectif. Mais il est possible de soumettre à la discussion des phénomènes qui se sont manifestés à cette occasion et qui pourraient servir de critères opérationnels.

Ainsi par rapport à l'apprentissage comme tel, trois faits importants se sont présentés. Le premier est la régression du temps utilisé au cours des réunions des élèves pour résoudre des conflits socio-émotifs au profit des discussions relatives au projet d'étude; ces conflits se présentent comme les aspects ennuyeux de la vie de groupe et plusieurs interventions de la part des enfants au cours de la réunion ont pour objet d'en finir une fois pour toute et de passer à l'étude des projets scolaires et autres. Le second fait est l'enthousiasme étonnant pour la formule de l'examen personnel. Ceci se traduit par des sessions d'études soutenues le jeudi soir (veille de l'examen) et la volonté de ne pas s'absenter le vendredi. Un examen conçu pour l'information des élèves plutôt que pour l'évaluation semble provoquer des effets bien différents. Finalement l'implication des élèves se manifeste par un intérêt à connaître l'opportunité d'étudier telle ou telle chose et l'identification de ce qui les intéresse vraiment.

Au plan du groupe de pairs on peut constater une prise de conscience des différences de capacité et l'émergence de formule d'entraide. La connaissance se présente de moins en moins comme une valeur que l'on se glorifie de posséder mais comme une réalité à laquelle les élèves sont confrontés et qui les oblige à définir leur orientation personnelle.

Par rapport au groupe des adultes on observe d'abord une distanciation face aux parents. L'élève choisit à quel moment il est propice d'informer ses parents au sujet de ses travaux (seulement les bons résultats pour leur faire plaisir aux dires des élèves). Cette manifestation constitue l'indice du fait que l'apprentissage est pour ainsi dire leur affaire. Les élèves convoquent de plus en plus la direction pour aborder les problèmes hors de la compétence du maître. Ces quelques indications montrent un début de prise en charge collective qui pourrait être développée ultérieurement.

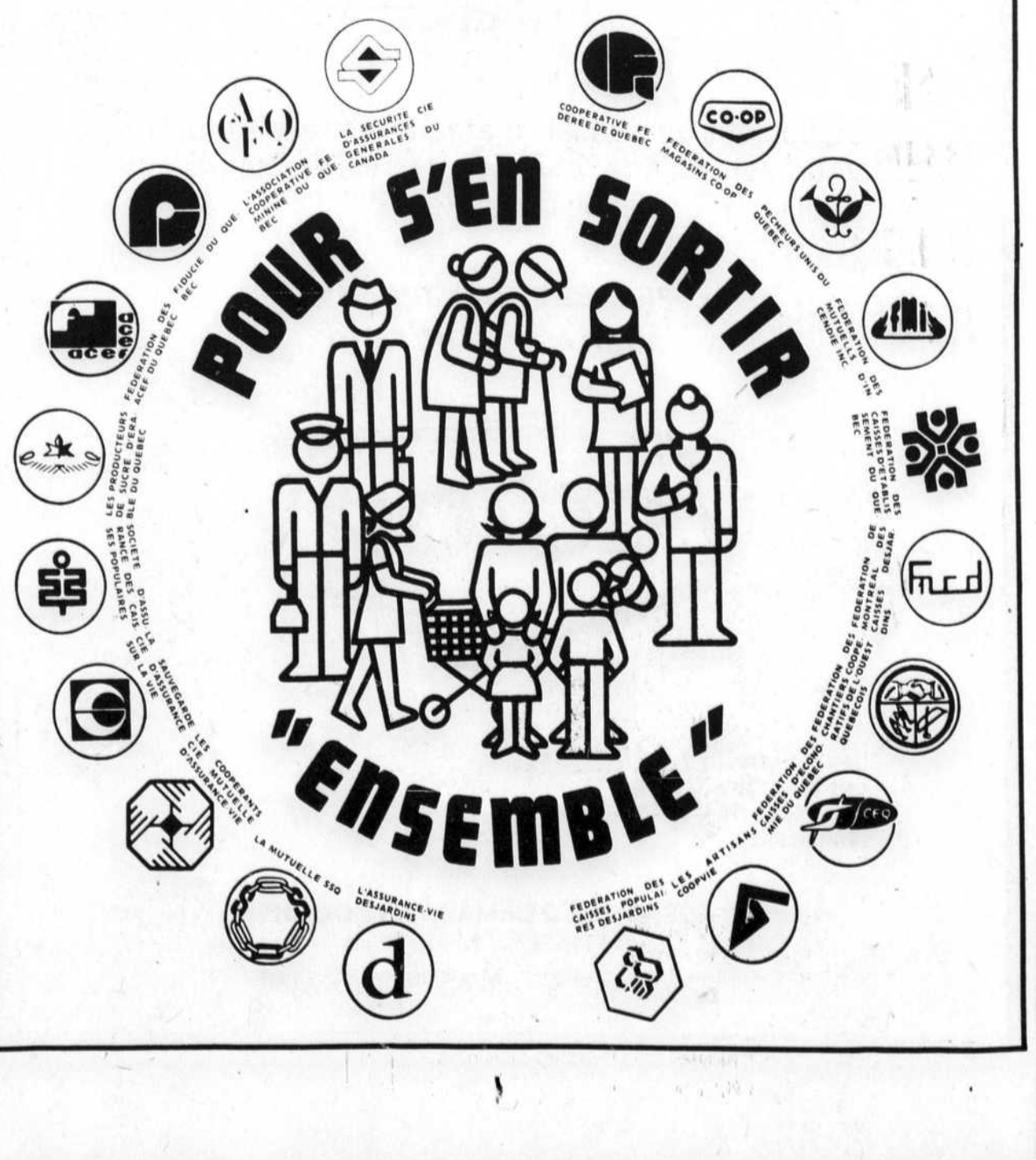
La stratégie utilisée fait également apparaître de nouveaux problèmes particulièrement au sujet du rôle du maître. Jusqu'où un individu peut-il assumer d'être un instrument? Il est difficile de ne pas se réfugier derrière un programme; que faire quand on trouve soi-même que certains aspects sont farfelus, quand on ne sait pas, quand sur un point il faut bien avouer son ignorance? ou encore, comment faire valoir ses convictions sans les imposer, sans recourir à l'autorité du programme pour les justifier? Ces questions ont été vécues par le maître. En somme, à ce niveau, le problème pour le maître est de faire valoir sa compétence sans l'imposer, d'abandonner l'autorité de son rôle pour retrouver celle de sa compétence. Cette façon de poser le problème peut être généralisée aux aspects socio-émotif. À ce niveau, le maître possède également une compétence et des convictions; comment les mettre en valeur et éviter le dilemne du paternalisme contre le laisser faire? Puisque ces problèmes sont communs à tous les maîtres, ne faudrait-il pas songer à une formule coopérative au niveau des maîtres?

Cette formule ne contient qu'en germe l'exercice des oppositions de groupe. Il serait nécessaire de l'explorer à plusieurs niveaux. L'expérience rapportée ici est particulière à une école du niveau élémentaire et les autres paliers de l'enseignement. Plusieurs questions sont en suspens dont le rapport école-milieu social. Ce qu'on appelle la coopérative pourrait bien connaître des extensions fructueuses. Il se fait à plusieurs endroits des essais en ce sens. Il serait bénéfique que ceux qui en ont l'initiative communiquent leurs observations, les problèmes qu'ils rencontrent. Seule la discussion permettra de maintenir la philosophie de la coopérative et de la développer.

M. Jean-Claude Hétu est professeur à l'Université de Montréal.



L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS
Siège social: Lévis (Québec)

LE CONSEIL DE LA COOPÉRATION DU QUÉBEC
UN OUTIL DE RASSEMBLEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
Au service des
COOP


La coopération à l'université:

beaucoup reste à faire



Le texte qui suit ne se veut pas une réflexion pédagogique sur le comment de l'enseignement universitaire sur les coopératives, mais une interrogation sur son pourquoi.

Partant donc de notions générales sur la coopération et l'université, nous essaierons de situer quelques points de repère sur les besoins des coopératives en enseignement et recherche universitaire et, par conséquent, sur la dimension que ce niveau d'éducation devrait donner au phénomène coopératif.

On pourrait évidemment disserter très longuement sur le rôle de l'université dans notre société. Comme ce n'est pas là l'objet principal de notre propos, nous serons bref là-dessus.

Rappelons d'abord que les deux grandes fonctions normalement reconnues comme étant celles de l'université sont l'enseignement et la recherche.

Outre cette fonction recherche habituellement considérée comme un attribut de l'université, qu'est-ce qui distingue ce niveau d'éducation des autres? Nous ferons simplistes en répondant que c'est le niveau venant après le collégial et permettant d'acquérir les connaissances requises à l'exercice d'un certain nombre de professions. Il s'agirait alors d'énumérer celles-ci pour définir l'université. C'est un peu ce que nous ferons dans un paragraphe ultérieur.

Pour éviter enfin de s'embourber dans de longues discussions sur la nature des recherches effectuées à l'université, nous assumerons simplement ici qu'elles constituent un appui à l'enseignement. Cette limitation nous permettra alors de restreindre notre réflexion à la fonction enseignement.

Maintenant, qu'est-ce que la coopérative? — Notons d'abord qu'elle est une organisation économique en ce sens qu'elle utilise des facteurs de production pour les transormer en services ou produits divers, tout comme l'entreprise capitaliste ou l'entreprise publique. Elle se différencie de ces dernières toutefois par certains modes de fonctionnement qui lui sont propres, tirés de la doctrine coopérative, celle-ci étant résumée en quelque sorte dans ce qu'on appelle les principes coopératifs.

Quelles sont ces caractéristiques de la coopérative? En bref, c'est d'être la propriété des usagers; d'avoir une administration démocratique; d'être, à cause de son mode de partage des surplus, une entreprise de service; d'afficher enfin, en étant ouverte à tous, un fort caractère collectif.

Tout en s'efforçant de demeurer objectif, on peut tout au moins noter que ces idées de démocratie, de service, de collectif, ont une résonnance bien actuelle, qui peut expliquer une recrudescence de l'intérêt pour les coopératives et qui justifie certainement qu'on s'en préoccupe davantage à l'université.

Donc, simplement en tant qu'organisation économique, la coopérative intéresse déjà de larges secteurs des disciplines universitaires. Si en plus on rappelle qu'elle se veut démocratiquue et qu'ainsi la participation y occupe une place importante; et si on imagine enfin qu'une multiplication de

par

ROCH BASTIEN

ce type d'entreprise pourrait constituer un système, on est forcé de constater que, comme beaucoup de phènomènes humains, la coopérative intéresse directement ou indirectement tout l'éventail des enseignements universitaires.

Il n'est certes pas utile de démontrer que la coopération tombe directement dans le champ des sciences de l'administration et de l'économique. De même, la sociologie a certainement beaucoup à dire sur la participation; et la science politique, sur l'exercice de la démocratie au sein des coopératives. Par ailleurs, la coopérative est touchée par une multitude de lois, dont certaines sont spécifiquement coopératives; d'où l'intérêt pour les sciences juridiques de se pencher sur ce phénomène. Enfin, on pourrait en dire presque autant de la philosophie, de l'histoire, de l'animation.

D'autre part, les coopératives doivent souvent avoir recours aux services de spécialistes de diverses autres disciplines: ingénieurs, actuaires, médecins, etc... Il est évident toutefois que dans ce cas, les institutions se préoccuperont beaucoup plus de la compétence technique de ces professionnels que de leurs connaissances en coopération: il n'y a pas de médecine coopérative ou de génie coopératif.

Après avoir fait ce large tour d'horizon des disciplines universitaires susceptibles d'avoir un intérêt pour les coopératives, on peut s'interroger sur les besoins des coopératives en termes d'enseignement universitaire en coopération; et conséquemment, des programmes qu'il faudrait souhaiter retrouver dans le réseau universitaire québécois.

Rapidement, on peut identifier trois grands besoins des coopératives: sensibilisation des jeunes professionnels formés par l'université à la nature spécifique de la coopérative, formation de spécialistes de diverses disciplines entraînés selon le mode particulier de fonctionnement des coopératives, formation complémentaire d'employés et d'administrateurs de coopératives.

Les coopératives, on le sait, touchent la grande majorité de la population adulte du Québec, au moins à titre de membre. De plus, dans leurs opérations quotidiennes, les coopératives ont fréquemment à transiger avec des avocats, des économistes, des administrateurs, oeuvrant au sein de gouvernement, d'autres entreprises, de corps intermédiaires; les dirigeants des coopératives font souvent remarquer qu'ils se heurtent fréquemment à des murs d'incompréhension à cause de l'ignorance qu'on affiche souvent de la nature propre de la coopérative.

Pour ces raisons, il est important que les finissants universitaires aient eu l'occasion d'au moins de sensibiliser à ce qu'est la coopérative. Il va de soi cependant que cette responsabilité n'incombe pas seulement à l'université mais, à plus forte raion, aux autres niveaux d'enseignement.

Deuxièmement, les coopératives ont besoin de spécialistes qui sauront faire tourner les coopératives selon leurs objectifs et leurs modes particuliers de fonctionnement.

Or, même si d'autres idéologies ont commencé depuis quelque temps à y faire certaines intrusions, les programmes actuels de nos facultés d'administration et d'autres facultés ont généralement été conçus pour répondre aux besoins de l'entreprise capitaliste.

Plusieurs questions se posent alors. Faudrait-il construire des programmes entièrement nouveaux, fondés cette fois sur une idéologie différente, la coopération ? Faudrait-il plutôt introduire un certain nombre de cours venant corriger pour la coopérative l'enseignement dominant? Ou faudrait-il introduire dans tous les cours, lorsque nécessaire, les particularités de fonctionnement de la coopérative?

Il n'y a pas de réponses faciles à ces questions. Il faut d'abord souhaiter que dans toutes les universités du Québec on cesse d'ignorer la coopérative et que, sans nécessairement l'examiner à fond, on présente celle-ci comme une alternative au mode capitaliste de production. D'autre part, il faudrait que dans le réseau, une ou deux universités soient en mesure d'offrir des programmes assez élaborés et bien pensés sur la coopération. Il serait toutefois irréaliste et on risquerait d'en diluer la qualité si toutes les universités du Québec décidaient d'offrir des programmes spécialisés en coopération; même si elles occupent une place importante dans quelques secteurs (agriculture, épargne et crédit, pêcheries), elles sont quand même marginales dans l'ensemble de l'activité économique du Québec et ne pourraient aborber qu'une infime proportion des spécialistes formés.

Enfin, il y a des besoins qu'on pourrait placer dans cette catégorie à la mode qu'est l'éducation permanente. Besoins pour le personnel et les administrateurs de coopératives de mieux saisir la nature propre de celles-ci. Besoins de cadres intermédiaires de s'arrêter pendant quelques mois pour recharger leurs batteries, se ressourcer. Besoins pour des employés d'apprendre de nouvelles techniques, de se familiariser avec l'état actuel des connaissances dans leur domaine. Besoins pour les cadres supérieurs de moments de réflexions et d'information sur des points bien spécifiques, etc... Il faudrait donc mettre sur pied tout un arsenal de certificats, de séminaires spécialisés, de sessions taillées sur mesure, de colloques, etc... Il va de soi que dans beaucoup de ces programmes, la coopération devrait souvent céder le pas à la technique.

C'était une anomalie, il y a une dizaine d'années, que la coopération soit en quelque sorte boudée par les universités. Le phénomène coopératif occupait pourtant une place suffisamment large dans notre société pour que le réseau universitaire québécois s'en préoccupe. Aujourd'hui, on peut considérer cette faiblesse majeure comme partiellement corrigée. Toutefois, beaucoup reste à faire. L'intérêt pour la coopérative est encore malheureusement le fait d'un nombre restreint d'universitaires. Des programmes de formation en coopération plus complets et mieux étoffés demandent encore à être créés. Les recherches sur les fondements théoriques de la coopération et sur les problèmes pratiques des coopératives québécoises n'en sont qu'à leurs premiers vagissements, L'ouverture enfin faite par les coopératives aux diplômés universitaires est encore trop timide.

L'effort amorcé depuis quelques années devra donc être poursuivi et accentué.

■ *M. Roch Bastien, économiste, est directeur de la Chaire de coopération de l'Université de Sherbrooke.*

GRENIER RUEL & CIE INC.
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL
QUÉBEC/MONTRÉAL

nous sommes 3,500,000 coopérateurs au Québec

savons-nous comment l'être?

L'éducation est un des grands principes coopératifs. Le manque de formation explique trop souvent les échecs des coopératives.

INITIATION À LA COOPÉRATION est le cours que tout coopérateur devrait suivre.

INITIATION À LA COOPÉRATION aborde les thèmes:
- l'administration et la gestion
- l'idéologie
- l'économie
- l'histoire
- les lois

INITIATION À LA COOPÉRATION c'est
- une documentation riche et variée
- cinq rencontres — des documents télévisés
- un animateur
- des personnes ressources

INITIATION À LA COOPÉRATION c'est partout au Québec

★ Aucun pré-requis — trois crédits de l'Université du Québec

Université du Québec
Télé-université

Pour informations Télé-université
Québec (418) 657-2380
Montréal (514) 282-7749

Les Caisses d'économie participent à l'indépendance économique des Québécois



A l'occasion de son quinzième anniversaire de fondation, la **Fédération des Caisses d'Économie du Québec** est devenue, grâce à l'actif consolidé de ses *Caisses d'économie* d'au delà de $250 millions et surtout de ses 200 mille membres, une des importantes clefs de l'essor économique des Québécois.

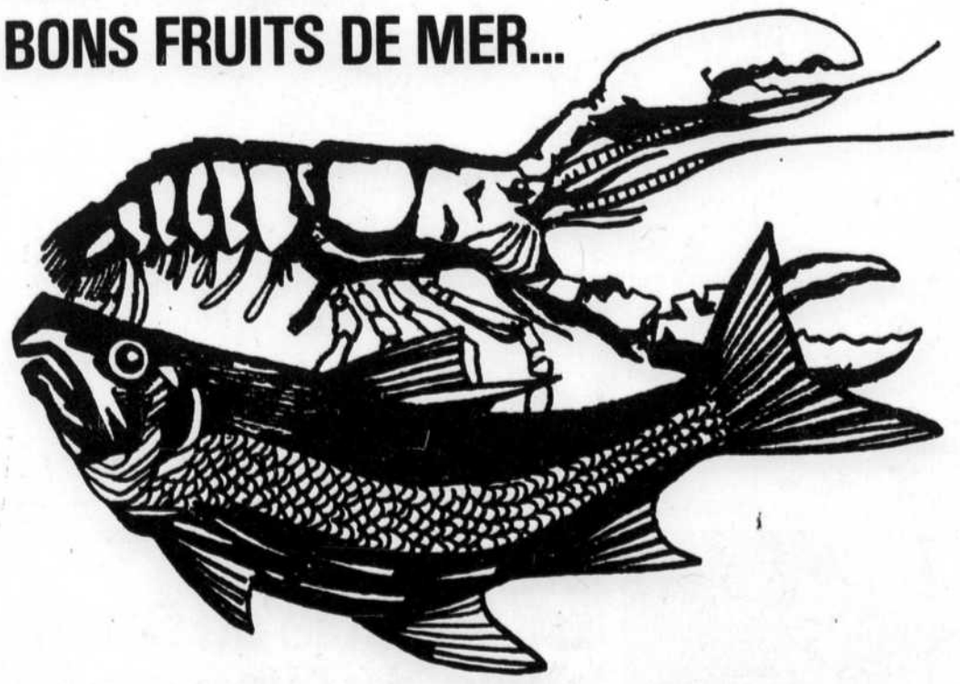
Recrutant ses membres principalement dans les secteurs industriels et professionnels, la Fédération regroupe 138 caisses affiliées et 42 comptoirs sur tout le territoire du Québec.

Ce qui a permis ce développement phénoménal est, sans aucun doute, la réponse des *Caisses d'économie* aux besoins exprimés par leurs membres et le goût de l'épargne grâce à la retenue systématique sur le salaire.

Aujourd'hui, après plus de quinze ans d'existence, les *Caisses d'économie* affiliées sont bien enracinées au Québec car elles ont été fondées, elles sont administrées et elles appartiennent en propre à des Québécois et, en plus, elles offrent toute la gamme de services financiers nécessaires à la famille québécoise.

fCEQ
La Fédération des Caisses d'Économie du Québec

DU BON POISSON...
DE BONS FRUITS DE MER...



PÊCHEURS UNIS DU QUÉBEC
Siège social: 787 Rue du Marché Central - Montréal - (514) 382-5500

Une approche stratégique à la gestion des coopératives

par BERTIN NADEAU

Toute entreprise possède des caractéristiques qui lui sont propres. Que ce soit sa taille, la réputation de ses marques de commerce, l'expérience et l'expertise de ses employés, la capacité de ses usines, sa situation financière, toute entreprise possède des ressources plus ou moins uniques qui la différencient des autres et qui lui confèrent une compétence distinctive, des forces et des faiblesses. Les différents secteurs de l'activité économique possèdent aussi des caractéristiques qui leur sont propres. Ainsi, par exemple, les dimensions et l'économique des produits, la nature et l'évolution de la technologie utilisée, l'ampleur et l'évolution de la demande primaire, la nature de la concurrence, les processus de distribution et d'achat, la segmentation du marché, etc. varient d'une industrie à une autre et imposent aux entreprises oeuvrant dans un secteur donné un ensemble de "règles du jeu" qui définissent ce que l'entreprise doit faire pour réussir dans cette industrie.

Or, comme l'entreprise doit réaliser ses objectifs par l'intermédiaire de ses ressources limitées, elle doit, en premier lieu, tenter d'oeuvrer dans les secteurs où les "règles du jeu" sont compatibles avec ses forces et déficiences respectives. De plus, à l'intérieur des secteurs où elle opère, elle doit établir des plans d'action qui lui permettent de mieux utiliser sa compétence distinctive et de minimiser l'impact de ses faiblesses. De façon générale, la stratégie de l'entreprise est le concept qui est utilisé pour décrire ce que l'entreprise fait avec ses ressources. En termes plus concrets, l'identification de la stratégie de l'entreprise se fait en décrivant les besoins du consommateur qu'elle tente de satisfaire, les produits et/ou services qu'elle offre, les marchés géographiques dans lesquels elle opère, les clients auxquels elle s'adresse et les principales politiques fonctionnelles qui guident son opération: politiques financières, de marketing, de production, de personnel et de recherche et développement.

En résumé, l'approche stratégique à la gestion de l'entreprise consiste à percevoir celle-ci comme une entité ayant des caractéristiques propres et qui est en perpétuelle interaction avec son environnement. Ce que fait l'entreprise (ses produits, son marché géographique, ses clients et ses principales politiques fonctionnelles) constituent sa stratégie. Celle-ci sera bonne, c'est-à-dire lui permettra d'obtenir les résultats désirés, si elle est réalisable avec les ressources dont dispose l'entreprise et si elle respecte les "règles du jeu" inhérentes à l'environnement dans lequel elle opère.

La coopérative est une forme d'entreprise qui possède des traits distinctifs. Nous croyons que ceux-ci lui imposent des contraintes au niveau de son orientation stratégique. Dans cet article, nous tenterons, en premier lieu, de dégager les traits distinctifs de l'entreprise coopérative, pour ensuite identifier quelques-unes de leurs implications au niveau de son orientation stratégique en général. Plus spécifiquement, nous nous intéresserons principalement à la détermination des caractéristiques des secteurs dans lesquels la formule coopérative est plus apte à être utilisée.

Le lecteur prendra note que tout au long de cet article nous ferons l'hypothèse que l'entreprise coopérative opère dans une économie de type capitaliste.

Les coopératives se distinguent des autres formes d'entreprises, plus spécifiquement des entreprises capitalistes, principalement par les trois facteurs suivants:

1. Mariage entre propriétaires et usagers,
2. Contrôle démocratique,
3. La motivation des propriétaires est une motivation d'usagers.

Premièrement, par opposition aux entreprises capitalistes, les propriétaires (sociétaires) de la coopérative sont aussi des usagers de l'entreprise à l'un ou l'autre des titres suivants: clients, employés ou fournisseurs. Nous pouvons donc distinguer entre trois sortes de coopératives: la coopérative-clients, la coopérative-employés et la coopérative-fournisseurs.

Deuxièmement, le pouvoir formel dans une coopérative appartient aux sociétaires-usagers. De plus, chaque sociétaire participe à part égale au contrôle de l'organisation, indépendamment du montant du capital social qu'il détient. Il en résulte deux conséquences pertinentes à la compréhension de la gestion d'une entreprise coopérative:

1. Une dilution du contrôle beaucoup plus grande, en général, que dans l'entreprise capitaliste et
2. Le contrôle est exercé par des usagers de l'entreprise, donc des personnes qui oeuvrent au sein de l'organisation à titre de clients, employés ou fournisseurs.

Ceci implique que dans certains cas la direction est élue par ses subalternes et se rapporte à ces derniers. Finalement, étant donné la rémunération limitée du capital, d'une part, et la répartition du trop-perçu (ristourne) aux membres sur la base de leur utilisation des services et non de leur apport en capital d'autre part, la motivation des propriétaires à participer à l'organisation est d'abord et avant tout reliée aux avantages qu'ils retirent en tant qu'usagers.

Il est évident que pour exister en tant qu'entité économique, la coopérative doit permettre le regroupement d'un nombre suffisant de sociétaires. De plus, pour se perpétuer, elle doit offrir à ses membres un service répondant à un besoin ressenti par les sociétaires de façon continuelle. Autrement, ils retireraient leur participation à l'entreprise. Considérant les traits distinctifs de l'entreprise coopérative identifiés plus haut, nous croyons qu'il est justifié de poser les hypothèses suivantes qui serviront de fondement à l'identification des implications stratégiques de la formule coopérative.

Hypothèse 1: La probabilité de succès de l'entreprise coopérative mesurée selon les critères économiques traditionnels (solvabilité, rentabilité et croissance), augmente en fonction du degré de compatibilité naturelle qui existe entre les exigences stratégiques découlant de la situation dans laquelle se trouve l'entreprise, d'une part, et les attentes et/ou le comportement des usagers-membres d'autre part.

Comme nous l'avons vu tout à l'heure, toute entreprise est soumise à des contraintes découlant de la nature de ses ressources, d'une part, et des "règles du jeu" inhérentes à l'environnement dans lequel elle opère, d'autre part.

Pour réussir, elle doit respecter ces contraintes et définir sa stratégie en conséquence. Nous proposons que plus il y a compatibilité naturelle entre ce que doit faire l'entreprise coopérative pour réussir (ses exigences stratégiques) et ce que les membres-usagers attendent de l'entreprise et peuvent lui contribuer, plus grandes sont les chances qu'elle obtienne de bons résultats.

S'il existe une incompatibilité entre les exigences stratégiques et les attentes et/ou comportement des membres (désignée ci-après par **impasse stratégique**), l'entreprise coopérative risque d'aboutir à un échec économique pour l'une ou l'autre des raisons suivantes. Dans un premier cas, elle peut ignorer les attentes des membres et procéder à l'ajustement stratégique requis. Il va s'ensuivre un désintéressement des sociétaires et éventuellement un retrait de leur participation à l'entreprise. Dans un deuxième cas, la coopérative peut ignorer les exigences stratégiques de la situation dans laquelle elle se trouve et adhérer aux désirs de ses membres. Elle risque alors de prendre sa part de marché et de voir sa situation financière se détériorer graduellement. Éventuellement, elle sera acculée à un échec économique.

L'impasse stratégique peut être résolue si les usagers-membres acceptent de changer leurs attentes et/ou comportement. Ceci nous amène à formuler une deuxième hypothèse.

Hypothèse 2: La probabilité de succès de l'entreprise coopérative augmente en fonction de la qualité du leadership politique de ses dirigeants.

Plus les dirigeants sont forts et capables d'exercer une influence sur les attentes et comportements des membres, plus la coopérative a des chances d'éviter l'impasse stratégique ou de s'en sortir. Étant donné le mariage entre propriétaires et usagers et le contrôle démocratique, il s'ensuit que la gouverne des entreprises coopératives s'apparente davantage à la direction d'un mouvement politique que d'une entreprise capitaliste. Le leader doit continuellement vendre ses idées et convaincre les usagers-membres du bien-fondé de ses directives. Le sens politique et le charisme constituent des qualités essentielles du leader idéal d'une entreprise coopérative.

Même si l'impasse stratégique peut être résolue par l'existence d'un leadership politique fort, il demeure tout de même souhaitable qu'elle n'existe pas. Nous pouvons donc poser une troisième hypothèse, corollaire de la première.

Hypothèse 3: La probabilité de succès de l'entreprise coopérative est partiellement fonction de sa capacité à oeuvrer dans des secteurs où la probabilité d'existence d'une impasse stratégique est faible.

Il est peu probable que l'impasse stratégique existe lors de la création de la coopérative. Si elle existait, il est justifié de croire que l'entreprise ne verrait pas le jour parce qu'il lui serait difficile de recruter un nombre suffisant de sociétaires. Nous croyons que l'impasse stratégique a plus de chances de survenir lors d'un réenlignement stratégique découlant d'un changement dans la situation interne ou externe à l'entreprise. La coopérative qui au début avait été fondée pour satisfaire un besoin spécifique de ses membres-usagers peut à un moment donné être obligée de réorienter ses activités ou sa façon d'opérer et aboutir à une impasse stratégique.

On peut facilement imaginer, par exemple, le cas d'une coopérative-fournisseurs dont les concurrents réussissent à s'approvisionner à meilleur marché, dû à l'innovation de leurs fournisseurs. La coopérative risque alors de perdre sa part de marché à moins que les fournisseurs-membres procèdent à des changements technologiques qui requièrent des investissements importants. C'est l'impasse stratégique.

Si l'impasse stratégique n'existe pas lors du lancement de la coopérative mais survient à l'occasion d'un changement stratégique, il nous semble justifié de proposer que la probabilité qu'une impasse stratégique se développe dans un secteur est partiellement fonction du degré de stabilité de ce secteur. Plus le secteur est stable, moins fréquents sont les changements stratégiques. Par conséquent, moins élevée est la probabilité d'aboutir à une impasse stratégique. Nous pouvons donc formuler une quatrième hypothèse.

Hypothèse 4: La probabilité de succès de la coopérative augmente en fonction du degré de stabilité stratégique du secteur dans lequel elle opère.

Sans prétendre vider la question, nous aimerions donner quelques exemples de facteurs qui favorisent la stabilité stratégique d'un secteur. Les variables qui contribuent à la stabilité stratégique d'un secteur sont de nature économique, politique, socio-culturelle, légale et technologique. La stabilité stratégique se manifeste principalement à quatre niveaux: la demande, le produit, le processus de transformation et l'approvisionnement. En d'autres termes, plus la demande pour les produits du secteur est stable, moins les produits et les processus de transformation évoluent rapidement et plus l'approvisionnement des ressources requises (matières premières, services et main-d'oeuvre) est stable et assuré, plus grande est la stabilité stratégique du secteur.

La demande pour un produit ou service peut fluctuer pour plusieurs raisons. En général, plus elle est reliée à la satisfaction d'un besoin de base et homogène (besoins de se nourrir par exemple) moins elle est sujette aux fluctuations cycliques et plus elle évolue lentement. Son évolution sera fonction de l'évolution de la population totale. La demande reliée à la satisfaction d'un besoin éphémère d'un segment très particulier de la population est sujette à des variations brusques et même menacée de disparition (certains secteurs de la mode par exemple).

La stabilité de la politique de produits est principalement fonction de deux facteurs: le degré d'innovation et le nombre de dimensions du produit. Plus un produit est simple et homogène (moins il a de dimensions) et plus il évolue lentement, plus stable sera la politique de produits. En général, les matières premières naturelles sont les meilleurs exemples de produits stables. Ainsi, le bois brut sera toujours du bois brut et les dimensions utilisées pour le caractériser (essence, grade et forme) sont peu nombreuses. Beaucoup de produits électroniques, par ailleurs, sont très complexes et deviennent désuets rapidement. Les entreprises oeuvrant dans cette industrie sont obligées de procéder à des réajustements stratégiques (en termes de produits) beaucoup plus fréquemment que les producteurs de bois brut. La stabilité du processus de transformation est fonction, entre autres, du degré d'évolution technologique dans le secteur. Plusieurs facteurs peuvent influencer la rapidité des changements technologiques au niveau des méthodes et procédés de transformation. En général, les nouvelles industries (les industries électronique et chimique, par exemple) consacrent beaucoup plus de ressources à la recherche et au développement de nouvelles techniques de transformation que les vieilles industries. L'industrie du bois de plancher, par exemple, utilise une technologie connue et utilisée depuis plusieurs générations.

La stabilité stratégique d'un secteur est finalement influencée par la stabilité au niveau de l'approvisionnement des entreprises. Cette stabilité est fonction:

- De la disponibilité en quantité suffisante des différentes ressources (matières premières, services et main-d'oeuvre) requises.
- De la non fluctuation dans la nature des ressources acquises, et
- De la stabilité des conditions d'acquisition des ressources.

L'instabilité au niveau de l'approvisionnement, qui engendre des réajustements stratégiques, peut donc résulter de l'une ou l'autre des conditions suivantes: la non disponibilité des ressources requises, la désuétude des ressources utilisées ou un changement important dans les conditions d'acquisition des ressources.

En général, les secteurs qui utilisent une main-d'oeuvre non spécialisée et une matière première qui existe en abondance et qui est produite par une industrie où il y a peu d'innovation technologique, sont les secteurs où il existe le plus de stabilité au niveau de l'approvisionnement. Il est à remarquer qu'un moyen utilisé pour assurer la stabilité de l'approvisionnement de certaines matières premières est l'intégration verticale. En ce sens, les coopératives-fournisseurs peuvent jouir d'une très grande stabilité au niveau de l'approvisionnement — au niveau de la disponibilité et des conditions d'achat — surtout si elles regroupent un pourcentage élevé des producteurs de leur matière première. Par ailleurs, l'entreprise intégrée verticalement et la coopérative-fournisseurs peuvent être défavorisées dans les secteurs où la nature des matières premières utilisées évolue rapidement ou dans les secteurs où les processus de transformation des fournisseurs évoluent. Dans le cas de la coopérative-fournisseurs, elle risquerait alors d'aboutir à une impasse stratégique due à la désuétude des produits vendus par ses membres ou à des conditions de vente non concurrentielles de leur part.

En résumé, les facteurs suivants sont parmi ceux qui favorisent la stabilité stratégique d'un secteur:

— Secteur satisfaisant, un besoin fondamental et homogène,

— Produits et/ou services simples, homogènes et qui évoluent lentement,

— Peu d'évolution technologique au niveau du processus de transformation,

— Les ressources (matières premières, services et main-d'oeuvre) requises existent en abondance, ne sont pas sujettes à l'innovation et les conditions de leur acquisition sont stables ou contrôlables.

Même si tous ces facteurs contribuent à augmenter la stabilité stratégique d'un secteur, il est évident que leur importance relative dans la détermination du succès de l'entreprise coopérative va varier en fonction du type de coopérative. Ainsi, par exemple, la stabilité du processus de transformation (peu d'innovation technologique) est surtout importante pour la coopérative-employés parce qu'elle diminue la probabilité d'aboutir à une impasse stratégique causée par la désuétude des employés-membres. Par ailleurs, il est fort possible que ce facteur — stabilité du processus de transformation n'ait aucune importance dans le cas d'une coopérative-clients. L'homogénéité de la demande par contre sera surtout importante dans le cas d'une coopérative-clients et la stabilité de l'approvisionnement sera surtout désirable dans le cas d'une coopérative-fournisseurs. Jusqu'à présent, nous avons vu que la probabilité d'aboutir à une impasse stratégique diminuait en fonction du degré de stabilité du secteur dans lequel opère la coopérative. Étant donné que la motivation des sociétaires à participer à l'entreprise est d'abord et avant tout une motivation d'usagers, d'une part, et la limitation imposée à la rémunération du capital, d'autre part, l'entreprise coopérative peut être défavorisée par rapport aux autres formes d'entreprises pour se procurer le capital requis pour financer ses opérations et ses immobilisations. Il s'ensuit que le besoin de capitaux additionnels peut provoquer une impasse stratégique. Ceci nous amène à formuler une cinquième hypothèse:

Hypothèse 5: La probabilité de succès de l'entreprise coopérative augmente en fonction de sa capacité à oeuvrer dans les secteurs où l'investissement requis est faible.

En général, les principaux facteurs qui influencent le montant d'investissement requis pour opérer dans un secteur sont:

1. **Le taux d'industrialisation.**
2. **La complexité de la technologie.**
3. **Le rythme du développement technologique.**

Les secteurs qui requièrent peu d'investissement sont les secteurs peu industrialisés, utilisant une technologie simple et dans lesquels il y a peu ou pas d'innovation technologique.

L'investissement en capital est aussi fonction de la capacité de l'entreprise à se financer par dettes. Le montant de dettes que peut contracter une entreprise est, entre autres, fonction du degré de risque inhérent à ses opérations. En général, les facteurs qui favorisent la stabilité stratégique, que nous avons énumérés plus haut, sont aussi les facteurs qui diminuent le risque inhérent à un secteur. Les utilités publiques — téléphone, électricité — constituent le meilleur exemple de secteurs où le rapport dette/équité est élevé. Les caractéristiques suivantes viennent donc s'ajouter à la liste des caractéristiques des secteurs propices au succès d'entreprises coopératives.

— Secteur peu industrialisé,

— Secteur utilisant une technologie simple et stable,

ou

— Secteur où le risque financier est faible. Jusqu'ici, notre brève analyse nous permet de conclure que les coopératives sont surtout favorisées dans les industries où l'environnement est stable (besoin fondamental et homogène, produits simples et homogènes, technologie constante et connue et approvisionnement stable) et où l'investissement requis est faible technologie simple et constante, faible taux d'industrialisation ou risque financier faible).

Tel que nous l'avons mentionné plus haut, il est évident que l'importance et l'application de certaines de ces caractéristiques varient en fonction du type de coopérative.

Nous aimerions souligner une dernière particularité de la structure coopérative qui nous semble riche en implications stratégiques.

Étant donné la démocratisation du contrôle, la coopération se conçoit surtout entre un nombre restreint d'individus possédant les mêmes caractéristiques sociales, culturelles et économiques et partageant les mêmes aspirations. En effet, on peut supposer

Suite à la page 20

■ *M. Bertin Nadeau, D.B.A. (Indiana) est directeur du programme de doctorat en administration donné conjointement par les quatre universités montréalaises. Cet article de M. Nadeau a été publié récemment dans Gestion, revue internationale d'administration (École des Hautes Études Commerciales).*

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES SECTEURS ET STRATÉGIES PROPICES AU SUCCÈS DES DIFFÉRENTS TYPES DE COOPÉRATIVES

1. **Coopérative-clients**
- Besoin fondamental, homogène et continu
- Taux d'industrialisation faible.
- Technologie simple et constante.

Ou risque financier faible

Exemples:
- Alimentation
- Utilités publiques
- Services financiers

2. **Coopérative-employés**
- Technologie simple.
- Taux d'industrialisation faible.

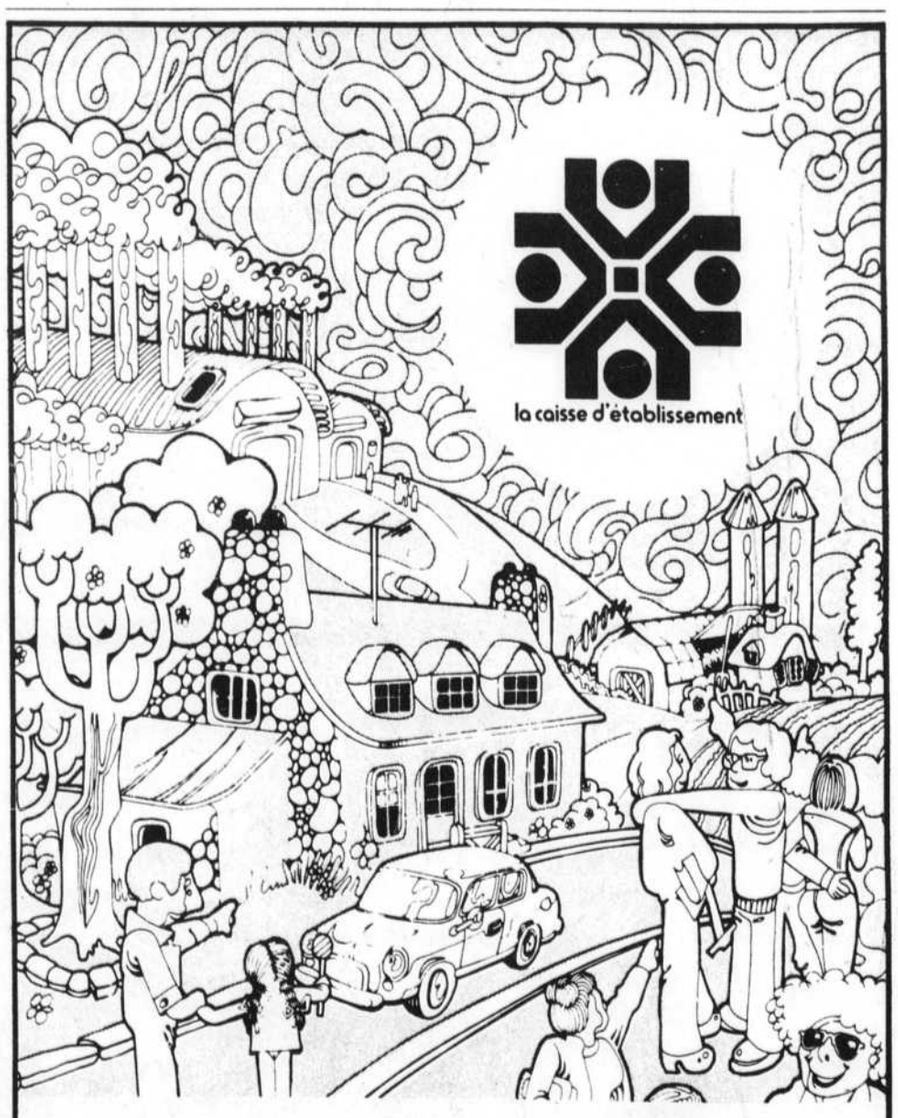
Ou risque financier faible
- Le prix est moins important que la "qualité" du produit dans la stratégie de marketing où le coût de la main-d'oeuvre n'est pas important par rapport aux autres coûts.
- La loyauté de la main-d'oeuvre est un facteur de succès important.
- La main-d'oeuvre est relativement bien éduquée.
- La demande est stable.
- La technologie est stable.

Exemple:
- Fabrication de produits artisanaux de haute qualité.

3. **Coopérative-fournisseurs**
- La technologie utilisée par les fournisseurs est homogène et stable (pas de désuétude technologique).
- La matière première fournie par les fournisseurs-membres est homogène et stable.
- La stratégie de marketing des fournisseurs est homogène et stable.
- Le coût de la matière première n'est pas un facteur de succès important.
- L'utilisation de la matière première fournie par les membres est stable et continue.

Exemple:
- Entreprise de transformation et de vente des produits agricoles.





LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT
UNE PARTICIPATION ACTIVE
AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Dépôt initial minimum $5,000

DÉPOTS GARANTIS
DÉPOTS GARANTIS

1 an: 8 1/4 % INTÉRÊT SEMI-ANNUEL
2 ans: 8 1/2 % INTÉRÊT SEMI-ANNUEL
5 ans: 9 1/4 % INTÉRÊT ANNUEL

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

Renseignez-vous à votre Caisse populaire ou directement à la Fiducie du Québec, au soin de: Mlle Louise Carrier

FIDUCIE DU QUEBEC
250 ouest, Grande-Allée, Suite 805
Québec, Qué. G1R 4M8
Tél.: 524-4651, poste 241

Il y a un peu plus de cent ans

Louis Archambault ouvrait la voie coopérative

En 1876, il y a un siècle, trente-deux ans après que les équitables pionniers de Rochdale eurent trouvé les principes du coopératisme, Louis Archambault décidait de fonder "La Société des Artisans canadiens-français de Montréal".

Louis Archambault était un menuisier montréalais. Conscient des nombreux problèmes auxquels avaient à faire face ses samis de la construction, il convainquait à l'entraide une douzaine de collaborateurs et créait cette société d'assurance vie dans le but de venir en aide aux familles aux prises avec des difficultés financières, notamment à l'occasion du décès du chef de famille. Le 28 décembre 1876, le gouvernement du Québec reconnaissait l'entreprise naissante.

L'idéal de monsieur Archambault a évolué, mais la Société a gardé son inspiration fondamentale:

- Assurer la sécurité financière des concitoyens
- Leur permettre de contrôler leur entreprise coopérative.

Aujourd'hui, Les Artisans coopvie regroupent les détenteurs de près de 450,000 contrats d'assurance-vie ou de rentes. A travers les ans, les efforts pour assurer la sécurité financière des sociétaires, pour les renseigner, pour les réunir et pour les intéresser à leur Société n'ont pas diminué. Les besoins ont changé. Les modes de vie aussi. Devant l'évolution, "La Société des Artisans" s'adapte. Mais elle conserve toujours le même idéal.

L'assurance individuelle des Artisans comprend aujourd'hui une quarantaine de combinaisons d'assurance-vie, de rente et d'assurance salaire. Ces programmes répondent aux besoins de l'individu et des milieux d'affaires.

De plus, Les Artisans s'intéressent aux assurances de groupe. L'assurance de masse compte 17 combinaisons qui répondent aux exigences de la collectivité. L'assurance collective se traduit par des contrats faits sur mesure pour protéger la vie, les risques de la maladie, les fonds de pension et les marchés collectifs.

Une grande diversité de programmes permet de couvrir l'homme-clé d'une entreprise, le partenaire, l'hypothèque et d'autres imprévus de la vie.

A cause de leur organisation, Les Artisans ont été à l'avant-garde dans certains domaines. Ils ont été parmi les premiers, dans les années 50, à assurer toute la famille en un seul contrat. Ils ont été les premiers à offrir gratuitement une Prestation Complémentaire au Décès après Invalidité prolongée, permettant aux ayants droit de récupérer le capital de leur assurance qui aurait autrement été grevé par les frais coûteux d'une longue maladie.

Les Artisans ont encore innové en préparant des programmes spéciaux pour les handicapés mentaux, les membres des Clubs de l'Age d'Or et divers groupes considérés par plusieurs entreprises comme des "risques" à éviter.

Tout cela se réalise grâce au travail des 350 représentants, hommes et femmes, qui ont été formés pour répondre aux besoins de leurs concitoyens. Ces représentants, pour une bonne part membres de l'Association des Assureurs-vie du Québec, sont appuyés dans leur travail par une équipe de spécialistes, tels: gérants, instructeurs, conseillers en planification successorale et experts en assurance collective. Ces gens sont regroupés à l'intérieur de 25 agences qui couvrent le Québec, une partie de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick et l'État de la Nouvelle-Angleterre aux États-Unis.

Les primes versées aux Artisans (assurance en vigueur $1.7 milliard) représentent un réservoir de capitaux qui sert entre autres au développement économique.

La politique de placement des Artisans coopvie tient dans ces mots: répartir le plus possible l'argent dans les régions où sont situés les sociétaires en recherchant une sécurité raisonnable et un rendement satisfaisant. Ainsi, une forte proportion des prêts hypothécaires aide les sociétaires à se procurer une habitation unifamiliale ou à deux logements. Les placements en obligations sont en faveur des municipalités, des commissions scolaires, des gouvernements et des coopératives.

Alors que les prêteurs tenaient la dragée haute aux coopératives d'habitation dans les années 50, Les Artisans ont été les tout premiers à les appuyer de leurs prêts, que ce soit à Hauterive, à Trois-Rivières, dans les Cantons de l'Est, à Québec ou à Montréal où des coopératives ont fait fleurir, grâce à cet appui, des secteurs entiers de maisons unifamiliales.

Le 1er janvier 1972, une nouvelle charte canadienne donne un nouveau nom: Les Artisans Coopérative d'Assurance-Vie, en bref Les Artisans coopvie. Pour la première fois, le gouvernement d'Ottawa reconnaît à une compagnie mutuelle un gouvernement coopératif. Fidèles aux principes coopératifs, Les Artisans coopvie n'admettent pas le vote par procuration. "Le sociétaire, même délégué, ne doit pas exercer son droit de vote par fondé de pouvoir". Autrement dit, chaque membre a droit à un vote et ce vote n'est pas transférable. On évite ainsi la concentration du pouvoir entre les mains de la direction.

Chacune des 130 sections locales groupe les assurés d'un territoire délimité par la Société.

Ces sections demeurent le "lieu" de l'efficience démocratique et de l'éducation permanente des membres. Ainsi, en 1975, 127 assemblées générales des sections locales ont réuni plus de 6,000 sociétaires qui furent consultés sur la marche de la Société et sur les initiatives à prendre.

- **Les conseils régionaux, organismes de coordination.** Cette structure a été établie en 1950.

Elle consittue un palier indispensable entre les sections et l'Assemblée générale.

Le conseil régional constitue, tous les quatre ans, le congrès régional chargé d'élire les délégués à l'Assemblée générale. Les délégués de cette assemblée choisissent le président et les membres du Conseil d'administration qui, eux, élisent les membres de l'Exécutif.

La pyramide a permis d'aller de bas en haut et de haut en bas. Voilà le rythme propre à une coopérative vivante: l'information circule, l'éducation devient permanente et les membres participent.

- **Les grandes réalisations.** Depuis leur fondation, les sections locales ont multiplié les initiatives d'éducation dans le milieu.

Soucieuses de répondre à un besoin de développement de l'éducation dans les années 50, elles créèrent les Prêts étudiants Artisans. $½ million fut prêté sans intérêt à près de 4,000 étudiants.

Dès 1969, le gouvernement assumant sa responsabilité par la loi des prêts et bourses, les sections locales et les conseils régionaux récupèrent ces fonds pour créer les Fondations régionales Artisans. C'est à l'intérieur de la Fondation régionale Artisans que l'on organise depuis près de dix ans un Concours intercollégial d'éducation économique.

Cette initiative a permis jusqu'à présent à près de 2,000 étudiants et étudiantes de 45 collèges de produire un travail de recherche et de réflexion à caractère économique. Pour 75 lauréats nationaux de ce concours, leurs travaux ont été couronnés par un stage d'observation de trois semaines en France afin d'approfondir le thème développé. Chez eux, cette expérience a accéléré le processus de leur maturité, a élargi le champ de leurs connaissances, a humanisé leur perception du monde et influencé parfois le choix de leur carrière.

Plus de 250 personnes, dont environ 80 cadres, forment le personnel administratif des Artisans.

Depuis 1965, l'administration a introduit le traitement électronique de ses contrats d'assurance.

En 1971, Les Artisans achètent une société d'informatique et de gestion documentaire qui s'appelle Cogena. Cette filiale réalise le traitement des données avec l'équipement le plus moderne. Elle offre son expérience, son équipement et son personnel à d'autres entreprises, à des ministères, à des services publics.

Depuis la fin de 1976, Les Artisans se sont dotés d'un logiciel qui leur permet d'être à l'avant-garde.

par PAUL DOLAN

Les Artisans, société coopérative d'assurance vie, sont heureux de s'associer au Mouvement coopératif québecois pour mieux sensibiliser les citoyens, au cours de cette semaine de l'éducation, aux bienfaits de la coopération qui ont permis à cette entreprise centenaire de prendre une place importante dans le milieu financier du Québec.

Ils se sont efforcés, au cours des années, à appliquer tous les principes de la coopération, malgré les difficultés inhérentes à une entreprise d'assurance vie. Aujourd'hui, face à l'évolution rapide de la Société, ils continuent l'oeuvre de leur fondateur, par la voie de la coopération, n'hésitant pas à utiliser les techniques les plus modernes pour assurer le bien-être et le progrès de leurs sociétaires.



■ *M. Paul Dolan est président de la coopérative d'assurance-vie Les Artisans.*

La Société d'assurance des caisses populaires, c'est l'assurance avec un grand... "A"

C'EST PLUS QU'UNE ASSURANCE
C'EST L'ENSEMBLE DES PROTECTIONS
RECOUVRANT VOS RESPONSABILITÉS

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
DES CAISSES POPULAIRES

« UNE INSTITUTION DU MOUVEMENT
DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS »





Au début d'un 2e siècle **MIEUX QUE JAMAIS**

LES ARTISANS COOPVIE répondent aux besoins d'assurance-vie des personnes, des familles, des groupes d'employés, des chefs d'entreprise, des membres d'associations ou des groupes réunis par les mêmes centres d'intérêt.
Chaque personne qui s'assure aux Artisans devient en même temps copropriétaire de cette coopérative d'assurance-vie centenaire.

LES ARTISANS COOPVIE

POINTS SAILLANTS de la 100e année

	1975	1976	%
Assurances en vigueur	$1,65 milliard	**$1,88 milliard**	**+ 13.7**
ACTIF	$138,5 millions	**$155,01 millions**	**+ 12.1**
Prestations et ristournes depuis la fondation	$177 millions	**$193,9 millions**	**+ 9.5**

Une approche stratégique à la gestion des coopératives

Suite de la page 18

que, plus il y a consensus au niveau de la formulation des objectifs de la coopérative et plus les membres participent activement à sa direction, plus grandes sont ses chances de succès. L'homogénéité des membres et la petitesse de leur nombre sont, par conséquent, favorables au bon fonctionnement de la coopérative.

Or, plus l'entreprise coopérative grandit, plus elle a de sociétaires-usagers et plus grande est l'hétérogénéité de ses membres. On peut donc conclure que la croissance peut constituer une menace sérieuse à son bon fonctionnement en provoquant un conflit au niveau de la définition des objectifs et de l'orientation de l'entreprise et un désintéressement des membres dans sa direction. Ceci nous amène à formuler une sixième et dernière hypothèse.

Hypothèse 6: La probabilité de succès de l'entreprise coopérative augmente en fonction de sa capacité à oeuvrer dans les secteurs où il est possible de croître en fragmentant l'organisation totale en sous-unités plus ou moins autonomes et reliées entre elles par une interdépendance indirecte seulement.

Deux unités d'un même tout, A et B, ne sont pas directement interdépendantes s'il n'y a pas de lien direct entre leur "input" et "output" respectifs. Les deux peuvent agir indépendamment l'une de l'autre. Par contre, elles sont indirectement interdépendantes lorsqu'elles dépendent d'un "pool" commun auquel chacune contribue. Ainsi, par exemple, deux Caisses populaires de l'Union régionale de Montréal peuvent agir indépendamment l'une de l'autre, mais leur bon fonctionnement dépend, jusqu'à un certain point, de l'aide qu'elles reçoivent de l'Union régionale et de la Fédération. En contrepartie, l'Union régionale et la Fédération dépendent d'elles pour leur existence et chacune des Caisses doit contribuer à leur support. Les Caisses populaires sont donc indirectement interdépendantes l'une de l'autre par l'intermédiaire de leur interdépendance au tout commun auquel chacune contribue.

Deux unités sont directement interdépendantes s'il existe un lien direct entre leur "input" et "output" respectif, en ce sens que l'une ne peut agir sans que l'autre agisse et vice-versa. Ainsi, par exemple, deux postes successifs d'une chaîne de montage sont directement interdépendants l'un de l'autre, en ce sens que le premier ne peut écouler son "output" à moins que le second n'opère et le second ne peut opérer à moins que le premier lui fournisse "l'input" requis.

Lorsque les sous-unités d'une organisation sont reliées entre elles par seulement une interdépendance indirecte, on peut accorder beaucoup plus d'autonomie à leur direction respective. Par ailleurs, si elles sont directement interdépendantes, les mécanismes de coordination requis pour intégrer leurs activités dans un tout harmonieux exigent une participation beaucoup plus active de la part de la direction générale et une limitation beaucoup plus grande dans la liberté de choix des sous-unités. Par conséquent, les traits distinctifs de l'entreprise coopérative impliquent qu'elle pourra croître plus facilement dans les secteurs où il est possible de fragmenter l'organisation globale en sous-unités plus ou moins autonomes et reliées entre elles par une interdépendance indirecte seulement.

L'entreprise coopérative sera donc avantagée dans les secteurs où l'information requise est telle qu'il est souhaitable de décentraliser la prise de décision et où la flexibilité au niveau de l'évaluation des options est plus importante que la standardisation des critères de décision.

Ainsi, par exemple, le succès des Caisses Populaires Desjardins est en partie dû à leur structure coopérative qui leur a permis d'exploiter un marché inaccessible aux banques à charte et aux autres institutions d'épargne et de crédit: le marché des petits emprunteurs qui n'avaient pas de garantie collatérale à offrir. La décision d'accorder ou non un prêt à un tel emprunteur étant prise par des membres de sa localité (comité de crédit) permettait de diminuer le risque inhérent à un tel marché parce qu'ils étaient en mesure d'évaluer l'intégrité morale de l'emprunteur. De plus, le fait que les fonds provenaient des épargnants vivant dans la même localité ajoutait à la pression morale qui s'exerçait sur l'emprunteur et l'incitait à s'acquitter de ses obligations. Dans cet article, nous avons tenté d'identifier les contraintes stratégiques inhérentes à la formule coopérative. Entre autres, nous avons voulu définir quelques-unes des caractéristiques des secteurs qui sont naturellement propices à son évolution.

Notre analyse fut incomplète et les conclusions auxquelles nous sommes arrivés ne sont d'aucune façon exhaustives ni immuables. Par ailleurs, notre étude nous permet de constater qu'il existe des limitations sérieuses à l'utilisation intensive de la formule coopérative à l'état pur, et que, d'autre part, cette dernière présente des caractéristiques qui lui confèrent des avantages indéniables dans certains secteurs.

Deux principaux correctifs sont habituellement suggérés pour palier aux faiblesses de la formule coopérative: l'utilisation d'un leadership politique fort et l'achat ou la création par les coopératives d'entreprises capitalistes qui sont gérées comme telles. Les deux permettent, sans aucun doute, de minimiser l'impact des faiblesses de la formule. Ainsi, le Mouvement Desjardins pourra, par l'intermédiaire de la SID, étendre sa participation à plusieurs secteurs de l'économie non propices à l'évolution de l'entreprise coopérative. Il est à noter, cependant, qu'en ce faisant, la coopérative se rapproche de l'entreprise capitaliste et s'éloigne, d'une certaine façon, de la doctrine coopérative pure. Dans certains cas, c'est peut-être nécessaire et souhaitable.

Notre brève étude de l'entreprise coopérative nous a, par ailleurs, convaincus de la nécessité de promouvoir les recherches dans ce domaine afin de déterminer, de façon aussi objective que possible, les implications stratégiques des traits distinctifs de la structure coopérative. Sans cette recherche, on risque beaucoup de se laisser emporter par nos impulsions doctrinaires et nationalistes vers des tentatives de développement infructueuses et coûteuses tant sur le plan économique que social.

EXPÉRIENCE

Suite de la page 21

coopérative. Cette semaine constitue la principale activité éducative du milieu.

Cette éducation se prolonge toute l'année au niveau des produits que nous vendons. Ainsi, la coop a toujours refusé de mettre en vente des billets de loterie, des produits de qualité douteuse, des disques annoncés à grand renfort de publicité, par principe et dans un but éducatif.

Ce qui intéresse l'étudiant, ce sont les services que peut rendre la coop, elle devient un service de consommation. Donner à la coopérative toute la signification qui est sienne semble relever de l'utopie.

Après trois ans, nous en sommes-là: continuer d'offrir le meilleur service possible aux étudiants et ceci à un prix concurrentiel. Nous réalisons cependant qu'il y a encore beaucoup à faire au niveau de l'éducation économique. Nous avons peut-être négligé ce dernier objectif jusqu'à présent, pour nous attarder à démontrer la rentabilité de l'entreprise.

Le monde de la coopération a réussi à s'implanter au Québec parce qu'il était identifié à un milieu social réel, surtout pour les gens qui y vivaient. À titre d'exemple, les caisses populaires ont réussi leur implantation parce qu'elles s'intégraient au milieu socio-économique de la paroisse.

À partir du moment où les gens ne s'identifient plus à un milieu, la coopérative, en s'acharnant à s'identifier à un cadre, voit son objectif premier se diluer et la participation n'existe plus que pour la forme. Voilà la situation présente des caisses populaires, les sociétaires ne recherchent plus que le service banquier offert par les caisses.

Ainsi en est-il de la coopérative étudiante qui en voulant travailler dans un milieu social donné trouve que celui-ci est vide de sens pour les étudiants qui y vivent. Vouloir mettre sur pied un magasin scolaire de forme coopérative où les membres participeraient à sa gestion est une utopie complète. N'oublions pas que les étudiants sont comme nous tous des consommateurs, et comme tels, ils choisissent un magasin, de forme coopérative ou non, pourvu que les prix y sont avantageux.

Quelle est la nécessité d'une coopérative étudiante, si on est dans l'impossibilité d'atteindre l'objectif premier: celui de la participation?

D'abord la coop scolaire offre un service de vente qui est financièrement rentable et qui est apprécié des étudiants ne serait-ce que pour sa proximité, puisqu'il est situé dans l'école.

Ensuite, même si la coopérative n'a pratiquement aucun rayonnement dans le milieu, elle demeure une occasion privilégiée — pour les étudiants qui s'en occupent — de vivre l'expérience coopérative, occasion que ne leur offre très peu la société de consommation.

Donc vouloir réaliser une coopérative avec le bel objectif de la participation relève de l'utopie; mais vouloir mettre sur pied un magasin qui offre un bon service et par surcroît selon la formule coopérative, ce qui est une expérience valable pour les étudiants qui y travaillent, relève du possible.

IL N'Y A QUE LES ÉRABLES QUI DONNENT DU VRAI SIROP D'ÉRABLE

En y goûtant une seule fois, vous constaterez que seule la nature peut fournir un tel délice

Le sirop d'érable CITADELLE n'est fait que de sève d'érable pure et fraîche

Régalez votre famille avec le sirop d'érable pur

CITADELLE



P.S. N'oubliez pas de goûter au beurre d'érable pur CITADELLE

LES COOPÉRATIVES, UNE PRIORITÉ

Les coopératives sont l'instrument de la prise en main de notre économie et elles sont inaliénables.

C'est pourquoi elles ont un rôle déterminant à jouer, tant au point de vue social qu'économique. Conscient de ces faits, le gouvernement du Québec a donc annoncé son intention de créer la Société de développement coopératif, dont le but sera de favoriser la création et l'expansion d'entreprises coopératives susceptibles de s'épanouir au Québec.

Le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières entend encourager toutes les formes d'activités coopératives, tout en mettant l'accent sur les secteurs de la forêt, de la consommation et de l'habitation.

Le mouvement coopératif deviendra ainsi un partenaire privilégié de l'État dans la construction du Québec de demain.

Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

LA COOPÉRATIVE MÉRITE D'ÊTRE CONNUE



Chaque individu doit posséder
Un bagage minimal de connaissances
Sur la vie et les structures économiques
De sa ville, de sa région et de son pays

Secteur vital de l'économie
L'économie coopérative est un tout articulé
Rassemblant des millions de personnes
Qui ont décidé de se donner des instruments
Favorisant leur épanouissement
C'est le gros bon sens

Présents dans la majorité des secteurs
De l'activité économique de notre pays
Les coopérateurs ont besoin
D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE pour
Mieux participer au progrès de la collectivité
Et bâtir ainsi un pays qui soit vraiment leur

mouvement des caisses populaires desjardins

Une expérience vécue

Les coopératives étudiantes en milieu secondaire

par

CAMILLE CHARLES et JACQUES GELINAS

Ce présent article se veut une interrogation sur la viabilité des coopératives étudiantes en milieu secondaire, à une époque où la participation des étudiants à des projets collectifs et où le sentiment d'appartenance à une école sont, soit encore les défis à relever pour quelques-uns, soit des illusions à perdre pour d'autres.

Il est généralement admis par ceux qui ont vécu les institutions d'enseignement d'avant la réforme scolaire, que le degré d'appartenance des étudiants à leur Alma Mater était beaucoup plus intense que celui des étudiants d'aujourd'hui envers leur polyvalente. La fierté envers le collège s'exprimait à travers l'équipe de hockey ou de football ou encore dans telle ou telle activité parascolaire. Mettre sur pied une activité dans ces milieux représentait un défi beaucoup moins grand, compte tenu de l'homogénéité des étudiants. L'école était le lieu privilégié de la vie sociale de l'étudiant. Sa société se limitait à l'école, puisque le Québec de l'époque n'offrait à l'adolescent que peu de possibilités à son épanouissement. Tant au niveau de l'information que de celui des activités, l'école était en position de quasi-monopole.

Dans un cadre semblable, mettre sur pied une coopérative étudiante représentait un objectif plus accessible, puisque le milieu scolaire s'identifiait à "sa" coopérative de la même façon qu'à son équipe de hockey. Il était plus aisé de réaliser l'objectif premier de la coopération à savoir, la participation des membres aux décisions majeures.

En plus de ce sentiment d'appartenance qui s'explique par l'homogénéité du corps étudiant, les éducateurs, mus par un missionnariat (que l'action syndicale a peut-être fait disparaître), avaient des tâches d'enseignement marquées d'un caractère de permanence, et leur disponibilité constituait une condition préalable à la réalisation de projets tels que la coopérative. Que l'on pense à des activités comme le journal de l'école ou le ciné-club qui fonctionnaient grâce à un éducateur-animateur qui, lui, demeurait alors que les étudiants passaient.

Les Québécois quittent de plus en plus la structure sociale rurale pour entrer de plain-pied dans la société de consommation. Le Québec a changé, l'école aussi. Elle n'est plus la seule source de connaissance et les activités socio-culturelles ne sont plus de son entière exclusivité. L'étudiant trouve plus de satisfaction à son épanouissement hors de l'école que dans ses murs.

L'école est devenue un service au même titre que tous les autres offerts par la société. Toute tentative de ce service d'offrir autre chose que l'éducation semble vouée à l'échec. Le seul rôle que la société concède à l'école est un rôle d'éducation. L'organisation scolaire est pensée en fonction du service à offrir et cette organisation est une entrave à la réussite d'activités para-scolaires. Les étudiants sont devenus consommateurs de cours et l'appartenance est une réalité qui ne semble pas avoir sa place dans une société de consommation.

Un projet de coopérative étudiante est-il possible dans nos écoles secondaires? Les coopératives, qui sont des projets exigeants au niveau de la participation, sont-elles viables dans nos écoles publiques?

Il est certain que la réponse que nous pouvons apporter à cette question, ne peut être que limitée à l'expérience que nous avons connue avec la coopérative des étudiants de la polyvalente Saint-Jérôme. Les conclusions auxquelles nous arrivons pourraient peut-être se généraliser à l'ensemble de la situation des coopératives en milieu scolaire, mais pour en être certain, il faudrait conduire des études sur plusieurs expériences.

Dans cet article, nous vous ferons part des problèmes, des expériences heureuses et malheureuses que nous avons vécues, en espérant que les résultats auxquels nous sommes arrivés, puissent être d'une certaine utilité pour d'autres.

Après deux ans d'enseignement en "Initiation à la vie économique", les professeurs sentaient la nécessité de trouver un prolongement à leur cours. La question qui se posait était la suivante: "Comment étendre le cours IVE-412 hors de la classe, et faire rayonner les notions étudiées, la consommation entre autres, sur toute la polyvalente? Il fallait que les étudiants non-inscrits au cours IVE-412 soient rejoints par une éducation économique plus constante.

Redonner aux étudiants le contrôle économique de la cafétéria semblait dans un premier temps, répondre à notre projet. Nous avons rapidement évalué l'importance d'une telle opération. Une autre activité économique existait dans l'école: le magasin scolaire. Cependant ce dernier était sous la responsabilité des professeurs de commerce qui l'utilisaient à titre de laboratoire.

Notre seul choix se limitait à la cafétéria, jusqu'au jour où les professeurs de commerce ont dû pendre la crémaillère dans une autre école, créant ainsi un vide au magasin scolaire. Nous avons aussitôt présenté un projet de coopérative pour ce magasin. Le défi nous apparaissait plus à notre taille.

En septembre 1974, une surprise nous attendait: le projet était accepté et on nous accordait douze périodes de libération par semaine. Nous avions demandé le même nombre de périodes que possédait le groupe commerce, soit trente-six.

Au départ, notre objectif était de faire de ce magasin une réelle coopérative, avec toute la participation que suppose une telle forme d'organisation, ou dans l'hypothèse qu'une charte provinciale nous serait refusée, de faire fonctionner ce magasin comme si c'était une réelle coopérative.

Avant septembre 1974, le magasin n'avait jamais prouvé sa rentabilité et avait passé par de nombreuses péripéties risquant même la fermeture. Nous avions l'impression que notre projet était celui de la dernière chance. Un échec de notre part signifiait la fermeture définitive du magasin.

On comprend aisément la motivation qui anima les responsables du projet, d'autant plus qu'ils croyaient fermement dans la rentabilité financière de l'entreprise. Connaissant les super-consommateurs que sont les étudiants, il ne s'agissait que de leur offrir des produits en demande chez les adolescents. On ne pouvait pas comprendre qu'un magasin dans une école de 3 000 étudiants, ne puisse pas être rentable, compte tenu de la position de monopole qu'il occupait.

En plus de la rentabilité, nous croyions fermement dans la mission éducative que pouvait avoir la coopérative auprès des étudiants. N'était-ce pas là notre premier souci, à savoir, informer les étudiants sur la consommation.

Nous commencions donc l'expérience en septembre 1974, avec 300 dollars en caisse, un inventaire inadéquat en matériel scolaire, un certain scepticisme dans la direction, mais beaucoup de motivation nous animait.

Nous avons connu au début quelques problèmes avec les distributeurs. A titre d'exemple, nous avons constaté que plusieurs distributeurs avaient des contrats d'exclusivité avec des marchands de Saint-Jérôme. Lorsque nous avons voulu acheter des jeans dans le prix du gros, tous nous répondaient qu'ils avaient donné l'exclusivité de leur produit à tel ou tel marchand. Nous avons donc acheté nos jeans chez un détaillant qui nous a donné un rabais intéressant.

Un autre exemple assez cocasse celui-là, illustre un type de problème qui peut surgir. Nous achetions quelques disques à la mode chez un distributeur. Notre inventaire de disques était minime: une vingtaine de 45 tours et quelques microsillons. Or, un disquaire de Saint-Jérôme avait entendu dire que le magasin scolaire de la polyvalente se lançait dans la vente de disques sur une grande échelle. Se sentant mis en péril par une concurrence déloyale, il s'en plaignit à son distributeur qui était aussi le nôtre. Il le menaça de ne plus acheter chez lui s'il continuait à nous vendre. Résultat: nous dûmes chercher un autre distributeur de disques.

Il semble que nos jeans aient provoqué un certain remous dans les merceries de la ville. Nous étions réellement étonnés de pouvoir déranger tant de monde avec de si faibles moyens. La panique est souvent le résultat de l'ignorance.

Le financement est sans doute le problème majeur des coopératives. Des faillites répétées, une mauvaise gestion, une réputation de mauvais débiteurs, une crainte de l'instabilité de cette forme d'organisation rendent les distributeurs très réticents à accorder du crédit à une coopérative. Nous avons dû, règle générale, surtout au début de nos opérations, payer nos achats au comptant. Cette situation nous laissait très peu de marge de manoeuvre.

Il fallut trouver très tôt du financement pour assurer une croissance de nos inventaires. Les parts sociales que les étudiants payaient un dollar, n'étaient pas suffisantes pour assurer à elles seules le financement. La première année, nous n'avions que 300 étudiants membres. Pour accroître notre actif, notre premier réflexe fut de nous adresser à une banque à charte dont nous connaissions le gérant. Peine perdue, notre coopérative n'était pas solvable pour un prêt de 2000 dollars. Pour obtenir cette somme, il aurait fallu que les professeurs responsables de la coopérative contractent la somme en prêts personnels, ce qui était évidemment inacceptable.

C'est finalement la direction de l'école qui nous avança la somme, sans intérêt. C'était pour nous la meilleure solution. Cependant nous aurions voulu frapper à la porte de caisses populaires ou autres coopératives pour ce financement. Nous n'avons pas eu l'occasion jusqu'à ce jour, de nous prévaloir des services des institutions coopératives. Il y a possiblement une voie à explorer de ce côté.

Nous voulions, au départ, que la coop corresponde à autre chose que simplement un magasin de fournitures scolaires. Il fallait découvrir ce que les jeunes désiraient, soit les produits les plus en demande. Nous nous sommes vite aperçus qu'il est difficile d'identifier les goûts des étudiants.

Pour rendre notre coopérative plus attrayante et lui donner un inventaire plus au goût des adolescents, nous avons opté pour l'achat de disques, de jeans et de bâtons de hockey. Nous avons commis des erreurs dans ces premiers achats. Par exemple: les jeans que nous avons achetés étaient trop du même style. Les étudiants ont déploré le manque de variété dans les styles et les marques. Même si les prix étaient très bas, ils tenaient à avoir du choix.

Les bâtons de hockey d'excellente qualité, mais de marque inconnue trouvèrent peu de preneurs parmi les athlètes de la polyvalente. Le prix de ces bâtons était pourtant ridiculement bas. Mais l'étudiant semble croire que plus un produit est dispendieux, plus il est de bonne qualité.

Ces deux expériences nous ont démontré que l'étudiant, comme beaucoup de consommateurs, est très perméable à la publicité, à la mode. Nous avons constaté l'ampleur de l'éducation à la consommation qu'il fallait faire auprès des étudiants. La mission éducative de la coopérative trouvait là un premier champ de bataille.

Toute personne (étudiant, directeur, enseignant, personnel de soutien, concierge) travaillant à l'école peut devenir membre de la coopérative. La carte de membre n'est valide que pour un an, soit de septembre à juin, et son coût est d'un dollar. Il faut donc renouveler sa cotisation chaque année.

Certes, les membres ont droit à la ristoune sauf que celle-ci n'est pas donnée à la fin de l'année mais sur chacun des achats. Cette procédure évite des complications au niveau de la comptabilité.

La première année la coop compta 300 membres, la deuxième: 600 membres et cette année nous en sommes à 700 membres. Nous sommes assez satisfaits de cette progression. Notre objectif est d'avoir le tiers des étudiants membres de la coop, soit environ 1000 étudiants.

Chacun des articles porte deux prix: un prix pour les membres et un prix pour les non-membres. Nous essayons d'offrir le plus bas prix possible aux membres. Nous devons prévoir une certaine marge pour payer les dépenses (transport, frais d'administration) et assurer des excédents pour le réinvestissement dans de nouveaux produits. Nous vendons quelques produits au prix coûtant mais nous ajoutons une marge de 10% sur les autres produits offerts aux membres. Ceux qui ne sont pas membres paient le même prix qu'à tout autre magasin de Saint-Jérôme. Quelquefois, l'écart entre les deux prix dépasse un dollar. L'étudiant saisit alors l'avantage qu'il retirerait à devenir membre.

La majorité des trop-perçus proviennent des ventes faites aux non-membres. Les disques sont les produits les plus appréciés et le profit que nous en retirons permet de financer des inventaires moins rentables comme, par exemple, les vêtements.

Près d'une quinzaine d'étudiants travaillent à la coopérative. Évidemment ce travail est bénévole. Les motifs qui poussent ces étudiants à travailler à la coop sont de tous ordres. Quelques-uns y viennent pour se trouver des amis, d'autres travaillent pour passer le temps et certains pour y apprendre quelque chose.

Les étudiants se répartissent les tâches suivantes: caisse, inventaire, comptabilité, publicité. Ils sont guidés dans ces tâches par les trois professeurs-responsables. C'est traditionnellement parmi ces étudiants que se forme le conseil d'administration qui est élu pour un an.

La majorité des étudiants qui travaillent à la coop quittent après un an d'expérience. Le travail de formation est donc à recommencer chaque année. Ce ne sont pas les étudiants qui peuvent assurer la continuité à l'intérieur de la coop, et ceci s'explique par la mobilité très grande qui les caractérise.

A Saint-Jérôme, les professeurs d'IVE-412 ont obtenu une libération de certains cours pour s'occuper de la coop. La coopérative est considérée comme une activité venant enrichir le cours d'économie.

On retrouve de moins en moins de "missionnaires" dans le système d'éducation. Aussi, des projets d'envergure qui exigent une très grande disponibilité en dehors des heures de cours, exigent aussi que les enseignants, promoteurs de ces projets, se voient créditer un certain allégement de leur tâche d'enseignement. A notre avis, il est impossible d'espérer le succès d'une telle entreprise si l'enseignant ajoute à sa tâche d'enseignement la réalisation d'un projet aussi exigeant.

Les trois enseignants ont chacun une tâche précise dans la coop. Ils se répartissent les dossiers suivants: publicité, finance, inventaire. L'enseignant agit auprès des étudiants en tant que conseiller technique. En fait la continuité dans la coopérative est assurée par les enseignants-animateurs.

Cette animation a rencontré de nombreux problèmes. D'abord une certaine instabilité des étudiants qui travaillent à la coop oblige une redéfinition constante des tâches. Des étudiants bien intentionnés travaillent bien au début, puis un jour ils ne reviennent plus ayant trouvé ailleurs une activité plus attirante.

Beaucoup de conflits de personnalité ont surgi entre les étudiants eux-mêmes et les professeurs. Au début de la coop surtout, les animateurs passaient plus de temps à arbitrer ces conflits qu'à donner la formation que nous désirions. La difficulté des étudiants à travailler ensemble tout en respectant l'opinion d'autrui a rendu la tâche d'animation assez ardue. Nous avons réalisé qu'une éducation coopérative ne se limite pas à l'assimilation de techniques, mais débouche sur une formation personnelle à la coopération.

Nous sommes donc à notre troisième année d'expérience. Quel bilan pouvons-nous en faire? Avons-nous atteint nos objectifs de départ à savoir: 1) prouver la rentabilité d'une coopérative étudiante en milieu scolaire; 2) faire rayonner une certaine éducation économique dans l'école.

La viabilité nous apparaît maintenant prouvée. La progression du chiffre d'affaires le démontre assez clairement. Pour la première année, 1974-1975, les ventes ont totalisé environ 5,000 dollars; en 1975-1976 le chiffre d'affaires a grimpé à près de 9,000. Cette croissance démontre à notre avis que le magasin scolaire répond à un besoin des étudiants. Nous croyons avoir atteint notre premier objectif: démontrer la viabilité d'un magasin scolaire et la rentabilité probable.

La preuve d'avoir accompli la mission éducative de l'expérience n'est pas faite avec autant d'évidence. Le succès de cet objectif reste encore partiel. Nous avons réussi à donner au magasin toutes les apparences d'une coopérative, mais le vécu du magasin n'est pas encore réellement celui d'une coopérative.

Le nombre croissant de membres est encourageant, mais pour quelle raison les étudiants deviennent-ils membres? Il y a évidemment l'avantage de bénéficier de prix plus bas, mais nous ne croyons pas que les membres aient saisi le sens de ce qu'est une coopérative et de la participation qu'exige cette forme d'entreprise. Le saisiront-ils un jour? L'action éducative du magasin coopératif est encore limitée.

La polyvalente de Saint-Jérôme est une école secondaire de deuxième cycle. A chaque année, les étudiants du secondaire III qui entrent dans nos murs, ignorent l'existence de la coopérative. Une semaine d'information auprès de ces étudiants doit être menée à chaque début d'année pour expliquer ce qu'est une

Suite à la page 20

■ *MM Camille Charles et Jacques Gélinas sont professeurs à la Polyvalente Saint-Jérôme, école secondaire de deuxième cycle.*

Les Éditions du Jour

DERNIÈRE PARUTION

CLAUDE BÉLAND

Initiation au

COOPERATISME

Semaine de l'Éducation COOPÉRATIVE du 17 au 23 avril

éditions du jour

L'utilité d'un livre qui expliquerait d'une façon concise le rôle et les principes du coopératisme, ainsi que ses règles essentielles, est apparue à l'auteur à l'occasion des demandes répétées des coopérateurs et des étudiants. *Me Claude Béland* qui depuis quinze ans dispense des cours sur le coopératisme et le droit de la coopération est aussi l'auteur de: "*Les assemblées délibérantes (dans les coopératives)*", publié en 1969 par les Éditions du Jour.

Initiation au
COOPÉRATISME

"Ce livre, *Initiation au coopératisme*, que vient de publier *Me Claude Béland* constitue un excellent moyen de diffuser et d'expliquer la doctrine coopérative. L'enseignement de la coopération m'est toujours apparu nécessaire dans notre milieu où les coopératives occupent une place importante de l'activité économique."

« *Robert Soupras*, directeur général,
Fédération des Caisses d'Economie du Québec »

En vente partout à $8.95

AJG-149R

LES ÉDITIONS DU JOUR
5705 est, rue Sherbrooke, Montréal H1N 1A7

Si vous désirez obtenir un ou plusieurs exemplaire(s) de ce livre, prière de remplir cette formule et de la retourner avec un chèque ou un mandat-poste.

NOM

ADRESSE VILLE

[ ] INITIATION AU COOPÉRATISME $8.95

[ ] Chèque ou mandat-poste ci-joint TOTAL $

CAFÉ GRAN' GOU'

LE CAFÉ DE LA SOLIDARITÉ

Le club 2/3 importe le café vert cultivé par des coopératives agricoles du tiers-monde.

Une fois commercialisé au Québec, les bénéfices sont investis dans des projets de développement coopératif au tiers-monde.

Le club 2/3

326-6062

Si vous envisagez de transformer vos locaux...

Nous pouvons vous aider à solutionner ce problème.

1 Notre première démarche consiste à analyser les besoins de l'entreprise.

2 Nous esquissons une étude préliminaire.

3 Nous formulons les recommandations sur les points suivants: plan d'ensemble des locaux. plan de cloisonnement. plan de postes de travail. plan de circulation. plan d'ameublement et d'équipement. En collaboration d'un ingénieur-conseil nous développons un schéma cohérent des besoins en: électricité éclairage. climatisation. insonorisation communication

4 Puis nous établissons: dessins d'exécution avec devis. programme cohérent de design d'intérieur. devis de meubles, équipements documents d'appels d'offres.

5 Nous surveillons la construction sur le site.

Service consultatif offert en tout ou en partie, rémunéré selon un barème d'honoraires excluant toute vente de marchandise

francois ouellet +associés
Bureau d'aménagement

5174 chemin de la côte des neiges, suite 201, montréal H3T 1X8, 514 733-5303

LA SÉCURITÉ

Compagnie d'Assurances Générales du Canada

Siège social: 1, Complexe Desjardins, Montréal
Suite 1722
H5B 1B1
Téléphone: 514-281-8122
Télex: 055-60933

La Sécurité, l'assurance du lendemain

Une institution du Mouvement des Caisses Populaires Desjardins

vient de paraître

par Angèle Dagenais

aux éditions Quinze:

Jacques Lamarche lançait à la Foire du livre de Montréal la semaine dernière son dernier-né, *Confessions d'un enfant d'un demi-siècle* où il explique avec humour et vivacité ses tribulations dans notre société et son engagement social dans différents domaines: les caisses populaires, les frais funéraires, les média d'information, l'édition scolaire, les associations d'écrivains, les coopératives, les milieux de la finance, etc. Ce volume est une "importante" contribution à notre petite histoire des 15 dernières années. *Confessions d'un enfant d'un demi-siècle* par Jacques Lamarche, 187 pages, $6.50.

• • •

Quinze a également édité récemment *Rocky* de Julia Sorel dont on connaît bien l'adaptation cinématographique présentée sur les écrans montréalais. *Rocky*, c'est l'histoire d'un boxeur, Rocky Balboa, anti-héros venu de nulle part qui dispute au champion noir Apollo Creed le championnat mondial poids lourd 1976 à Philadelphie. *Rocky* par Julia Sorel, 160 pages, $6.95.

●

aux éditions Feu Vert:

Le mannequin Marilyn Chambers dont le visage a été reproduit à des millions d'exemplaires sur les boîtes de lessive Ivory publie son auto-biographie qu'elle intitule *Mon érotobiographie*. Tendre et souriante sur les boîtes d'Ivory-Neige, Marilyn Chambers est également une figure reconnue du cinéma porno. Dans son érotobiographie, elle raconte sa carrière, ses amitiés, ses amours et dévoile les dessous des tournages auxquels elle a participé et décrit les "multiples plaisirs" qu'elle en a tirés. Tant à l'écran que dans ce volume, Marilyn Chambers fait sauter les carcans de la "normalité" de la fausse modestie et du puritanisme américain. *Mon éroto-biographie par Marilyn Chambers, 144 pages, $4.95.*

●

aux éditions de l'Aurore:

Traduit par Jean Paré, *Grey Owl* de Lovat Dickson est la biographie de Archie Belany/Grey Owl mort à 50 ans le 13 avril 1938, qui a vécu la plus grande partie de sa vie comme un Indien d'Amérique, a parcouru à pied tout l'est du Canada, est l'auteur de *Un homme et des bêtes* et était un conférencier hors pair tenant en haleine des auditoires canadiens, américains et anglais avec ses récits de bois et de bêtes. Ce livre tente de répondre aux questions que se sont posées les contemporains de *Grey Owl* à la mort de ce dernier: était-il un imposteur, un Indien né en Angleterre? Grey Owl et Archie Belany étaient-ils la même personne? Cet ouvrage est publié dans la collection Connaissance des pays québécois/Patrimoine, 170 pages, $9.95.

●

aux éditions de l'Étincelle:

Premier volume de la collection Esquisses que dirigera Jean-Yves Roy, psychiatre, auteur de *Être psychiatre*, cet ouvrage analyse les différentes facettes de la souffrance physique et mentale, les dépenses inutiles d'énergie qu'elle engendre et les habitudes qui se créent chez les individus pour y échapper, les empêchant de laisser libre cours aux fonctions libératrices de leur imaginaire. *Être psychiatre* est le premier essai de Jean-Yves Roy qui par ailleurs a été rédacteur en chef de la revue Québec Médical, a collaboré à la revue Maintenant et préparé des textes pour la télévision et le cinéma. Chef de service pendant trois ans à l'Institut Albert-Prévost il démissionne de ce poste en raison de l'inflexibilité des structures hospitalières et devient très critique à l'égard des institutions, ayant également exercé sa profession à Saint-Jean-de-Dieu et divers autres centres spécialisés dans la maladie mentale. La collection Esquisses se consacrera à l'étude des "institutions" de notre société. *Être psychiatre* par Jean-Yves Roy, 144 pages, $6.95.

●

au Cercle du Livre de France:

Maximes et pensées de Napoléon, recueillies par Balzac et retrouvées par Jan Doat à la Bibliothèque nationale à Paris regroupe plus de 500 maximes que Balzac mit sept ans à rechercher et qu'il vendit à un commerçant en 1838 parce qu'il avait besoin d'argent. Ce dernier publia l'ouvrage sous son propre nom mais il n'eut probablement aucune diffusion dans le public, demeurant ainsi inconnu pendant 150 ans. Jan Doat a retrouvé ce petit volume par hasard au cours de recherches qu'il effectuait et livre ici les *Maximes et pensées de Napoléon* telles que recueillies par Honoré de Balzac.

●

aux Editions internationales Alain-Stanké:

En co-édition avec le ministère de l'Agriculture du Québec, cet éditeur publie sous le titre *Vacances dans les fermes du Québec*, le répertoire officiel des fermes d'hébergement de la province. Plus de 150 fermes sont ainsi répertoriées et une fiche de présentation accompagnée d'une photo, donne la localisation, le type d'hébergement, les installations, la capacité d'accueil et le prix à la semaine. Ce petit guide est plus qu'un répertoire, c'est une mine d'idées nouvelles pour le citadin qui désire explorer un nouvel art de vivre ses vacances et ses week-ends.

Al Stewart

Une simplicité trop évidente

par Nathalie Petrowski



Al Stewart

Le Forum filait un mauvais coton samedi soir dernier. Le calme le plus complet et le plus suspect règnait en maître et roi dans un endroit qui cultive plus facilement les crises d'hystérie que les *downs* de valium. Pas le moindre incident de parcours, pas de bouteilles lancées dans la foule, de pétards qui éclatent au beau milieu de nulle part, pas de feux allumés; quelque six mille personnes silencieuses, un peu blasées attendant que les lumières veuillent bien s'éteindre, passant nonchalamment le joint communautaire sans rien demander de plus. Le public d'Al Stewart est à l'image du jeune chanteur anglais: tranquille et plutôt discret.

Mais au fait, qui est donc Al Stewart? d'où vient-il, pourquoi ses chansons *Year of the Cat, Roads to Moscow, Post World War Two Blues* tournent-elles soudain tous les jours à la radio? Selon le communiqué, il chante depuis 65. Né à Glasgow, il est arrivé à Londres dans les années soixante pour faire le circuit des cafés et boîtes à chansons. En douze ans, il a enregistré cinq disques. *Past, present and future*, son dernier disque, une oeuvre tridimensionnelle dont la recherche a pris cinq ans, est soi-disant sa thèse sur le vingtième siècle depuis l'hedonisme des années vint en passant par la guerre et finalement jusqu'à la désillusion des années soixante dix. C'est son succès commercial, un projet ambitieux qui en spectacle reste malheureusement à un niveau stationnaire.

Al Stewart a tout pour plaire, il chante bien, une belle voix que l'on retient facilement, il est Anglais, ce qui ne va pas sans en charmer plusieurs, il compose de jolies mélodies empreintes de sensibilité, il présente un spectacle sobre et bien fait, il est gentil, séduisant, pas prétentieux, il est tellement comme il le faut, qu'il finit par en devenir ennuyeux et presque insignifiant. Et pourtant à cette époque d'hystérie collective, vide et bruyante, maquillée et monstrueuse, on devrait apprécier la sensibilité de Stewart mais il laisse indifférent. Rejetant systématiquement le courant hard-rock, il oeuvre à l'autre extrême, choisit un soft-rock tellement doux et subtil qu'il ne dépasse pas les deux premières rangées d'en avant. Stewart comme tant d'autres a un message à livrer mais il le livre tellement proprement avec tant de rigueur intellectuelle qu'on en vient à déplorer cette absence de poussée viscérale, de force affirmative, on voudrait qu'il y ait un peu de vie et d'émotion dans ces belles chansons propres. Stewart comme Kiss, Bowie ou Genesis est à l'image des années soixante-dix. Son art est insignifiant parce qu'il est une mince fraction d'énergie dans une agglomération de courants contradictoires, il n'épouse aucun mouvement de masse, aucune cause sociale comme pouvaient le faire Dylan et Joplin, il est suspendu dans le temps, aux confins d'un carrefour giratoire qui ne mène nulle part. Son oeuvre, puisque c'est ainsi qu'il faut l'appeler, est un morceau d'artifice intellectuel, désincarné, déraciné qui ne correspond à rien dans la vie, qui ne transcende aucun élan vital, qui constate abstraitement et poétiquement un temps révolu. En parlant du siècle dans sa globalité, il véhicule la nostalgie intelligente de ceux qui n'ont rien à apporter pour aujourd'hui. Peut-être ne faudrait-il pas blâmer Al Stewart mais plutôt l'époque dans laquelle il est né...

La légende de Hughes demeure très vivante

NEW YORK (AFP) — "L'extraordinaire Howard Hughes", une émission de quatre heures projetée mercredi et jeudi au public américain par la chaine CBS, a retracé les péripéties de la carrière de l'excentrique milliardaire, dont la légende ternit depuis qu'un tribunal de Las Vegas a estimé sa fortune à "seulement" 168 millions de dollars.

L'émission, après avoir évoqué la mort de l'aviateur de génie, reprend le fil de sa vie à partir de sa rencontre avec Jean Harlow et le film "Les anges de l'enfer" en 1933, puis son premier tour du monde en avion, et sa légendaire réussite financière. Les aspects paranoiaques du caractère d'Howard Hughes sont aussi largement retracés, l'émission suivant comme scénario le livre écrit par M. Noah Dietrich, un des fidèles lieutenants du milliardaire.

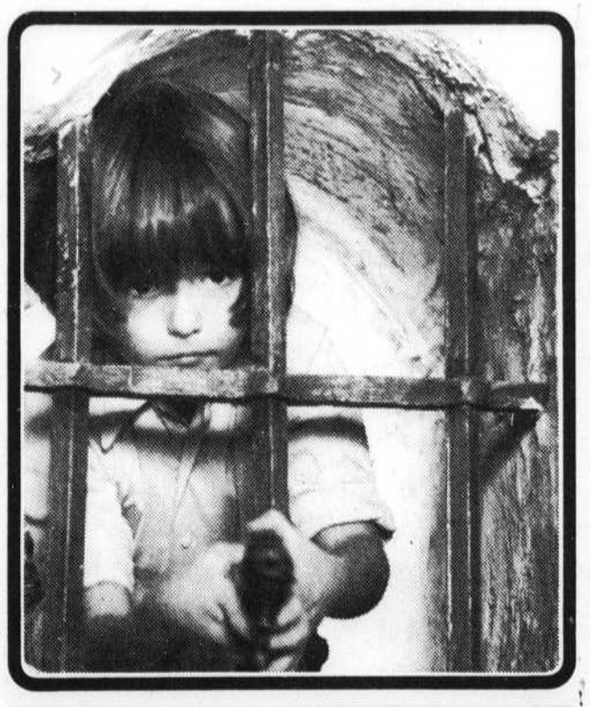
L'émission rappelle notamment qu'à l'annonce de sa mort, en 1974, les joueurs qui se trouvaient dans les casinos de Las Vegas contrôlé par lui, avaient été requis d'observer un instant de silence de courte durée, avant que chacun ne se remette à jouer, car pour eux comme pour le grand public, le milliardaire n'existait que de nom. Mais quatre journalistes, parmi les sept autorisés à entrer en contact téléphonique avec Hughes lors de sa dernière conférence de presse tenue aux Bahamas, quand il avait dénonce la fausse "autobiographie" écrite par Clifford Irving, jouaient dans l'émission.

C'est un jeune acteur, Tommy Lee Jones, qui a été choisi pour incarner le personnage de Hughes, à cause de sa ressemblance frappante avec le milliardaire. Plus de 200 acteurs avaient été contactés, dont de grandes vedettes comme Warren Beatty.

L'émission, très suivie, a été diffusée juste avant que le FBI n'annonce que "le testament Mormon" d'Howard Hughes était un faux. Un des côtés romantiques du milliardaire s'effaçait, puisque ce testament aurait rendu richissime un pompiste de l'Utah... qui pourrait bien en être l'auteur. Il assurait avoir rencontré Hughes en plein désert, l'avoir pris en auto-stop et prêté 10 cents pour téléphoner.

Par contre, une des plus "folles inventions" du milliardaire, un hydravion géant entièrement construit en bois, ne sera pas détruit. Le "Spruce Goose" repose toujours dans un hangar d'un port Californien, et n'a été essayé qu'une seule fois. Hughes y tenait énormément, et l'avion pourrait être transporté dans un musée de Las Vegas, qui serait consacré au milliardaire.

McGill
Éducation Permanente
LE DEPARTEMENT DES ARTS LIBERAUX offrira un cours de
Peinture à l'aquarelle
en atelier ou en plein air (si le temps le permet)
le mardi et le jeudi, de 9h30 à 12h30
13 séances de 3 heures, à compter du 17 mai
Frais: $75.00
Inscription en personne ou par procuration au
Strathcona Hall, 772 ouest, rue Sherbrooke
de lundi au vendredi, de 9h à 4h
Prière de téléphoner au 392-4905

"Le film d'Ibanez Serrador a recours à la solution la plus originale, au cinéma: l'intelligence!" -Michel AUDIARD
14 ANS
Les rêvoltés de l'an 2000

CINEMA DE PARIS 896 O. Ste-Catherine 861-2996
PLAZA 6505, St-Hubert 274-6155
1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30 2e FILM COULEUR
CANADIEN 1204 e. Ste-Catherine 525-8600
JEAN-TALON 4255, Jean-Talon 725-7000

voici un nouveau sommet dans le film d'animation!
Scénario de Peyo
Adaptation et dialogues Peyo Yvan Delporte
Musique originale Michel Legrand
POUR TOUS

La flûte à six Schtroumpfs
2e semaine
Le PARISIEN 2 486 STE CATHERINE O 866-3856
PAPINEAU 1 PAPINEAU ET MT ROYAL 527-8635
VERSAILLES 2 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
LAVAL 2 CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 2 PL GREENFIELD PARK 671-6129

d'israël

les danseurs georgiens
2 REPRÉSENTATIONS SEULEMENT, 26-27 AVRIL 20H30
Billets: $10, $8, $7, $5, $4. EN VENTE: Place des Arts; Montreal Trust PVM; University Lodge B'nai Brith: tél.: 731-7396, lun.-ven. 9h à 17h.
CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

« UN FILM D'UNE BEAUTÉ EXTRAORDINAIRE, PARFOIS DRÔLE, SOUVENT MÉCHANT, QUI DÉBOUCHE SUR LA SATIRE SOCIALE, LA PLUS IMPITOYABLE. » LA PRESSE
14 ANS

LE CASANOVA DE FELLINI
TOUTE LA SEMAINE 12.00 - 3.00 - 5.00 - 8.35
CARREFOUR STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057
Etudiants: $2.00

tnm
84 ouest, rue ste-catherine
861 0563

Si vous ne voulez pas mourir idiots, retenez vos places au T.N.M... c'est l'temps!
mise en scène jean-louis roux
décors mark negin
costumes gyshlaine ouellet
éclairages francois bedard
guy provost
paul savoie
robert lalonde
marie-louise dion
je ne veux pas mourir idiot!
de deschamps confortès girerd wolinski

tnm PREMIÈRE GRATUITE MARDI 19 AVRIL Théâtre Midi du MAURIER
On est deux faut S'parler
de RAYMOND LEVESQUE
84 OUEST, RUE STE-CATHERINE Tél.: 861-0563

CAROLE LAURE
LEWIS FUREY
18 ANS Adultes
L'Ange et la femme
2e semaine
Le PARISIEN 1 486 STE-CATHERINE O 866-3856
LAVAL 1 CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 1 PL GREENFIELD PARK 671-6129

élysée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN à VEN 7.30; 9.30
SALLE RESNAIS POUR TOUS
PIERRE RICHARD
LE JOUET

SALLE EISENSTEIN POUR TOUS
'Attachant, envoûtant, mystérieux'
'Une oeuvre de première grandeur... C'est là du cinéma intelligent'
'Un film sensible et fascinant'
prix arthur rimbaud du cinéma français 1976

un film de C. LIPINSKA
je suis pierre rivière

SUCO
pour en finir avec la dépendance

McGill
Faculté de musique
le mardi 19 avril
20 h 30
LES ENSEMBLES BAROQUES
direction: Mary Cyr
Handel, Bach, Telemann, de Boismortier, Rameau
Entrée libre
Renseignements: lundi à vendredi 9h - 17h 392-8224
Pollack concert hall
Salle de concert Pollack

NOMINATIONS Radio Québec

Le président-directeur général de Radio-Québec, Monsieur Yves Labonté, est heureux de rendre publiques les nominations suivantes faites par le Conseil d'administration de l'Office de radio-télédiffusion du Québec lors de sa réunion du 1er mars dernier. Toutes ces nominations prenaient effet le 1er avril.



Monsieur **Gilbert Buzaré,** vice-président à l'Administration. Depuis son entrée à Radio-Québec en 1974, Monsieur Buzaré y occupait le poste de directeur des services administratifs et financiers.



Monsieur **André de Bellefeuille,** directeur des Relations internationales. Monsieur de Bellefeuille était le directeur des programmes depuis 1972.



Madame **Lyse Larouche,** directeur de la Régionalisation. Au cours des deux dernières années, Madame Larouche était le coordonnateur de ce projet qui devient maintenant une direction.



Monsieur **Yvon Malo,** directeur des Ressources humaines. Attaché à la direction de la télévision, Monsieur Malo était chef de l'exploitation technique depuis 1972.



Monsieur **Philippe Pâquet,** directeur des Relations publiques. Monsieur Pâquet remplissait les mêmes fonctions à l'Organisme de radio-télévision des Olympiques au cours de ses quatre années d'existence.



Monsieur **Denis Fagnan,** directeur de la Recherche et de la Planification. Depuis deux ans, Monsieur Fagnan était conseiller en recherche et en évaluation à Radio-Québec.



Monsieur **Claude Sylvestre,** directeur des Programmes. Auparavant, Monsieur Sylvestre était à la Société Radio-Canada où il a occupé divers postes, particulièrement dans le domaine de la réalisation.

Outre ces postes ainsi comblés, s'inscrivent dans la haute direction de l'Office de radio-télédiffusion du Québec ceux dont les titulaires demeurent inchangés. C'est ainsi qu'en plus du président-directeur général, Monsieur Yves Labonté et du directeur général adjoint, Monsieur René Reeves, assurent toujours leur mandat: MM. Claude Caron, vice-président à l'Exploitation; Claude Robert, directeur de la Télévision; Lynn Fournier, directeur de la Réalisation; Robert B. Desrosiers, directeur du Film et Me Bernard Benoist, directeur du Contentieux et secrétaire général de l'Office.

Le Marivaux des Pichous

par Adrien Gruslin

A Marivaux, qui en son temps ne reçut qu'un accueil mitigé, Voltaire reprochait de "peser des oeufs de mouche dans des balances de toile d'araignée". Les époques suivantes furent plus clémentes et firent fête au dramaturge qu'on disait tout droit sorti d'une toile de Watteau, l'élégant peintre du dix-huitième siècle. Aujourd'hui dans une ère frappée de la maladie "d'efficacité", l'auteur du *Jeu de l'Amour et du hasard* apparaît anachronique avec ses conversations sous un lustre, verre un peu dépoli par le temps est-il besoin de le préciser.

Conscients du vieillissement de Marivaux, Les Pichous marquent une distance par plusieurs signes d'humour dans *Le Prince travesti* ou *L'Illustre aventurier* qu'ils présentent au Centre d'Essai de l'Université de Montréal jusqu'au 30 avril prochain. Les costumes de la production, signés Marie-Christiane Mathieu, offrent le plus d'informations en ce sens. Ainsi les vêtements ont l'air de sortir du grenier, à peine dépliés dans certains cas. Les cerveaux des robes de ces dames, démesurément larges, contreviennent à la délicatesse de leurs propos. Le personnage de Frédéric, vieux noble grincheux et fidèle, est attifé de couleurs incongrues et coiffé d'une perruque blanche aux airs de poil de caniche frais taillé. Quelques détails également dans la toile de fond peinte par Michel Demers soilignent qu'on n'est pas dupes. Enfin la musique, aussi appropriée que belle en général, devient caricaturale avec ses airs d'opérette dans des moments comme la scène des retrouvailles d'Hortense et de Lélio.

Le Prince travesti du Centre d'Essai de l'Université de Montréal est conçu à partir d'un dispositif scéniques fort économique imaginé par Gilbert Lepage (mise en scène) et Michel Demers (décor et éclairage). Une toile peinte s'élève derrière une scène surélevée. Deux escaliers vers le haut donnent sur les appartements de la Princesse de Barcelone. D'autres servent à descendre de l'aire de jeu et mènent à l'extérieur. La symétrie est parfaite, dans la plus pure tradition classique et française. De plus chaque nouvelle venue de personnages est annoncée doublement par le verbe et par l'éclairage. Pour l'ensemble de la réalisation des réglages sobres amènent une exécution statique d'un badinage gracieux de gens minces et charmants.

La présentation des Pichous, c'est en somme du Marivaux avec un clin d'oeil, une soirée théâtrale passablement lointaine et d'une longueur excessive en première partie. Le jeu des sept comédiens n'est pas toujours égal même si globalement il apparaît satisfaisant. Tant chez la Princesse de Barcelone que chez Hortense et Lélio, la crédibilité souffre de quelques faiblesses. On remarque davantage l'excellent Frédéric de Jacques L'Heureux et l'Arlequin de Réjean Guénette. Bien qu'élevant trop la voix, le comédien manifeste une énergie peu commune dans son valet directement issu de la commedia dell'arte.

Le Prince travesti monté par Les Pichous présente une valeur d'exercice indubitable pour les comédiens mais un intérêt de spectacle relatif. Choisir de produire un Marivaux, auteur peu porté à la scène ici depuis quelques années, pourra en surprendre plusieurs, surtout venant d'une troupe accordant la priorité, sinon l'exclusivité, au théâtre québécois.

Rappelons que La Manufacture présentait une adaptation des *Trois Soeurs* de Tchékov en janvier dernier et plutôt que d'être surpris, il faudrait s'en féliciter. Il s'agit là d'une démarche normale, de la même manière qu'il est logique d'accorder la priorité à la dramaturgie d'ici. Dans de telles conditions, l'équilibre pourra être maintenu et le Répertoire aura peut-être la chance d'être rajeuni loin des super-productions des grosses compagnies. Et le fait que le Marivaux des Pichous n'ait pas le tonus souhaitable n'y change rien!

cinéma

La SDICC est décidée à contrôler le grand débat sur la coproduction

par Jean-Pierre Tadros

Le Canada, et en particulier Montréal, a semblé devenir ces douze derniers mois un véritable paradis pour les coproductions. Durant cette période, les Canadiens se sont embarqués dans plus d'une dizaine de coproductions, avec la France, avec l'Italie, et avec l'Angleterre. Et on n'attend plus aujourd'hui que la ratification officielle du ministère des Affaires extérieures pour que les coproductions avec l'Allemagne puissent se mettre en marche.

Mais toutes ces coproductions, qu'ont-elles vraiment apporté à l'industrie cinématographique canadienne, pour ne pas parler de la québécoise? C'est la question que l'on commence à se poser dans bien des milieux, maintenant que la première vague a passé. Et on s'interroge de plus en plus sérieusement sur la nature de certaines de ces coproductions. Et les producteurs d'ici, impliqués dans cette aventure qui semble être, à les entendre, leur dernière planche de salut; ces producteurs, donc, semblent être inquiets. Car à Toronto, la presse a relevé depuis quelques jours le ridicule de certaines de ces coproductions où souvent le jeu des prête-noms et des Canadiens qui se sont faits un nom à l'étranger semble l'emporter. Et ne parlons pas de l'origine de l'argent investi dans ces productions que l'on arrive rarement à déterminer avec précision!

Face à cette situation, dont le Secrétaire d'Etat s'était dit fort préoccupé lors d'une récente entrevue au DEVOIR, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC) a décidé de réagir. C'est ce qui allait ressortir de l'intervention de Me Joseph Beaubien de la SDICC lors du congrès des producteurs de films du Québec qui s'est terminé hier. Ce dernier a en effet clairement indiqué que la Société avait été sensible aux critiques formulées à l'endroit des coproductions et qu'elle avait donc l'intention de réagir.

Il faut rappeler ici que la SDICC a été chargée en mars 1976 par le Secrétaire d'État de la gestion des coproductions cinématographiques. C'est donc cet organisme fédéral qui a la responsabilité d'indiquer si les coproductions répondent aux exigences des accords signés entre les différents pays concernés. Or, note Me Beaubien, "l'administration des coproductions par la Société de mars 1976 à mars 1977 a été critiquée par certaines personnes". "Ces critiques, ajoute-t-il, portent surtout sur le manque de participation de créateurs canadiens aux coproductions, ce terme de créateur englobant scénaristes et réalisateurs."

Il restait alors à savoir comment réagir à cette situation de fait. Me Beaulieu a donc soumis aux producteurs un projet, qui reste à être débattu. Ce projet, prévoit la création par la SDICC de deux comités de coproduction; un pour les coproductions en langue anglaise, et l'autre pour celles en français.

Chaque comité sera composé de trois membres. Le premier, représentant les producteurs, représentera aussi les distributeurs. Le second représentera les créateurs, mais parlera aussi au nom des comédiens, des réalisateurs et des scénaristes. Le troisième, enfin, représentera les techniciens.

D'après le projet de la SDICC, les deux comités pourraient être amenés à se pencher sur une même coproduction. Par exemple, pour un film devant être tourné à Montréal en anglais avec la participation de techniciens québécois. Cette suggestion cependant, n'a pas eu l'heur de plaire aux producteurs.

Me Beaubien a aussi indiqué que la SDICC s'inquiétait "de ses fonctions et ses obligations".

La SDICC a donc décidé de faire le ménage dans le monde des coproductions. Elle propose alors la formation de comités qui l'aideront à régir ce domaine fort délicat. Et ces comités auront à veiller à ce que certains critères, encore à déterminer mais qui devraient s'inspirer des remarques précédentes, soient appliqués. Ce qui ne sera pas toujours facile, surtout pour les Canadiens anglais qui ont sur les bras tous ces Canadiens qui ont trouvé la gloire à Hollywood ou à l'étranger et qui n'ont plus de Canadien que leur passeport. Or, dans les coproductions, ils sont fort intéressants car ils augmentent le contenu canadien tout en ne l'alourdissant pas. Que faire?

Il y a là un beau débat en perspective, et la SDICC s'y retrouvera en plein milieu. Avec tous les risques que cela comporte.

Léopold Stokowski fête ses 95 ans

NEW YORK (AFP) — Leopold Stokowski, qui fête aujourd'hui ses 95 ans, est sans doute la personnalité qui a le plus marqué la musique classique aux Etats-Unis au cours du siècle.

De son vrai nom Leopold Antoni Stanislaw Boleslawowicz Stokowski, le célèbre chef d'orchestre est né à Londres le 18 avril 1882, d'un père polonais et d'une mère irlandaise. Il commenca sa carrière dans la capitale britannique comme organiste de l'église Saint James, à Picadilly, émigra aux Etas-Unis en 1905 et devint organiste de la cathédrale Saint Bartholome à New York.

Dès 1909, M. Stokowski fut placé à la tête de l'Orchestre symphonique de Cincinnati, avant d'assumer, trois ans plus tard, la direction de celui de Philadelphie. Il allait y rester au pupitre pendant 25 ans, avant de s'effacer devant Eugene Ormandy. Leopold Stokowski souhaitait alors se consacrer davantage aux progrès que l'électronique pouvait apporter à la composition musicale.

Le grand chef d'orchestre a surtout propagé un certain renouveau de la musique classique aux Etats-Unis, y introduisant de nombreuses oeuvres depuis la 8ème Symphonie de Malher en 1916 jusqu'à la Quatrième Symphonie de Charles Ives en 1964, sans parler des oeuvres de Stravinsky, Chostakovich, Varese ou Shoenberg.

Le maître a également dirigé d'innombrables concerts à l'étranger, notamment en France, où il aimait aussi passer ses vacances M. Stokowski est officier de la légion d'honneur et en Grande-Bretagne, bien qu'estimant que Londres n'a pas de salle de concert digne d'elle "l'Albert Hall a trop de résonnance et le Festival Hall pas assez", ironisait-il.

Leopold Stokowski a aussi participé à de nombreux films, prenant une part capitale à la production de "Fantasia", le premier long métrage de Walt Disney consacré à la musique classique en dessins animés. En 1940, le chef d'orchestre montait sa propre formation, "The All American Young Orchestra", où tous les musiciens avaient entre 15 et 25 ans. Il formait ensuite un autre orchestre symphonique à Philadelphie, et, en 1962, devenait le directeur musical de "L'Orchestre symphonique américain", dont il avait contribué à financer la fondation. Il y participait sans rémunération, s'attachant siimplement à recruter des musiciens noirs et des femmes, peu representés dans les orchestres symphoniques traditionnels.

Une autre des particularités du chef d'orchestre était de disposer tous ses violons à sa droite, contrairement à l'habitude, car il assurait obtenir une meilleure sonorité. M. Stokowski, qui n'a pas abandonné sa nationalité britannique, vit seul à New York. Il a été marié trois fois, avec Gloria Vanderbilt notamment, a cinq enfants et de nombreux petits-enfants.

échos

NEW YORK (AFP) — "Peintres russes et soviétiques", la plus grande exposition de peinture jamais prêtée par l'URSS, a ouvert ses portes samedi au Metropolitan Museum of Arts, de New York.

Et cette manifestation est déjà fortement contestée, par des responsables américains, comme par des artistes soviétiques dissidents qui ont organisé, de leur côté, une "contre-exposition" pour présenter quelques-unes de leurs oeuvres interdites en URSS.

L'exposition du MET regroupe 156 peintures, depuis les icônes du 14ème siècle jusqu'aux derniers tableaux de l'école du "Réalisme socialiste". Les oeuvres proviennent essentiellement de la galerie Tretiakov de Moscou et des musées de Leningrad et doivent aussi être présentées à San Francisco cet été.

Mais la qualité des tableaux n'est pas évidente. Un des responsables du MET a déclaré: "Nous avons failli refuser les tableaux envoyés quand nous les avons vus pour la première fois", en soulignant que les icônes étaient trop restaurées, que les oeuvres des peintres majeurs, comme Kandinsky n'étaient pas les meilleures possibles, et que Chagall manquait à l'appel.

De leur côté, quatre peintres juifs dissidents, aujourd'hui exilés aux États-Unis, dont le sculpteur Ernst Neizvestny, exposent certaines de leurs oeuvres proscrites en URSS. Cette contre-manifestation intitulée, "L'art de la liberté", est soutenue par le Congrès juif américain.

●

NEW YORK (AFP) — Un juge retraité de New York a été désigné comme tuteur légal des biens de Lady Peel, Beatrice Lillie de son nom de scène, aujourd'hui âgée de 83 ans.

Née à Toronto, Beatrice Lillie avait fait ses débuts à Londres en 1914. Actrice, chanteuse et comédienne, elle a participé à plusieurs films dont "Le tour du monde en 80 jours", et avait joué dans nombre de pièces à succès de l'entre-deux-guerres. Au cours de la Seconde guerre mondiale, elle fit partie de nombreux spectacles aux armées, sur tous les fronts. Décorée par le général de Gaulle, Lady Peel a aussi reçu de nombreuses décorations des pays alliés, ainsi que de nombreuses distinctions artistiques au long de sa carrière.

Retirée à New York, Lady Peel souffre de cataracte aux deux yeux, et ne peut plus se déplacer seule à la suite d'une attaque survenue en 1975.

●

New York — (AFP) — L'écrivain ouest allemand Gunther Grass a affirmé que le président Jimmy Carter s'était engagé sur une "voie dangereuse" dans sa défense des droits de l'homme à travers le monde, et qu'il devrait aussi surveiller les violations de ces droits aux Etats-Unis même.

Selon M. Grass, qui était venu présenter à New-York ses premiers dessins, exposés dans le cadre du festival culturel "Berlin Now", l'Union soviétique demandera, lors de la conférence de Belgrade de cet été, les mesures prises par les dirigeants américains à l'égard de la discrimination raciale et du chômage, considérés comme des manquements fondamentaux aux droits civils en URSS.

M. Grass, qui se définit comme un démocrate-socialiste, a cependant estimé qu'il est toujours indispensable de se préoccuper des droits de l'homme, mais que chacun doit d'abord regarder chez soi avant de critiquer son voisin".

●

CHATELLERAULT (AFP) — Un musée acadien a été inauguré hier à la "Maison Sully", datant du 16ème siècle, une annexe du musée de Chatellerault (centre ouest de la France).

Ce musée constitué sous le patronage de l'Association "Chatellerault Québec, souvenir acadien" réunit de nombreux documents se rapportant à l'exode des Acadiens au 18ème siècle tant en Louisiane qu'au Poitou. Y figurent notamment des gravures, livres, études et quelques objets liés à l'histoire de l'Acadie et de son peuple.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.20 Ouverture et horaire
9.25 Sunrunners
9.45 Les contes de la rive ●
10.00 Du soleil à 5 cents
10.15 Au jardin de Pierrot
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 La bonne équipe
12.00 Cher oncle Bill
12.30 Les coqueluches
1.00 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma:
"Honoré de Marseille" (Français 1956)
4.00 Bobino
4.30 Alexandre et le roi
5.00 La vie secrète des animaux
"Après la baleine"
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 La p'tite semaine
7.30 Cinéastes de la faune:
"La faune de nos prairies"
8.00 Y a pas de problème
8.30 Avec le temps
9.00 Télé-sélection:
"Un appel dans la nuit" (Américain 1975)
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Aux frontières du possible
12.05 Cinéma:
"A l'ombre des potences" (western-Américain 1955) ●

CFTM 10

7.50 Les p'tits bonshommes
8.00 Fanfan Dédé
8.30 A la bonn'heure
10.00 Pour vous mesdames
11.30 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-lundi:
"Le géant de Métropolis" (science-fiction - Italien 1963)
3.15 Droit de parole
4.00 Patof voyage
4.30 Escadrille sous-marine
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Les Berger
8.00 Qui dit vrai?
8.30 Que sera sera
9.00 Cinéma:
"Coeurs solitaires" (drame-Américain 1973)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Les incorruptibles
12.15 Cinéma:
"Comment l'esprit vient aux femmes" (comédie satirique-Américain 1951) ●
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Mon ami Pierrot et Musti
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Grandeur nature
14.30 Intermède musical
15.30 Première rangée
"Guerre et paix"
18.00 La maisonnée
18.30 A la mesure de la Terre:
"L'industrie de l'érable"
19.00 Télé-Ressource
20.00 Yao:
"Le couple dans la savane"
20.30 Livraison spéciale:
"Mosaïque" (le Vietnam) et:
"Coeur atout" (opération à coeur ouvert)

CBMT 6

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon ami
9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 Coronation Street
2.00 All in the Family
2.30 The Edge of Night
3.00 Take Thirty
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's Your Choice
4.30 Just for fun
5.00 Rainbow country
5.30 Room 222
6.00 Montréal - Toronto today
8.00 Rhoda
8.30 Phyllis
9.00 Front page challenge
9.30 All in the family
10.00 The age of uncertainty
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live
1.00 Station Closing

cinéma

ATWATER 1: Niveau Alexis Nihon 935-4246 "Slapshot" 12.30, 2.50, 5.00, 7.20, 9.40.
ATWATER 11: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Wizards" 7.20, 9.20.
AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "Audrey Rose" 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "The private afternoons of Pamela Mann" 12.00, 2.50, 5.45, 8.35 et "Sometimes sweet Susan" 1.25, 4.15, 7.05, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Quand la panthère rose s'en mêle" 2.30, 6.10, 9.45 et "Alerte à la bombe" 12.50, 4.25, 8.00.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Fun with Dick and Jane" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II): "Grimm's Fairy Tales" et Oh Calcutta" dès 10.30 a.m.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "Casanova" 12.00, 3.00, 5.50, 8.35.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "L'inspecteur ne renonce jamais" 2.45, 6.15, 9.50 et "La trahison" 1.10, 4.30, 8.00 (Salle II) "Un tueur dans la foule" 1.50, 5.40, 9.30 et "Le pirate des Caraïbes" 12.10, 3.50, 7.45.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "Godzilla 1980" 2.35, 6.10, 9.30 et "On l'appelle Trinita" 12.40, 4.15, 7.50.
CINÉMA LONGUEUIL: 677-7933 "Mr. St. Ives" 6.30, 9.45 et "El Pistolero" 8.00.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Network" 7.00, 9.15.
CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Chauffeur de taxi" 9.30 "Obsession" 7.30.
CÔTE DES NEIGES: 6800 Côtes-des-Neiges 735-5527 (Salle 1): "Gorgo" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Fun with Dick and Jane" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Une femme à sa fenêtre" 7.30, 9.30.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Rose et Frederic" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle II) "Molly" 1.20, 3.15, 5.10, 7.05, 9.00 (Salle III) "Cousin, cousine" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05 (Salle IV) "Cria Cuervos" 12.30, 2.35, 4.40, 6.45, 8.50.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Un éléphant ça trompe énormément" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "J.A. Martin photographe" 7.30, 9.30.
ÉLYSÉE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle Resnais) "Le jouet" 7.30, 9.30, (Salle Eisenstein) "Je suis Pierre Rivière" 7.30, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 (The Pink Panther strikes again" 7.10, 9.10.
LOEWS: (Salle 1) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 (Salle II) "Black Sunday" 1.00, 3.40, 6.20, 9.00. (Salle IV): "The late show" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salle V): "Rabid" 1.35, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "À la recherche de l'Arche de Noé" 9.15 et "Un génie, deux associés, une cloche" 7.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Quand la panthère rose s'en mêle" 6.15, 9.45 et "Alerte à la bombe" 8.00
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Cassandra crossing" 3.00, 7.05 et "Domino principle" 1.10, 5.15, 9.20.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Les mensonges que mon père me contait" 7.00 et "24 heures ou plus" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991. "Demon seeds" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "L'ange et la femme" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle II) "La flûte à six schtroumgfs" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle III): "Histoire de Joanna" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20. (Salle IV): "Rage" 2.35, 6.15, 10.00 et "Derapage contrôle" 12.40, 4.20, 8.00 (Salle V): "Rescapés du futur, 2.05, 5.50, 9.35 et "Centre terre, 7e continent" 12.20, 4.05, 7.50.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222. "Jonathan le goeland" 12.45, 4.15, 7.45 et "Harold et Maude" 2.30, 6.00, 9.30.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Airport 77" 7.00, 9.00.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "The day that shook the world" 12.35, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Bound for glory" 12.20, 3.00, 5.40, 8.20.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Heads or tails" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Newcomers" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
SÉVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139. "Clowns" 7.30 et "Nashville" 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "Voyage of the damned" 6.25, 9.20.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "All the president's men" 6.10, 9.20.
VERDUN: 2381 rue Wellington 766-2092 "Quand la panthère rose s'en mêle" 6.00, 10.00 et "Et maintenant on l'appelle El Magnificio" 7.45.
VILLERAY: 8042 St-Denis 399-5577 "L'inspecteur ne renonce jamais" 6.15, 9.50 et "La trahison" 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "A Star is Born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45.
YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "Littlest horse thieves" 2.25, 5.40, 8.55 et "Adventure of Winnie the pooh" 1.00, 4.20, 7.35.
CINÉMATHÈQUE QUÉBECOISE: 170 St-Denis 844-8734 "Relâche".
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349 "Le mani Sulla Citta" (Hands over the city) de F. Rosi 1963, 8.30.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-129((Salle I) "Therese's Creed and Quiller" de M Cook — Du mardi au samedi 20 h 30. Dimanche 19 h 30. Matinées mercredi 13 h 30 e samedi 14 h 30 (Salle II) "Comedians" de T Griffiths du mardi au samedi: 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Matinées, mercredi: 13 h 00. samedi: 14.00.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460 relâche.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL: 2332 Edouard-Montpetit - 343-6524 relâche: lundi.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 rue Bleury 866-1964 "Arlequin valet de deux maitres" de C. Goldoni — 14 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 relâche.
PATRIOTE EN HAUT: "Tout est rose sur le plateau" — mercredi, jeudi, vendredi, dimanche 20 h 00, samedi 19 h 30, 22 h 30, relâche lundi, mardi.
LA POUDRIÈRE: Ile Ste-Hélène 526-0821 — "A wife in the hand" de Jack H. Crisp — semaine 20 h 30. Samedi 18 h 30, 21 h 30. Relâche dimanche, lundi.
SALLE WILFRID PELLETIER: relâche.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Les faux brillants" de Félix-Gabriel Marchand tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi.
THÉÂTRE EN L'AIR: 160 Notre-Dame Est 845-3338 "Le grandmoule" création collective du mercredi au dimanche: 21 h 00. Relâche: lundi, mardi.
THEATRE MAISONNEUVE: Orchestre de chambre McGill 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest Ste-Catherine 861-0563. Dans le cadre de la semaine du prisonnier: "L'Attente" 20 h 00.
THEATRE PORT-ROYAL: relâche.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 Avenue des Pins 845-7277, relâche.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "Cher menteur" de Jérôme Killy, du mardi au samedi: 20 h 00. Dimanche: 19 h 00. Relâche: lundi.

En souscription

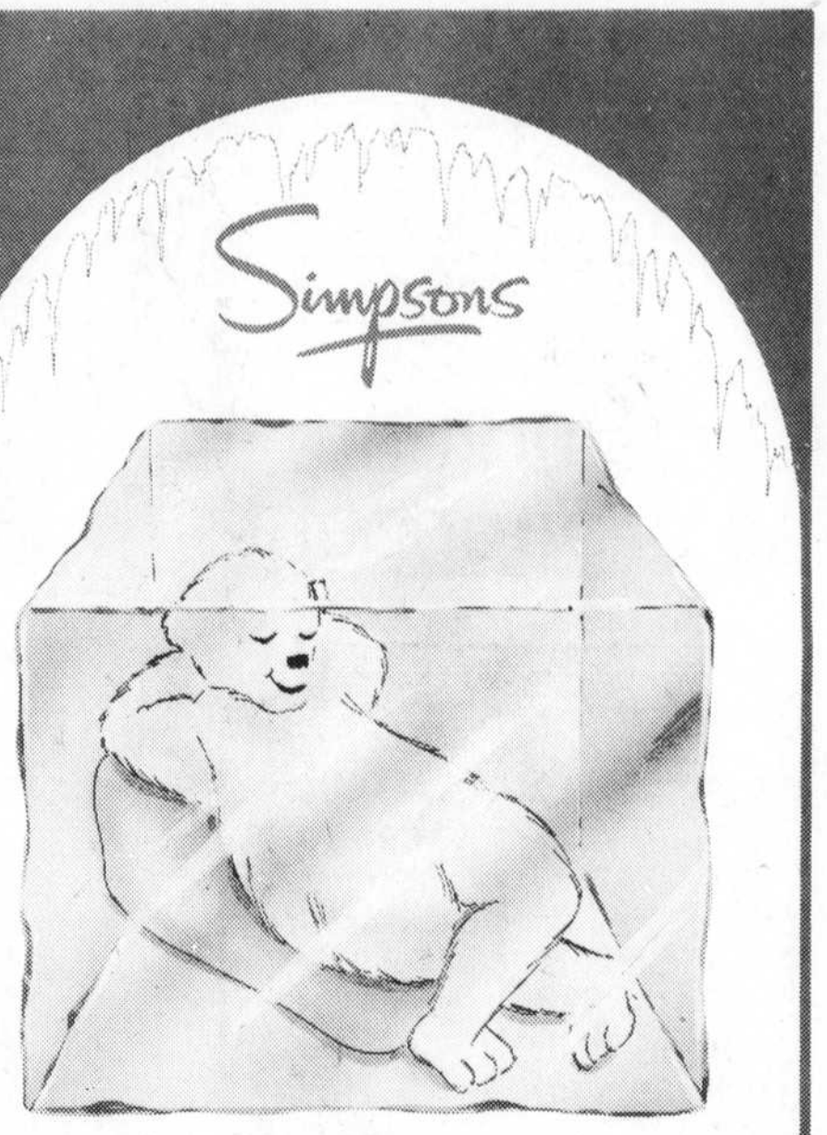
ANNE HÉBERT

KAMOURASKA

ESTAMPES ORIGINALES DE ANTOINE DUMAS

ÉDITIONS ART GLOBAL

831, Rockland
Outremont, Québec
Tél.: 271-9158



Mettez vos fourrures à l'aise chez Simpsons

Votre fourrure est un placement qui mérite un entreposage chez Simpsons ! Vous avez le choix de deux genres d'entreposage basés sur l'évaluation de votre fourrure:

• **Le plan Simpsons 2½%** protection contre feu, vol, mites, poussière et chaleur excessive pendant l'entreposage de votre fourrure.

• **Le plan Simpsons 2¾%** procure la même assurance plus une protection tous risques de 12 mois n'importe où dans le monde.

Frais minimaux d'entreposage $7.

Renseignez-vous au sujet des autres services Simpsons: nettoyage des fourrures, réparations, remodelage et confection des pelisses.

COMPOSEZ 842-7221 et un livreur porteur d'obligations viendra prendre livraison de vos fourrures.

Rayon 738, au troisième. En ville seulement.

Choisir entre une habitation ou un stationnement

par Alain Duhamel

Des citoyens de la rue Amherts à Montréal s'interrogent et s'inquiètent des transformations que subit leur univers urbain. Les maisons anciennes de leur rue disparaissent peu à peu et font place à des espaces de stationnements des voitures ou à des immeubles neufs.

Un groupe de résidents de cette rue a fait parvenir récemment une requête au député de Saint-Jacques, M. Claude Charron, ainsi qu'au ministre des Affaires culturelles, M. Louis O'Neil, afin de préserver une modeste construction d'une disparition prochaine.

Il s'agit d'un bâtiment portant les numéros 1632 et 1638-40 de la rue Amherst qui abrite un magasin d'alimentation et un atelier d'artiste. Le bâtiment de deux étages a une porte cochère au centre et un toit à deux versants percé de lucarnes. L'ensemble constitue un exemple de la maison urbaine québécoise du siècle dernier. "L'équilibre de ses proportions tant extérieures qu'intérieures, la franchise de ses lignes d'un caractère bien français contraste avec les façades tarabiscotés des maisons victoriennes d'alors", écrit Mme Ninon Gauthier, dans un mémoire que les citoyens inquiets ont signé.

Le bâtiment aurait été construit en 1865 par deux amis, MM. David et Poulin et aurait d'abord servi d'habitation. En 1912, M. Napoléon Vallée en transformait une partie en magasin d'alimentation et ce sont toujours ses descendants qui occupent cet espace.

La maison du 1638-40 de la rue Amherst appartient aux placements Audax qui en ont confié l'administration à la Société canadienne de courtage. Un résident de Chambly a pris une option d'achat sur cette maison dans le but, selon les signataires du mémoire, de transformer les lieux en parc de stationnement. Les descendants de Napoléon Vallée, voisins de cette maison, ont reçu plusieurs offres d'achat qu'ils ont, jusqu'à ce jour, repoussées. La démolition de l'une des deux maisons provoque, inévitablement, la disparition de sa voisine, les deux maisons étant liées au second étage, au-dessus de la porte cochère.

Les tenants de la préservation de cet immeuble invoquent deux motifs pour soutenir leur thèse. D'un point de vue socio-culturel, la disparition du magasin d'alimentation priverait les résidents du secteur d'un lieu de rencontre fréquenté depuis 1912. Elle priverait en outre une famille de son emploi... "Tout cela pour créer un seul emploi de gardien de stationnement. Cette entreprise, ajoutent les signataires du mémoire, ne semblent d'ailleurs pas devoir être rentable puisqu'une première tentative d'ouvrir un stationnement sur les terrains entourant l'édifice, en janvier dernier, s'est soldée par un échec après moins d'un mois".

"Enfin, d'un point de vue culturel, cette démolition accélérerait le processus de disparition du seul quartier habité et habitable de Montréal qui conserve quelque peu un visage authentiquement français, un quartier qui nous apparaît... comme le plus beau et le plus humain de Montréal." Dans l'environnement immédiat de l'immeuble, d'autres bâtiments forment un ensemble architectural intéressant qu'il serait sans doute souhaitable de préserver.

Aux yeux des signataires, démolir ce bâtiment mènerait dans quelque temps à la défiguration du quartier lui-même dans son aspect actuel.

Il faudrait vraisemblablement une interprétation fort libérale de la Loi des biens culturels et des normes usuelles de classement des bâtiments pour que le ministère des Affaires culturelles en vienne à classer cet immeuble à titre de bien culturel ou de bien historique. Les auteurs du mémoire en paraissent conscients et affirment que l'immeuble témoigne "de la haute concience esthétique des plus humbles de nos ancêtres."

"Il serait déplorable, ajoutent-ils, qu'on néglige de protéger cet édifice et cet ensemble architectural sous prétexte qu'il s'agit là d'architecture populaire, d'édifices n'ayant appartenu qu'à d'humbles citoyens alors que le gouvernement se propose de promouvoir la culture populaire..."

Les signataires du mémoire attendent toujours une réponse du député de Saint-Jacques et du ministre des Affaires culturelles. Mais en attendant de connaître les intentions du gouvernement provincial à l'égard de cet immeuble, une démarche auprès de l'administration municipale paraîtrait indiquée afin de préserver cet immeuble et les autres de son environnement, par un règlement de zonage... si toutefois il est encore possible de compter sur un règlement de zonage qui exclurait une exploitation commerciale du site.

●

Le ministère des Affaires culturelles a annoncé le classement à titre de monument historique de l'ancien palais de justice de Montréal. Il s'agit d'un bâtiment de pierre d'architecture classique surmonté d'une coupole. Le palais et son annexe sont situés aux 85 et 155 est, rue Notre-Dame.



Ce modeste bâtiment de la rue Amherst, à Montréal, pourrait disparaître bientôt afin de faire place à un parc de stationnement. Des citoyens inquiets tentent de le préserver afin de mettre un terme aux démolitions qui défigurent le quartier. L'immeuble est construit sur de solides fondations en pierres des champs. À l'intérieur, on peut y apercevoir des planchers en planches de pin et des structures en grosses pièces de bois. La maison portant le numéro 1638 a conservé ses boiseries originales, en particulier des fenêtres à la française.

Programme en quatre points sur la sécurité routière

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec prépare un programme en quatre points visant à raffermir la sécurité routière.

C'est ce qu'affirme le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, dans un document annexé au projet de réforme de l'assurance-automobile déposé vendredi à l'Assemblée nationale par son collègue des Coopératives, consommateurs et Institutions financières, Mme Lise Payette.

La première partie de ce programme sera réalisée par voie de modifications législatives visant:

- à imposer une période de 3 à 6 mois de suspension des permis de conduire à toute personne coupable de certains délits ou infractions au code de la route;
- raffermissement du système de points de démérite;
- substitution partielle de points de démérites aux amendes;
- introduction d'une législation relative aux écoles de conduite.
- inspection obligatoire de certains véhicules;
- réduction de 55 à 50 milles de la vitesse sur les voies rurales.

La réforme annoncée par M. Lessard visera également la formation des automobilistes.

Ainsi, le ministère des Transports implantera un nouveau cours de base de conduite réparti sur des périodes 30 de 50 minutes, un cours pour les motocyclistes tout en renouvelant le matériel pédagogique.

Le ministère, en collaboration avec le ministère de l'Education et les commissions scolaires, songe à un programme de diffusion de cours en matière de sécurité routière. Outre cela, on songe à:

- une révision des examens devant mener à l'obtention des permis de conduire;
- un raffermissement des cours aux chauffeurs des autobus scolaires;
- des cours de formation pour les chauffeurs spécialisés.

L'objectif gouvernemental est essentiellement d'amener les nouveaux conducteurs à suivre des cours de conduite par le biais d'une infrastructure mise sur pied avec le secteur de l'éducation.

A court terme, le ministère des Transports songe à un programme de publicité touchant le port de la ceinture de sécurité.

Cégep de Rosemont

Les étudiants se prononcent

C'est aujourd'hui que l'assemblée générale des étudiants du Collège de Rosemont entérinera ou rejettera l'entente de principe intervenue vendredi entre ses responsables et la direction du collège au sujet de la réouverture de ce dernier et du mode de gestion d'ici à la fin de l'année scolaire des Services aux étudiants.

C'est à la suite du refus du conseil d'administration du collège de continuer à honorer le protocole spécial d'entente suivant lequel les étudiants du Collège de Rosemont géraient eux-mêmes leur secteur "Vie étudiante" que ces derniers ont "congédié" les administrateurs de l'institution et occupé les locaux. Action qui fut de courte durée puisque dès le début d'avril, le directeur général, M. Guy Gaudreau, décidait de fermer le collège.

Depuis le milieu de la semaine dernière, des pourparlers ont eu lieu entre les dirigeants des étudiants et des représentants du collège afin d'en arriver à une entente qui permette au moins de terminer sans retard l'année scolaire. Celle-ci doit normalement prendre fin le 18 mai.

Si les étudiants acceptent à midi le protocole de rentrée proposé par les deux parties, le cégep rouvrira ses portes demain matin.

Psst!!!
PEUGEOT
d'occasion
72-73-74-75-76
et démonstrateurs
toutes garanties
Biarritz
10,825 Racette Mtl-Nord
323-1900

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau C.A.
Armand H. Viau C.A.
J. Serge Gervais C.A.
Waguih Boulos C.A.
H. Lionel Robin C.A.
Jean-Jacques Ouellette C.A.
Jacques R. Chadillon C.A.
Jacques Joyal C.A.
Richard De Bellefeuille C.A.
Louis Baril C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A. Henri Lavoie, C.A.
Jacques Larose, C.A. Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain 254-7559

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

Vous avez un bel avenir devant vous.



Nous pourrions même l'embellir.

Vous avez tout juste 30 ans. Vous aimez la vie. Vous la vivez pleinement. Sans compromis.

Votre carrière passe en premier. Parce que vous aimez ce que vous faites. Et vous le faites bien.

Bien entendu vous touchez un bon salaire. Et vous le méritez. C'est pourquoi le moment est venu de parler affaires.

Nous pouvons vous aider de toutes sortes de façons. Mieux que d'autres.

D'abord nous vous offrons un taux d'intérêt très élevé sur vos épargnes et vos dépôts. Comparez le nôtre à d'autres.

Nous vous laissons tirer un nombre illimité de chèques personnels. Sans frais. Sans solde minimum à maintenir.

Et nous restons ouverts plus longtemps en semaine. Plusieurs succursales du Trust Royal sont ouvertes le samedi. Vous avez donc accès à votre argent presque en tout temps. Après tout c'est vous le client.

Mais ce n'est que le début.

Nous avons beaucoup plus à vous offrir.

Par exemple, nous pouvons vous aider à établir un bon régime d'épargne-retraite (en plus de celui auquel vous souscrivez collectivement au travail). Vos vieux jours n'en seront que plus doux, et entretemps vous réduirez vos impôts.

Il y a aussi notre régime d'épargne-logement qui peut vous intéresser, si vous rêvez d'une maison en ville. Ou d'un petit coin à la campagne.

Et le jour où vous serez prête à l'acheter, nous pourrons vous consentir un prêt hypothécaire.

Nous pouvons même vous recommander un type d'investissement dont l'intérêt est non seulement très élevé mais garanti jusqu'à terme. Après, nous vous montrerons comment réinvestir l'intérêt pour qu'il génère à son tour de l'intérêt.

Si vous désirez investir à la bourse, sans trop risquer, nous avons plusieurs programmes d'investissements qui pourraient vous intéresser.

De plus, nous pouvons préparer vos déclarations d'impôt vous épargnant ainsi du temps, du souci et sûrement de l'argent.

Passez donc chez nous.

Nous parlerons de votre avenir, et de tous les moyens dont nous disposons pour l'embellir.

Le Trust Royal
vous en offre plus pour votre argent.

15 bureaux pour mieux vous servir dans le Grand Montréal.